TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 562 — 22 PAGES — DERNIÈRE ÉDITION — DIMANCHE 14 - LUNDI 15 JANVIER 1979

Un conseil de régence est formé en Iran

LIRE PAGE 3



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 rls.; Italie, 400 L.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 5

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le retrait des troupes vietnamiennes du Cambodge est exigé par les cinq États non communistes de la région

Le Conseil de sécurité poursuivra, le lundi 15 janvier, l'examen de la résolution chinoise demandant la condamnation de « l'invasion armée et de l'agression vietnamienne au Cambodge ». Samedi, à l'issue d'une réunion extraordinaire tenue à Bangkok, les Etats membres de l'Association des Nations du Sud-Est asiatique (Singapour, Indonésie, Thaïlande, Malaisie et Philippines) ont demandé le « retrait total et immédiat des forces étrangères du territoire cambodgien », traduisant ainsi l'inquiétdue des pays non communistes de la région.

Le vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères du « Kampuchéa démocratique » de M. Pol Pot, M. Ieng Sary, a été accueilli vendredi soir à Pékin par M. Geng Biao, vice-premier ministre. Pour leur part, les dirigeants du nouveau régime (« Kampuchéa populaire »), vont rencontrer à Phnom-Penh leurs alliés vietnamiens pour « développer la coopération et les relations amicales entre les deux pays ».

La tension demeure vive à la frontière sino-vietnamienne et Radio-Hanoï a annoncé que deux Vietnamiens y avaient été tués vendredi par des militaires chinois. Par ailleurs, le Vietnam a annoncé qu'il allait autoriser ses ressortissants n'appartenant pas à des catégories limitativement définies à quitter légalement le pays.

Même la Corée du Nord...

L'intervention vietnamienne au Cambodge continue à susciter dans le camp socialiste réticences et condamnations explicites. Ainsi la Corée du Nord, qui s'était longtemps appliquée à tenir la balance égale entre Pékin et Moscou, vient de dénoncer l'attitude de Hanoï. Dans un éditorial, dont l'agence Chine nouvelle reprend d'importants extraits, le « Rodong Sinmun », quotidien du P.C., rejette expressément la thèse vietnamienne selon laquelle le régime de M. Pol Pot aurait été renversé par le « soulèvement armé d'éléments intérieurs au Cambodge ».

« Ce n'est pas sans raison, ajoute le journal, que l'opinion mondiale considère le contrôle établi par les armes sur le Kampuchéa démocratique comme le fait d'une action militaire massive des Vietnamiens. » Pyongyang dénonce « une atteinte ouverte à l'indépendance nationale, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Kampuchéa et une violation grossière des lois internationales ». Tout en évitant de mettre directement en cause l'U.R.S.S., l'éditorial lance un appel à une « lutte vigoureuse contre l'impérialisme » qui ne laisse guère de doute sur les sentiments du maréchal Kim Il Sung.

Cette attitude confirme une évolution déjà manifestée lors du voyage du président Hua Guofeng en Corée du Nord en mai 1978. Quelques mois plus tard, le quotidien du P.C. avait reproduit de larges extraits d'un article publié à Pékin et qui prenait violemment à partie l'Union soviétique. Toutefois, officiellement du moins, les relations entre les deux pays demeuraient « cordiales » et la Corée du Nord ne semblait nullement souhaiter prendre le risque d'une rupture avec Moscou.

Connaissant de graves difficultés économiques et se trouvant en état de cessation de paiements vis-à-vis de plusieurs de ses fournisseurs, la Corée du Nord avait paru soucieuse, au cours des derniers mois, d'améliorer ses relations avec la Chine. Après la signature du traité de paix sino-nippon, elle trouvait aussi, dans cette attitude, le moyen de se rapprocher du Japon, avec lequel, bien qu'il soit son premier partenaire commercial non communiste, elle n'entretient toujours pas de relations diplomatiques. La Chine, désireuse de faire contrepoids à l'emprise croissante de l'U.R.S.S. sur le Vietnam, a pour sa part multiplié les avances en direction de Pyongyang.

L'affaire cambodgienne consacre ce rapprochement au moment même où l'U.R.S.S. et son allié vietnamien, isolés aux Nations unies et condamnés avec une vigueur inattendue par les cinq Etats de l'ASEAN, sont en mauvaise posture diplomatique. La politique d'équilibre entre Pékin et Moscou est désormais abandonnée à Pyongyang. Cela n'implique nullement que la Corée du Nord modifie son régime, marqué par un culte de la personnalité sans précédent à l'égard de Kim Il Sung, par une idéologie et un nationalisme omniprésents, par une virulente hostilité au régime du Sud et aussi par un exceptionnel effort militaire.

C'est ainsi que les services de renseignements américains, s'apercevant récemment que Pyongyang dispose de quarante divisions, soit de beaucoup plus qu'ils ne l'estimaient auparavant, incitent le président Carter à ne pas dégarnir militairement la Corée du Sud aussi vite qu'il le souhaitait. Le poids même de l'armée nord-coréenne, dans une région vouée pour longtemps aux affrontements, accroît l'intérêt des Chinois à confirmer l'option de Pyongyang en leur faveur.

Ainsi l'adversaire le plus acharné des Etats-Unis en Asie est-il devenu, par un curieux paradoxe, le partenaire d'une Chine pratiquement alliée de ces mêmes Etats-Unis : gageons tout de même qu'il faudra du temps pour que l'effet s'en fasse sentir dans les relations entre les deux Corées...

Paris appuie le prince Sihanouk

De notre envoyé spécial

New-York. — Pas de conclusion encore dans le débat sur le Cambodge au Conseil de sécurité, après une seconde séance vendredi 12 janvier. Le Conseil s'est ajourné à samedi, sans avoir mis aux voix le projet de résolution chinois, le seul dont il est officiellement saisi jusqu'à présent.

Le ralentissement des débats présente des inconvénients pour le prince Sihanouk et ses amis, dans la mesure où les Vietnamiens continuent de consolider leurs positions au Cambodge. Mais il leur est apparu nécessaire pour réunir les conditions d'un isolement maximum de l'U.R.S.S., seul soutien de Hanoï au Conseil, avec la Tchécoslovaquie. Personne ne se fait d'illusion sur les chances d'adoption d'une résolution, puisque M. Troyanovsky, représentant de Moscou, opposera à coup sûr son veto à tout texte susceptible d'entraver l'action du Vietnam. Pékin tient toutefois à démontrer, non seulement que le veto soviétique a sauvé les agresseurs, mais aussi que ceux-ci ont été désapprouvés par une quasi-unanimité du Conseil. Or, selon certains pays du tiers-monde et plusieurs pays occidentaux, il sera plus facile de retrouver les treize voix (sur quinze) déjà réunies jeudi dans un premier vote de procédure si le projet chinois est atténué et, par exemple, s'il se concentre moins sur une condamnation explicite du Vietnam que sur l'énoncé de principes indiscutables : non-ingérence dans les affaires du Cambodge, évacuation des forces étrangères, etc.

Les pays non alignés membres du Conseil, notamment le Banglades et le Koweït, préparent un texte qui pourrait répondre partiellement à ces exigences et se substituer au projet chinois.

Les représentants des « treize » entendus jusqu'à présent ont en tout cas nettement demandé le respect de ces principes et critiqué directement ou non le Vietnam.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Dingolympique

Goofy (plus connu en France sous le nom de Dingo) n'ira donc pas à Moscou, M. Jean-Pierre Soisson ayant estimé que le chien maigre au long museau et aux grands pieds, compagnon sympathique et maladroit de Mickey, ne pouvait être retenu comme emblème de notre délégation aux prochains Jeux olympiques.

Selon les uns, il était en effet impensable de choisir un animal venu de l'étranger pour symboliser la France, alors que nous avons sous la main notre fière volaille nationale, le coq Chantecler ; selon les autres, un chien décontracté et distrait ne pouvait décemment pas orner la poitrine de nos athlètes au regard fixé sur la ligne bleue de la victoire.

Quoi qu'il en soit de cette grave question, au vu de nos dernières prestations olympiques, il y aurait peut-être moins de risques à choisir Dingo que Superman ou Goldorak !

BERNARD CHAPUIS.

L'état-major soviétique accentue la rapidité d'intervention des forces du pacte de Varsovie

Dans une lettre adressée au président Carter et publiée par le « New York Times » du 12 janvier, plus de cent soixante-dix officiers généraux des trois armées américaines viennent d'attirer l'attention du président des Etats-Unis sur la volonté, selon eux, des Soviétiques de rechercher « non pas la parité », mais « la supériorité » militaire sur les Américains dans tous les domaines des armements, classiques et nucléaires.

Les signataires, parmi lesquels les anciens titulaires de fonctions aussi importantes que celles de chef d'état-major de la marine, chef des services de renseignements de l'armée de l'air ou de commandant les forces terrestres américaines en Europe, en appellent au président Carter pour « restaurer l'équilibre militaire global » entre les deux pays, à l'occasion du débat ouvert, aux Etats-Unis, sur les accords SALT-2 en discussion.

Si les généraux et amiraux américains considèrent que « les forces soviétiques sont organisées pour mener et gagner une guerre nucléaire », les services français de renseignements sont parvenus, de leur côté, à la conclusion que les Soviétiques ont réduit à quarante-huit heures les délais de préparation nécessaires à une intervention éventuelle en Europe occidentale d'une part importante des forces du pacte de Varsovie.

Quarante-huit heures pour préparer une attaque-surprise en Europe

Dans leur travail d'évaluation et d'analyse de la situation militaire, les spécialistes français ne s'interrogent ni sur l'opportunité pour l'Est d'une action offensive contre l'Ouest, ni sur l'existence d'autres hypothèses d'agression, ni sur les chances de résistance de l'alliance atlantique. Leur seul objectif est de mesurer, dans les unités du pacte de Varsovie, la capacité militaire instantanée de déclencher une attaque par surprise.

Au ministère français de la défense on considère que « *l'élément de surprise qui concerne le lieu, le moment, l'envergure, le type d'attaque et les armes à employer est un principe de base de la doctrine militaire soviétique* ». On continue d'observer que, si « *une attaque continentale par surprise déclenchée par le pacte de Varsovie est de plus en plus possible* », elle n'est « *pas plus probable* » (*le Monde* daté 15-16 octobre 1978).

On n'exclut pas cependant l'éventualité du déclenchement par les dirigeants du pacte de Varsovie « *d'actions militaires par surprise pour la conquête de gages (Berlin par exemple)* ».

JACQUES ISNARD.

(Lire la suite page 4.)

La Grande-Bretagne s'installe dans la grève

Le mouvement des chauffeurs de poids lourds britanniques est entré dans une phase délicate. Les milieux industriels et les pouvoirs publics s'inquiètent des conséquences probables d'un arrêt de travail très massif, provoqué principalement par une demande d'augmentation de 25 % des salaires, de la part des camionneurs.

Dans les prochains jours, l'économie britannique risque de se trouver paralysée et l'approvisionnement des magasins compromis, d'autant plus qu'une grève des transports ferroviaires est également annoncée.

De notre correspondant

Londres. — Les premiers licenciements provoqués par la grève des camionneurs, qu'appuie maintenant le puissant syndicat des ouvriers du transport (T.G.W.U.), n'atteignent pas encore le niveau des prévisions les plus pessimistes des milieux officiels et patronaux. De même la distribution des produits alimentaires s'effectue-t-elle pour l'instant sans à-coups majeurs. Mais le pessimisme se trouverait amplement justifié si une solution n'était pas trouvée dans les tous prochains jours : les licenciements ne se compteraient plus alors par dizaines mais pas centaines de milliers, et pourraient même atteindre le million à la fin de la semaine prochaine. De même, les magasins d'alimentation ne pouvant renouveler leurs stocks en voie d'épuisement, il faut s'attendre à de sérieuses difficultés de ravitaillement (un dirigeant de l'industrie alimentaire a même parlé de « famine ») pour la masse des consommateurs qui, pour le moment, font preuve d'une relative discipline.

D'autre part, l'échec des ultimes pourparlers pour éviter une grève des chemins de fer — échec dû essentiellement à la rivalité entre les deux principaux syndicats — assombrit encore les perspectives. Très probablement, les trains ne rouleront pas sur l'ensemble du réseau mardi 16 et jeudi 18 janvier et seulement au ralenti les autres jours de la semaine.

Le public, et plus encore les observateurs étrangers, restent déconcertés par certains aspects de la crise sociale, « *la plus grave, selon le Financial Times, que la Grande-Bretagne ait connue depuis la grève des mineurs de 1974* ». Pratiquement, deux pouvoirs exercent leur autorité parallèlement, et même en coopération, afin d'épargner au public les effets les plus pénibles des conflits sociaux. Ainsi, dans les ports, et notamment à Liverpool, des comités de grève ont la responsabilité d'attribuer des laissez-passer aux camionneurs, en liaison avec les onze conseils régionaux réunissant les chefs des principaux départements administratifs.

HENRI PIERRE.

(Lire la suite page 20.)

LA MAJORATION DES DROITS DE SUCCESSION

Un sang neuf pour l'industrie ?

par PIERRE DROUIN

M. Raymond Barre, qui n'a jamais aimé l'impôt sur le capital, a dû être satisfait du rapport de MM. Ventejol, Blot et Méraud. Ces trois « sages » démontrent — et leurs arguments ne manquent pas d'impressionner — que, à la lumière des expériences étrangères, cet impôt rapporte peu à l'État et exige une bureaucratie lourde. Peu intéressant pour les finances publiques, il n'a pas les vertus qu'on lui prête de réduire les inégalités, car son taux est trop faible. Et quelle majorité prendrait le risque de l'augmenter sérieusement ?

Ces défauts techniques enregistrés et une fois l'objet du débat regardé à la loupe, les experts se sont tout naturellement portés vers la manière beaucoup plus classique et peut-être plus courageuse de frapper les grosses fortunes qui consiste à accroître les droits de succession.

On se rappelle la tempête soulevée par M. Ortoli, alors ministre des finances, quand, quelques semaines après la crise de mai 1968, il fit des propositions analogues. Faut-il s'attendre à une levée de boucliers comparable ? Pas forcément, car cette fois les dispositions proposées permettraient d'exonérer les petites successions et l'alléger la pression sur les moyennes. Les pouvoirs publics n'ont jamais montré beaucoup de savoir-faire dans la défense et l'illustration de projets qui auraient pu être populaires s'ils avaient été mieux présentés. Il est important que le gouvernement ne laisse pas déformer cette suggestion par ceux qui ont toujours intérêt à s'abriter derrière les « petits » pour masquer leurs privilèges.

Incontestablement, du fait de la forte augmentation des abattements et de l'alourdissement des taux pour les successions élevées, la justice sociale trouve son compte dans ce document. Il faut surtout considérer que la transmission des fortes inégalités — un des phénomènes les plus choquants de notre société — s'opère par l'héritage et peut perpétuer de génération en génération des situations de moins en moins tolérables.

C'est aussi sur le chapitre économique qu'une telle réforme pourrait avoir un grand retentissement. On retrouve là un peu le fil de ce que souhaitaient en 1970 MM. Jean-Jacques Servan-Schreiber et Michel Albert dans leur Manifeste radical intitulé *Terre et ciel* (1). L'une de leurs idées fortes était la suivante : « *La transmission héréditaire des fortunes (...), quel qu'en soit le mode de placement, et a fortiori s'il s'agit de moyens de production, sera, au terme du processus, réduite de telle manière que la loi du profit devienne viagère.* »

Tout récemment, sous la plume d'un haut fonctionnaire proche du pouvoir et signant sous le pseudonyme de Claude Bruclain, on pouvait lire dans la revue *Commentaire* (2) une défense de l'impôt sur les successions contre l'impôt annuel sur le capital qui reprenait cette idée. Selon cet auteur, l'entreprise gérée par les hasards de la dévolution héréditaire du pouvoir de l'argent est un boulet pour la collectivité nationale. « *On voit aujourd'hui à l'œuvre — si l'on peut dire — dans toutes les régions malades de l'industrie française, le Nord, le Sud et la Lorraine en particulier (...), ces générations de naufrageurs*, écrit-il. *Un misérable impôt annuel de 1 % sur le capital n'aurait à coup sûr aucun effet. En revanche, frapper le capital d'un droit de 30, 35 ou 40 % à chaque génération oblige concrètement les héritiers soit à vendre l'entreprise à de nouveaux gérants, soit à élargir le capital. Dans les deux cas, un sang neuf arrive : c'est bien le but poursuivi.* »

Sera-ce celui du gouvernement et du Parlement ? On ne pourra s'abriter, pour ne point décider, derrière des impossibilités techniques. Comme le suggère Claude Bruclain, on pourrait faciliter le paiement de l'impôt sur les grosses successions notamment par l'introduction en Bourse de titres de sociétés (3). Sans doute faudrait-il également aider le rachat par les capitaux nationaux de la fortune industrielle française devenue disponible du fait d'une succession. Mais on ne voit pas contre cette réforme fiscale se lever d'énormes obstacles.

Quel chemin parcouru depuis qu'a été lancée l'idée de l'impôt sur le capital jusqu'au prolongement de cette proposition sur la refonte des droits de succession ! On a assez reproché au gouvernement et à sa majorité de musarder dans la gestion de l'économie sans s'attaquer à ses structures. Les voici au pied du mur. Ce test de la volonté de réforme est peut-être le plus important depuis l'arrivée de M. Giscard d'Estaing au pouvoir.

(1) Editions Denoël.
(2) Numéro 4. Hiver 1978-1979. Editions Julliard.
(3) Rappelons que le rapport des trois « sages » rejette l'impôt sur le capital d'une société considérée comme personne morale, ne retenant que la taxation sur la fortune des particuliers, quelle que soit sa forme et donc y compris les activités industrielles.

Page 19

LE RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES GROSSES FORTUNES

LES RADIOS LIBRES, SIX MOIS APRÈS...

Où en sont les « pirates » ?

Depuis que le Conseil constitutionnel a rejeté, le 27 juillet, le recours déposé par les socialistes contre la loi renforçant le monopole de diffusion de la radio-télévision, on n'entendait plus parler des radios libres. Puis, brusquement, le silence semble se rompre.

Coup sur coup, Radio-93 (Seine-Saint-Denis) annonce, le 11 janvier, qu'elle émet en direct ; Radio-95 (Val-d'Oise) organise, le dimanche 14 janvier, une fête au Forum des Cholettes, à Sarcelles ; la Fédération des radios libres va réaliser une diffusion simultanée d'émissions, le 17 janvier à 19 h.

Les poursuites et les saisies, qui n'avaient jamais cessé pour les radios libres, se sont accrues au cours des six derniers mois (sans être pour autant systématiques). Le 5 octobre, des inspecteurs de la police judiciaire ont saisi, à la mairie d'Othis (Seine-et-Marne), une partie du matériel d'Othis-libre ; en novembre, c'était le tour de deux radios lyonnaises, Radio-Joufflu et Radio-Canut - Radio-Guignol, de recevoir la visite de ces mêmes fonctionnaires et de ceux de la D.S.T. Le matériel a été saisi, les animateurs inculpés.

Le 20 novembre, poursuivi pour infraction au monopole, le responsable de Radio-Alpes a été relaxé, mais M. Jean-Michel Vergin, l'un des animateurs de Radio-Mirabelle à Nancy condamné, quelques jours plus tard, à 1 500 F d'amende. Face à une situation confuse, il n'y a pratiquement pas eu de protestations. Les « pirates » existent-ils encore ? — C. H.

(Lire page 9 le début de l'enquête de CATHERINE HUMBLOT.)

Le Monde

idées

EUROPE

Je n'ai plus mal à ma peau de gaulliste

par PATRICE M. KRIEF (*)

LA tentation était grande de suivre Alexandre Sanguinetti, de démissionner du R.P.R. Mais j'ai eu la chance de participer à la convention des jeunes du mouvement, où étaient représentés deux cent soixante mille militants de moins de trente ans. ENFIN ! Enfin était dit à haute voix ce que nous retenions au fond de nos cœurs. Enfin étaient réaffirmées nos conceptions fondamentales de la façon la plus claire :

— Notre vocation sociale par l'appel à l'établissement d'un grand projet supprimant l'infamant chômage et tendant à une plus grande égalité ;

— Notre vocation politique, en nous plaçant en dehors des combinaisons et des situations partisanes ;

— *Notre vocation internationale*, en faisant appel aux concepts essentiels d'indépendance et de grandeur de la France. Il était alors normal de constater et d'avoir le courage de dénoncer le mépris que nous portent *les détenteurs du pouvoir*, leur incapacité à gérer les affaires de la France dans le sens de notre *ambition. D'avoir le courage de dire* que ceux qui ont été élus grâce aux 50 000 kilomètres parcourus par Jacques *Chirac, au million et demi de* mains serrées par lui et aux six cent cinquante discours prononcés *dans toutes les circonscriptions* ne sont, pour certains, pas dignes de gratitude, car eux-mêmes pétris de *l'ingratitude des riches, fiers et* nantis...

Aussi notre participation très *importante et efficiente aux campagnes* électorales (collages d'affiches, distributions de tracts, réunions, porte-à-porte, etc.) *nous laisse-t-elle* l'octroi, appartenant à un mouvement éminemment démocratique, de *mettre certains points sur certains* :

— Il n'y a pas de groupe parlementaire sans mouvement, l'inverse n'étant pas vérifiable ;

— Il n'y a pas de mouvement sans Jacques Chirac, l'inverse ne se vérifiant pas non plus !

C'est alors que vint l' « appel de Cochin ». Y étaient clairement réaffirmées, face à un pouvoir de plus en plus amorphe et mièvre, nos options fondamentales en matière d'Europe, rejoints par l'opinion populaire, y compris les socialistes sur le fond (voir *le Monde* du 8 décembre 1978, déclaration de François Mitterrand) et les communistes, qui, s'ils proposent un projet de société inadmissible, n'en sont pas moins d'ardents défenseurs de la France quand celle-ci est en danger.

Faut-il bâtir la maison de l'Europe sans en avoir construit les fondations, et en sachant à l'évidence que le premier mur s'effondrerait sur *la France ? Déjà, par* d'habiles tractations, les giscardo-centristes ont obligé Georges Pompidou à admettre la Grande-Bretagne et d'autres pays dans *la Communauté*. L'échec de cette politique est patent et cuisant. Faut-il recommencer ?

Jacques Chirac a dit non comme nous avons dit non ! Et la récente affaire de Bruxelles relative aux montants compensatoires et à la dévaluation du franc vert, le peu de fondement du système monétaire européen, sont autant de preuves supplémentaires des dangers qui guettent la nation. Et l'Europe n'en est pas pour autant avancée ! Nous la désirons du plus profond de nous-mêmes, les exemples sont nombreux, mais nous voulons *« la faire sans défaire la France »*.

Mais voilà que certains, martelés entre fer et enclume, préfèrent, pour garantir le confort de leur poste ministériel, qui n'a pourtant plus rien de confortable, embrasser le faux frère destructeur de tous nos idéaux et maudire le frère rassembleur, unificateur, qui nous porte au bout de ses bras avec toute son énergie, et à chaque fois, et encore, sait montrer au peuple, détenteur du suffrage universel, le chemin qu'il faut emprunter !

Eh bien, quoi ? Aurait-il fallu, sous *prétexte qu'il s'agit de personnalités* de la Vᵉ République, anciens ministres du *général* ou de Georges Pompidou, *anciens secrétaires généraux* du mouvement gaulliste, aurait-il fallu qu'à cause d'une poignée sept cent *mille militants taisent ce qu'ils por*tent au fond de leur cœur et que notre président a exprimé ?

Et quelles sont ces querelles sur son environnement, le même qui n'était reproché ni à Georges Pompidou *ni au général de Gaulle ? Quelles* sont ces vulgaires et mesquines affaires de personnes quand la France et *l'Europe sont en danger ? Quel bien* mauvais terrain pour les adversaires de Jacques Chirac ! Ils ont même osé dire que notre *mouvement n'était* plus démocratique, et pire encore !... Que l'on demande à l'immense majorité des militants qui se sont réunis et qui ont fait parvenir aux fédérations leur approbation sur le fond et la forme de l'appel du 6 décembre si leur démarche n'est pas démocratique !...

Ceux-là mêmes qui sont allés retrouver le général en 1940, qui ont libéré la France à ses côtés, qui ont fait 1958, qui ont défilé avec plus d'un million en 1968, qui ont aidé et soutenu Pompidou et... ont mal conseillé Chaban en 1974, ceux-là s'inquiètent de notre volonté « nationaliste ». Qu'ils calment cette inquiétude ! L'an 2000 nous appartient. *Nous* devons le construire ! Que l'on fasse un référendum et nous saurons alors l'Europe que désire notre peuple. Nous qui aurons en l'an 2000 l'âge de Jacques Chirac aujourd'hui, c'est parce que nous voulons une Europe unie, puissante, et fraternelle que nous aspirons à une France forte.

Alors, quant à moi, depuis le 6 décembre, je n'ai plus mal à ma peau de gaulliste, je crois même que je recommence à y sentir du *bien*.

(*) Membre du bureau R.P.R. de la dix-huitième circonscription de Paris.

QUELLE INDÉPENDANCE ?

par GILBERT COMTE

LES polémiques sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel n'ouvrent pas encore le débat fondamental qu'un sujet de cette ampleur devrait normalement provoquer : quand la technique moderne dote en ce dernier quart du siècle les empires seuls capables de la contrôler d'une formidable prépondérance, l'Etat national tel qu'il fonctionne chez nous garde-t-il la force d'assumer la tâche historique de défendre les *hommes, les intérêts à sa charge*, ou l'union avec des voisins de même taille lui permettrait-elle de résister plus efficacement à la domination des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. ?

Pour paradoxal qu'un tel silence puisse paraître, aucun des partisans ou adversaires du projet soutenu par le président de la République n'entame cet examen de front avec le courage, la franchise, voire la brutalité, nécessaires. Sous les plus tonitruants discours, les fidèles comme les ennemis jurés de M. Giscard d'Estaing se rejoignent par une même précaution d'éviter tacitement les controverses irréparables sur ce terrain-là, comme s'ils le savaient rempli d'embûches et dangereux pour tous. Il délimite pourtant l'unique objet de la bataille.

Une rhétorique tronquée

Feindre de ne rien en soupçonner élude sans doute bien des embarras. La dérobade n'en réduit pas moins d'innombrables discours à une rhétorique tronquée, truquée, fallacieuse ou bâtarde. Avec M. Debré, tout un clan parle d'indépendance de ce ton tranchant, définitif, pratiqué par d'autres lorsqu'ils prônent la construction de l'Europe. Malheureusement, ces refrains ne définissent pas par leur redondance ni par leur sonorité des valeurs sûres et vérifiables. *Certes*, les deux partis feignent d'en avoir la certitude. Mais, en même *temps*, ils se gardent aussi d'exposer en détail les bienfaits qu'ils espèrent de leurs plans respectifs.

Bizarre *modestie* ! Réserve inhabituelle ! D'ordinaire, une argumentation ambitieuse ne se *satisfait* pas *ainsi* de *clameurs* incantatoires ou de sous-entendus allusifs. Elle démontre les vertus de son propre *idéal*, essaie au moins d'en estimer les effets jusque dans leurs conséquences les plus raisonnablement prévisibles. Ici, rien de tel. Quelque part au fond de leurs âmes incertaines, les personnages en vue fourvoyés dans l'affrontement éprouveraient-ils des doutes sur sa légitimité ?

Un choix de moindre importance justifierait assurément plus d'appréhensions. Après plusieurs siècles d'une vie collective liée, dans ses plus glorieux épisodes, à la splendeur comme aux tribulations de l'Etat national, un peuple ne renonce pas aisément ni sur un coup de tête au principe organisateur de toute son histoire. Des voix innombrables lui assurent qu'il n'en court pas le risque. Elles le tranquillisent vite, et à trop bon marché. A elle seule, l'existence d'une Assemblée européenne élue au suffrage universel suppose un transfert, une fusion même, de souverainetés jusqu'alors éparses entre plusieurs pays et tenues comme inaliénables dans chacun de ceux où elles s'exercent. S'il en allait autrement, à quoi pourrait donc servir une innovation destinée à ne produire aucun résultat ? Si l'indépendance chère à M. Michel Debré remplit toujours les fonctions attendues d'elle, une grave perversion de l'intelligence et du *cœur* peut seule en souhaiter le partage, ou le dépassement.

Quelques lugubres vestales d'un gaullisme crépusculaire soupçonnent en toute simplicité le président de la République d'un tel dérèglement. A les entendre, aucune espèce d'urgence ne justifie sa *politique européenne*. Il s'en servirait par pur machiavélisme pour diviser ses adversaires, quitte à *dissoudre la France dans* un vague mais monstrueux conglomérat germano-américain au cours *de la manœuvre, sans remords ni* l'ombre d'un souci. Parfois, la sottise raffine. Ses détracteurs habituels reprochent au *successeur de* Georges Pompidou une noirceur encore plus fantasmagorique. En Hamlet incorrigiblement rêveur, il ne songerait qu'à conquérir hors des frontières une consécration propre à le distinguer du commun des Français !

De la domination à la manœuvre

Si elles n'inspiraient des campagnes aussi sournoises que haineuses, ces méchantes fables ne mériteraient qu'un haussement d'épaules. Mais les calomnies qu'elles propagent étouffent le débat d'idées sous des soupçons aussi odieux qu'absurdes. Au lieu de se complaire dans le mélodrame, d'imaginer qu'un président de la République trahit spontanément les devoirs de sa charge et son peuple, des opposants sérieux mais loyaux tenteraient sinon de l'approuver du moins de le comprendre, afin de connaître les raisons objectives de son choix pour mieux les réfuter. Vraisemblablement, M. Giscard d'Estaing souhaite l'organisation d'une Europe unie parce qu'il l'estime, en son âme et conscience, conforme et profitable à l'intérêt de ses compatriotes. Une telle conviction déconcerte par sa nouveauté.

L'habitude ancestrale de confondre le bien du pays avec la souveraineté absolue de l'Etat national ne permet pas toujours, en effet, de mesurer ses limites ni ses insuffisances. Quotidienne*ment, elles s'étalent pourtant sous* nos yeux. A condition de les garder assez ouverts pour découvrir autour de *soi* quelques phénomènes contemporains d'une certaine importance. Depuis son départ de l'OTAN, la *France décide, par* exemple, de ses choix diplomatiques et militaires sans l'autorisation *ni l'avis de personne. Jamais* sa force de frappe n'accumula de si nombreuses mégatonnes. Ni Napoléon à Austerlitz ni Clemenceau en 1917 n'engageaient dans leurs campagnes des moyens de destruction comparables. Malgré leur immense héroïsme, les grognards de l'Empereur, les poilus du Tigre, n'auraient pas tenu cinq secondes sous le feu nucléaire aujourd'hui à la disposition de l'Elysée. Mais leurs chefs dominaient le monde, quand l'évolution planétaire astreint le nôtre à y manœuvrer.

Par leurs insinuations fielleuses, des fanatiques lui en adressent le blâme, comme si l'existence des empires américain et soviétique dépendait spécialement de son bon vouloir. Entre ces monstres, la Vᵉ République s'arme, s'équipe sans désemparer. Tous les ans, elle accroît son arsenal atomique. Hélas ! elle s'affaiblit presque au rythme où elle se renforce parce que, au-delà de l'Atlantique et du Niémen, les Etats-Unis et l'U.R.S.S. gagnent plus vite en puissance et dans des proportions huit à dix fois supérieures, à partir de ressources infiniment plus vastes. Les déclarations incantatoires sur l'indépendance négligent régulièrement ce petit détail-là et ne répondent rien aux objections qu'il leur oppose.

Ceux qu'elles réchauffent oublient par la même occasion qu'à l'époque où il rejeta, sur leurs conseils, la Communauté européenne de défense — CED — notre pays figurait encore parmi les Quatre Grands. Avec l'Angleterre déjà déclinante, sans doute, mais aux côtés des Américains et des Russes en pleine ascension. En principe, la souveraineté maintenue aurait dû lui conserver cette place éminente, puisqu'elle lui évitait de se dissoudre dans la fameuse Europe invertébrée. Un an plus tard, effectivement, M. Edgar Faure siégea en égal avec Eisenhower, Boulganine et Eden dans une conférence commune où les quatre principaux vainqueurs de la dernière guerre délibérèrent ensemble pour la première et la dernière fois. Le retour de de Gaulle en 1958, la constitution de la force de dissuasion ne renouvelèrent pas le miracle. N'en déplaise à quelques romantiques, ni le discours de Phnom-Penh ni celui de Québec ne purent convaincre Washington et Moscou de l'associer à leurs décisions relatives aux affaires importantes.

Certes, aucun des deux empires ne lui signifia officiellement cette déchéance, pas plus qu'ils n'en informèrent la Grande-Bretagne. Mais enfin, elle est là, et l'Indépendance avec un i majuscule ne nous en préserve guère. Néanmoins, ses doctrinaires évoquent cette valeur douteuse comme un dogme dont la définition réaliserait à elle seule d'incessants miracles. A les entendre, son existence interdit toute immixtion de l'étranger. Qu'ils regardent donc d'un peu plus près l'histoire contemporaine !

Envoûter ou subjuguer

Les deux principales puissances du vingtième siècle s'amusent bien de leurs illusions. Avec l'idéologie marxiste, l'une envoûte les consciences chez l'adversaire, et tolère donc sa liberté. Plus doucereuse, l'autre le subjugue à distance par l'efficacité de sa technique, le dynamisme de son commerce, la séduction de ses mœurs, et jusqu'au prestige de son cinéma, de ses chanteurs, de ses vedettes. L'Europe américaine n'aura pas eu besoin de la prochaine élection d'un Parlement au suffrage universel pour naître, s'épanouir. Voilà vingt ans qu'elle grandit, prospère, boit du Coca-Cola, ouvre des restaurants Mac-Donald de Piccadilly aux *Champs-Elysées, utilise des* ordinateurs I.B.M. de Madrid à Francfort, tandis qu'un immense filet *monétaire, technologique*, industriel, enveloppe, recouvre peu à peu le Vieux Monde et *prend au même rythme les* couleurs de la bannière étoilée.

France, Allemagne, Angleterre, Italie, toutes envoient leurs plus ambitieux jeunes gens s'initier aux secrets de la banque et du marketing dans les grandes maisons de Wall Street. Là, ces garçons capables se transforment en petits monstres de compétence. Ils adoptent du même coup la mentalité de leurs maîtres, entrent dans leurs intérêts, deviennent sans même s'en apercevoir de bons et loyaux serviteurs de l'empire. Quand ils retournent chez eux, pendant les vacances, *personne ne s'offusque* de les entendre parfois converser en anglais, qu'ils parlent des fluctuations du *dollar ou de leurs* petites amies. Le sixième sous-marin atomique ne défend pas mieux contre cette dépersonnalisation-là qu'une indépendance juridique absolue, des frontières *inviolées, ne protègent du fran*glais ou des multinationales. Quelques sympathisants ou *inconditionnels de M.* Jacques Chirac feignent de n'apercevoir aucune de ces cruelles évidences. *Naturellement !* C'est tellement plus facile de dénigrer le président de la République et M. Ray*mond* Barre à propos de tout et de rien.

Faute d'en connaître par l'expérience les vertus et les vices, nul ne peut promettre qu'une Europe fondée sur l'union de peuples également victimes de la prépondérance russe et américaine se défendrait mieux. A elle seule, en tout cas, la souveraineté fictive de leurs Etats nationaux ne suffit manifestement plus à la tâche. Sans doute se croient-ils encore *libres, quand leur domestication* réelle ne cesse de s'aggraver. L'illusoire indépendance ressemble à *une muraille de Chine percée* de mille brèches par où se précipitent chaque matin de nouveaux *bataillons ennemis*.

Un peu de franchise ! Cette vulnérabilité affreuse, elle n'échappe à personne ! De bon ou de mauvais gré, nous la constatons tous. De là vient certainement qu'aucun de ses détracteurs ne dénigre plus aujourd'hui l'idée européenne dans les termes furieux où ils vilipendèrent jadis le pacte charbon-acier, la C.E.D., puis le Marché commun. Au lieu de l'attaquer dans l'absolu, selon l'ancienne tactique, voici qu'ils la ménagent, en contestent d'abord l'application giscardienne, s'en prétendent *même* paradoxalement les seuls vrais défenseurs, d'après l'unique interprétation orthodoxe possible, *prêchée* une fois pour toutes à Colombey-les-Deux-Eglises.

Quand un principe s'apparente au mal autant qu'une haine vigi*lante le* suggère, il ne mérite pas tant de précautions. Ses adversaires les plus résolus n'osent plus recourir contre lui à l'excommunication majeure tout simplement parce qu'ils mesurent comme d'autres les tragiques insuffisances de l'Etat national sans avoir pour autant le courage de *l'avouer*. Gaullistes en tête, beaucoup d'entre eux héritèrent d'ailleurs à partir de 1958 des institutions fondées par Robert Schuman. Ils s'efforcèrent d'en tirer le meilleur parti pour la France et durent admettre qu'elles *ne* contenaient pas autant d'inconvénients qu'ils le prétendaient dans l'opposition. A leur insu, l'esprit européen les déborde.

Faire le poids

Curieusement, ses fidèles n'en *profitent* pas beaucoup. Normalement, leurs convictions devraient les conduire à remettre en cause *l'utilité même de l'Etat national*. Mais eux aussi prennent un soin extrême à ne pas pousser le débat *jusqu'au bout. Ils n'y ont pas* le cœur et savent bien que, au-delà de leurs espérances, la cause qu'ils soutiennent *n'offre pas* toutes les garanties, alors qu'elle comporte beaucoup d'inconnu. Dans les deux camps, chacun partage en partie quelques raisons de l'adversaire, parce qu'il en entend l'écho tout au fond de son âme. Chaque fois qu'il hésite sur les choses, l'avenir trébuche ainsi dans les consciences.

Le fanatisme supporte mal ces contradictions. Il simplifie, fuit dans les mots, le bavardage, condamne sans appel les propos de bon sens, surtout *s'ils ont le* malheur d'être tenus par le premier ministre. « *Nous voyons bien que nos petits Etats, nos petites nations, auront de redoutables concurrents dans les Etats-continents*, rappelait M. Raymond Barre voici quelques semaines. *Il faut que l'Europe fasse le poids.* » *Faire le poids !* Dans la vie des peuples, c'est le dernier mot de l'histoire, comme l'Europe doit devenir le dernier recours de notre détresse nationale.

صكذا من الاصل

Le Monde

étranger

L'INTERVENTION VIETNAMIENNE AU CAMBODGE

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est demande le « retrait immédiat et total des troupes étrangères »

De notre correspondant

Bangkok. — Les ministres des affaires étrangères des cinq pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande), réunis en session d'urgence à Bangkok, ont lancé, ce samedi 13 janvier un appel réclamant le *« retrait immédiat et total des troupes étrangères du Cambodge »* et pressant le Conseil de sécurité des Nations unies de prendre *« les dispositions nécessaires et appropriées pour rétablir la paix, la sécurité et la stabilité dans la région »*.

Cette déclaration d'une fermeté *inattendue constitue un sérieux* revers pour la politique et la diplomatie vietnamiennes. L'ASEAN, parlant d'une seule voix, prend acte implicitement et condamne l'intervention des troupes de Hanoï au Cambodge et le renversement du pouvoir établi. Les cinq Etats affirment, en outre, *« le droit du peuple cambodgien à déterminer librement son avenir, hors de toute intervention de puissances extérieures »*.

Au cours de la conférence de *presse qui a suivi*, des propos encore plus sévères ont été tenus par les ministres, et en particulier par celui de Singapour, M. Rajaratnam, qui a affirmé : *« L'ASEAN n'est pas un « tigre de papier » et elle fera en sorte qu'il n'y ait plus d'autre Cambodge à l'avenir dans la région. »* Prié de *préciser comment les Cinq envisageaient* de s'organiser pour éviter la répétition de semblables événements, le ministre a répondu : *« Je ne peux pas le dire, ce serait révéler des secrets à l'ennemi. »*

Depuis plusieurs jours, la diplomatie vietnamienne avait multiplié *les démarches dans les capitales de* la région pour prévenir une telle prise de position. Lundi 8 janvier, M. Phan Hien, vice-ministre des affaires étrangères, avait convoqué les ambassadeurs des pays de l'ASEAN en poste à Hanoï pour leur signifier que son pays *« souhaitait que l'ASEAN n'interfère pas dans les affaires intérieures du Cambodge »*. L'ambassadeur du Vietnam à Bangkok, M. Hoang Bao Son, avait prétendu, pour sa part, que *« le cas du Cambodge est différent »* et que son gouvernement s'en tiendrait à l'avenir aux termes du communiqué conjoint signé lors de la visite officielle de M. Phan Van Dong, en *septembre dernier. Ce texte réaffirme* les principes de respect, de souveraineté et de non-ingérence *réciproques*.

Comminatoires ou rassurants, ces propos, tenus à partir d'une position de force par les représentants d'un pays dont les divisions, appuyées *par l'aviation, continuent à progresser* dans tout le Cambodge, n'ont pas suffi à soumettre les pays de l'ASEAN à l'acceptation résignée du fait accompli par la force. Ils ne peuvent toutefois faire plus.

Les membres de l'Association régionale continuent à reconnaître le gouvernement déchu de M. Pol Pot pour seule autorité légitime. La situation confuse qui règne toujours sur le terrain et l'incertitude quant à l'issue de la bataille diplomatico-juridique qui doit s'engager devant le Conseil de sécurité des Nations unies, favorisent le maintien de cette attitude.

Cependant, sauf renversement dramatique du cours des événements, ces nations, plus ou moins proches *de la sphère d'influence vietnamienne*, pourraient-elles, dans un second temps et si le débat international s'enlisait, éviter une reconnaissance réaliste du fait accompli ? Ces Etats, dont l'union économico-politique est loin de constituer sur le plan militaire une force comparable à celle du Vietnam, allié de l'Union soviétique, n'ont pas non plus une perception identique des dangers immédiats. Ce fait a été mis en valeur par le degré variable d'enthousiasme affiché récemment, lors des visites respectives de MM. Phan Van Dong et Deng Xiaoping dans la région.

L'Indonésie et la Malaisie, qui ont des démêlés avec leur communauté chinoise, dont certains éléments animent les partis communistes clandestins, continuent à percevoir la *Chine comme la menace potentielle* principale, alors que la Thaïlande, du fait de sa position isolée en première *ligne, serait plutôt tentée de s'en rapprocher*. De façon générale, l'appréciation du danger communiste et de la « théorie des dominos » reste largement fonction de la distance qui *sépare chacun des théâtres d'affrontement*. Cela ne rend que plus remarquables aujourd'hui leur prise de position *solidaire dans la condamnation* sans réserve de l'intervention vietnamienne, et l'appel au respect des principes de neutralité et de non-alignement auquel le Vietnam, plus que tout autre pays, a toujours affirmé son attachement en exigeant que les autres en fassent autant.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX.

Paris appuie le prince Sihanouk

(Suite de la première page.)

Le représentant de la France prenant la parole vendredi (après les *principales parties au conflit, mais avant* les Etats-Unis et la Grande-Bretagne), a notamment déclaré : *« Nous avons condamné à plusieurs reprises les excès commis par l'équipe dirigeante de Phnom-Penh dans ses efforts démiurgiques pour couler le Cambodge par la violence dans le moule imaginé par elle (...). Nous ne pouvons pour autant (...) entériner l'occupation, par une puissance étrangère, d'un pays souverain. L'idée selon laquelle l'existence d'un régime détestable pourrait donner un fondement à une intervention extérieure et légitimer son renversement par la force est extrêmement dangereuse. Elle aboutirait, à la limite, à remettre en cause l'existence même d'un ordre international en faisant dépendre du jugement de ses voisins le maintien de tout régime. Il importe donc que le Conseil affirme sans ambiguïté qu'il ne saurait entériner l'occupation d'un pays souverain par une puissance étrangère. Il est indispensable que le Kampuchéa conserve son intégrité territoriale sous un régime authentiquement indépendant, démocratique et pacifique. »*

L'intervention de M. Leprette a été vivement approuvée par le prince Sihanouk, qui a déclaré : *« Je demande que le problème soit résolu dans le sens indiqué par la France. »* L'ancien chef de l'Etat cambodgien, dans cette deuxième intervention, est allé encore plus loin dans sa critique du régime Pol Pot qu'il ne l'avait fait à Pékin. *« M. Carter a raison de dire que ce régime est le pire violateur des droits de l'homme, a-t-il dit : oui, c'est vrai. »*

Il a reparlé du sort que lui avaient réservé les vainqueurs de 1975, précisant que ses deux fils et deux de ses filles avaient disparu, envoyés dans des coopératives, ainsi qu'une dizaine de ses petits-enfants. Faisant alterner l'émotion et l'humour, le prince s'en est pris ensuite à l'Union soviétique et à ses alliés du pacte de Varsovie, qui (exception faite de la Roumanie, a-t-il précisé) ont « chouchouté les traîtres de Lon Nol » entre 1970 et 1975 et qui *« me détestent plus qu'ils ne détestent Pol Pot »*.

Dans cette polémique, les flèches les plus acérées ont été adressées à Cuba. M. Fidel Castro et le prince Sihanouk ont un vieux compte à régler depuis le sommet d'Alger des *non-alignés en 1973*, au cours duquel ils s'étaient vivement affrontés sur le rôle de l'U.R.S.S. dans le conflit cambodgien. Jeudi, le représentant de Cuba à l'ONU, M. Raul Roa Kouri, qui est le fils du ministre des affaires étrangères, s'était livré à de basses attaques contre le prince. Celui-ci lui a répondu que Fidel *Castro « a tout perdu, y compris le sens de l'honneur »* et que Cuba, transformée en satellite de l'Union soviétique, *« n'est plus rien »*.

M. Roa étant revenu à la charge, un incident a failli éclater lorsque *le représentant soviétique a menacé* de quitter la salle plutôt que d'entendre la nouvelle réponse que s'apprêtait à faire le prince Sihanouk. Le représentant du Koweït, vivement encouragé par le président de séance, déplora ces *« moments indignes »* mais obtint du prince qu'il renonçât à son droit de réponse.

MICHEL TATU.

Des « dommages irréparables » pour le socialisme et les non-alignés

estime l'ancien ministre yougoslave des affaires étrangères

De notre correspondant

Belgrade. — Le gouvernement yougoslave était informé depuis plusieurs mois par Hanoï qu'*« aucune négociation avec le Kampuchéa n'entrait en considération et que le « gouvernement réactionnaire » de Pol Pot et Ieng Sary devait être liquidé »*. C'est ce qu'a indiqué vendredi 12 janvier M. Minitch, ancien secrétaire des affaires étrangères, au cours d'un entretien avec les militants de l'Alliance socialiste de la capitale. Il a déclaré que déjà en avril dernier le président Tito avait adressé des messages aux chefs d'Etat du Vietnam et du Cambodge et que depuis plusieurs autres *contacts* avaient eu lieu.

M. Minitch, qui préside la commission des affaires étrangères de la Ligue des communistes et a la haute main sur la politique étrangère du parti yougoslave, estime que l'invasion du Cambodge a été conçue comme une vaste opération militaire conformément à la doctrine de la « guerre éclair » ou de la « guerre spéciale ». Elle est menée par l'aviation et des divisions équipées d'armes les plus modernes, créant ainsi un dangereux foyer de crise et d'insécurité. Le Conseil de sécurité doit donc prendre les mesures en son pouvoir pour protéger l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Kampuchéa. Il a exprimé l'espoir qu'il n'était peut-être pas trop tard pour que prévale le bon sens avant que la lutte des grandes puissances et des blocs pour les zones d'intérêt ne prenne de l'ampleur. M. Minitch, dont les déclarations font l'objet d'une importante publicité, a insisté sur « *les dommages irréparables* » causés par le conflit vietnamo-cambodgien au mouvement des non-alignés et au socialisme.

PAUL YANKOVITCH.

STOCKHOLM : M. Palme condamne l'intervention vietnamienne

De notre correspondant

Stockholm. — M. Palme, chef du parti social-démocrate suédois, qui avait vigoureusement pris parti pour le Vietnam pendant la guerre, a déclaré, jeudi soir 11 janvier à la télévision, que l'intervention militaire vietnamienne au Cambodge n'était pas acceptable et qu'elle devait être dénoncée au même titre que celle des Etats-Unis en 1970. Selon l'ancien premier ministre, *« les derniers événements sont en fait une des conséquences néfastes de la guerre américaine qui a détruit l'équilibre délicat de la région. Le fait que l'autogénocide prenne fin au Cambodge est probablement bon pour le peuple cambodgien, mais on ne peut jamais excuser une intervention dans un pays voisin. Nous devons protester et demander que les troupes vietnamiennes se retirent aussitôt que possible. La grande question est de savoir si elles auront la sagesse de quitter le pays.*

Pour M. Palme, il est important de manifester aujourd'hui une solidarité avec le principal objectif de la *politique* du Vietnam qui est l'indépendance nationale.

Après l'intervention au Cambodge, les milieux conservateurs suédois remettent en question l'aide au développement à Hanoï : le Vietnam reçoit environ *400 millions* de couronnes (400 millions de francs français) par an. Pour M. Palme, *« ce n'est pas en arrêtant la construction d'un hôpital pour enfants à Hanoï que nous aiderons le Vietnam. Si nous voulons éviter un régime plus dur, plus répressif, il faut d'abord supprimer la faim et créer les conditions sociales qui peuvent ouvrir le pays, lui donner un peu de confiance en son avenir. C'est la raison pour laquelle je pense que, même lorsque le Vietnam commet des bêtises, nous devons être solidaires avec son peuple »*.

ALAIN DEBOVE.

LE VIETNAM VA AUTORISER SES RESSORTISSANTS A S'EXPATRIER

Hanoï (A.F.P.). — Le gouvernement vietnamien promulguera prochainement des *« dispositions concrètes autorisant ceux de ses ressortissants qui désirent s'expatrier à le faire »*, a déclaré vendredi 12 janvier le ministre vietnamien des affaires étrangères, M. Nguyen Duy Trinh.

Le ministre a précisé, dans une interview à l'Agence vietnamienne d'information (AVI), que ces dispositions excluront certaines *catégories de nationaux : ceux qui sont en* âge d'être appelés sous les drapeaux, ceux dont les occupations sont en rapport avec des secrets d'Etat, ceux qui exercent une *« profession essentielle »*, à moins qu'ils ne puissent être remplacés, et ceux, enfin, qui sont en instance ou en cours de jugement à la suite de crimes ou de délits. Le gouvernement vietnamien, a ajouté M. Trinh, se concertera avec le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.) afin de résoudre au mieux ce problème.

● *La Suède* a décidé, vendredi 12 décembre, d'accueillir deux cent cinquante réfugiés vietnamiens. Cette décision gouvernementale a été prise contre l'avis de l'Office national de l'immigration qui estime que *« avec les sommes nécessaires à leur prise en charge, Stockholm pourrait venir en aide à un nombre supérieur de réfugié du Chili, d'Argentine, d'Uruguay et même du Brésil pour lesquels les Nations unies ne peuvent faire beaucoup de choses et que la Suède est pratiquement seule à assister »*. — (Correspond.)

PROCHE-ORIENT

LA CRISE IRANIENNE

Le chah quittera le pays avant jeudi

assure M. Bakhtiar

A Téhéran un conseil de régence a été constitué, ce samedi 13 janvier, a-t-on appris de source informée citée par l'A.F.P.

Les Etats-Unis ont lancé, vendredi 12 janvier, un « *appel pressant* » à l'armée iranienne pour qu'elle apporte son « *soutien total* » au nouveau gouvernement du premier ministre, M. Chapour Bakhtiar, et s'abstienne de toute mesure de force. « *Nous ne pensons pas qu'un coup d'Etat militaire permettrait de résoudre les problèmes iraniens* », a déclaré à Washington le porte-parole du département d'Etat.

Le souverain iranien partira « *avant la fin de la semaine iranienne* » (jeudi), pour visiter un pays du Proche-Orient, ou d'Europe, puis les Etats-Unis, a déclaré M. Bakhtiar. Le premier ministre a précisé que le conseil de régence, chargé d'assumer les pouvoirs du chah pendant son absence, qu'il a qualifiée de « *vacances* », sera formé du ministre de la cour, M. Ali Gholi Ardalan, du général Abbas Gharababhi, chef des forces armées, de lui-même, ainsi que des présidents des deux Chambres, du ministre de la justice et de deux personnalités iraniennes.

M. Bakhtiar a, par ailleurs, déclaré que le chah avait demandé à l'armée de se soumettre au nouveau gouvernement, et a démenti les rumeurs de coup d'Etat. Mais, a-t-il ajouté, « *si mon gouvernement échoue, un coup d'Etat est possible et même probable* ».

Enfin, M. Bakhtiar a indiqué qu'il suivrait à l'avenir une politique d'indépendance, notamment vis-à-vis des Etats-Unis. Il a averti également l'U.R.S.S. qu'il « *ne laisserait pas Moscou fomenter des troubles dans le pays.* »

A Paris, on indiquait, vendredi, dans l'entourage de l'*ayatollah* Khomeiny que le chef chiite pourrait regagner Téhéran immédiatement après le départ du chah, sans attendre une hypothétique abdication du souverain. L'ayatollah avait déclaré, mercredi 10 janvier (*le Monde* du 12 janvier), qu'un séjour du chah à l'étranger ne changerait rien à la situation actuelle s'il ne *s'accompagnait* pas d'une abdication, mais on estime dans l'entourage du leader religieux que la présence de celui-ci en Iran, pourrait hâter cette abdication, et rendrait, en tout cas, définitif le départ du chah.

Le premier ministre actuel serait balayé de la scène politique iranienne dès l'arrivée de l'ayatollah, affirme-t-on de même source. M. Bakhtiar a déclaré, de son côté, à plusieurs reprises, qu'il souhaitait la présence à Téhéran de l'ayatollah Khomeiny, et qu'il serait le premier à venir s'incliner *devant lui*. Quant à l'armée, selon l'entourage du leader chiite iranien, il y a toutes les chances pour qu'elle se rallie, dans sa grande majorité, à l'ayatollah Khomeiny.

Vendredi également, dans une interview accordée à la chaîne de télévision américaine C.B.S., l'ayatollah Khomeiny a déclaré s'attendre à ce qu'un Etat islamique soit *formé* en Iran dans quelques jours et à ce qu'il en prenne la tête. « *Je désignerai le gouvernement* », a-t-il précisé, ajoutant que c'est lui-même, et non le cabinet récemment formé, qui dirigera l'Iran. Il a précisé que les hommes qui seront inclus dans son gouvernement se trouvent actuellement en Iran et ont accepté d'en faire partie. L'ayatollah Khomeiny a affirmé encore qu'un des principaux membres du cabinet qu'il formera sera M. Karim Sandjabi, président du Front national d'opposition. — (*A.F.P., Reuter.*)

LES ÉTATS-UNIS DÉMONTENT LEURS INSTALLATIONS RADARS

« Les Etats-Unis ont commencé à prendre des mesures de protection dans plusieurs régions d'Iran pour éviter que certains équipements militaires ultra-secrets tombent entre des mains hostiles », *a indiqué, vendredi 12 janvier, M. Brzezinski, conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité nationale. Il se confirme ainsi que les Etats-Unis commencent à démonter en Iran le matériel d'espionnage électronique (notamment des radars) surveillant l'Union soviétique.*

C'est le Washington Post *qui, en revenant sur cette affaire, dans un article paru vendredi matin, a provoqué la mise au point de M. Brzezinski. Le quotidien croit savoir que la C.I.A. démonte ces appareils électroniques, qui ne seraient toutefois pas retirés d'Iran pour le moment mais placés en lieu sûr.*

Ces équipements étaient notamment destinés à suivre les essais des nouveaux missiles soviétiques et avaient permis de déceler que leurs données télémétriques renvoyées à terre avaient été codées, rendant très difficile la vérification de l'application des accords sur la limitation des armements stratégiques (SALT).

Pékin atténuerait son hostilité à l'égard d'Israël

De notre correspondant

Jérusalem. — *La Chine serait* en train d'atténuer quelque peu son hostilité à l'égard d'Israël. C'est la rumeur qui court depuis quelques jours à Washington, à Londres et à Jérusalem. L'Agence télégraphique juive, citant des *sources londoniennes*, dont elle ne précise pas la nature, a fait savoir, le 11 janvier, que cette évolution serait le résultat d'une rencontre secrète entre le ministre israélien de la défense, M. Weizman, et le ministre chinois des affaires étrangères, M. Huang Hua. Cette rencontre — *dont l'existence n'a pas été* officiellement confirmée à Jérusalem — *aurait eu lieu au mois* de juin dernier près de Zurich, alors que le ministre chinois rentrait d'une visite au Zaïre et au moment où M. Weizman revenait à Jérusalem après un mystérieux voyage à Londres.

L'entretien aurait été détendu et M. Huang Hua aurait manifesté l'intérêt de la Chine pour les changements intervenus au *Proche-Orient* depuis la visite du président Sadate à Jérusalem. Auparavant, M. Haïm Herzog, alors qu'il était encore ambassadeur d'Israël aux Nations unies, avait eu plusieurs entrevues à New-York avec son collègue chinois. *Mais M. Herzog a déclaré* jeudi soir à Jérusalem qu'il n'avait remarqué à cette époque aucun « *assouplissement* » de la politique chinoise à l'égard d'Israël.

Au début de la semaine, le président du Congrès juif américain, M. Howard Squadron, de retour d'un voyage à Pékin, avait déclaré à Washington que les dirigeants chinois avaient sensiblement modéré leur langage à propos d'Israël. M. Squadron fondait son appréciation sur un entretien qu'il avait eu avec M. Geng Biao, vice-premier ministre, qui avait souligné le profond attachement des Juifs, comme des Chinois, à leur patrie (*homeland*). M. Geng Biao aurait également déclaré qu'Israël devait se retirer « *de la plupart* » des territoires occupés, alors que, auparavant, Pékin parlait toujours de la nécessité d'un retrait total. Cette analyse rejoignait celle d'un sénateur américain, M. Richard Stone, qui venait lui aussi de faire un voyage en Chine et avait remarqué que les dirigeants chinois se montraient relativement bienveillants à l'égard de l'initiative de paix du président Sadate. — F. C.

A TRAVERS LE MONDE

Chypre

● UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE FRANÇAISE a fait à Nicosie une visite officielle qui s'est achevée vendredi 12 janvier. A cette occasion, la Chambre des représentants chypriote a décidé la constitution d'un groupe d'amitié Chypre-France qui représentera toutes les tendances politiques de l'île. La presse écrite et la télévision locales ont consacré une place importante à la visite des parlementaires français. Ceux-ci ont en outre été reçus par M. Spyros Kyprianou, président de la République, qui a déclaré : *« Au cours des derniers débats aux Nations unies, l'attitude de la France a été positive, constructive et d'une importance décisive à propos du problème de Chypre, vis-à-vis duquel Paris est fidèle à une politique constante, fondée sur le droit et la morale. »* — *(Corresp.)*

Nicaragua

● UN COMMANDO DU FRONT SANDINISTE a occupé pendant plusieurs heures vendredi 12 janvier la localité minière de Santa-Rosa-del-Peñon. Le président Somoza aurait des intérêts dans cette mine, dont le gérant a été tué par les guérilleros. Au cours des dernières heures, les guérilleros ont également occupé Tisma (25 kilomètres à l'est de Managua), où ils ont incendié la mairie, un poste militaire et le cadastre. Ils ont encore attaqué un bâtiment administratif à Léon. — — *(A.F.P.)*

Pérou

● L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE a demandé vendredi 12 janvier à *Lima* la libération de toutes les personnes arrêtées à l'occasion de la grève générale. Environ quatre-vingt-dix personnes sont encore retenues dans un local policier exigu. Parmi elles figurent MM. Alfonso Barrantes, président du Parti d'union démocratique (extrême gauche), et M. Gustavo Espinosa, ancien secrétaire général de la Confédération générale des travailleurs péruviens (communiste). — *(A.F.P.)*

Rhodésie

● LE GOUVERNEMENT INTERIMAIRE RHODESIEN a annoncé, vendredi 12 janvier, que les Blancs âgés de cinquante-neuf ans pourront dorénavant être appelés à faire des périodes de service actif dans l'armée et la police. Toutefois, ces périodes ne pourront excéder quarante-deux jours par an. Le même jour, le gouvernement a proclamé la loi martiale dans quinze nouveaux *districts* du pays. Désormais, pour 90 %, le territoire rhodésien est soumis à ce régime d'exception. — *(A.F.P., Reuter.)*

Zambie

● M. LI XIANNAN (Li Hsien-nien), vice-premier ministre chinois, est arrivé, vendredi 12 janvier, à Lusaka, en provenance de Maputo, pour une visite officielle de cinq jours en Zambie. Il se rendra ensuite au Zaïre. — *(Reuter.)*

AFRIQUE

Nakfa, carrefour des détresses de l'Érythrée...

Nakfa (A.F.P.). — Nakfa est une localité du nord de l'Erythrée, perdue entre des montagnes ocres et pelées dominant à plus de 2 500 mètres, et qui est maintenant le carrefour de toutes les détresses de cette province ravagée par une guerre de dix-huit ans. La dernière offensive éthiopienne, en novembre, a fait affluer dans ce gros bourg poussiéreux, grands blessés, réfugiés, prisonniers de guerre et orphelins.

Dans les rues quasi désertes, des groupes d'amputés clopinent sur leurs béquilles ; des aveugles, le visage mangé par d'énormes lunettes noires, cherchent leur chemin du bout de leur canne au milieu des pierres. A Nakfa, le Front populaire de libération de l'Erythrée (F.P.L.E.) a rassemblé les mutilés. Ils sont six cents dont soixante aveugles et soixante-dix paraplégiques. Les autres sont amputés, d'un membre ou de deux.

Quelques centaines d'entre eux sont regroupés dans une cour. A notre arrivée, une note aigrelette donne le signal d'un spectacle hallucinant. Une dizaine de mutilés se lèvent et, qui sautillant sur une jambe, qui balançant un buste aux bras amputés, entament une danse folklorique. Un chant monte, repris par tous : « Même si nous avons perdu nos bras, nos jambes ou nos yeux, nous continuerons le combat, nous nous battrons en chantant, l'ennemi a peur de notre détermination. »

Fuyant devant la poussée éthiopienne et les bombardements qu'ils décrivent, l'horreur dans les yeux, plus de mille cinq cents personnes, essentiellement des femmes et des enfants, sont arrivées là il y a moins d'un mois. Elles ont trouvé refuge dans les maisons basses, couleur de terre, qui portent elles-même les marques de la guerre : impacts de balles, dans des murs écroulés, toits crevés, entassés à trois familles par pièce, ils se partagent à deux ou trois une mince couverture. Le F.P.L.E. s'efforce d'assurer un minimum d'aide : quelques poignées de céréales pour survivre. Des dispensaires tenus par des « médecins aux pieds nus » ont été ouverts et les classes d'alphabétisation fonctionnent.

Les prisonniers — quatre cents, âgés de dix-huit à soixante-cinq ans — sont parqués dans l'ancienne citadelle italienne. Certains sont là depuis un mois, d'autres depuis trois ans. Le F.P.L.E. affirme détenir trois mille neuf cent cinquante-six détenus de guerre éthiopiens répartis dans sept camps semblables.

L'état des prisonniers de la citadelle de Nakfa est effroyable. Ils sont affalés dans la cour et les anciennes chambrées. Une longue file en haillons attend devant la cellule qui sert d'infirmerie. « Ils sont tous à des degrés divers malades : paludisme, tuberculose et dysenterie », *déclare la femme médecin détachée par le F.P.L.E. Nous parlons avec ce qui semble être un vieillard, tassé dans une encoignure, le visage émacié, tremblant de fièvre. Il a trente-deux ans.*

En bas, dans le village, une maison un peu plus grande que les autres abrite cent cinquante orphelins, filles et garçons. Ils nous accueillent, impeccablement alignés sur trois rangs. Marchant sur place, au rythme des tambours, ils entonnent un chant guerrier : « Pourquoi devrais-je vivre sous le joug du *colonialisme, je vais prendre ma* kalatchnikoff (fusil d'assaut) et combattre pour pouvoir enfin vivre libre ! » *Le plus jeune a trois ans, l'aîné douze.*

EUROPE

République fédérale d'Allemagne

LES DIFFICULTÉS DES CHRÉTIENS-DÉMOCRATES

Offensive contre M. Helmut Kohl au sein de la C.D.U.

De notre correspondant

Bonn. — Le président de la C.D.U., M. Helmut Kohl, doit mener un combat *difficile* pour défendre son poste à la tête de l'opposition chrétienne-démocrate. Jeudi 11 janvier, il a, *certes*, marqué un point, puisque le présidium de la C.D.U., ainsi que son comité directeur, l'ont confirmé dans ses fonctions. Mais le fait qu'il ait dû recourir à cette procédure en dit long sur la crise dont l'opposition ouest-allemande souffre depuis des mois.

Ce n'est un secret pour personne que M. Franz-Josef Strauss, le président des chrétiens-sociaux bavarois — alliés aux chrétiens-démocrates des autres Länder de la République fédérale, — ne fait pas confiance à M. Kohl pour gagner les élections générales de 1980. Cette fois-ci, cependant, l'attaque contre le chef de la C.D.U. est venue de ses propres troupes, en la personne de M. Kurt Biedenkopf, président de la C.D.U. de Westphalie.

M. Biedenkopf est, comme M. Kohl, né en 1930 à Ludwigshaffen. Tous deux ont fréquenté la même école. Bien des années plus tard, le premier est devenu, en tant que secrétaire général de la C.D.U., le chef d'état-major de M. Kohl, qui se trouvait déjà à la tête du parti chrétien-démocrate. Une première rupture s'amorça en 1973, lorsque M. Biedenkopf préféra renoncer à ses fonctions fédérales pour prendre la direction de la C.D.U. en Westphalie. Aujourd'hui, il passe à l'offensive directe contre son ancien « patron » et ami.

M. Biedenkopf, qui est le principal porte-parole de la C.D.U. pour les problèmes économiques, vient donc de secouer le parti : il a tout simplement demandé une « abdication » partielle de M. Kohl, auquel il demande d'abandonner la direction du groupe parlementaire C.D.U.-C.S.U. pour se contenter de la présidence du mouvement chrétien-démocrate. Il se défend, bien entendu, de vouloir ainsi porter un « coup de poignard dans le dos » au leader de l'opposition. Il s'agit simplement, selon lui, d'alléger la double tâche de chef du parti et du groupe parlementaire. En fait, personne ne peut ignorer que, dans ce régime très parlementaire, si M. Kohl n'était plus le numéro un de l'opposition au Bundestag, il n'aurait plus la moindre chance d'être à nouveau désigné comme le candidat de l'opposition à la chancellerie pour les élections générales de 1980.

L'attaque ainsi déclenchée vise, bien entendu, à exploiter la déception de l'électorat chrétien-démocrate, qui constate que l'opposition ne paraît guère capable, à l'heure actuelle, de mettre en péril la coalition socialiste-libérale du chancelier Schmidt. D'autres considérations plus pratiques ne sont pas absentes. M. Biedenkopf a, semble-t-il, conclu un accord avec le chef de la C.D.U. en Rhénanie du Nord-Westphalie, M. Köppler, qui, après deux défaites, entend pour la troisième fois conduire son parti à la bataille contre le S.P.D. en 1980. En échange, M. Köppler aurait donc promis à M. Biedenkopf de le soutenir dans ses efforts.

Enfin, tout le monde soupçonne le dirigeant Bavarois, M. Franz-Josef Strauss, d'être également à l'origine des opérations dirigées contre M. Kohl. Ce n'est pas un hasard si, il y a quelques semaines, le chef de la C.S.U. a déclenché ouvertement la campagne contre le président de la C.D.U., en estimant que Biedenkopf aurait toutes les qualités attendues d'un bon candidat chancelier.

JEAN WETZ.

Espagne

La tension augmente au sein des forces armées

Deux gardes civils tués au Pays basque

Madrid (*A.F.P., Reuter*). — Deux gardes civils ont été tués et deux autres grièvement blessés, ce samedi 13 janvier dans la matinée, à Azcoitia, dans la province basque de Guipuzcoa. Ces deux nouveaux attentants aggravent encore le bilan du terrorisme en Espagne depuis le début de l'année. Bilan particulièrement sanglant : outre les deux gardes civils d'Azcoitia, deux officiers supérieurs, quatre policiers, un magistrat et un civil ont été victimes d'action terroristes.

L'organisation séparatiste basque ETA, qui a revendiqué la majorité de ces attentants, a ouvertement déclaré la guerre à *« la structure hiérarchique de l'armée »*, tandis que les groupes révolutionnaires antifascistes du 1er octobre (GRAPO) ont fait leur réapparition.

Dès le 2 janvier, l'ETA revendiquait l'assassinat du commandant José Maria Herrera, adjoint au gouverneur civil de Guipuzcoa. Le lendemain, l'assassinat en plein centre de Madrid du gouverneur militaire, le général Ortin Gil, provoquait la première manifestation publique d'indiscipline caractérisée d'une masse importante d'officiers en uniforme. Ces officiers ont notamment demandé lors des obsèques du gouverneur la démission du gouvernement et « la mort des traîtres ».

Cette grave situation a été étudiée vendredi à Madrid lors d'une séance de travail réunissant M. Adolfo Suarez, président du gouvernement ; le général Manuel Gutierrez Mellado, vice-président, chargé de la défense ; M. Rodolfo Martin Villa, ministre de l'intérieur, et les généraux commandant la police armée et la garde civile. On note encore vendredi la réunion du conseil supérieur de l'armée de terre, présidé par le général Tomas de Liniers. Il est probable que ce conseil s'est penché sur les différends entre quelques chefs militaires affectés à la police armée et le ministre de l'intérieur. En effet, un général, un lieutenant-colonel et un colonel ont démissionné de leurs *fonctions au sein de la police* armée à la suite de critiques que M. Rodolfo Martin Villa aurait adressées à des officiers de ce corps.

Vendredi soir, à son retour de Paris, M. Oreja, ministre des affaires étrangères, a déclaré que les autorités françaises ont informé les réfugiés espagnols résidant au sud de la France que leur carte de réfugié politique ne serait pas renouvelée.

M. Oreja a confirmé qu'au cours de sa rencontre avec son homologue français, M. Jean François-Poncet, il avait exposé « la grave préoccupation du gouvernement espagnol à propos de la qualité de réfugié octroyée à des membres de l'organisation terroriste ETA », alors que le délit d'opinion n'existe plus en Espagne. M. François-Poncet, a poursuivi le chef de la diplomatie espagnole, *« partage nos vues, qui sont en accord avec les normes internationales en matière de réfugiés politiques »*.

● *M. Gallostegui*, dit Peixoto, considéré par la police espagnole comme l'un des dirigeants de la branche militaire de l'ETA, a été victime d'un attentat, à Saint-Jean-de-Luz, le samedi 13 janvier. Il aurait été hospitalisé à Bayonne dans un état très grave. — *(A.F.P.)*

● *Le prince Carlos Hugo de Bourbon Parme*, président du parti carliste (socialiste autogestionnaire) d'Espagne, a été naturalisé espagnol, *lundi 8 janvier*, selon un décret-loi du ministère de la justice, entériné par le conseil des ministres.

Chef de la maison des Bourbon Parme, le prince Carlos Hugo était jusqu'à présent de nationalité française. Il avait été expulsé d'Espagne en 1968 avec toute sa famille. Il conduira la liste du parti carliste à Madrid lors des prochaines élections générales du 1er mars. — *(A.F.P.)*

LE PROCHAIN CONSEIL EUROPÉEN AURA LIEU LES 12 ET 13 MARS A PARIS

Bruxelles (*A.F.P.*). — Le prochain conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de la C.E.E. se tiendra les 12 et 13 mars à Paris, a annoncé vendredi 12 janvier un porte-parole du ministère belge des affaires étrangères.

Le deuxième sommet de l'année se tiendra à Strasbourg les 22 et 23 juin, quelques jours à peine après les élections directes du Parlement européen. Le troisième conseil de 1979 aura lieu à Dublin les 6 et 7 décembre prochain.

● *M. Giscard d'Estaing* recevra lundi matin 15 janvier les trois « sages » européens chargés par le dernier conseil européen de réfléchir aux problèmes posés par l'élargissement de la Communauté. Il s'agit de MM. Barend Bisheuvel (Pays-Bas), Edmund Dell *(Grande-Bretagne)* et Robert Marjolin (France) ; ils devront présenter leurs conclusions en octobre 1979. Mercredi 17 janvier, le président de la République recevra d'autre part M. Henri Maidou, premier ministre centraficain. Vendredi 12 janvier enfin M. Giscard d'Estaing a reçu l'ambassadeur d'U.R.S.S. en France, M. Tchervonenko ; l'entretien a porté sur la préparation de la visite que le chef de l'Etat doit effectuer en Union soviétique en mars 1979.

La crise du Sahara Occidental

LE PRÉSIDENT OULD SALEK ANNONCE LE RETRAIT DES TROUPES MAROCAINES DE MAURITANIE AVANT LA FIN MARS

« D'ici à la fin du premier trimestre 1979, la totalité des troupes marocaines (environ huit mille hommes) se seront retirées du territoire mauritanien », annonce le président Moustapha Ould Mohamed Salek, dans une interview à l'hebdomadaire « Jeune Afrique ».

On indique à Nouakchott, ce samedi 13 janvier, que les forces royales (mille deux cents hommes) stationnées à Nouadhibou, à 400 kilomètres au nord de la capitale, évacuent actuellement cet important centre économique pour regagner leur pays. Début décembre, trois cents soldats marocains s'étaient retirés de la localité d'Alejoujt (à 250 kilomètres au nord de Nouakchott) pour se redéployer autour de la cité minière de Zouérate. Les forces chérifiennes sont encore présentes à Atar, Bir-Moghrein et Aïn-Bentili, dans le nord du pays, ainsi qu'à Dakhla et Argoub, dans la partie du Sahara occidental contrôlée par la Mauritanie. Ces forces avaient été envoyées en 1977 à la demande de l'ancien président Ould Daddah alors que le Front Polisario multipliait ses attaques.

A la suite des déclarations du président Ould Salek sur un éventue référendum au Sahara occidental (*le Monde* du 13 janvier), le bureau politique du Front Polisario a publié samedi à Alger un manifeste lançant un *« dernier appel »* à la Mauritanie pour l'ouverture de *« négociations officieles et définitives »* et la *« restituuion »* de la partie du Sahara occidental qui lui est revenue à la suite du partage de 1975. Un appel analogue est lancé au Maroc.

Enfin, notre correspondant à Rabat signale que M. Taleb Bencheikh, secrétaire d'Etat au plan, participe depuis vendredi à Nouakchott aux travaux de la Commission mixte de coopération maroco-mauritanienne.

● *La Chine et la République de Djibouti* ont établi des relations *diplomatiques à dater du 8 janvier*, a annoncé l'Agence Chine Nouvelle, mardi 8 janvier, à Pékin. Les deux pays échangeront des ambassadeurs *« dès que possible »*. — *(A.F.P.)*

Quarante-huit heures pour préparer une attaque-surprise

(Suite de la première page.)

Les services français fondent leur analyse sur leur connaissance des plans militaires du pacte de Varsovie, l'observation du dispositif opérationnel qui révèle d'incessants déplacements d'une garnison à l'autre des unités soviétiques, *principalement stationnées* en zone avancée en Europe centrale, et sur la nature ou les performances supposées des matériels nouvellement mis en place.

Pour ne citer que quelques exemples recueillis lors des plus récentes manœuvres, les troupes aéroportées font désormais partie intégrante des forces dites de première ligne au sein du pacte de Varsovie et le parc des hélicoptères d'assaut ou de manœuvre progresse rapidement.

L'infanterie est en voie de mécanisation accélérée pour permettre l'acheminement des unités — *sous la protection de véhicules* de combat adaptés aux actions offensives — au profit des divisions blindées de l'avant. Les mouvements de ces divisions blindées se font sous la couverture de barrages importants d'artillerie de campagne extrêmement mobiles, tout terrain, capables d'un feu classique, nucléaire, voire *chimique*.

Depuis peu, l'état-major soviétique met l'accent sur le soutien logistique des forces opérationnelles, depuis le transport de renforts en hommes et en matériels jusqu'à la réparation ou à l'entretien des équipements, en passant par le stockage des carburants au moyen d'un réseau d'oléoducs préalablement installés ou se déplaçant à la demande.

En une dizaine d'années, de 1966 à 1977, le nombre des divisions soviétiques s'est accru de 20 % ; les effectifs militaires globaux de 39 % ; les chars de 30 %, et le nombre des pièces d'artillerie a doublé.

Sur le Rhin et dans la Manche

L'Union soviétique produit sept chars moyens et lourds par jour (l'armée de terre française commandera, au total, soixante chars moyens AMX-30 en 1979) et mille pièces d'artillerie par an. A ce rythme de production, les forces du pacte de Varsovie auront complètement renouvelé, avant 1985, leur arsenal d'armements lourds déployé en Europe. Entre 1977 et 1979, à raison de mille avions de combat sortis chaque année des chaînes d'assemblage, comme c'est le cas présentement, le pacte de Varsovie disposera d'un nombre d'appareils égal au total des avions de l'U.S. Air Force en Europe, de ceux que les Etats-Unis pourraient envoyer en renfort depuis les bases d'outre-Atlantique et des avions des puissances alliées en Europe.

Ces aménagements du dispositif militaire à l'Est concernent tout autant les forces prêtes en permanence que les unités constituées à la mobilisation.

Si l'on en croit les évaluations de source *française*, une *partie des forces aéroterrestres du pacte* de Varsovie, jugée significative pour permettre une première phase des opérations par attaque-surprise, peut être prête dans les quarante-huit heures. La préparation des forces navales et la mise en œuvre des commandements opérationnels peuvent exiger, en revanche, quatre jours.

La différence tient au fait que les délais de route et de déploiement préventif de la marine sont toujours plus importants et que la mise en place des moyens logistiques et de transmissions dans les P.C. requiert davantage de temps.

Avions-radars et satellites

En d'autres termes, si la doctrine soviétique repose bien, comme le considèrent les analystes militaires français, sur la possibilité de déclencher en Europe une attaque par surprise avec un minimum de préparation pour mieux bousculer l'OTAN, les forces du pacte de Varsovie seraient en mesure de commencer à exercer une pression aux frontières du Rhin dans les quarante-huit heures et de menacer, par exemple, les ports britanniques de la Manche en moins d'une semaine.

Une telle analyse laisse apparemment de côté le point de savoir si l'Union soviétique peut se préparer à mener une offensive extrêmement rapide à l'Ouest tout en se préservant contre l'éventualité d'actions offensives limitées, menées sur le front de l'Est, par la Chine populaire.

Dans ces conditions, note le ministère français de la défense, *« le délai d'alerte dont disposerait l'alliance en cas d'attaque du pacte est un élément-clé. Les moyens actuels de recherche du renseignement permettent d'espérer un préavis variant de quarante-huit heures à huit ou quinze jours suivant l'ampleur des mesures préliminaires prises par l'adversaire »*.

Avec un total de 5 250 000 hommes, marine exclue, les forces du pacte de Varsovie alignent jusqu'à 57 000 chars de combat de tous les modèles et 8 000 avions.

Pour les forces de l'OTAN, qui peuvent mobiliser 5 200 000 hommes servant 17 000 chars et 3 200 avions de combat en Europe, il *importe de déceler suffisamment* à temps les indices d'une préparation militaire du pacte de Varsovie pour accroître les délais du préavis.

Bien des précédents, à commencer par l'invasion de la Tchécoslovaquie en août 1968 ou la guerre israélo-arabe d'octobre 1973, montrent que l'alerte peut être diffusée avec retard.

Dans les états-majors occidentaux, on estime que des avions-radars, comme l'AWACS américain, le Nimrod britannique ou leur réplique soviétique, le Moss, sont précisément l'instrument de cette surveillance permanente de la préparation militaire adverse, dès le temps de paix ou en période de grave crise politique internationale.

Codage

L'avion-radar observe éventuellement la « montée » en puissance des forces adverses, le déplacement des unités et la concentration des troupes ou des matériels qui marquent, inévitablement, la *préparation d'une attaque*. Il complète les renseignement déjà recueillis par des satellites espions.

C'est la raison pour laquelle les Etats-Unis ont tant insisté pour que l'OTAN adopte un tel système, installé à partir de 1982 en Europe. Ils avaient accepté de *fournir des AWACS à l'Iran*, d'où des analystes américains pouvaient espérer surveiller le territoire soviétique et les préparatifs de l'armée rouge. Les récents événements ont obligé Téhéran à annuler le contrat.

La France, de son côté, a annoncé son intention de lancer son propre *avion-radar. Elle consacrera*, en 1979, à l'étude d'un satellite d'observation 81 millions de *francs de crédits de paiement*, qui s'ajouteront aux 59 millions dépensés depuis *1973*. Les armées participeront, en 1979, à raison de 108 millions de francs, à la conception de la fusée européenne Ariane — pour avoir la possibilité de lancer des satellites d'observation ou de télécommunications — et elles attribueront 31 millions de francs à la réalisa*tion du satellite SPOT (satellite* probatoire d'observation de la Terre), qui leur permet de mettre au point un programme de satellite militaire national.

Indiscrets, tous ces moyens d'observation le sont au point que les Soviétiques, pour se prémunir, ont pris récemment l'initiative de coder jusqu'à leur système de transmissions des ordres et de recueil des renseignements, à bord de leurs missiles balistiques, durant leurs vols expérimentaux.

De l'interception de ces messages, les services spécialisés occidentaux apprennent beaucoup sur l'état des recherches et de la technologie militaires en Union soviétique. C'est en partie à l'existence d'un tel codage et aux perturbations qu'il apporte à une bonne *connaissance* des rapports de forces entre grandes puissances qu'on devrait le retard constaté dans la conclusion des nouveaux accords américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques.

JACQUES ISNARD.

● *M. Anatoli Krassikov* vient d'être nommé directeur général de l'agence Tass où il est entré en 1955. Il fut longtemps correspondant à Rome et à Paris avant de rentrer il y a peu à Moscou. — *(U.P.I.)*

● *Le docteur Jacques Sandeau*, résidant au Japon depuis six ans et demi, délégué des Français d'Extrême-Orient au conseil supérieur des Français de l'étranger, nous fait savoir qu'il n'a rien de commun avec Jacques Sandeau, signataire d'un article sur l'Europe qui a paru dans *le Monde* du 19 décembre, et qui a fait l'objet d'une réplique dans *le Monde* du 26 décembre.

L'UNION SOVIÉTIQUE MET EN SERVICE UN TROISIÈME PORTE-AVIONS

Washington (*A.F.P.*). — La marine soviétique a lancé récemment un troisième porte-avions de la classe du *Kiev* et un navire de soutien pour accompagner ses porte-avions, indiquait-on, vendredi 12 janvier, à Washington, de source gouvernementale américaine.

Ce porte-avions de 40 000 tonnes peut transporter trente-six avions à décollage et atterrissage courts Yak-36 et des hélicoptères de lutte anti-sous-marine KA-25 Hormone. Le bâtiment est à propulsion classique.

Dans les milieux spécialisés de la marine américaine, on n'exclut pas la mise en chantier d'un quatrième navire de ce type prochainement, mais d'un tonnage plus lourd (*le Monde* du 6 octobre 1978). Parallèlement au lancement de ce troisième porte-avions, l'Union soviétique a mis en service un gros navire de soutien, le *Beresina*, manifestement destiné à ravitailler ces porte-avions et équipé de tout le matériel susceptible de les aider dans leurs tâches d'appui à la mer en leur donnant une plus grande autonomie. Le *Beresina*, de 212 mètres de long, jauge de 30 000 tonnes à 40 000 tonnes.

Alors que le chef de l'État soviétique traversait la Roumanie

M. CEAUSESCU A FAIT REMETTRE A M. BREJNEV UN MESSAGE D'AMITIÉ

Bucarest (*A.F.P.*). — M. Nicolas Ceausescu, chef de l'État et du parti roumains, et M. Leonid Brejnev ont échangé, dans la nuit du vendredi 12 au samedi 13 janvier, des messages d'amitié. M. Brejnev, qui est le chef de l'État soviétique, en route vers la Bulgarie, traversait le territoire roumain.

Le message de M. Ceausescu a été transmis à M. Brejnev lors d'une halte du train en gare de Jassy par M. Emil Bobu, secrétaire du parti communiste roumain et vice-président du Conseil d'État, qu'accompagnaient M. Ion Iliescu, premier secrétaire du parti de Jassy, et M. G. I. Drozdenko, ambassadeur d'U.R.S.S. à Bucarest.

Au printemps de 1971, M. Brejnev, qui se rendait à Sofia pour y assister au congrès du parti communiste bulgare, n'avait pas non plus été salué par M. Ceausescu, alors qu'il traversait la Roumanie. Des membres de l'appareil du parti lui avaient remis, selon un protocole analogue, un message de salutations du chef du parti roumain.

Le Monde

politique

LA SITUATION AU SEIN DU P.S.

La « contribution » du CERES est signée par neuf parlementaires

La « contribution » déposée par le CERES en vue du congrès du parti socialiste est, à l'heure actuelle, signée par plus de mille socialistes appartenant à l'ensemble des départements. Parmi eux figurent une vingtaine de maires de villes de plus de cinq mille habitants et une quinzaine de conseillers généraux. *Comme nous l'avons déjà fait pour les partisans de MM. Mauroy* et Rocard (« le Monde » du 11 janvier) et pour ceux de M. Mitterrand (*« le Monde » du 13 janvier*), nous avons relevé *ci-dessous* les députés (six), les sénateurs (trois), les membres du comité directeur (trente-six) et les *premiers secrétaires fédéraux (huit)* qui ont signé le texte de la minorité du P.S.

HAUTES-ALPES : M. Paul Guerrin, membre du comité directeur.

AUDE : MM. Pierre Guidoni, membre du bureau *exécutif*, député ; Régis Baraille, membre du comité directeur.

CALVADOS : M. Jean Besse, membre du comité directeur.

DORDOGNE : M. Michel Suchot, membre du comité directeur.

DROME : M. Jean-Claude Blanc, membre du comité directeur.

ESSONNE : M. Pierre Noé, sénateur, premier secrétaire.

HAUTS-DE-SEINE : M. Jacques Fournier ; Mme Nicole Questiaux, membres du comité directeur.

HAUTE-GARONNE : Mme Hélène Mignon, membre du comité directeur.

HERAULT : M. Daniel Bedos, membre du comité directeur.

ISERE : Mme Paule Duport, membre du comité directeur.

LOIRE : MM. André Garnier, membre du bureau exécutif ; René Merat, premier secrétaire.

LOIRE-ATLANTIQUE : MM. François Autain, député ; Jean Nattiez, membre du *comité* directeur.

MARNE : Mme Annette Chépy, membre du comité directeur, premier secrétaire.

MOSELLE : M. Michel Seelig, membre du comité directeur.

NORD : MM. Alain Cacheux et Jean-Pierre Leroy, membres du *comité directeur*.

OISE : M. Bosco Ribar, membre du comité directeur.

PARIS : Mme Edwige Avice, député, et MM. Didier Motchane Georges Sarre, Michel Charzat, membres du bureau exécutif ; Georges Mingotaud, premier secrétaire, Mmes Anne Cublier, Gisèle Charzat, membres du comité directeur : M. Bernard Parmentier, *sénateur*.

PAS-DE-CALAIS : M. Jean-Marie Alexandre, membre du comité directeur.

PUY-DE-DOME : M. Edmond Vaccant, député.

BAS-RHIN : M. Claude Truchot, *membre du comité directeur*.

HAUT-RHIN : M. Bernard Wemaere, premier secrétaire, membre du comité directeur.

HAUTE-SAONE : M. Bichet, premier secrétaire.

SAVOIE : M. Daniel Ruscher, premier secrétaire.

HAUTE-SAVOIE : M. Gilbert Antonin, membre du comité directeur.

SEINE-ET-MARNE : M. Pierre Carassus, membre du comité directeur.

SEINE-SAINT-DENIS : M. Raymond Riquier, membre du comité directeur.

TERRITOIRE DE BELFORT : MM. *Jean-Pierre Chevènement*, membre du bureau exécutif et Raymond Forni, députés ; Michel Plomb, premier secrétaire.

VAL-DE-MARNE : M. Jean-Louis Chartier, membre du comité directeur.

VAL-D'OISE : M. Michel Coffineau, membre du bureau exécutif ; Michel Jaurrey, membre du comité directeur.

VAR : MM. Maurice Janetti, sénateur ; *Jean-Louis* Dieux, membre du comité directeur.

● M. ROBERT SAVY (Haute-Vienne), membre du comité directeur du P.S., indique qu'il est, lui aussi, signataire de l'appel en faveur de M. Mitterrand (*le Monde* du 13 janvier).

LE ONZIÈME CONGRÈS DU P.S.U.

Les partisans de la « dynamique Rocard » animent les débats

Saint-Etienne. — Le onzième congrès du parti socialiste unifié s'est ouvert, vendredi 12 janvier, à Saint-Etienne. Il devait se terminer dimanche, après le vote des motions et la désignation des nouveaux membres du secrétariat national, parmi lesquels figure Mme Huguette Bouchardeau, qui doit remplacer à la tête du parti M. Michel Mousel.

Dès la première journée, la question de l'attitude que le P.S.U. doit adopter à l'égard de son ancien chef de file, M. Michel Rocard, a dominé les débats.

De notre envoyé spécial

Le début du congrès a permis de constater que les participants sont unanimes lorsqu'il s'agit de déplorer « le désarroi » qui règne au sein du parti, mais partagés sur les moyens à mettre en œuvre pour lui rendre espoir. Quatre grandes tendances *se* sont en effet manifestées (*le Monde* daté 10-11 décembre et du 10 janvier) dès la présentation des différents rapports. Toutes ont pour objectif de doter le P.S.U. d'une stratégie qui lui permette de retrouver une *raison d'être*. Chacune a dû d'abord s'employer à justifier l'attitude qu'elle préconise à l'égard de la démarche de M. Michel Rocard.

Après la présentation du rapport financier soulignant la faiblesse des ressources du P.S.U. et indiquant que les dépenses avaient été et seraient « réduites au strict minimum », M. Victor Leduc, membre du secrétariat national a commenté le rapport d'activité de la direction sortante. Il a, à cette occasion, fait un bout de chemin avec ceux qui, nombreux, ont reproché à l'équipe dirigeante « des pratiques peu compatibles avec des mots d'ordre *autogestionnaires* ». *Puis il* a indiqué : *« Le congrès ne se déroulera pas sur le problème Rocard, mais il est évident qu'il aura à trancher sur notre position à l'égard de sa tentative. »*

En fait, le « problème Rocard » *domine* le déroulement du congrès. D'une part, parce que presque toutes les tendances espèrent que le P.S.U. tirera un certain profit d'un débat avec son ancien chef de file ; d'autre part, parce que l'une de ces tendances, *regroupée autour de MM. Gilbert* Hercet et Pascal Gollet, respectivement membre du bureau national et membre du secrétariat national, propose clairement d'*« insérer le P.S.U. dans la dynamique Rocard »*.

Ce faisant, MM. Hercet et Gollet ont contraint les autres courants à se déterminer sur cette question, ne serait-ce que parce qu'ils ont fait naître la crainte d'une opération analogue à celle qui avait, en 1974, drainé vers le parti socialiste, à la suite de M. Rocard, une large fraction du P.S.U.

L'objectif de MM. Hercet et *Gollet est en fait de faire du* P.S.U. la gauche d'un courant qui rassemble les rocardiens, les minoritaires du CERES, la C.F.D.T. et ceux qui se situent dans la « mouvance autogestionnaire ». A cet égard, M. Gollet a notamment indiqué : *« Depuis vingt ans, le P.S.U. est présent dans tous les mouvements sociaux, mais il n'a jamais réussi à provoquer un débat politique de masse. Il faut désormais disposer d'un lieu politique permettant de traduire les aspirations de ces mouvements sociaux. Or cette place est aujourd'hui occupée par la gauche du parti socialiste. Il nous faut donc au plus vite dégager les formes d'une confrontation avec elle... Il faut avoir conscience qu'un courant minoritaire ne peut se développer que dans une dynamique populaire. Cette dynamique existe. »*

De nouveaux départs ?

Ainsi inséré dans la « dynamique Rocard », le P.S.U. aurait pour tâche d'éviter toute déviation de celle-ci vers la droite. Dans ces conditions, MM. Hercet et Gollet, non seulement ne cherchent pas à se séparer du P.S.U., mais encore doivent agir au sein même de la majorité du parti. Il n'est donc pas question pour eux de *présenter leur propre* motion à la fin du congrès.

C'est pourquoi ils refusent toute alliance avec la minorité du P.S.U., le courant communiste autogestionnaire (ou courant C). Les orateurs de ce courant, MM. André Fontaine et Michel Cahouis, ont considéré que MM. Hercet et Gollet ont situé clairement la question qui se pose au P.S.U. Souhaitant que le parti devienne « le parti de la classe des exécutants », ils ont plaidé pour un compromis avec celui qui, à leurs yeux, représente « la classe des compétents », c'est-à-dire M. Rocard. Mais le courant s'est lui-même divisé. Certains en son sein sont tentés par un départ. Ainsi MM. Alain Delame et Jacques Le Menestrel nous ont-ils indiqué : *« Dans l'hypothèse où le congrès se contenterait d'entériner la politique opportuniste de la direction actuelle, le P.S.U. ne pourrait plus être le lieu de discussion que nous avons toujours défendu. Cependant, il ne saurait être question de créer un nouveau groupuscule. Il faudrait envisager la création d'une structure d'analyse extérieure aux organisations politiques et syndicales ».* De nouveaux départs s'ajoutant à ceux qui ont touché récemment la fédération du Bas-Rhin (1) seraient de mauvais augure pour la direction sortante. Celle-ci semble pourtant d'ores et déjà assurée de conserver largement la majorité ; 63 % des congressistes ont en effet approuvé le rapport d'activité, alors que 9 % seulement l'ont repoussé, 23 % s'abstenant.

Dans son intervention, M. Michel Mousel a renvoyé dos à dos les grands courants de la gauche. Il a récusé les analyses faites par M. Michel Rocard (l'accusant de vouloir simplement moderniser le capitalisme), puis il a estimé qu'il appartient au P.S.U. de « développer un courant autonome », le troisième courant de la gauche, celui du socialisme autogestionnaire. Le leader du P.S.U., qui n'a pas demandé le renouvellement de son mandat, estime que situer le P.S.U. dans la dynamique Rocard le priverait de ses possibilités d'existence et le conduirait à être, tôt ou tard, aspiré par le parti socialiste. Il a conclu en ces termes : *« Notre voie est étroite. Il nous faut éviter d'être coincés dans une alternative mortelle, entre l'acceptation du système capitaliste, même modernisé et démocratisé, et l'acceptation de la terreur rouge. »*

Rejoignant la majorité, pour estimer que le P.S.U. doit s'efforcer de *« rassembler autour du projet autogestionnaire »* et de *« promouvoir une autre gauche et une autre façon de faire de la politique »*, une nouvelle tendance est apparue lors de cette première journée. Mais, à l'inverse de la majorité, elle défend l'idée, selon son porte-parole, M. Joël Ker, que le P.S.U. et les partis de gauche ont, en fait, *« des projets contradictoires »*. Cette nouvelle tendance récuse donc toute alliance stratégique avec la gauche traditionnelle, *« toute recherche de la signature d'une nouvelle mouture du programme commun »*, même si elle accepte des accords tactiques avec elle.

Enfin, d'autres orateurs ont marqué leur volonté d'autonomie par rapport aux partis politiques, montrant ainsi leur défiance à l'égard des formes traditionnelles de la vie politique, tandis que la *fédération de la Bretagne* s'est démarquée sur plusieurs questions du « P.S.U. hexagonal », révélant ainsi que, outre les divisions que suscite le problème Rocard, le P.S.U. devra également affronter les divergences nées de son souci d'accorder toute leur place aux revendications des minorités régionales.

JEAN-MARIE COLOMBANI.

(1) A la veille du congrès, plusieurs militants de la fédération du Bas-Rhin, parmi lesquels le secrétaire fédéral, M. Armand Jung, ont décidé de rejoindre le parti socialiste.

LA COTE DE M. CHIRAC ET CELLE DE M. MITTERRAND SONT EN BAISSE

Un sondage de la SOFRES, réalisé entre le 2 et le 5 janvier auprès de mille personnes et publié par « le Figaro » du 13 janvier, fait apparaître que 62 % des personnes interrogées (comme en décembre) font confiance à M. Giscard d'Estaing « pour résoudre les problèmes qui se posent en France ». Le pourcentage de celles qui ne lui font pas confiance est en hausse d'un point (34 % contre 33 % en décembre).

D'autre part, 43 % des personnes interrogées font confiance à M. Barre (au lieu de 44 % précédemment), mais la cote du premier ministre reste négative, 51 % des personnes ne lui faisant pas confiance (contre 49 % en décembre).

Dans la majorité, Mme Veil bénéficie encore de la plus forte popularité (56 % au lieu de 54 %). La cote de M. Edgar Faure (28 %) et celle de M. Lecanuet (22 %) sont en hausse, celle de M. Peyrefitte (25 %) et celle de M. Chaban-Delmas (26 %) sont stables, tandis que M. Chirac perd six points (29 % contre 35 % en décembre).

Dans l'opposition, c'est M. Rocard qui bénéficie de la cote de popularité la plus forte en gagnant trois points (49 % contre 46 %). MM. Fabre (31 %) et Marchais (25 %) gagnent chacun un point alors que MM. Crépeau (18 %) et Mauroy (33 %) en perdent chacun un. La cote de M. Mitterrand est en baisse de quatre points (36 % contre 40 % précédemment).

Pour ce qui concerne les problèmes prioritaires, la lutte contre le chômage demeure au premier plan des préoccupations des personnes interrogées (60 %), dont la très grande majorité (79 %) estime que l'action du gouvernement en ce domaine n'est pas efficace. De même, 76 % des personnes interrogées affirment que l'action gouvernementale n'est pas efficace contre la hausse des prix.

● *M. Jean Charbonnel*, président de la Fédération des républicains de progrès (gaullistes d'opposition) a déclaré vendredi 12 janvier :

« Ainsi, les dirigeants du R.P.R. et les parlementaires présents à Marnes-la-Coquette ont, pour le moment, choisi de ne pas choisir et adopté une motion qui ne signifie rien. Une manœuvre aussi médiocre ne peut toutefois qu'éluder et non régler les problèmes de fond qui continuent à se poser au parti de M. Chirac, sur l'Europe, sur la politique économique et sociale du gouvernement, sur le sort qui lui est réservé au sein de la majorité présidentielle. »

● *M. Olivier Guichard*, ancien ministre d'Etat, député de la Loire-Atlantique, a commenté vendredi 12 janvier au micro d'Europe 1 la motion dans laquelle le comité fédéral du R.P.R. de son département désavouait les positions qu'il avait prises dans l'article publié par *le Monde* du 10 janvier. Il a affirmé que cette initiative le laisse *« assez froid »* et a indiqué qu'il n'avait pas eu l'occasion de défendre son texte. Il a aussi fait valoir que le comité départemental de la Loire-Atlantique *« est composé de beaucoup de gens nommés par la direction nationale du R.P.R. »*.

● *Dans l'article de M. Olivier Guichard*, une erreur de transcription a attribué à Mme le sénateur Gros une citation dont l'auteur est M. Louis Gros, qui était en 1975 sénateur (R.I.) représentant les Français de l'étranger *(le Monde* du 10 janvier, page 9, col. 3).

● *M. Eric Hintermann*, secrétaire général du parti socialiste démocrate, a déclaré vendredi 12 janvier à Nice que son parti présenterait quatre-vingt-un candidats aux prochaines élections européennes si un accord n'intervenait pas avec l'U.D.F. Il a déclaré : *« Pour le moment nous n'avons pas été invités à venir former la quatrième composante de l'U.D.F., et il faudrait que celle-ci fasse une place au projet social démocrate pour que nous puissions réaliser des candidatures communes. »*

[Le statut de « quatrième composante de l'U.D.F. » est déjà revendiqué par le Mouvement démocrate socialiste de France que préside M. Max Lejeune et qui fait effectivement partie de l'alliance giscardienne. Jusqu'à ce jour, le P.S.D. ne s'est pas considéré comme partie prenante de l'U.D.F.]

● *M. Camille Petit*, député R.P.R., a été réélu vendredi 12 *janvier président* du conseil régional de la Martinique.

● *Le meeting de l'Eurodroite*, qui devait avoir lieu le vendredi 26 janvier à Lyon, a été reporté au mardi 6 février, le Palais des congrès étant réservé, le 26 janvier, à la séance de clôture du colloque Rhône-Alpes, An 2000, organisé par la Fondation scientifique du Sud-Est sous la présidence de M. Raymond Barre.

AU CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

L'opportunité d'un voyage à Bruxelles oppose P.S. et P.C.

De notre correspondant

Clermont-Ferrand. — Un voyage à Bruxelles que doit effectuer le conseil régional d'Auvergne, les 16, 17 et 18 janvier, *et dont* le principe avait été retenu à l'unanimité lors de la session de juillet, est à l'origine d'une polémique entre socialistes et communistes qui détiennent la majorité au sein de l'assemblée régionale.

Le groupe communiste estime que cette visite *« ne peut que renforcer la tendance des autorités de la Communauté à s'attribuer de nombreux pouvoirs par-dessus les gouvernements et les Parlements nationaux... notamment en ce qui concerne les problèmes régionaux »*.

M. André Lajoinie, député de l'Allier, membre du bureau politique du parti communiste, l'a fait savoir par lettre ouverte à M. Martin Pourchon, député socialiste du Puy-de-Dôme, et président du conseil régional.

Ce dernier, par la même voie, lui a répondu en rappelant que *« le rapport de la commission des finances relatif à l'inscription du crédit destiné à l'organisation de ce voyage a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée »*. Il a également souligné : *« Les thèmes qui seront abordés au cours des séances de travail, par exemple les problèmes de l'élargissement de la Communauté, les difficultés de la politique agricole commune, l'agriculture de montagne, concernent directement la région et sont de nature à permettre l'expression d'un point de vue critique. Je regrette d'autant plus votre refus de participer à ce voyage d'étude que votre position sur ces différentes questions eût été précieuse pour l'enrichissement du débat. »* Pour les socialistes, *« ce voyage ne constitue en aucune façon une action de propagande politique »*.

A la suite de cet échange de lettres, M. Lajoinie a réuni, vendredi 12 janvier, une conférence de presse pour souligner les effets néfastes d'une Europe qui ne serait pas celle des peuples, mais celle du grand capital. *« Les populations de la région Auvergne*, a-t-il affirmé, *ont fait l'amère expérience du Marché commun, présenté lors de sa création il y a plus de vingt ans, comme la chance de la France. »* Il a ajouté : *« C'est en effet sur directives de Bruxelles qu'ont été fermées les mines de charbon, même là où existent encore des réserves importantes, comme ont été démantelées les industries sidérurgiques. »* Réaffirmant que ce déplacement *« apportait de l'eau à la supranationalité européenne »* et cautionnait la Commission européenne, il a rejeté l'argumentation de M. Pourchon et il n'a pas hésité à qualifier sa démarche de *« non démocratique »*.

JEAN-PIERRE ROUGER.

● *Le groupe communiste du Conseil de Paris* propose, à l'occasion du vote du budget départemental de Paris, lundi 15 janvier, neuf mesures en faveur des plus défavorisés de la capitale (chômeurs, personnes âgées et enfants). Il estime qu'*« il est possible de donner suite à ces propositions, dont le coût ne dépasse pas 80 millions, sans augmenter les impôts mais en prélevant cette somme sur les 250 millions d'excédent de dépenses que le gouvernement impose à la ville, au titre de sa contribution au déficit des transports en commun et aux frais de police d'Etat »*.

LE DÉBAT AU SEIN DU P.C.F.

Des militants communistes du dix-huitième arrondissement de Paris contestent les décisions de leurs dirigeants

Depuis le mois de juin 1978, sur l'initiative de « groupes femmes » du dix-huitième arrondissement de Paris, un « comité de lutte » a été lancé en vue d'obtenir la création, à l'hôpital Lariboisière, d'un centre d'orthogénie où puissent être pratiquées les interruptions volontaires de grossesse. L'ensemble des organisations et associations de l'arrondissement avaient été invitées à participer à ce comité de lutte. Dès la première réunion, le P.C.F. a refusé de participer à l'activité de ce comité et a engagé, sur le même objectif, une action spécifique.

Ce refus de mener, à la base, une action unitaire, alors que telle est pourtant la politique *officiellement* préconisée par le P.C.F., a choqué un certain nombre de communistes du dix-huitième arrondissement. A la suite de divers incidents, certains des contestataires ont décidé de rendre public leur désaccord, et ils nous ont transmis une déclaration dans laquelle ils expliquent notamment :

« Pour justifier une telle attitude, les dirigeants locaux de notre parti expliquent que le comité nie le rôle d'avant-garde du P.C.F., qu'« il est noyauté par les groupes femmes et les gauchistes », qu'« il véhicule l'idéologie réformiste », qu'« il se trompe de cible et fait le jeu du pouvoir », qu'« il attaque le P.C.F. », qu'« on ne fait pas l'union pour l'union ». Notre parti diffuse des tracts affirmant qu'il est à l'initiative de cette lutte et revendiquant le premier recul de l'administration de l'hôpital. Malgré cela, nous avons été plusieurs militants du P.C.F. à participer à l'activité du comité. (...) Soutenir le comité, c'est montrer que pour nous l'unité n'est pas un vain mot. Refuser l'unité dans l'action pour une lutte bien précise, sous prétexte de divergences réelles avec d'autres courants du mouvement ouvrier et les groupes femmes, nuit à la mobilisation populaire. On ne combat pas le réformisme par le sectarisme.

» Le caractère révolutionnaire de notre parti ne se décrète pas par avance, il se démontre quotidiennement dans l'action par notre capacité à lier toute lutte revendicative à la lutte politique, par notre capacité à amener les masses sensibilisées et mobilisées sur la base de leurs intérêts, de leurs revendications, à les amener donc à la lutte d'ensemble.

» L'union « à la base », est-ce l'union autour du P.C.F. ou bien est-ce l'union la plus large sur des positions révolutionnaires ? »

Cette déclaration est notamment signée par MM. Stéphan Lequien, Christian Piraux, Lawrence Hunt et Mmes Juliette Marcombe et Violette Harvin, tous militants dans le dix-huitième arrondissement. Contrairement à ce qui s'était produit avec d'autres manifestations de désaccords au sein du P.C.F. il ne s'agit pas là d'intellectuels. Tous sont ouvriers ou employés.

Mme Nicole-Edith Thévenin, qui avait déjà signé, avec d'autres intellectuelles communistes, une déclaration critiquant la politique du P.C.F. à l'égard des femmes (*le Monde* daté 11-12 juin 1978), a également approuvé le texte des militants du dix-huitième arrondissement.

Le Monde
Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

POUR UNE JUSTICE MODERNE

VI. — Réconcilier les Français avec leur justice

Dans une série d'articles dont nous achevons la publication, M. *Alain Peyrefitte*, garde des sceaux, a analysé les manifestations et les causes du « mal » judiciaire avant d'esquisser un plan de réformes (« le Monde » des 9, 10, 11, 12 et 13 janvier). Dans son précédent article, il a défini cinq des sept objectifs qu'il propose.

par ALAIN PEYREFITTE

6) Une justice plus ouverte

Que la langue judiciaire se rapproche du parler courant ne suffit pas pour ouvrir le corps judiciaire vers l'extérieur. D'autres réformes sont nécessaires. Elles sont possibles. Les magistrats ressentent le besoin de marier la *magistrature au monde contemporain.*

L'Ecole nationale de la magistrature, grâce à une loi que le Parlement vient de voter, va être profondément réorganisée. Les promotions ne seront plus aussi massives (celle qui est sortie à la fin de l'année 1978 comprenait deux cent soixante-quatorze membres) ; elles se réduiront à une centaine d'auditeurs. Mais il en sera recruté deux par an. *La filière un peu trop étroite des* instituts d'études judicaires ne détiendra plus de monopole d'accès. *Les diplômes* requis seront les mêmes qu'à l'entrée de l'Ecole nationale d'administration ; les mêmes étudiants auront ainsi une plus grande possibilité de choix de carrière, et le recrutement en sera amélioré. La scolarité sera modifiée. Des stages auprès des cours et des tribunaux, faits pour projeter les élèves dans la vivante réalité judiciaire, mais aussi auprès d'autres services publics et même d'entreprises, précéderont *les travaux à l'école* ; ceux-ci seront dédoublés entre un séjour à Bordeaux et un séjour *dans* l'agglomération parisienne, de manière à les enrichir par les contacts que permet la capitale. Ces mesures sont peu spectaculaires ; à terme, et jointes à d'autres, elles devraient porter leurs fruits.

Au-delà de l'école, c'est une certaine ouverture de la magistrature elle-même qu'il faut souhaiter. Il existe déjà des possibilités de recrutement latéral. Mais elles ne sont pas toujours *convenablement utilisées. Le* corps ne s'ouvre que précautionneusement aux éléments venus de *l'extérieur ; sauf exception,* il n'admet leur recrutement qu'au niveau le plus bas, ce qui décourage les vocations : ce ne sont souvent pas les meilleurs qui veulent entrer dans un corps où ils savent qu'ils seront mal reçus ; ce qui justifie l'ostracisme dont ils sont l'objet. Ce recrutement latéral pourrait être élargi.

Sur deux conseillers d'Etat nommés, un vient par le tour extérieur (1) (sans parler des conseillers d'Etat en service extraordinaire, qui en proviennent tous). Quel enrichissement que ce mé*lange d'expériences vécues,* ces faisceaux de relations humaines, ces mentalités si différentes, mais unies *par* le souci du service public ! Les données, il est vrai, ne sont pas comparables. Les auditeurs du Conseil d'Etat sont beaucoup moins nombreux que les conseillers. La pyramide hiérarchique est inverse pour la magistrature. Il est normal que les jeunes redoutent de voir leurs perspectives d'avancement se fer*mer plus encore. Evidemment,* les proportions de recrutement extérieur devraient être très inférieures à celles qui ont été retenues pour le Conseil d'Etat. Ne faudrait-il pas aussi — pour débloquer l'avancement, — simplifier la hiérarchie judiciaire, réduire les grades, dissocier le grade de l'emploi, au moins pour certains niveaux ?

Une maturation s'impose encore. Il serait souhaitable qu'un *certain nombre* de personnalités de grande qualité puissent entrer dans la magistrature à un rang qui soit en harmonie avec leur âge et leur expérience, moyennant toutes les garanties nécessaires d'impartialité.

D'autres *solutions* peuvent être envisagées : l'échevinage, c'est-à-dire l'appel à des assesseurs non professionnels.

En France, dans les tribunaux de commerce, des fonctions juridictionnelles sont confiées à des commerçants ou des chefs d'entreprise ; de même pour les conseils de prud'hommes. Cette *formule* est *entrée* dans les mœurs. Pourquoi ne serait-elle pas étendue à d'autres juridictions ? Pourquoi les enseignants des facultés de droit ne seraient-ils pas admis au rôle d'assesseurs dans les cours et tribunaux ? *Pourquoi même les citoyens ne* seraient-ils pas associés aux tribunaux correctionnels ?

De nombreuses possibilités existent. Elles doivent être exploitées, débattues, discutées.

La justice, ce n'est pas l'affaire *de la seule magistrature.* Tous les partenaires de justice contribuent à son exercice, et notamment les avocats. Il vaut mieux les associer à l'œuvre commune de justice. Une justice plus ouverte, c'est aussi une justice où *l'harmonie entre magistrats* et avocats soit mieux assurée. Car la qualité du débat judiciaire *demande qu'il se déroule* entre des partenaires égaux. Les compétences et l'expérience des uns et des autres doivent donc perpétuellement s'ajuster les unes aux autres. Je me propose, dans cette perspective, d'ouvrir aux avocats les stages de formation permanente dont les magistrats peuvent bénéficier à Vaucresson *et de favoriser un rapprochement* de la formation initiale des uns et des autres — dans le respect de l'indépendance des barreaux.

7) Une justice plus protectrice

Un sentiment d'insécurité est largement répandu parmi les citoyens. Ils ont l'impression que la police est désarmée et la justice laxiste. Cette mesure hautement symbolique que serait l'abolition de la peine de mort risquerait, si l'on ne prenait pas de grandes précautions, d'accréditer l'idée que la vigilance sociale se relâche encore. Il est indispensable, auparavant, que soit bâtie et rendue crédible une peine de remplacement dont l'efficacité ne *serait pas discutable, tout* en évitant l'effusion de sang.

Veut-on transformer tant d'honnêtes gens, justement attachés à la sécurité de leur famille et de leurs biens, en autant de justiciers ? Déjà, la rumeur de l'inefficacité des services de répression fait sortir les carabines des placards et piéger les portes des garages et des résidences se*condaires. Lorsqu'une* autre condamnation est prononcée, y compris la réclusion criminelle à perpétuité, l'opinion sait que, par le jeu des remises de peine, le condamné pourra quitter la prison beaucoup plus tôt que prévu. C'est à cette préoccupation que répond l'idée d'une peine de sûreté, qui ne pourra faire l'objet d'aucune réduction en deçà d'une très longue durée. C'est dans le même esprit que nous étudions *les conditions de l'implantation* de centres de détention spécialement conçus pour les criminels *dangereux et dont chacun saura,* dans le pays, que l'on ne s'évade pas. Le renforcement de la sécurité à l'égard de ces condamnés permettra de maintenir les bénéfices du régime institué en 1975 pour les égarés, qui sont une grande majorité des détenus. Ainsi assurés que la société sait se défendre et que les criminels ne battent pas la campagne, les Français pourront reprendre *confiance dans la justice* et dans les lois de la République.

Ni psychiatre ni policier : magistrat

Juge-t-on un acte, ou un homme ? La prise en considération de la psychologie d'un individu, l'objectif de sa réinsertion sociale ont marqué un progrès dans l'appréhension du problème de la sanction pénale. Mais nombre de magistrats reconnaissent eux-mêmes qu'on est allé trop loin en réaction aux pratiques antérieures. On a, parfois, négligé la défense de la société, au profit de la noble mission de tenter de sauver un homme. Le magistrat ne doit être ni un policier ni un psychiatre. A chacun son métier.

Le moment paraît venu de rechercher une voie moyenne, qui, tout en n'abandonnant pas la prise en compte de la personnalité du prévenu et des moyens de *le réinsérer dans la société,* permettrait aussi de garder à la sanction un caractère exemplaire *et dissuasif. Bornons-nous* à quelques points essentiels.

La lenteur de la procédure pénale retire à la sanction une partie importante de son effet. Lorsque intervient le jugement, un ou il cesse d'être exemplaire. Entretemps, qu'est devenu le prévenu ? Ou il a été mis en détention provisoire, ce qui, dans certains cas, peut être discutable. Ou il a été mis en détention provisoire, ce qui est discutable. Ou il a été *laissé en liberté* — et le voisinage, la police, se scandalisent de cette apparente désinvolture de *la justice. Le régime de* la détention provisoire va être repensé.

La procédure d'instruction devrait être rendue à la fois plus efficace et plus rapide.

A *cet égard,* des mesures seront étudiées pour éviter l'encombrement des cabinets d'instruction, une des causes principales de ralentissement ; les magistrats instructeurs ne devraient plus être saisis, en matière de délits, que des affaires complexes nécessitant des investigations auxquelles le parquet n'est pas en mesure de procéder. *De* même, conviendrait-il de limiter le recours, parfois trop systéma*tique, à des expertises,* et d'assurer une plus grande diligence dans leur exécution.

Le rôle de la peine de *prison* sera aussi réexaminé et celui des peines de substitution approfondi. Dans beaucoup de cas, mieux vaudraient de courtes peines d'emprisonnement (huit jours à un mois), mais intervenant aussitôt après les faits, que de lourdes peines, décidées des mois ou des années plus tard. Outre la pro*cédure de flagrant délit, qui* a pu encourir certains reproches, des systèmes peuvent se concevoir, qui, préservant tous les droits de la défense, permettraient de saisir le tribunal aussitôt après le délit, lorsqu'il s'agit de faits simples et suffisamments établis.

Une telle réforme devra se conjuguer avec une sensible modification des conditions actuelles de l'exécution des peines. On mélange trop les populations *pénales.* En mettant ensemble des « primaires », c'est-à-dire des gens condamnés pour la première fois — et parfois pour des délits mineurs — et des récidivistes endurcis, on favorise le développement de la délinquance. Nos *prisons, dit-on souvent,* deviennent « l'école du crime ». L'expression est outrée : les « écoliers » avaient déjà quelque entraînement. Le risque de contamination existe quand même. La prison devient criminogène par les contacts qu'elle favorise. Aussi bien faudra-t-il s'orienter vers la création de centres spécialement conçus pour l'exécution des courtes peines, où celui qui a fait une erreur isolée ne pourrait côtoyer le professionnel du crime.

Cet effort d'aménagement pénitentiaire pourrait être utilement complété par un recours plus *large, notamment pour les jeunes délinquants, à du travail utile* pour la collectivité, et à diverses mesures non privatives de liberté, qui ne sont pas encore suffisamment entrées dans nos mœurs judiciaires et qui, pourtant, peuvent être tout à la fois plus dissuasives et plus formatrices que l'emprisonnement.

D'autres idées de réformes, qui portent sur le fond du droit, exigent une maturation plus sereine. Ne faut-il pas repenser *la procédure des cours d'assises,* tant pour l'instruction que pour le jugement des crimes ? Ne doit-*on pas revoir la procédure judi*ciaire d'extradition, qui date de 1927 ?

Pour toutes ces réformes, il faut insister sur la nécessité de ne les traduire dans des textes qu'après concertation avec ceux qui auront à les appliquer — et seulement avec le support des moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Si, demain, nous nous trouvons devant des moyens modernes, des structures saines, des procédures adaptées, un droit pénal rajeuni, gageons que la passion de la justice qui, hier, s'est exprimée chez quelques magistrats par des excès regrettables, ne sera plus qu'enthousiasme à servir la plus noble des causes.

L'existence des juges est la plus *précieuse des libertés, la condition* de toutes les autres. Or le corps judiciaire est aujourd'hui en quête d'une identité nouvelle. Ne croyons pas qu'il s'agisse là d'un problème qui ne concerne que les seuls magistrats. D'abord parce que la justice n'est jamais que le reflet de la société : nous ne la transformerons pas sans modifier nos comportements collectifs. Ensuite parce que toutes les professions judiciaires concourent à *la même œuvre. Une inquiétude* étreint l'ensemble des gens de justice. Comme elle est compréhensible ! Elle peut être salutaire. C'est d'elle que doit sourdre le renouveau. C'est elle qui permettra de réconcilier les Français avec leur justice, ce qui est peut-être le plus sûr moyen de les réconcilier avec eux-mêmes.

FIN

(1) Deux sur trois ont été maîtres des requêtes, mais un maître des requêtes sur quatre est venu de l'extérieur.

A la cour d'appel de Dijon

CONDAMNATION CONFIRMÉE POUR UNE PHARMACIENNE QUI REFUSE DE VENDRE DES PILULES CONTRACEPTIVES

(De notre correspondant.)

Dijon. — La cour d'appel de Dijon, présidée par M. Jean Malherbe, a *confirmé*, vendredi 12 janvier, la condamnation à 500 F d'amende infligée par la cour d'appel de *Besançon à la pharmacienne de* Marnay (Haute-Saône), poursuivie pour refus de vente de produits *contraceptifs. La cour a estimé que* Mme Demolombe-Klotz *« était tenue de satisfaire à deux demandes d'ordonnance qui ne présentaient aucun caractère anormal ».*

Par deux fois, les 9 octobre et 4 décembre 1976, Mme Demolombe-Klotz, unique pharmacienne de Mar*nay, avait refusé de délivrer* des pilules prescrites à deux femmes par des médecins de Besançon. Le 13 octo*bre 1977, le tribunal de Vesoul* (Haute-Saône) condamnait la pharmacienne à 400 F d'amende, ne retenant que l'une des infractions. Sur appel du parquet, la cour de Besançon devait, le 31 janvier 1978, retenir les deux refus de vente et porter l'amende à 500 F. La Cour de cassation, devant laquelle s'était pourvue Mme Demolombe-Klotz, a estimé, en septembre, que l'arrêt rendu par la cour de Besançon ne permettait pas de se faire une opinion exacte sur le caractère du délit et sur la vali*dité des ordonnances (le Monde* daté 10-11 septembre 1978). L'affaire était donc revenue devant la cour *d'appel de Dijon, le 15 décembre.*

Mme Demolombe-Klotz a expliqué ainsi son attitude : *« Un pharmacien est un gardien de la santé. Lorsque nous vendons un médicament, nous sommes responsables comme le médecin qui a rédigé l'ordonnance. Or, la pilule contraceptive n'est pas un médicament pour protéger la vie, mais un moyen de donner la mort. Au nom de la déontologie qui régit ma profession comme au nom de ma conscience, je ne peux vendre de pilules.*

— Vous vous donnez le droit de discuter, voire de modifier une *ordonnance, lui a fait remarquer le* président. Quel rôle laissez-vous au médecin qui la rédige ? Son rôle est bien de protéger la santé et le vôtre est de le suivre.

— *Pas forcément,* a répondu la pharmacienne, *car si un médecin se trompe et qu'il y ait des suites judiciaires provenant de son erreur, nous sommes poursuivis comme lui. Et puis pour moi, au-dessus de tout, c'est une question de conscience.*

— Si une ordonnance prescrit un calmant, refusez-vous de le dévilvrer dans la mesure où votre conscience vous fait trouver le médicament abusif ?

— *Les médicaments soignent, les pilules détruisent. La contraception chimique perturbe l'organisme,* a répondu Mme Demolombe-Klotz.

Les deux avocats de la pharma*cienne avaient demandé la relaxe* pour leur cliente et affirmé que l'on devait reconnaître la légitimité d'une *« clause de conscience »* des pharmaciens.

Depuis les faits reprochés à Mme Demolombe, une vingtaine d'autres plaintes ont été déposées. Elles sont en cours d'instruction au parquet de Vesoul. Le Mouvement français pour le planning familial s'est constitué partie civile.

CHARLES MARQUÈS.

Une lettre des avocats de Me Croissant

Mes Robert Badinter, Jean-Denis Bredin, Joe Nordmann, Jean-Jacques de Felice et Marie-France Schmidlin nous adressent la lettre suivante :

Avocats de Me Klaus Croissant, nous avons pris connaissance avec stupeur de l'article de M. le garde *des sceaux publié par le Monde* dans son numéro du 10 janvier, sous le titre « Justice pour la justice ».

M. Peyrefitte s'y exprime dans les termes suivants : *« A la mi-novembre 1977, le gouvernement, sur avis conforme de la Chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris (rendu, comme toutes les décisions des juridictions française, en pleine indépendance), extrade Klaus Croissant, détenu à la Santé et accusé par la justice allemande d'avoir servi de plaque tournante à la « bande à Baader ». Le tintamarre commence aussitôt. »...*

Ces propos nous paraissent méconnaître la vérité des faits.

D'une part, la demande d'extradition formulée par les autorités allemandes n'a jamais osé, même dans ses termes les plus accusateurs, présenter Me Croissant comme ayant servi de « plaque tournante à la bande à Baader ».

D'autre *part,* la chambre d'accusation, dans son arrêt du 16 novembre 1977, a écarté la plupart des griefs formulés par le parquet fédéral allemand.

Elle a expressément observé qu'il était constant que *« Me Croissant n'a participé matériellement à aucun des crimes reprochés à la bande à Baader et n'a commis personnellement aucun crime du même genre ».*

Enfin, M. le garde des sceaux, cosignataire du décret d'extradition, ne peut ignorer que Me Croissant n'a été extradé le 16 novembre 1977 que pour avoir contribué au fonctionnement d'un système d'information entre détenus.

C'est sur ce seul grief retenu à l'encontre de notre confrère allemand que celui-ci s'explique *actuellement devant le tribunal* de Stuttgart.

Il apparaît donc très regrettable que M. le garde des sceaux ait cru pouvoir donner des causes de l'extradition de Me Croissant une version gravement erronée.

Sur *l'émotion* soulevée par l'extradition de Me Croissant, que M. Peyrefitte qualifie de *« tintamarre »,* il nous suffira de rappeler un seul fait :

A l'occasion du trentième anniversaire de la Déclaration des *droits de l'homme,* lors d'une conférence publique tenue à Paris en décembre 1978, M. le secrétaire général d'Amnesty International, interrogé sur les violations des droits de l'homme commises en France, plaçait au *premier rang la précipitation* avec laquelle la France avait livré Me Croissant aux autorités allemandes.

Un tel propos émanant d'une telle autorité s'insère-t-il dans le *« tintamarre »* que dénonce le *garde des sceaux ?*

APRÈS UNE RIXE DANS UN CINÉMA PARISIEN

Cinq vigiles sont inculpés

M. Yves Corneloup, juge d'instruction à Paris, a inculpé, vendredi 12 janvier, de coups et blessures volontaires, M. Frédéric Legras, vingt-deux ans, directeur de la société de protection et surveillance K.O. International, et quatre de ses employés : MM. Jacques Leclère, trente-six ans, Pierre Bugny, vingt-quatre ans, Stéphane Bugny, vingt et un ans, son frère, et Patrice Pica, vingt ans. Restés libres, ceux-ci ont été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction notamment de poursuivre leur activité professionnelle.

M. Philippe Gibault, vingt ans, sans profession, accuse ces vigiles de l'avoir attaqué, ainsi que deux de ses amis, alors que tous trois se présentaient, dans la soirée du 8 janvier, dans le hall de l'Olympic *Cinéma, rue Boyer-Barret* (quatorzième arrondissement), pour y chercher un autre camarade. M. Gibault est *aujourd'hui* soigné au centre hospitalier universitaire Henri-Mondor de Créteil (Val-de-Marne), pour un enfoncement crânien ayant entraîné une hémiplégie.

M. Frédéric Mitterrand (neveu du premier *secrétaire* du parti socialiste), gérant de cet établissement où sont projetés des films d'art et d'essai parfois « engagés », et qui ne trouvent pas toujours de possibilités de distribution dans les circuits commerciaux, nous a déclaré que les vigiles de K.O. International étaient *présents pour la première fois* dans son cinéma le jour des faits. Il venait de les engager, mais, a-t-il *précisé, en désespoir* de cause, ne pouvant faire face aux multiples incidents provoqués par des groupes de jeunes spectateurs qui tentaient d'entrer sans payer. Selon M. Frédéric Mitterrand, les services de police n'avaient apporté que des réponses dilatoires à plusieurs demandes de protection formulées antérieurement.

DANS LE FINISTÈRE

L'offensive du froid au secours des adversaires du remembrement

De notre correspondant

Quimper. — Le remembrement continue à susciter des réactions dans le Finistère. Et la dernière tempête de neige n'aura pas contribué à apaiser les esprits. Des congères ont rendu, un peu partout, la circulation très difficile, et impossible en certains endroits. Or ces amas de neige, jadis rares dans la région, étaient plus nombreux le long des routes dont les talus avaient été abattus. De là à prétendre qu'autrefois « les talus protégeaient la chaussée », il n'y a qu'un pas que beaucoup ont franchi.

La récente condamnation — à 1 000 F d'amende — d'un vieux paysan de Landrevarzec, M. François Le Floc'h, qui avait, dans une lettre publiée par la revue *Combat nature,* mis en cause *nommément deux « ingénieurs* remembreurs », a d'autre part irrité bien des écologistes, notamment en *raison des conditions* dans lesquelles a eu lieu le procès (1).

Le procureur s'étant opposé à l'audition des *témoins* — leurs *noms* ne lui étant pas parvenus à temps — une réunion publique dut être organisée dans un foyer par les défenseurs de l'environnement pour informer l'opinion *(le Monde* daté 21-22 décembre 1978).

Mercredi 10 janvier, M. Guillaume Pavec, cultivateur à Pleyben, comparaissait devant le tribunal de Quimper en audience de référé pour avoir refusé de laisser son voisin entrer en possession de certaines parcelles qui lui avaient été attribuées par la commission départementale de remembrement. Sur l'une d'elles, située à proximité de sa ferme, il avait fait savoir qu'il entendait bâtir. Il avait même obtenu un permis de construire qui fut annulé cinquante-neuf jours plus *tard par le préfet, soit vingt-qua*tre heures seulement avant la fin du délai légal. S'estimant lésé, M. Pavec a plaidé sa cause devant le tribunal administratif de Rennes. En pure perte. Aussi s'est-il pourvu devant le Conseil d'Etat.

En attendant la décision de celui-ci, il a finalement accepté, sur les instances du président du tribunal, de laisser son voisin exploiter ses champs. Mais il reste persuadé qu'il a été victime d'une injustice. « *Que voulez-vous que je fasse ?* ne cesse-t-il de répéter, *le propriétaire de mon voisin est un notaire connu, alors il a le bras long.* »

Le président du tribunal lui objectant que le Conseil d'Etat lui rendrait ses champs s'il était dans son bon droit, il s'exclama : *« Oui, mais quand et dans quel état ? N'oubliez pas qu'entre-temps, tous les talus auront été arasés. »*

(1) Le directeur de la publication, M. de Swarte, condamné à 3 000 F d'amende, a *décidé de faire appel.*

FAITS ET JUGEMENTS

● *La cour d'appel de Rennes* a confirmé jeudi 11 janvier la *décision du conseil des prud'hommes* de Châteaulin (Finistère) d'accorder 6 000 francs de dom*mages et intérêts à un manœuvre* des établissements SO.MA.RO. de cette ville, M. Raymond Martin, *licencié en 1976 pour « insubordination ».* La direction de cette entreprise reprochait à M. Martin la rédaction d'une lettre qui faisait valoir les droits des salariés de son équipe au paiement d'une prime de déplacement.

● *Pour avoir publié une interview de Jacques Mesrine,* les 3 et 4 janvier *(le Monde* des 4 et 5 janvier), Mme Zina Rouabah, directrice de *Libération,* et M. Gilles Millet — qui a recueilli les propos de Mesrine — font l'objet d'une information judiciaire ouverte sur plainte du garde des sceaux, pour apologie des crimes de meurtre et de vol qualifié, injures envers M. Petit, président de la cour d'assises de Paris, et diffamation envers l'administration pénitentiaire.

M. Emile Cabié, premier juge d'instruction, est chargé de cette affaire.

POLICE

● *Nominations dans la police.* — Par décret de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, viennent d'être promus inspecteurs généraux de la police : MM. Jacques Cubaynes, chargé des fonctions de chef du service des polices à la direction centrale des polices urbaines, et Guy Badin, chargé de la sous-direction de la voie publique à la préfecture de police.

Sont, d'autre part, nommés contrôleurs généraux : MM. Roger Saunier, chargé des fonctions de sous-directeur des courses et jeux à la direction centrale des renseignements généraux ; Armand Marimbert, à la direction de la surveillance du territoire ; François *Guillon,* à la direction centrale des polices urbaines ; Pierre Ottavioli, chef de la brigade criminelle de la préfecture de police ; Pierre Touraine, conseiller technique auprès du directeur central de la police judiciaire ; André *Maguer, chef* de l'état-major de la sous-direction de voie publique de la préfecture de police et Paul *Roux, chef du premier secteur* de la police de l'air et des frontières (zone de défense de Paris) et chef du service de la police de l'air des frontières à Orly.

هكذا من الاصل

Le Monde aujourd'hui

CINQUIÈME MONDE

LA PLANÈTE DES CHIENS

EN pleine rue piétonne, à l'heure douce, j'ai rencontré Brunehaut. Non pas la reine de l'histoire, qui mourut chargée d'ans et d'honneurs, mais celle de la légende, que sa rivale Frédégonde fit écarteler par quatre chevaux fous. Ma Brunehaut, à vrai dire, portait beau et tenait bon, tirée à hue, à dia et aux quatre horizons par ses quatre chiens allègres dont les laisses blessaient ses mains crispées. C'était le quotidien concours de beauté, la grande parade au soleil couchant. Du teckel nain au saint-bernard, du corniaud cocasse au lévrier afghan, toutes les races s'y donnent rendez-vous. Si, au kilomètre carré, la France nourrit plus de chiens que la terre d'hommes, cette ville du Midi doit battre le record mondial de la densité canine. Et, là comme ailleurs, le nombre va croissant des individus que suivent ou mènent plusieurs bêtes, comme Diane au débuché.

Pour échapper au désespoir

Que se passerait-il si les chiens, ce cinquième monde, voulaient prendre le pouvoir ? Impossible, dit-on, ils ne raisonnent ni ne parlent, et ils se haïssent les uns les autres. Bah ! Comme si nos royaumes n'avaient pas commencé par la *lutte* entre quelques illettrés hargneux !

Les instituts de sondage mesurent cette prolifération galopante et en analysent les causes. Ils nous donneront les pourcentages de ceux qui élèvent un animal pour échapper au désespoir, peupler leur solitude, remplacer l'enfant dont on ne veut pas ou qui ne veut pas venir, dissuader l'agresseur éventuel, pour faire comme les voisins, ou comme signe extérieur de richesse. Et certes ces mobiles expliquent la mode, mais il en est de plus profonds.

Depuis le néolithique, l'homme a domestiqué bien des espèces, en partie grâce au chien, sa première conquête qu'il ne cesse de remodeler, de recréer. Les civilisations pastorales et agricoles — nous en étions tous, hier — vivaient au milieu de bêtes qui avaient leur utilité, leur place précise. Avec l'industrialisation, l'âne et le mulet disparaissent, le cheval n'est plus qu'un objet de divertissement. Adieu veaux, vaches, cochons, couvées, parqués dans nos usines à viandes, et que nos enfants ne voient que morts, ou en images.

Restent les chats, les chiens, les chiens surtout. Parce que nous avons à la fois multiplié les ségrégations et avons imaginé des formes de vie non terrestres, les chiens nous sont bien utiles. L'homme pour la femme, la femme pour l'homme, le vieillard, le malade, le handicapé pour l'adulte sain, l'immigré pour l'Européen sont des étrangers, mais chacun sait bien que nous sommes tous du même bateau, tandis que les chiens... Nous les observons, ils nous regardent, nous les aimons, ils nous aiment. Ils sont assez différents de nous pour ne pas nous gêner, ils ne nous présentent pas une idée dérangeante de notre condition. Ils ne sont pas vraiment nos frères, même inférieurs. Ils sont autres, et ils sont là.

Ne nous y trompons pas, celui qui croit se promener avec sa bête à l'autre bout d'une chaîne sent confusément que son compagnon habite une autre planète. Les chiens, prenons-en conscience, ce sont nos Martiens familiers. Ils nous font fête, ils peuvent nous mordre : ils nous inquiètent, ils nous rassurent. C'est pourquoi il nous faut les asservir, et les servir. »

ALICE PLANCHE.

VU DE BRETAGNE

Près de « l'Enfer »

LES pluies qui n'en finissent pas de tomber et qui s'en viennent pleurer aux croisées sales ! Ces nuages, autres souillures errantes, par dessus les champs et les toits ! Ces vents dans leur course de violence qui affolent les talus et les châtaigniers ! Me voilà investi par l'interminable saison d'hiver.

C'est la boue. Les chemins de Botzulan ont été rénovés par un impitoyable remembrement. Flaques de boue. Les arbres abattus achèvent de pourrir dans les parcelles. Une topographie rationnelle remplacera l'antique maillage des sentiers et des prairies. C'est toute une civilisation qui agonise, et les grives et tourterelles s'en émeuvent apparemment plus que les paysans. Je ne sors plus. Je fais la grève des paysages. Remember ! *Je me remembre en rêve une Bretagne secrète pleine de haies et de manoirs. J'entends des harpes gémir dans de profondes demeures. Je reconstruis des villages au bout des allées. J'invente des guerres chouannes dans la conspiration des nuits.*

Ce temps de la boue qu'il faut bien illuminer, le voici, agacé d'averses et de rafales. Tant que nous pourrons imaginer ce pays dans l'intégrité de sa poésie, il ne mourra pas tout à fait. Cette poisse, cette boue nous les dissoudrons au feu d'une imagination heureusement fertile. Merlin, lui aussi, enchantait la vase des lacs et les étangs.

Le bistrot le plus proche de Botzulan ne m'inspire pas d'aussi féeriques pensées. Il s'appelle « l'Enfer ». C'est un point de repère imparable pour qui cherche ma route... Il m'arrive tout de même d'y faire escale, et je m'étonne toujours de ne pas y trouver Samuel Beckett car ses héros sont là, la casquette sur le coin de la figure, la main sur le verre, l'œil bleu lorgnant le sale temps. Ouvriers agricoles, sans joies et sans femmes, ils émergent des champs gluants et noirs, portant là leurs soliloques prolétariens. Qu'attendent-ils ? L'éclaircie ou bien Godot ? L'humidité imprègne tout : les murs, le comptoir, les bouteilles et jusqu'aux cerveaux eux-mêmes. La tête au-dessus du zinc, entre stupeur et mélancolie, ils attendent... Infernal ? Pas encore. Ce bistrot s'apparente au purgatoire, autre lieu de transit entre Dieu et Satan, entre fraternité et solitude, entre lumière et désespoir.

Au bout de mes chemins dévastés, je retrouve Botzulan. La boue de mes vêtements, je la craque à la flamme de mon feu. Et je convoque mes filles, et leurs copains, à la réjouissance de mes quarante-huit hivers. Mes rêves aidant, ils y arrivent...

XAVIER GRALL.

CONSTRUIRE

La nouvelle fenêtre

IL n'y a pas longtemps, j'ai ouvert une nouvelle fenêtre dans le mur d'est de la grande maison où nous habitons, qui donne sur le Levant, les pics de Bethmale, les brebis dans les prés, et les bouleaux blancs du plateau.

Il m'a fallu une journée entière pour enlever les pierres de l'ouverture dans le mur, qui fait un mètre d'épaisseur ! Des pierres larges et d'un beau grain, arrachées à la montagne avec des pics et transportées sur des traîneaux en bois, tirés par des mulets. Les hommes du siècle dernier étaient peut-être illettrés, mais ils savaient bâtir, avec ce qu'ils trouvaient sur place, de merveilleuses granges et maisons.

Afin que le mur ne s'effondre pas, j'ai mis, comme on me l'a appris ici, des planches, maintenues par des bâtons, sous les pierres du haut, pour les retenir. Puis j'ai glissé et scellé des morceaux de gros madriers en sapin pour l'embrasure de la fenêtre ; il m'en a fallu cinq, tant le mur est large. La fenêtre, maintenant posée et vitrée, illumine le mur, la pièce, mais aussi la journée que je lui ai consacrée. Il faudrait bâtir vraiment, en se demandant ce qu'une fenêtre, une porte, une cave ou un grenier représente dans la nature de l'homme ; et peut-être construire plus pour ces raisons-là que pour des raisons matérielles.

Une fenêtre s'ouvre toujours sur le monde, mais quel monde ? Partout sur terre, les luttes sociales, les guerres et les destructions font rage. Moi, entouré de vent, de neige et de montagnes, je fais ma fenêtre. J'essaye de n'exploiter personne, assumant ma vie dans les plus infimes détails. C'est peut-être mieux que rien.

MICHEL JOURDAN.

LE FROID

Vive le vent d'hiver !

« LA période tempérée de quelques millénaires au cours de laquelle la civilisation s'est développée touche à sa fin. Une nouvelle glaciation est inéluctable. » *Cette prophétie désagréable, nous la devons à Robert Ardrey* (Et la chasse créa l'homme, éd. Stock). *Selon le célèbre anthropologue et éthologue, dans quelques décennies, au plus quelques siècles, une couche de glace de 1 500 mètres d'épaisseur recouvrira Chicago — et sans doute Paris...*

Un congrès s'est tenu récemment à Paris. Des spécialistes : physiologistes, climatologues, architectes, ont débattu de l'adaptation des êtres humains aux conditions thermiques. Miracle de la synergie, la rencontre d'experts interdisciplinaires permet d'aboutir à des résultats remarquables, que le Monde (du 26 décembre 1977) résumait ainsi : « Le meilleur élément du confort thermique est plutôt vestimentaire que calorigène. » « Si vous avez froid, couvrez-vous », *concluait, plus simplement, l'*International Herald Tribune. *En effet, la nature n'a pas encore adapté, par le biais de l'évolution darwinienne, les êtres humains au climat de leur lieu d'habitation. Quel que soit son pays d'origine, un être humain aura froid en Suède et chaud au Sénégal. Les indigènes de Stockholm tremblent de froid s'ils sortent sans manteau, ceux de Dakar se couvrent de sueur s'ils en mettent un.*

On pourrait croire que les Français, qui maintiennent dans leurs appartements une température nettement inférieure à celle des Américains, possèdent un organisme résistant mieux au froid. Il n'en est rien : les Américains mâles (par exemple) aiment travailler et vivre en bras de chemise, les Français préfèrent garder leur veste, complétée par une « petite laine » ou par un sous-vêtement thermogène; telle est l'unique explication.

L'Agence pour les économies d'énergie ne se contentait pas de s'intéresser de près aux résultats du colloque : elle en était co-organisatrice, fidèle à son rôle qui consiste, comme chacun sait, à éviter tout gaspillage d'énergie. Or, est-il plus grand gaspillage que le chauffage des logements et des bureaux ?

25 % de l'énergie consommée en France l'est ainsi en pure perte, pour maintenir dans les appartements une température de 20 degrés, alors que nos ancêtres se contentaient de 12 degrés, et réchauffer en fin de compte l'atmosphère du globe en augmentant le déficit de la balance commerciale. Encore sommes-nous mieux lotis que nos voisins européens, qui, faute de connaître les doux hivers breton et méditerranéen, consomment 34 % de leur énergie pour se chauffer.

A l'opposé de ces orgies de calories, le spartiate Japon ne consacre que 17 % du pétrole qu'il importe à réchauffer l'atmosphère. Les personnes ayant visité ce pays en hiver ne manquent d'ailleurs jamais de souligner, avec des frissons dans la voix, que les maisons n'y sont pratiquement pas chauffées. Dans un supplément du Monde consacré au Japon (11-12 décembre 1977), Paul Fabra se demandait si ce facteur n'expliquait pas, en partie, le succès de l'économie japonaise : le recours aux kimonos d'hiver matelassés permet d'utiliser le pétrole pour fabriquer des Toyota et des Datsun.

Hélas ! au lieu de nous inciter à suivre l'exemple japonais, l'Agence pour les économies d'énergie prend le chemin inverse en encourageant les Français à mieux isoler thermiquement leurs maisons. On devrait plutôt nous encourager à vivre dans des habitations ouvertes à tous les vents, comme les maisons en bois et en papier des Japonais. Il nous serait impossible de les chauffer convenablement et nous devrions vite renoncer, en adoptant le mode de vie nippon, à brûler inutilement le précieux liquide.

Cependant, si nous nous élevons au-dessus des mesquines économies de dollars et si nous songeons à notre inévitable avenir glaciaire, nous devons chercher des processus d'adaptation au froid plus radicaux qu'un simple pull-over. A en croire les comptes rendus que la presse a consacrés au colloque de décembre dernier, il n'y fut pas question de marmottes et d'ours ; or l'adaptation de ces mammifères au froid commence à intriguer les scientifiques, qui ont mis plusieurs études en route.

Comment peuvent-ils hiberner, c'est-à-dire dormir des mois en n'absorbant aucune nourriture, sans mourir de froid ? L'ours brûle ses réserves de graisse et maintient tout l'hiver la température interne de son corps à un niveau normal. La marmotte, elle, abaisse considérablement sa température intérieure et brûle l'énergie au ralenti.

JEAN-JACQUES GREIF.

(Lire la suite page 13.)

Au fil de la semaine

Désinvolture et liberté

par

PIERRE VIANSSON-PONTÉ

ATTITUDES *dans le travail et hors du travail, rapports entre l'administration et l'administré, comportements et relations humaines dans la* vie quotidienne, même notre vie privée dans ce qu'elle a de plus en plus intime, *et nos choix, nos pensées, nos espérances :* jamais nous n'avons été aussi assidûment *observés, étiquetés, catalogués. Sociologues, psychologues et tous les spécialistes* des sciences humaines nous sondent, nous dissèquent et nous classent inlassablement. Rien *n'échappe* à leurs savantes analyses, ils savent tout de nous.

Mais leurs photographies, si exactes soient-elles, sont des instantanés sur lesquels nous prenons avantageusement la pose, un peu guindés, raides et immobiles. *Leurs radiographies de la société* n'enregistrent pas les oscillations infimes qui se produisent dans notre tempérament, *notre caractère, notre vision de nous-même* et des autres, ou bien elles ne les décèlent qu'avec un grand retard. Or *ces changements-là, subtils,* presque insaisissables, sont néanmoins significatifs, car *ils colorent, ils imprègnent, ils modifient* en bien ou en mal la vie quotidienne.

L'ATTENTION *aux autres, une certaine conscience professionnelle,* un souci du bien commun, cèdent chaque jour davantage dans mille petits épisodes de la vie courante. A leur place *s'installent et se développent une indifférence* et une légèreté qui se manifestent par une attitude de plus en plus répandue *: la désinvolture.*

Désinvolte, *le chauffeur de taxi qui* affiche bien en évidence l'écriteau « Vous êtes prié de ne pas fumer » et qui, imperturbable, *rallume sa cigarette papier* maïs dans un nuage de fumée odorante. Et qui, arrivé à destination, regarde avec *dégoût le billet que vous lui tendez en* vous avertissant que, lui, il n'a pas de monnaie.

Désinvolte, ce commerçant qui vous accueille comme un gêneur, *s'absorbe dans une interminable conversation téléphonique sur le temps* qu'il fait tandis que vous piétinez devant son comptoir ; et qui, lorsqu'il daigne enfin découvrir *votre présence,* vous rabroue, tente de vous imposer une marque ou un produit qui n'est pas celui que vous voulez, pour *vous conseiller finalement d'aller* vous fournir ailleurs, au diable.

Désinvolte, ce garagiste qui refuse de vous dépanner à 17 h. 30 parce qu'il *ferme à 18 heures et qu'il y a peut-*être pour trois quarts d'heure de travail. Ou cette standardiste qui, sans vous dire si le poste que vous demandez est libre ou non, ni même si elle a enregistré votre requête, vous *laisse carrément tomber* pour vous couper, toujours sans un mot, après quelques minutes de vaine attente.

Désinvoltes, ô combien ! ces administrations *si nombreuses — par exemple,* cela paraît être sa spécialité, le service de la *redevance* radio-télévision, mais aussi *telle direction* fiscale ou bureau de pensions — qui tiennent les redevables, contribuables et ressortissants pour quantité parfaitement négligeable. Jusqu'au jour où se met en marche implacablement *le mécanisme des rappels, majorations,* commandements, provoquant des frais, des paperasseries et des démarches qu'une *explication claire et rapide* eût évités à l'administration comme à l'administré.

On pourrait aligner ici des dizaines d'autres exemples. Certes, ce n'est pas *d'aujourd'hui que* le guichet sépare le fonctionnaire qui sait et peut tout du citoyen qui n'est rien *: Courteline l'a bien montré,* et il n'était pas le premier. Ce n'est pas *d'aujourd'hui* que le contact avec le public engendre des grincements, des accrochages, des incidents, et même le simple coude à coude dans la rue, les transports, *les lieux publics. Pourtant, ces difficultés* étaient l'exception, et elles tendent à devenir si fréquentes que ce sont désormais le sourire spontané, le geste gentil, le souci de l'autre, qui apparaissent si rares qu'ils vous laissent tout étonnés. Egoïsme, légèreté, *indifférence : la désinvolture* est un signe des temps.

TOUT *n'est pas mauvais cependant* dans l'évolution de nos comportements. Au fur et à mesure que *le poids des interdictions, des règlements,* de la bureaucratie en un mot, nous enserre et nous étouffe davantage, que l'anonymat *nous réduit à n'être plus qu'une série de* chiffres et de numéros, beaucoup réagissent en *cherchant* confusément à sauvegarder, *à accroître même,* chaque petite parcelle de liberté qui demeure.

Regardez, par exemple, les jeunes. Désinvoltes, soutiennent les grincheux, et il est vrai que la désinvolture telle qu'on *essayait de la décrire se manifeste à tout* âge, à vingt ans comme à soixante, mais ils n'ont *nullement* l'exclusivité. En *revanche, ce qui leur appartient en propre* aujourd'hui, c'est une liberté d'allure, une *tolérance, une autonomie beaucoup plus* marquées que chez leurs aînés.

Pour eux, chacun va son chemin comme il l'entend, ils se gardent de juger, ils *ne posent pas de questions.* Ce que vous faites, c'est que vous le voulez, que cela vous plaît, et c'est votre droit. *Ils ne pèsent pas,* et comme le dit bien une expression argotique, ils ne vous pompent *pas l'air.*

Bardés de principes, d'interdits sociaux, de jugements tout faits comme nous le sommes, ils nous étonnent et parfois nous choquent par leur refus des conventions et des règles. C'est pourquoi *ils sont si imperméables aux propos moralisateurs* sur la drogue, la moto ou plus simplement sur le travail, l'argent, la réussite. Ceci est dangereux, cela est nécessaire, on doit agir ainsi : autant de formules qui n'ont, pour eux, guère de sens. *Que* l'un choisisse la « *défonce* », l'autre la vitesse et le danger, celui-ci les « petits boulots » *et celui-là au contraire de faire* carrière, ils ne condamnent pas, chacun est libre de faire sa vie et même de la risquer comme il le veut.

Il n'est pas rare de voir, dans la même famille, des frères et sœurs élevés de la même façon, dont l'un ou l'une aura *voulu un mariage conventionnel avec robe* blanche, cortège d'honneur, grand-messe, repas de fête, bal et voyage de noces, tandis que l'autre vivra en couple sans être passé devant le maire et le curé. *Et un « jeune cadre » ambitieux,* couvert de diplômes, côtoiera un aimable fantaisiste qui refuse les contraintes et « *bricole* » çà et là, *sans souci de s'engager* dans un métier, de s'intégrer dans la société.

Hier, on eût jugé sévèrement les mauvaises mœurs de celui ou celle qui refuse le mariage, on eût caché sa vie libre comme une tare ; et la hiérarchie sociale eût couronné l'ambitieux, condamné le *fantaisiste. C'est d'ailleurs encore l'attitude* de nombre de parents, et dans les milieux populaires tout autant, voire *davantage, que dans la bourgeoisie.*

Mais, pour ces jeunes entre eux, et leurs semblables, nul discrédit, pas la moindre trace d'esprit de supériorité, aucun jugement de valeur. On respecte la *différence : s'il vit ainsi, s'il agit ainsi,* c'est que cela lui plaît, qu'il le veut bien, et c'est bien son droit, voilà tout. La *tolérance* va si loin qu'elle s'étend volontiers à certaines formes de délinquance, la « fauche », le « baston » que les « vieux » et les codes nomment vol et violence et que, *même si on ne les pratique pas, on se garde de condamner « a priori ».* Quant à toutes les déviances, de l'homosexualité à la marginalisation, elles *ne sauraient être jugées à l'aide des critères* traditionnels, caduques et dérisoires. Le malentendu commence quand on voit dans cette indulgence ou cette indifférence un laxisme et une compli*cité tacite, alors que ce refus des contraintes* légales et morales traduit en fait un respect de la liberté d'autrui.

*Désinvolture et liberté, ce sont par*fois les deux faces d'une même monnaie, l'aspect irritant et le côté positif d'un *même changement dans les comporte*ments et les rapports humains. Ce sont, en tout cas, parmi d'autres, deux traits *qui, s'ils ne sont pas réellement nouveaux* dans notre tempérament, s'accusent fortement depuis quelques années et des*sinent peu à peu un nouveau type de* relations, presque un homme nouveau.

ETRANGER

REFLETS DU MONDE ENTIER

THE GUARDIAN

Ne devient pas sujet britannique qui veut !

Le *GUARDIAN* raconte les difficultés rencontrées par un jeune homme de trente et un ans, Harry Podlewski, pour obtenir sa naturalisation britannique. « *Il est tout à fait compréhensible,* écrit le quotidien, *que les autorités fixent quelques critères assez stricts en la matière, mais certaines des questions auxquelles il vous faut répondre sont un peu étranges.* » Le cas de M. Podlewski le montre bien.

« On ne saurait dire qu'il s'agisse d'un nouveau venu dans ce pays, puisqu'il y est arrivé à l'âge de sept semaines avec ses parents. Ses frères et sœurs sont déjà de nationalité britannique car ils sont nés ici. Il semblait à M. Podlewski que sa propre naturalisation ne serait qu'une formalité. »

Mais il se trouve qu'il travaille pour un organisme d'information populaire qui est souvent en conflit avec la police. Est-ce pour cela que, comme le suggère le *GUARDIAN*, on a exigé de lui d'étranges capacités ?

« Quand il a reçu la visite de la section spéciale chargée d'examiner sa demande de naturalisation, on lui a posé quelques questions intéressantes (...). La police a demandé à M. Podlewski s'il était un citoyen socialement responsable. Jouez-vous de l'orgue dans votre église ? lui a-t-on demandé. Faites-vous partie des scouts locaux ? En bon citoyen (potentiel), M. Podlewski a sincèrement répondu non aux deux questions. Il vient de recevoir une lettre du ministère de l'intérieur lui indiquant qu'il doit rester étranger, et qu'une nouvelle demande constituerait une perte de temps. »

Et le *GUARDIAN* de conclure : « *Voici un bon truc pour tous les apatrides : apprenez à lire la musique et à faire des nœuds. Mieux vaut être prêt, si longtemps que vous ayez vécu ici.* »



Une cure inédite

« Parti de Riga, en Lettonie, à pied, un retraité soviétique, M. Gueorgui Bouchouev, est arrivé à Vladivostok, après avoir couvert une distance de plus de 10 000 kilomètres en sept mois et vingt-cinq jours », annonce la *KOMSOMOLSKAYA PRAVDA*. Selon l'organe des jeunesses communistes soviétiques, M. Bouchouev « *s'était promis enfant, de faire ce voyage en apprenant que son grand-père, condamné au bagne pour avoir insulté un agent de police, était parti, à pied et enchaîné, de la Russie d'Europe pour Kalouga, en Sibérie.*

» Pendant sa marche, Bouchouev transportait un sac à dos de 22 kilos qui contenait une tente, un sac de couchage, une gamelle, une paire de chaussures de rechange, des sous-vêtements, une trousse médicale et un carnet de route.

» Qui plus est, le marcheur avait eu une crise cardiaque dans le passé. « Je ne voulais pas attendre la » prochaine crise et je me suis mis en route, *a-t-il dit.* » Je ne voulais ni établir un record ni faire de la publi- » cité, mais uniquement améliorer ma santé. » *Selon les médecins, il semble avoir réussi.* »

LE JOURNAL D'EGYPTE

Le djinn, Van Gogh et les policiers

La police du Caire fait feu de tout bois, si l'on en croit *LE JOURNAL D'EGYPTE*, qui raconte :

« Sur la foi de renseignements fournis par un curieux indicateur de l'au-delà — le djinn (« esprit »), — la police égyptienne a lancé quatre opérations infructueuses pour retrouver la célèbre toile de Van Gogh, Fleur de pavot, *dérobée l'été dernier dans un musée du Caire. C'est un fonctionnaire à la retraite pratiquant le spiritisme qui a servi d'intermédiaire entre la police et le « djinn ». Ce dernier a localisé à quatre reprises la toile, d'une valeur de 25 000 dollars, mais les voleurs ont pu, à chaque fois, quitter les lieux avant l'arrivée des forces de l'ordre.*

» L'ancien fonctionnaire a demandé aux autorités de pratiquer une séance de spiritisme dans la salle du musée Mahmoud-Khalil où se trouvait la toile, pour pouvoir interroger le « djinn » sur les lieux du cambriolage. Mais le « médium » tomba malade. L'hypnotiseur n'a pas perdu espoir, et poursuit quotidiennement ses séances de spiritisme.

» Une récompense de 15 000 dollars est promise par le gouvernement à toute personne qui aidera la police à retrouver la toile. L'ancien fonctionnaire a déclaré qu'il comptait utiliser cette somme pour se faire soigner — le « djinn » ayant été incapable de le faire. »

FINANCIAL TIMES

Le plus court chemin d'un point à un autre

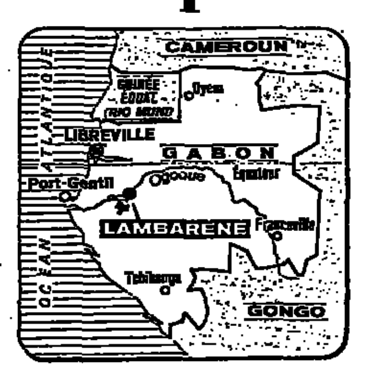
La vague de froid qui s'est abattue récemment sur l'Europe, et en particulier sur la France, aura eu au moins un effet inattendu : celui de rendre, pour une fois, la circulation plus facile sur la Manche que sur les routes du nord de la France. Du moins si l'on en croit l'anecdote rapportée par le *FINANCIAL TIMES*, de Londres :

« Des amis de France me disent que les ferry-boats des chemins de fer britanniques — désespérément retardés par le mauvais temps — ont du moins quelques fidèles clients. Il semble que, pour contourner la côte française, rendue impraticable, des gens qui allaient travailler se soient mêlés aux ménagères de Calais, attirées par Marks and Spencer, sur le bateau de Douvres, puis aient pris un autre ferry qui se rendait à Boulogne.

» Parmi ces utilisateurs de la « route de mer » figurait un médecin, qui a accompli le circuit en quatre heures. Tout ce qu'on peut espérer est qu'il s'agissait pour lui d'un voyage d'agrément, et non d'aller voir un patient. »

Lettre de Lambaréné

L'hôpital Schweitzer, « tour Eiffel du Gabon »



DIMANCHE 14 janvier, jour anniversaire de la naissance d'Albert Schweitzer, on inaugure à Lambaréné une première tranche de bâtiments du nouvel hôpital portant le nom du « grand docteur blanc ». Ainsi se trouve levée l'incertitude qui planait depuis plusieurs années sur la pérennité de l'œuvre fondée dans la forêt gabonaise par le prix Nobel de la paix 1952.

La mort, en 1965, d'Albert Schweitzer « *crée un vide immense, et les successeurs eurent quelque peine à poursuivre le travail commencé et à tenir les promesses faites* », indique pudiquement une brochure vendue aujourd'hui aux visiteurs. En septembre 1975 — quelques mois après que la Fondation internationale de l'hôpital Albert-Schweitzer, créée en 1974, eut lancé un appel au monde entier lors de la pose symbolique d'une première pierre, — le bruit courut que l'œuvre allait cesser ses activités faute *de moyens et que seul un musée* subsisterait à Lambaréné.

Le 17 décembre, le gouvernement gabonais a publié un communiqué : « *L'œuvre du docteur Schweitzer ne mourra pas.* » Deux jours plus tard, M. Rawiri, ministre d'Etat, déclare : « *Le budget annuel de l'hôpital s'élève à 140 millions de francs C.F.A. (2 800 000 francs). Les pays amis et les diverses institutions assurent un montant de 70 millions. Sur place, nous sommes assurés de 18 millions de recettes locales. Il s'agissait de trouver 52 millions. Le président Bongo a décidé de verser cette somme pour l'année 1976.* »

Depuis, Libreville finance environ un tiers des dépenses de fonctionnement de l'ancien hôpital et des investissements nécessaires pour l'achèvement du nouveau, dans lequel seront progressivement transférés les malades. Ayant souvent entendu les Gabonais critiquer la Fondation — présentée comme l'œuvre d'étrangers avides de publicité et aux motivations ambiguës — nous nous sommes étonné que leur gouvernement ait tenu à assurer son sauvetage. Une réponse imagée résume les explications qui nous furent alors données : « *L'Hôpital Schweitzer, c'est la tour Eiffel du Gabon. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas, on est obligé de l'entretenir sous peine de susciter un tollé international.* »

IL est exact que Lambaréné est devenu le haut lieu touristique du Gabon. Chaque année, plus *de trois mille visiteurs accostent en* pirogue le petit débarcadère aménagé sur le fleuve Ogooué. Les premiers pas les conduisent devant les tombes, très simples, d'Albert Schweitzer « *né le 14 janvier 1875, décédé le 4 septembre 1965* » et de sa femme Hélène, « *arrivée à Lambaréné le 18 avril 1913 pour fonder avec lui l'hôpital pour les indigènes* ». Un livre d'or, sur lequel on remarque surtout le nom de visiteurs suisses et américains, est ouvert dans le « *musée* » : les pièces qu'occupait le « grand docteur », avec le piano sur lequel il jouait Jean-Sébastien Bach sous le zéro équatorial, ses livres, ses journaux...

M. Max Caulet, l'actuel directeur de la Fondation, guide cette première halte indispensable pour s'imprégner de l'esprit des lieux. Mais *c'est surtout du présent et de l'avenir* qu'il a envie de parler. Son admiration pour le « grand docteur » ne l'empêche pas de constater : « *Schweitzer, à partir de soixante ans, c'était fini. Son entourage n'a fait que perpétuer le mythe.* » C'est en 1971 que ce Français, âgé de cinquante-sept ans, ancien régisseur agricole dans le Midi, a pris ses fonctions à Lambaréné, après avoir répondu à une offre d'emploi parue dans *l'Illustré protestant*. Volubile, démonstratif, il distribue ses cartes de visite et n'élude a u c u n e question. Son salaire ? 5 000 francs par mois, comme le médecin-chef, un Suisse fixé ici depuis deux ans. Sa faconde, sa tendance à donner des leçons professionnelles aux journalistes, peuvent irriter. Il reste qu'il a introduit un peu de la rigueur nécessaire dans la gestion de la Fondation, à laquelle il a donné une nouvelle impulsion.

Il a supervisé la construction de la première tranche de bâtiments *inaugurés le 17*, œuvre de volontaires américains, suisses, hollandais et français sous contrat de dix-huit mois. La plupart des matériaux — souvent des éléments de « La Maison évolutive » — ont été importés. « *C'est finalement moins onéreux et plus rapide.* » « L'esprit Schweitzer » a été respecté : pas de climatisation, sauf dans la salle d'opération, mais un ingénieux système d'aération par ventilation naturelle. Les malades ne sont pas isolés ; leurs familles les accompagnent et vivent *sur place si elles le désirent.*

AU total, deux cent cinquante lits sont en service dans les bâtiments modernes et dans l'ancien hôpital, construit en 1924 et mis à mal par l'humidité et les termites.

Une centaine de consultations ont lieu chaque jour, sans parler des soins dentaires prodigués par deux Suisses volontaires pour un séjour de deux mois à Lambaréné, assuré par roulement. S'ajoute aussi à ce *bilan la prise en charge de quatre-vingts* lépreux.

Une quinzaine d'infirmiers et d'infirmières diplômés (Européens et Africains) aident les quatre médecins présents à la Fondation. Cinquante-cinq Gabonais asssurent le travail de salle tout en recevant une formation professionnelle plus poussée. *Le médecin-chef nous précise* qu'il décline les offres de service d'étrangers non qualifiés qui continuent en grand nombre à proposer leur aide bénévole sur place.

DES prénoms bien européens figurent sur les enveloppes de serviettes dans la salle à manger de la Fondation, ornée d'un portrait du docteur Schweitzer, sur la chaise duquel personne n'osa s'asseoir pendant longtemps. L'ombre d'autres figures célèbres plane pesamment sur les lieux aujourd'hui : celle de Holm Habitch, chirurgien allemand qui dirigea les services médicaux de la Fondation en 1975 et en 1976 qui s'est suicidé en Bavière le 26 décembre dernier ; celle, aussi, d'Olga Deterding, héritière de la Royal Dutch Shell Oil Compagny, qui, renonçant à sa vie de milliardaire, passa quatre ans à Lambaréné comme simple infirmière du vivant d'Albert Schweitzer. On l'a trouvée morte dans sa suite du Mayfair, à Londres, à l'aube du 1er janvier 1979.

« *Il y aurait beaucoup à dire sur les motifs profonds qui animent les expatriés de Lambaréné,* nous déclare un intellectuel gabonais. *Nous n'avons aucune raison d'être éperdus de reconnaissance à l'égard de gens qui viennent avant tout chercher ici une solution à leurs problèmes personnels.* » On suivrait plus facilement sur ce terrain les adversaires gabonais de la Fondation s'ils consentaient eux-mêmes à renoncer à la vie facile de Libreville pour faire le travail nécessaire en province.

Interrogé sur ses « *rivaux* » protestants de la Fondation, un prêtre *français de la mission catholique* de Lambaréné s'interdit tout jugement sur leur gestion passée, mais tient à rendre hommage à leur « *dévouement total* ». De son côté, *le professeur Gentilini*, responsable du pavillon des maladies tropicales à La Pitié-Salpêtrière, très au fait des problèmes de la coopération *médicale avec l'Afrique*, a des sentiments plutôt favorables à l'égard de la Fondation, critiquée dans certains services chargés de répartir l'aide française en matière de santé. On dit dans ces services que les sommes allouées à la Fondation par la France (qui vient loin derrière la Suisse, la R.F.A. et les Etats-Unis) seraient mieux utilisées pour une véritable « médecine de brousse ». Mais qui, hormis quelques religieux, est prêt à exercer cette médecine ? Pour le moment, les vocations semblent rares dans les services hospitaliers de Libreville, que fuient, au demeurant, tous les Gabonais assez riches pour suivre un traitement en France.

En pèlerinage sur les lieux où vécut une personnalité fascinante, les visiteurs l'oublient de façon gênante, mais Lambaréné c'est, avant tout, un endroit où des hommes souffrent dans leur chair et où quelque chose est fait, avec les moyens du bord, pour soigner.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

TÉMOIGNAGE

Être malade à Pékin

COMME tout le monde, j'avais entendu vanter l'habileté des médecins chinois et la valeur de leurs méthodes, mélange équilibré de connaissances traditionnelles et de techniques modernes. En revanche, j'ignorais tout du fonctionnement de leurs hôpitaux et des rapports existant entre le malade et le personnel soignant à tous les échelons de la hiérarchie. Cette découverte ne pouvait naturellement se faire que « de l'intérieur » : un grave incident de santé survenu lors d'un voyage d'affaires en Chine en fut pour moi l'occasion.

C'est au cours d'une excursion organisée aux grottes de Ta-tong pour les participants à l'exposition pétrolière française qu'une brutale hémorragie, causée par un ulcère insoupçonné, provoqua mon transfert d'urgence à Pékin. Un des interprètes du groupe fut mis à ma disposition pour m'assister dans ce voyage. A notre descente du train, à 7 heures du matin, une jeune fille et un taxi nous attendaient ; vingt minutes plus tard, nous arrivions dans un hôpital de la capitale, où j'étais aussitôt admise. Tout le service, alerté par le praticien de Ta-tong, était au courant de notre arrivée.

Le docteur Pey, une femme médecin, est chargée de mon cas. Un peu par gestes, un peu à l'aide de notre anglais, la communication s'établit sur un registre tout différent de celui auquel j'étais habituée. Il s'en dégageait avant tout une sensation de paix confiante. Je ne suis pas simplement un corps composé d'organes, un patient à étudier et à soigner, mais je reste un être humain à part entière et j'ai l'impression de participer à mon propre sauvetage.

Après la mise au point de mon curriculum vitae génétique et médical, je suis minutieusement informée de mon état : température, tension artérielle, pouls, taux d'hémoglobine, etc. Les différents examens sont répétés à plusieurs reprises dans la journée et leurs résultats sont toujours portés à ma connaissance, ainsi que les renseignements fournis par un électrocardiogramme et une étude neurologique approfondie.

Chacun des médicaments administrés fait l'objet d'une explication quant à sa composition et à son action, et je note qu'autour de moi l'information horizontale me concernant s'étend à une bonne dizaine de personnes, infirmières et aides-soignantes. Ainsi tout le monde, à l'étage où je me trouve, y compris le personnel de nuit, est au courant de ma maladie, des précautions à prendre et des soins que je dois recevoir.

Au second jour de mon hospitalisation, le docteur Pey demande la présence du médecin-chef de l'hôpital. Mon état l'inquiète, une transfusion lui paraît nécessaire, mais les recherches pour trouver un sang dont la formule corresponde à la mienne n'ont pas abouti jusque-là. Il faut dire que je me singularise par une formule sanguine assez rare.

Pas de « mandarin »

Je suis frappée par les rapports entre le « patron », ses collaborateurs immédiats et tout le personnel hospitalier. Le terme de « mandarin » est pourtant d'origine chinoise, mais il n'a pas son équivalent ici dans la pratique. C'est à peine si l'on peut distinguer le « chef » de ses subordonnés : la hiérarchie est invisible. Aucune affectation d'autorité, aucune marque de pouvoir chez les uns, aucun empressement servile chez les autres ; à tous les niveaux, la même simplicité attentive et souriante.

A la demande du médecin français attaché à l'ambassade de France qui m'aida tout au long de mes vicissitudes, il est décidé de procéder à une endoscopie, examen assez désagréable qui consiste à introduire dans l'estomac, par l'œsophage, un tube muni d'une petite lampe pour scruter les moindres recoins des organes étudiés. Là encore, je suis stupéfaite des précautions prises pour me rendre cette épreuve supportable. Le docteur Pey, atteinte d'un refroidissement, était absente. Elle fait cependant l'effort de venir ce matin-là et, tout au long des vingt minutes interminables que dure l'examen, me tient la main, m'encourage, m'explique en anglais les phases successives de l'exploration, tandis qu'une autre spécialiste les commente de son côté — en chinois — aux deux infirmières présentes et à la femme d'étage qui m'a transportée jusqu'à la salle d'opération.

Reste le problème de la rareté de mon sang, dans tous les sens du terme. La compagnie d'assurances française, qui couvre tout le groupe des exposants, dépêche de Paris, un médecin et une infirmière, porteurs du précieux liquide et chargés de me rapatrier si mon état le permet. Dès leur arrivée, le médecin-chef chinois, après avoir fait analyser le sang apporté de France, non par défiance mais par le souci légitime d'éviter le moindre risque, se fait longtemps expliquer par son jeune collègue français, sans avoir peur d'y perdre son prestige, les modalités d'utilisation du sang brut : en Chine, on se sert exclusivement de plasma. Puis, il réunit son équipe et s'assure que toutes les infirmières, de jour et de nuit, ont bien compris tous les détails.

Pendant la nuit, tandis que je somnole, les infirmières se relaient pour surveiller la bonne marche des opérations, et, toutes les deux heures, quelques gouttes de sang me sont prélevées au lobe de l'oreille pour observer les progrès accomplis.

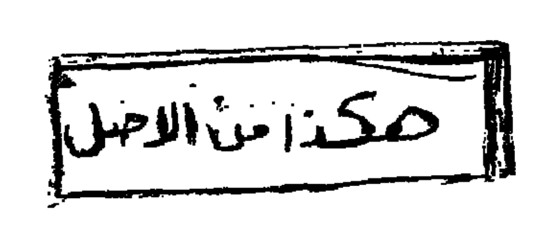
Je me sens si bien et si intelligemment protégée que je m'en remets complètement à ceux qui me soignent, et, rétrospectivement, j'affirme qu'à aucun moment je n'ai ressenti la solitude du malade isolé entre des mains étrangères, ni la crainte de soins inadéquats. Je suis en confiance. Et si l'on m'objecte que c'est en grande partie à mon statut d'étrangère que je dois le traitement de choix que je reçois, je réponds qu'il est des expressions, des délicatesses, des accents de sincérité qui ne peuvent tromper et ne sauraient être le fruit de consignes.

Parmi les réconfortantes visites que je reçois, un responsable du commerce extérieur chinois, les bras chargés de fruits et de fleurs, m'offre ses vœux de prompt rétablissement, s'excuse au passage de la vétusté de l'hôpital et vante la technologie occidentale. Je fais appel à toutes mes forces pour lui dire qu'une fois acquise cette technologie tant souhaitée, ils ne devraient surtout pas perdre ce calme dans les décisions, ce sérieux dans les soins prodigués et ces qualités de cœur, qui m'ont tant aidée et frappée.

Lorsque je suis jugée capable de supporter le voyage de retour, il s'effectue dans les meilleures conditions possibles. Me voici à présent revenue chez moi, et sur le chemin de la guérison. Mais je n'en oublie pas pour autant cette expérience précieuse, mes dix jours d'hôpital à Pékin. Certes, tout n'était pas parfait dans cet établissement : le silence, en particulier, sauf après le déjeuner à l'heure du repos, faisait cruellement défaut. Il n'est pas question de minimiser la compétence du corps médical français, ni le dévouement de notre personnel hospitalier. Il est bien évident que nous possédons, en outre, en France, un matériel de premier ordre et que chaque jour la technique médicale marque des points.

Mais peut-être n'attachons-nous pas assez d'importance, dans nos pays surindustrialisés, à ce que l'on peut appeler la « chaleur humaine », cette gentillesse qui ne s'arrête pas aux gestes essentiels et aux soins, mais va « plus loin », à la rencontre de l'autre, avec ce petit surplus affectif dont l'influence est quelquefois décisive sur la psychologie du malade et, partant, sur sa guérison.

RITA BACON.



DES INVITÉS ET LEURS AMIS

Un «coquetèle» permanent

ET voilà, c'est reparti... « L'invité du dimanche » sur FR 3, pardon, « l'invité de FR 3 », le dimanche, « l'invité du jeudi » sur A 2 et les invités de ces invités, sans compter tous ceux et toutes celles qui répondent chaque jour, chaque semaine et chaque mois au pressant appel des Bouvard, des Jammot, des Gilbert, des Pivot, des Chancel et des Drucker, décidément on se croirait revenu au bon vieux temps de l'ex-O.R.T.F.

Rue Cognacq-Jay et quai Kennedy, où l'on échange son manteau contre un ticket de vestiaire et un micro-cravate, c'est un raout, un coquetèle permanent, une cohue de gens de lettre, de gens de théâtre et de cinéma, de gens du stade, de gens du monde et de gens de loi, un niagara de whisky et de jus de fruits, une débandade de verres vides et de cendriers pleins.

Comme si toutes ces occasions de se rencontrer et de se complimenter en rond, en triangle, en duplex, en direct ou en différé, ne suffisaient pas, on s'est cru obligé de trouver, de libérer, d'autres créneaux : les magazines et les journaux télévisés. Ce qui nous donne droit, midi et soir, à l'homme du jour, le ministre, le député, le secrétaire général, le membre de la majorité ou de l'opposition à qui l'on suggère aimablement de nous vanter les mérites de ses idées, de ses amis et de ses partisans à l'occasion de n'importe quel congrès, projet de loi, comité ou débat.

Qui passe, quand et pourquoi ? Ça dépend du calendrier politique, ça dépend de la concurrence — on a toujours tendance à l'imiter — et ça dépend des pressions de tous bords qui obligent les rédactions à des dosages minutieux ou à des rattrapages tendancieux. Question de mode aussi. MM. Marchais, Rocard ont été, l'an dernier, avant puis après les élections législatives, les grands gagnants de ce concours de popularité. Ces temps-ci on voit, on entend beaucoup MM. Mitterrand, Debré et Guichard, sans perdre de vue Mme Veil, tout en attendant, on nous l'a promis pour bientôt, M. Poniatowski retour de Téhéran.

Côté spectacles, show-business, le droit à la vitrine de ce self-service de la publicité non plus clandestine mais étalée, coïncide — c'est l'évidence — avec une première, un vernissage, une publication ou un passage sur la scène d'un grand music-hall. Une question cependant : comment se fait-il que certains chanteurs ou certaines vedettes, à propos de certains films, Alain Souchon, ou Mireille Darc interprète de ces « Ringards » de triste mémoire, soient l'objet d'un matraquage, d'un pilonnage tels qu'ils finissent par vous sortir par les yeux. Ce n'est quand même pas normal. Il faut vraiment que les... arguments avancés par les services de relations publiques des personnages intéressés soient puissants et convaincants pour arriver à obtenir pareille promotion.

Pour pas cher

Autre formule, plus souple, et sans doute moins payante, l'autoportrait accroché à la grille de la 2ᵉ chaîne le jeudi après-midi. Qui êtes-vous Mouloudji, Jeanne Moreau, Tabarly, Bernard Hinault ? Ils nous le racontent et on nous les montre à table, dans la rue, au marché, en train d'acheter un chou-fleur, de relever une carte ou de réparer une roue, chez eux, chez leur sœur ou chez leurs beaux-parents, entourés de gens qui font semblant — attention ! ne regardez pas la caméra ! — d'ignorer la présence de l'équipe de télé, bref au naturel ! Intimidés, impératifs ou décontractés, Hélène Vida, Anne Sinclair et Jean Lanzi accueillent leurs hôtes avec plus ou moins d'aisance et de complaisance avant de les livrer à un contradicteur, l'avocat du diable, dont la clémence ou la maladresse laissent pantois. Difficile quand même de reprocher à Eric Tabarly — il n'aurait pas l'esprit sportif ! — son goût de la compétition.

Qui sont-ils et qui admirent-ils ? Qui souhaitent-ils rencontrer là, à l'instant même au studio ? Assez curieux parfois (un psychiatre obnubilé par la sexualité pour l'actrice, un écrivain bretonnant et mondain pour le cycliste), leurs choix est hélas trop souvent prétexte à ces interminables déballages de compliments — tu es la plus douce, vous êtes le plus fort, il est le plus génial — qui font florès le dimanche à 18 heures sur la 3.

Même principe : Hervé Alphand, Jean-Marie Rivière, César, Alexis Weissenberg, Marie-Paule Belle et Michèle Morgan, pour n'en citer que quelques-uns, arrivent là entourés de leur quadria, copains, admirateurs, partenaires, commensaux, clients, voire de leur député et de leur châtelain. Je n'invente pas, ça a été le cas pour Henri Vincenot.

Ce qui frappe, c'est la différence pour le moins cocasse entre ce qui se chuchote avant que ne soient branchés les micros et ce qui se roucoule — silence, on tourne — après. Oui, silence aux rancœurs, aux calomnies, aux ragots (ça a failli le faire radier du conseil de l'ordre, vous ne connaissez pas l'histoire ?... Tu es sur un film avec Untel ? Méfie toi, si je te racontais...) C'est là qu'on est sincère, c'est là qu'on est à son affaire.

Le reste, les trois quarts du temps n'est que vrai calcul et faux-semblant, une manière de renvoyer l'ascenseur et de rendre service pour pas cher. Surtout pour la télé. Ces mirobolantes affiches ne coûtent rien, pas un sou, au contraire, ces vedettes de l'actualité paieraient pour se montrer à la lucarne. Certaines d'entre elles ne font d'ailleurs pratiquement plus que cela au détriment de leur activité professionnelle, portant de leur crédibilité.

CLAUDE SARRAUTE.

« LA SOUSCRIPTION »

Le tribut payé aux dieux

LE « bon Monsieur Loti » s'était-il rendu compte qu'il n'est rien de plus périlleux que la charité ? En revenant à Plouézec un an après sa belle action, il ne recueillit peut-être pas la reconnaissance des veuves, il se heurta probablement à la rancœur, à une colère sourde, née du sentiment de l'injustice. Il avait cru bien faire quand, en 1897, apprenant le naufrage de la Petite-Jeanne, il écrivit dans le Figaro, en bonne place, un immense article pour dire la détresse morale, mais aussi économique des familles des marins disparus : il lança à travers les lignes l'idée d'une vaste souscription. Et le résultat ne fut pas négligeable : de la France entière étaient parvenus des fonds (à l'époque, si les systèmes d'assurance dédommageaient l'armateur de la perte de son navire seulement, pour les morts d'hommes, rien n'était prévu).

La Souscription, l'histoire écrite par Paul-Georges Le Friec, commence là : elle est vraie. Apprenant que des secours allaient leur parvenir, les femmes des défunts éprouvent du soulagement, pour certaines même de la joie : elles n'avaient jamais vu tant d'argent à la fois. Et les jalousies s'éveillent. D'abord sourdes. Philomène, devenue souillon pour avoir trouvé dans l'alcool soulagement à son malheur, est la première à oser dire tout ce que le village entier pense tout bas. La mer a pris d'autres hommes et leurs proches n'ont jamais rien reçu. Elles aussi, la Philo, comme on l'appelle, a perdu son gars, même si celui-ci est tombé à l'eau dans le port, un soir de grand calme ; peut-être qu'il avait bu, ou bien il était trop triste ou il ne fit pas attention... C'est tout pareil, pour Philomène. Tant que ce tribut payé aux dieux mauvais lui avait paru normal, fatal, elle n'avait pas murmuré. Mais si les autres... pourquoi pas elle ?

Et voilà que, à peine quelque temps plus tard, le village est à nouveau frappé : la Catherine risque fort d'avoir sombré. Si le bateau ne rentre pas au port, les fonds de la souscription seront partagés. Les femmes de ceux de la Petite Jeanne devront sacrifier une part de la « récompense ». Les premières désolées de voir diminué leur écot, vont supplier Dieu pour le retour de la Catherine. Philomène au contraire espère le naufrage et prie pour cela la vierge Marie : l'argent reviendrait à toutes et donc à elle aussi. Sa colère est partagée : dans les pages du Journal de Paimpol, l'imprimeur Le Flem démontre que la souscription de « Saint-Pierre-Loti » est une supercherie, arbitraire, que sa charité a été mal ordonnée. La vie du village est empoisonnée. Chose jamais vue, une des jeunes veuves se suicidera, victime de la calomnie, ou de la vérité : la Philo lui a appris les infidélités de son mari.

Le scénario n'est à aucun instant invraisemblable : Paul-Georges Le Friec est de ce pays, il habite d'ailleurs juste à cent mètres, dans le hameau de Kérity. Il a étudié longuement ce que fut la pêche d'Islande qui, effectivement, de 1852 à 1914, fit disparaître environ 4 000 hommes. Il suffit de faire le tour des églises dans les alentours de Paimpol pour constater le même bilan. Dans la petite chapelle de Pors-Even, on n'arrive pas à compter les ex-votos. Les pêcheurs trépassaient souvent dans leurs jeunes années. Les plaques le rappellent, les lettres clouées sur les petits rectangles blancs résument autant de drames, la dureté de la mer. Pierre Loti lui-même le savait : il passait là ses vacances, du côté de Ploubazlanec. Il y avait écrit Pêcheur d'Islande. Tout cela est entré dans la légende, dira-t-on : pas tout à fait. Parmi les victimes de la récente explosion du Bételgeuse, en Irlande, une dizaine de marins bretons étaient du quartier de Paimpol.

Paul-Georges Le Friec, pour conter cette réalité, a interrogé les habitants de Plouézec, il a consulté les archives. C'est cette aventure vraie que le réalisateur Hervé Baslé a adaptée. Lui-même breton, il a su trouver le ton juste, faire comme s'il racontait une histoire et non exploiter « dramatiquement » une tragédie. Deux récitants, un conteur interprété par Gérard Desarthe ténébreux et un accordéoniste Louis Bessière qui a composé la musique, apparaissent à intervalles réguliers pour commenter l'action : ils marchent dans la lande bretonne, ou bien déclament du haut de rochers sinistres. Et les images reprennent : dans le petit bourg de pêche, des images de femmes. Jeunes et belles, avec leur coiffe simple ou leur vaste cape de deuil. Micheline Uzan joue remarquablement Philomène, cette sauvageonne ambiguë, capable aussi de grande méchanceté. La marine nationale ayant prêté ses « goélettes », la Belle-Poule et quelques belles vues d'antiques gréements.

Ce film a quelque chose de « différent » ou, plus simplement, il n'est pas banal. Peut-être parvient-il à traduire le caractère d'une région, ce mélange de religiosité superstitieuse et de réalisme cruel. Une méfiance innée, la certitude que les éléments sont les plus forts. Une résignation qu'on sent à juste regarder la façon dont les maisons sont construites, et tournent le dos au large. Même si la Sécurité sociale, même si l'assurance-vie et les caisses de retraite et les pensions de reversion. La mer, elle, ne change pas.

MATHILDE LA BARDONNIE.

★ Mercredi 17 janvier, TF 1, 20 h. 35.

« LES DERNIERS CAVALIERS »

Les hommes des vallées perdues

SYMBOLE d'évasion, de puissance, de contact avec la nature, le cheval tient une place à part dans les mythologies contemporaines : des étalons sauvages qui s'ébattent en liberté sur nos petits écrans, pour le plus grand profit d'un shampooing ou d'une eau de toilette aux casaques colorées qui portent l'espoir des parieurs du dimanche, des chevaux de bois qui tournent immobiles sur le plateau des manèges pour les enfants aux fiers mustangs qui rendent possibles les « poursuites infernales » ou les « chevauchées fantastiques » de nos grands westerns, des pur-sang nerveux peuplent les songes des citadins d'aujourd'hui — qu'ils y associent le visage de Gary Cooper ou celui de Léon Zitrone.

Il est des pays cependant où ces rêves correspondent à la réalité, même si ceux qui la vivent en ressentent surtout les dures conditions. Dans les vallées du Wyoming et les montagnes du Caucase, sur les hauts plateaux de l'Atlas et les îles de l'archipel indonésien, à l'ombre des massifs de l'Andalousie et de la cordillère des Andes, subsistent encore des endroits où des hommes rudes passent à cheval la plus grande partie de leur existence. Catherine et Marianne Lamour sont allées aux quatre coins du monde sur les traces de ces « derniers cavaliers ».

Aux Etats-Unis, les cow-boys existent, les Indiens aussi, elles les ont rencontrés. Les plaines ressemblent à des décors de cinéma et la vie quotidienne des fermiers a de nombreux traits communs avec celle de leurs ancêtres. A l'époque de la transhumance, par exemple, on voit les vachers escorter les troupeaux, des jours durant, loin des routes carrossables et des lieux civilisés. Ils dorment sous la tente ou dans des cabanes de rondins, prennent leur café, au petit jour, auprès d'un feu de camp, et galopent à la recherche des bêtes égarées. Ils n'ont plus de colt à la ceinture, mais, pour le reste, leur équipement n'a pas tellement changé, et le fusil est toujours accroché à la selle pour tuer les coyotes ou achever les animaux malades.

Les images filmées par Jean-Claude Ducourret sont belles. Il est vrai que les chevaux qui courent, crinière au vent, à travers de grands espaces désolés, prêtent à l'esthétisme. Les auteurs n'y ont pas manqué. On peut regretter ce parti pris : rien n'est dit sur la situation réelle de ces travailleurs, sur leurs salaires, leurs relations avec leurs employeurs, leurs idées et leurs revendications. Poésie avant tout : rien n'a été négligé pour effacer les traces du monde moderne. Après tout, ces cow-boys solitaires ont bien quelque part une famille, une maison, une voiture. Mais ne boudons pas notre plaisir — plaisir des yeux ou des oreilles, grâce aux chansons « country », tendres et graves, qui accompagnent le film.

On entend aussi beaucoup de chansons dans les reportages sur l'Indonésie, l'Espagne, l'Union soviétique — filmés, eux, par Jean-Jacques Flori. Elles disent la permanence des traditions en cette seconde moitié du vingtième siècle, la simplicité de la vie paysanne et le lent rythme des jours, la nature violente et familière. Car le cheval représente à la fois un danger, comme toute bête sauvage, et une aide, pour qui sait le dresser. Le mythe ambivalent du centaure, brutal ou généreux, hostile ou secourable, n'est pas mort.

Dans l'île de Sumba, à l'est de Bali, les enfants montent à cru et s'affrontent à la course. Le cheval, croit-on, accueille l'âme de son maître défunt quand celle-ci revient sur la terre. Objet d'un culte, il est associé aux cérémonies collectives, par lesquelles la communauté dénoue, à intervalles réguliers, ses conflits internes. Ainsi concourt-il à renforcer son unité.

Partout, le cheval a partie liée avec la fête : le rodéo américain, le pasola indonésien, la feria andalouse, la fantasia marocaine, sont des moments privilégiés parmi ceux qui font la mémoire de ces peuples.

THOMAS FERENCZI.

★ Samedi 20 janvier et suivants, TF 1, 17 heures.

Les radios libres six mois après

I. — Mais oui, elles émettent !

par CATHERINE HUMBLOT

« LA nôtre fonctionne très bien », a dit une voix au téléphone, et aussitôt on nous a branché sur l'émission en cours (« on vous reprendra ensuite »). On a entendu M. le maire parler des travaux d'assainissement, de la cantine, puis il a offert ses vœux en gascon, le directeur d'un petit journal de Bayonne a parlé en basque de sa revue basque, musique, actualité, publicité (l'hôtel X... à Biarritz... offre... »), ton très professionnel.

Un cas très particulier, celui de Radio-Adour-Navarre. Cette radio s'était classée elle-même en juillet parmi les « radios libres » (elle avait installé un émetteur en France et émettait en attendant une libéralisation des ondes à partir de l'Espagne). Ce n'est plus le cas aujourd'hui : « Nous sommes une radio locale, indépendante et périphérique », affirme son directeur. Radio-Adour-Navarre s'est retirée du consensus où s'étaient retrouvées un certain nombre de radios privées et continue tout simplement d'émettre (à partir de l'Espagne) en se situant dorénavant sur le même statut que Radio-Andorre ou Sud-Radio. Cas spécial, qui n'appartient plus tout à fait à celui des radios libres.

Les « commerciales » ont disparu

On s'était demandé, cet été, si septembre serait le mois des « mille radios » ou celui des « procès isolés ». Ce ne fut ni l'un ni l'autre, car il y eut procès et radios. Et c'est peut-être là une des surprises de la rentrée. Face à la répression, toutes les anciennes radios commerciales ont disparu. Restent les autres. Si l'on entend parfois : « Le numéro a changé, veuillez consulter le nouvel annuaire... », on répond souvent au téléphone. Oui, les radios libres émettent. Et elles ne sont pas toujours brouillées.

Certaines se sont éteintes, bien sûr. Combien ? Rien n'est plus difficile à chiffrer précisément. Après le vote, un découragement réel s'est emparé des radios-libres. Un certain nombre de gens se sont arrêtés en voyant que la conjoncture était vraiment défavorable. D'autres par usure. D'autres, qui ont continué un temps, se sont arrêtés plus tard, croyant qu'ils étaient seuls à émettre (car c'est aussi un des effets de la répression que d'avoir entraîné un repliement sur soi, le cloisonnement).

Radio-Lézard s'est arrêtée en juillet (« La nécessité de l'énergie à dépenser nous a paru trop importante en rapport à l'incertitude de l'issue de l'enjeu ») ; Radio-Roquette, qui ne voulait pas vivre dans l'illégalité, a laissé tomber à la rentrée (elle s'est reconvertie dans d'autres activités liées au quartier) ; même chose pour les Radiotteuses, qui émettent pourtant ici et là ; Radio-Bastille a tenu jusqu'en novembre, puis l'équipe s'est dispersée (« Mais on a l'intention de repartir au printemps, on a du matériel et des idées »). Dans le Nord, c'est un peu la débandade : Qu'elle était verte ma radio (à Lille), Radio-Detrakés (à Tourcoing), Radio-Uylenspiegel (dans les Flandres), n'émettent plus...

Alors, combien ? Une vingtaine ? Une trentaine ? C'est d'autant plus difficile à dire que certaines, comme Radio-95 qui s'était arrêtée en juillet et en août, ont repris depuis un rythme hebdomadaire (celle-ci se dit très peu brouillée) ; d'autres naissent et disparaissent, comme à Grenoble ; d'autres tiennent. Radio-95 (près de Paris), Radio-Pomaredes (à Béziers) émettent régulièrement. Radio-Verte Fessenheim aussi. Cette petite radio pirate, qui fait figure de modèle avec son énorme collectif (quatre-vingts personnes bénévoles) et son implantation réelle et populaire, n'a pas manqué un rendez-vous depuis la loi. Sa politique : tenir. A l'inverse de la plupart des radios libres, Radio-Verte Fessenheim continue d'enregistrer en public (dans les maisons de jeunes, dans les usines), mais elle émet clandestinement et avec beaucoup de précautions. Les animateurs de Radio-Verte Fessenheim n'aiment pas trop parler de la répression — « raison d'être de beaucoup de radios », — ils la connaissent cependant.

La « guéguerre »

« On a eu un certain nombre d'interventions policières, raconte un des animateurs, douze en un an, elles se sont intensifiées depuis la rentrée 78 (une de nos équipes à elle seule en a eu six, et c'est allé jusqu'au bouclage total d'une vallée par les forces de l'ordre), mais le matériel n'a jamais été saisi sur le territoire français ». Radio-Verte Fessenheim n'émet plus depuis longtemps à partir de l'Allemagne, les risques étaient trop grands, mais avec T.D.F., la guerre, la « guéguerre », est constante. « Avant, T.D.F. brouillait sur une fréquence fixe, explique un animateur, on a alors augmenté le nombre des émetteurs, ce qui les a gênés, mais en octobre 78 ils ont inventé un système de brouillage autre qui consiste à balayer la bande de fréquence entre 100 et 104 MHz ; on a encore augmenté le nombre d'émetteurs, on décentralise, il y a toujours un émetteur plus proche que le brouilleur ».

Radio-Verte Fessenheim émet tous les vendredis soir à 19 h. 45, pendant une heure sur une surface d'environ 120 kilomètres de long sur 70 kilomètres de large. Chaque vendredi, quel que soit le temps, les groupes partent avec les émetteurs. Il fait — 10° en ce moment dans les montagnes ; « c'est un moment à passer, disent les animateurs de Radio-Verte Fessenheim, une radio quelle qu'elle soit, doit tenir pour avoir des auditeurs». Ils tiennent.

C'est sans doute aussi grâce au rapport de force qu'ils ont su créer qu'ils survivent en cherchant constamment les gens plutôt que les dossiers, en menant le débat sur la nature et la fonction de l'information, en s'appuyant sur les maires, les conseillers municipaux, les syndicats. A la limite, la loi n'a pas changé grand-chose pour eux (et elle n'a jamais été leur axe de lutte fondamental) : « au niveau régional, disent-ils, on ne l'a pas sentie passer ».

(Lire la suite page 10.)

SUR FRANCE-CULTURE

Le préfet grammairien

LES défenseurs de la langue française font souvent sourire, surtout quand ils ne sont pas grammairiens de métier. Des professeurs, passe encore, mais des préfets ! M. Jacques Le Cornec, préfet de l'Orne, veut que sa langue soit « bien écrite » et « bien parlée ». Pour lui — il l'expliquait cette semaine sur France-Culture, — la protection de l'idiome national « fait partie de l'administration de la cité », ne serait-ce que pour assurer une meilleure communication entre les pouvoirs publics et la population. Monsieur le préfet a donc lancé une campagne pour « le maintien et l'enrichissement de la langue française » : les parkings » sont devenus des parcs, les « campings » des camps ; le conseil général, discipliné, distribue des médailles, des prix, des bourses, aux plus méritants, et la préfecture a même publié, sous le titre l'Orne en français, un numéro spécial de son bulletin mensuel, le Courrier ornais.

Les sceptiques, là-bas, sont nombreux. Ils regardent avec détachement les efforts de monsieur le préfet, attendant que sa « manie » lui passe. Ils se disent que, dans quelque temps, un autre préfet viendra qui transformera les « parcs » en parkings et les « camps » en campings. M. Le Cornec n'en a cure, il juge son entreprise « exemplaire », et, à ceux qui l'appellent « le préfet maître d'école », il répond : « Pourquoi pas ? »

Pourquoi pas en effet ? Aucun Etat ne se désintéresse du sort de sa langue. Mais la « francophonie », familière à M. Jacques Le Cornec, qui fit la plus grande partie de sa carrière dans l'administration de la France d'outre-mer, n'est pas sans ambiguïtés. Quand elle s'exerce sur le territoire français, elle est même dangereuse, si elle ne s'accompagne pas d'une réhabilitation des parlers locaux ou régionaux.

Les jeunes Guadeloupéens qui ont chahuté le président de la République en décembre 1974 à Pointe-à-Pitre s'exprimaient en créole. M. Jacques Le Cornec était en poste depuis deux ans. Mais les habitants de l'Orne sont plus calmes. — T. F.

RADIO-TELEVISION

Les films de la semaine



★ Michael Caine et Laurence Olivier dans « le Limier », de Joseph L. Mankiewicz (dimanche 21, TF 1, 20 h. 35).

● **MAJOR DUNDEE, de Sam Peckinpah. — *Dimanche 14 janvier, TF 1, 20 h. 35.***

Peckinpah s'est plaint, à l'époque, que son film avait été massacré au montage par les producteurs. De là viennent peut-être quelques faiblesses du récit, parenthèses idylliques et fadaises sentimentales. Ce n'en est pas moins un passionnant western.

● **DILLINGER EST MORT, de *Marco Ferreri. — Dimanche 14 janvier, FR 3, 22 h. 30.***

Michel Piccoli, homme aliéné et angoissé, trouve dans un placard un revolver enveloppé dans un vieux journal annonçant la mort du gangster Dillinger. D'où déclenchement d'un processus intérieur dans la description duquel Ferreri se montre, de façon grinçante, un contestataire — intellectuel — de la société.

● **LA VALSE DE PARIS, de *Marcel Achard.* — Lundi 15 janvier, A 2, 15 h.**

Offenbach et Hortense Schneider dans une *fantaisie* boulevardière (mise en scène sans aucune originalité) qui prend de grandes libertés avec leurs biographies. Pour entendre ou réentendre, plaisir incomparable, la voix d'Yvonne Printemps.

● **TRIPLE CROSS, de Terence Young. — Lundi 15 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

L'*histoire vraie* d'Eddie Chapman, truand anglais devenu agent double pendant la deuxième guerre mondiale, transformée en récit d'espionnage rocambolesque, façon James Bond.

● **COLÈRE NOIRE, de Frank Tuttle. — Lundi 15 janvier, TF 1, 20 h. 35.**

Une enquête policière menée avec la brutalité du « film noir ». Un bon suspense. Alan Ladd échappe à sa fadeur habituelle dans un rôle violent. Edward G. Robinson joue un gangster sadique.

● **LA RÉVOLTE DES INDIENS APACHES, d'*Harold Reinl.* — Mardi 16 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Karl May, romancier d'aventures de l'époque de Guillaume II, appartient, *avant tout, à l'Allemagne.* Comme *le Trésor du lac d'argent,* ce western européen réalisé par un cinéaste allemand fait revivre Old Shatterhand et Winnetou, personnages d'une Amérique du Nord mythique qui avaient séduit Hitler. Intéressant, donc.

● **LA CHASSE AU DIPLOME, de *James Bridges.* — *Mardi* 16 janvier, A 2, 20 h. 35.**

Comment faire joujou avec la contestation étudiante pour mieux chanter les louanges de l'université américaine Harvard, où se maintient la tradition contre vents et marées. Film sauvé de l'insignifiance par John Houseman (qui fut l'associé d'Orson Welles au Mercury Theatre, le producteur de Mankiewicz et de Lang) dans le rôle d'un professeur aux cours magistraux.

● **JEUNES FILLES EN UNIFORME, de *Geza Radvanyi.* — *Mercredi 17 janvier,* FR 3, 20 h. 30.**

Copie en couleur point déplaisante et dramatiquement bien conduite d'un film de Léontine Sagan (1931), qui appartient à l'histoire du cinéma préhitlérien. Troubles de l'adolescence dans un pensionnat de jeunes filles dirigé à la prussienne. Avec Lilli Palmer, comme toujours étonnante et superbe, et Romy Schneider, qui en avait assez de jouer les malheurs de Sissi.

● **HOLD-UP A LA MILANAISE, de *Nanni Loy.* — Jeudi 18 janvier, FR 3, 20 h. 30.**

Hold-up d'amateurs pour *retrouver — avec quelques-uns* de ses personnages — le succès du *Pigeon.* Raté. A éviter.

● **MADO, de Claude Sautet. — Jeudi 18 janvier, TF 1, 21 h. 30.**

La crise de la cinquantaine, vécue par Michel Piccoli, dans ce cas-là irremplaçable. Et, de plus, trafics immobiliers, pouvoir de l'argent, allusions au chômage (*qui conduit la jolie Mado* à se prostituer, assez bourgeoisement d'ailleurs), virages ratés de la vie. Bien fait, mais la société contemporaine vue par Claude Sautet vous donne le cafard. A la *fin,* des automobiles et leurs passagers s'enlisent dans la boue pendant toute une nuit. Morceau de bravoure de la mise en scène trop évidemment symbolique.

● **LA GRANDE VILLE, de *Satyajit Ray.* — Vendredi 19 janvier, A 2, 22 h. 55.**

Premier cinéaste indien qui remporta, avec *Pather Panchali,* un succès en Occident, Satyajit Ray a été comparé à Renoir, Donskoï, Dovjenko, Flaherty et Mizoguchi. On est loin de connaître tous ses films et celui-ci, inédit comme *le Salon de musique,* présenté le 12 janvier, vient compléter l'hommage que lui rend le « Ciné-club » d'Antenne 2. A voir, bien sûr.

● **NOBLESSE OBLIGE, de *Robert Hamer.* — Dimanche 21 janvier, TF 1, 17 h. 40.**

L'élégant Dennis Price, champion du crime parfait, expédie dans l'autre monde, avec désinvolture, huit membres de l'aristocratie britannique (dont une suffragette), tous interprétés par Alec Guinness. Narration à la première personne et mise en scène rappelant *le Roman d'un tricheur,* de Guitry. L'humour noir anglais existait avant Robert Hamer mais c'est avec ce film, satire ironique de la haute société édouardienne, qu'on le découvrit au cinéma, il y a trente ans.

● **LE LIMIER, de Joseph L. Mankiewicz. — Dimanche 21 janvier, TF 1, 20 h. 35.**

D'après une pièce de théâtre à suspense, un divertissement intelligent et suprêmement raffiné par un réalisateur qui est resté un grand hollywoodien des années 50 et offre une sorte d'anthologie thématique et stylistique de son cinéma. Rapports du théâtre et de la vie réelle, de la comédie et du drame, des jeux de l'esprit et de la morale, lutte des classes (remplaçant la lutte des sexes) entraînant des rapports sado-masochistes entre les êtres, préjugés sociaux et raciaux, mise en scène psychologique admirablement conduite. Et deux acteurs constamment face à face pendant plus de deux heures : Laurence Olivier et Michael Caine, rivaux et complices dans l'ambiguïté.

● **LA FILLE A LA VALISE, de *Valerio Zurlini.* — Dimanche 21 janvier, FR 3, 22 h. 40.**

Entre Parme et Rimini, la mystérieuse idylle d'un adolescent qui s'éveille à l'amour et d'une fille jeune mais traînant déjà un passé plus pesant que sa valise. Suite de rencontres et de gestes dans un style romanesque (dédramatisé) qui rappelle *Eté violent,* du même réalisateur. Zurlini appartenait alors à cette « nouvelle vague » italienne qui transformait l'héritage historique du néo-réalisme. Un film beau, pudique, intériorisé, à redécouvrir. Il n'a pas fait grand bruit, en son temps, chez nous, où Zurlini fut vraiment révélé par *Journal intime.*

Écouter-voir

● **SÉRIE : HAUTE CURIOSITÉ. — Les dimanches 14 et 21, FR 3, 20 h. 30.**

« L'Art et l'argent » est la première d'une série de trois émissions regroupées sous le générique « Haute curiosité », que l'auteur, Maurice Rheims, de l'Académie française, a emprunté au titre de son ouvrage publié l'année dernière. Suivront « l'Art et la mode » (21 janvier) et « l'Art et la mort » (28 janvier).

Maître Rheims, fort de son expérience d'ancien commissaire-priseur et d'expert, dans « l'Art et l'argent » présente quelques grands exemples d'enchères records dans les grandes salles de ventes de Londres ou d'ailleurs. Il nous balade avec amour dans ce que le goût de l'art associé à beaucoup d'argent a pu engendrer de plus grand, de plus somptueux, de plus luxueux — chez les Rothschild. Le téléspectateur risque d'en avoir le souffle coupé. Peut-être éprouvera-t-il un malaise en entendant des commentaires méprisants sur ces « barbares » qui, aujourd'hui, « font la queue comme aux plus beaux *jours de disette » et paient très cher leur catalogue pour visiter ces spendides demeures d'un autre monde, dont fait partie Maurice Rheims.*

● **HISTOIRE : LA LÉGENDE DE DE GAULLE. — Du lundi 15 au vendredi 26, Europe 1, 14 heures.**

Pendant deux semaines, Philippe Alfonsi présente dix événements qui ont fait la légende du général de Gaulle.

Les cinq premières émissions vont de 1932 — année où un jeune officier, attaché à l'état-major, publie un ouvrage, le Fil de l'épée, *qui bouleverse les théories militaires de l'époque — à 1943 — date des premières lézardes dans l'unité politique issue de la Résistance, quand le chef de la France libre refuse au parti communiste les postes-clés de son gouvernement. Entre-temps il y a eu la débâcle, l'appel de Londres, le Comité français de libération. Documents et témoignages, les uns connus, les autres anonymes.*

LES AVENTURES DE CHRISTINE. — Lundi 15, France-Culture, 20 heures.

Cette production québécoise a pour objet de faire une parodie sonore de la bande dessinée. La bande est ici magnétique et le résultat drôle. Les rebondissements s'enchaînent à toute vitesse et à grand renfort de ridicule et d'eau de rose.

Quittant un père alcoolique pour aller faire du cinéma à Montréal, une jeune secrétaire crédule et naïve se retrouve prostituée après avoir été flouée par une hôtesse de l'air suédoise. Puis épousée par un homme d'affaires, puis veuve et marchande de fleurs jusqu'au jour où un cinéaste remarque sa jeune joliesse. Ainsi de suite... le fac-similé est rigolo, exotique ?

● **ARCHIVES DU XXe SIÈCLE . ROGER CAILLOIS. — Mardi 16, TF 1, 22 h. 25.**

En 1971, lors de l'élection de Roger Caillois à l'Académie française, Jean-José Marchand avait réalisé de l'écrivain un portrait en deux émissions excellentes. Celles-ci ont été montrées en 1977.

C'est le moindre des hommages que d'en rediffuser une (la seconde), un mois après la disparition de celui qui, mieux que personne, étudia les mythes et écrivit à propos des pierres. Caillois fut aussi parmi les premiers à faire connaître la littérature latino-américaine et à remettre en question la notion de sociologie.

● **DRAMATIQUE : MONSIEUR RAVEL. — Jeudi 18, A 2, 20 h. 40.**

Il était une fois un musicien, Ravel, montré ici par Guy Gilles, dont on connaît la prédilection pour les belles images et les songeries d'esthète (on se souvient de son « Jean Genet, saint, poète et martyr ». Il raconte ici une courte histoire : comment à Montfort-l'Amaury, un jour que le compositeur devait jouer à la salle des fêtes, les enfants du village impatients de le voir arriver étaient allés le chercher chez lui.

« J'ai tant de musique dans la tête », *répétait Ravel, que déjà la maladie avait atteint... La mort le surprendrait bientôt, et c'est le secret de sa vie que Guy Gilles a choisi de montrer, promenant sa caméra dans la maison « Le Belvédère », à Montfort-l'Amaury, aujourd'hui devenue musée. On n'oubliera jamais la musique de Ravel, et des extraits de son œuvre ajoutent à la nostalgie de ce portrait ».*

● **AUJOURD'HUI MADAME : LA SEXUALITÉ DES ADOLESCENTS. — Vendredi 19, A 2, 14 heures.**

Pour la caution scientifique ont été invités le docteur Gilbert Tordjman, auteur de Réalités et *problèmes de la vie sexuelle, et le directeur d'un centre médico-pédagogique, le docteur Gabicani, psychanalyste. Ils disent des choses attendues sur ce sujet déjà su. On espérait donc autre chose des autres participants à ce débat :* a priori, *des adolescents conviés à témoigner et des mères (pourquoi pas des pères) appelées à dire leur expérience avec leurs enfants auraient pu discuter au fond de la « chose », la chose si longtemps occulte, refoulée, et qui ne semble guère plus simple aujourd'hui.*

La fausse honte, depuis le temps où les bébés naissaient dans les choux, est toujours là. Le sexe a beau être libéré : il reste tabou. Ecoutez ces femmes évacuer le sujet : « Chez moi, pas de problème » *et leur ton péremptoire face aux quatre enfants qui évoquent les épisodes douloureux ou les ratés de leur « apprentissage »...*

● **THÉÂTRE : BROCELIANDE. — Vendredi 19, TF 1, 20 h. 35.**

Si poétique le titre de Brocéliarde, *si évocateur de la forêt bretonne où le roman de la Table ronde fit vivre l'enchanteur Merlin... la pièce pourtant est loin de* la Reine morte. *Elle semble venir d'un auteur comique, un Montherlant devenu satirique.*

« Oui, *disait en 1956 Montherlant au journaliste Guy Verdot, qui nous a adressé son témoignage,* j'ai renié les brocarts du roi du Portugal, les robes de *Port-Royal ;* j'ai planté un personnage en veston, comme dans mon *Fils de personne.* Mais c'est un veston dont le revers va bientôt s'orner d'un blason. Employé modeste, mais modèle, au ministère des Ruines publiques — je ne vous cache pas que cette enseigne me fait penser à celle des Dons et Legs, dans *les Ronds-de-cuir* de Courteline — mon Persilès est un débile mental, torturé par la crainte des responsabilités, un de ces êtres falots, mais conscients de leur lâcheté qui souhaitent avant tout que la vie ne fasse pas de vagues autour d'eux. Et c'est cet homme de rien que le sort va *choisir pour un haut destin !* C'est ce sang de navet qu'une infusion de sang bleu va mettre en ébullition ! La noblesse fond sur lui exactement comme la grâce sur Clérambard, héros de Marcel Aymé. Mais il n'est pas le seul, bien sûr ! Vous voulez un chiffre ? Le voici : près de onze cents familles peuvent se réclamer, de loin, du vainqueur de Taillebourg.

» Une pièce sur la noblesse au sens le plus impossible, le plus moderne du mot »

● **DRAMATIQUE : HUGUES LE LOUP. — Vendredi 19, FR 3, 21 h. 30.**

Dans le ravin de la Peste noire, par un clair de lune sinistre, un loup-garou hurle à la mort, ainsi chaque nuit. Dans cette vallée venteuse, glaciale où les enfants s'acharnent à coups de pierres sur une vieille mendiante, vit aussi un bossu bizarre, un garde-chasse irascible et superstitieux, un docteur peureux... et surtout, enfermé dans un immense château féodal, le baron Hugues « qui vient à crime fort méchant et cruel pour ses mauvaises passions assouvir ». *Telle est l'expression qu'utilisèrent Erckmann et Chatrian.*

Des deux compères alsaciens, les souvenirs d'enfance ne gardent que les visions lénifiantes de petits contes patriotiques imprégnés de folklore. Maurice Sarfati et Paul Planchon ont choisi l'autre aspect de ces auteurs réunis en un seul, et utilisés dans les dictées des écoles. Emile Erckmann et Alexandre Chatrian (l'Ami Fritz, la Dernière Classe, Dis-moi quel est ton pays) *avaient aussi le talent du fantastique. Cette production de FR 3 Strasbourg est consciencieuse et restitue fidèlement une atmosphère.*

● **OPÉRA : ADRIENNE LECOUVREUR. — Samedi 20, FR 3, 20 h. 30.**

Le compositeur italien Francesco Cilea (1866-1950) n'est plus guère connu aujourd'hui que pour un seul ouvrage lyrique : Adrienne Lecouvreur, *créé au Teatro Lirico de Milan, le 6 novembre 1902, avec Caruso et De Luca dans les principaux rôles. Si l'œuvre s'inscrit dans le courant vériste italien, elle se caractérise par un langage composite où les éclats romantiques contrastent avec des pastiches du style classique que justifie une action située au dix-huitième siècle ; il s'agit en effet de la rivalité qui oppose une célèbre actrice de la Comédie française et la princesse de Bouillon. La cantatrice qui tient le rôle d'Adrienne doit en outre réciter une tirade de Phèdre.*

Monserrat Caballé, qui avoue une prédilection marquée pour cette double performance de chanteuse et d'actrice, se produit très régulièrement à l'Opéra de Nice. C'est là qu'a été filmée, en avril dernier, cette production d'Adrienne Lecouvreur, sous la direction d'Eduardo Muller, avec, aux côtés de Caballé, Maria Luisa Nave (la princesse) et José Carreras (Maurice).

Par elles-mêmes

Suzanne Rozès une femme aimable

Il est peu de gens pour oser ouvertement médire de Simone Rozès. La présidente du tribunal de Paris croûlerait plutôt sous l'éloge, embarrassant parfois. Ses victimes elles-mêmes concourent au concert. Régine Deforges, autre femme de haut lignage, plusieurs fois condamnée, comme éditrice, par l'ex-présidente de la dix-septième chambre, convient des exceptionnelles qualités de son censeur judiciaire d'autrefois.

Ainsi célèbre-t-on, et à l'envi, de droite comme de gauche, la fermeté, la compétence de Simone Rozès, son charme aussi, féminité oblige, si bien contenu dans un sourire superbe qui, à l'instar du chat de Cheshire, fugace compagnon de la rêveuse Alice, demeure après que son visage a passé.

La référence à la féminité irrite Simone Rozès (pourtant épouse à qui le bonheur sied) comme on le constate chez beaucoup de femmes brillantes dans une carrière jusqu'alors apanage de l'homme. Rappelle-t-on d'un homme qu'il est un homme ?

Mais, ainsi placée sur les sommets de la hiérarchie, elle ne peut empêcher d'être régulièrement mise en vitrine et, pour tout dire, plus ou moins « récupérée », afin de montrer une belle image de la magistrature. « Récupération » qui fleure un peu le rance soit dit en passant, l'émission à présent programmée ayant été tournée voilà juste un an.

Allons, oublions les motifs de grogne pour ne retenir que le meilleur : le portrait en couleur d'une femme de qualité, d'une femme aimable, qui, comme la fière romaine de l'Antiquité pourrait dire, elle aussi, « homo sum » (« je suis un être humain ») — Ph. B.

★ Lundi 15, A 2, 22 h. 40.

Les radios libres

(Suite de la page 9.)

Pour Radio-93, au contraire, la loi a changé beaucoup de choses. « *On a fait une dizaine d'émissions depuis l'été,* disent les animateurs, *mais pour nous il n'est pas suffisant d'émettre et on ne peut pas continuer si rien ne change à l'échelon national.* » Pour beaucoup de radios libres, le direct permettait un échange immédiat, les gens entraient par curiosité, restaient parfois par intérêt, mais l'expérience a été trop courte, les animateurs n'ont pas eu le temps d'établir des habitudes de rencontre (c'était leur but), et l'obligation d'enregistrer clandestinement a entraîné une marginalisation dont ils ne veulent pas. D'où un mouvement que l'on voit se dessiner, en ce moment, de radios qui cherchent à s'implanter de manière moins spectaculaire, mais plus réelle, peut-être, dans le tissu social.

Radio-Pomaredes, qui émet *deux fois par semaine,* s'est *ainsi* installée dans une M.J.C. et sollicite une subvention de la mairie de Béziers.

Radio-93 a demandé un local à une municipalité pour commencer d'autres activités (théâtre, musique, presse). Radio-95 (qui diffuse chaque mercredi) prend contact avec les municipalités du Val-d'Oise, les sections locales des partis, les syndicats et les associations. La municipalité (P.S.) de Villiers-le-Bel collabore régulièrement depuis six mois à leurs émissions. « *mais ce n'est pas assez,* dit un des animateurs, *on veut qu'elle apporte un soutien officiel à la radio, qu'elle collabore sur le plan de l'information, qu'elle nous prête ou nous loue des locaux* ». Cela pose bien sûr des problèmes d'indépendance vis-à-vis des mairies. Un problème *pour eux résolu, puisqu'une* de leurs émissions a traité justement du licenciement de plusieurs animateurs par la municipalité de Villiers-le-Bel.

Ensuite ? Ensuite, c'est toute la question. Car si une dizaine de radios comme Radio-95, Radio-Pomaredes ou Radio-Verte Fessenheim « tiennent », et même tiennent très bien, cela ne résout pas pour le mouvement le cas des autres — la majorité — plus fragiles, qui n'arrivent plus à émettre régulièrement par peur des poursuites. C'est pourquoi beaucoup se demandent s'il ne faut pas, parallèlement, recommencer à relancer des initiatives à l'échelon national. Le mercredi 17 janvier, des radios-libres s'unissent pour diffuser en même temps, à Paris, une émission ayant pour thème l'avortement. Les samedi et dimanche 20 et 21 janvier, Radio Barberouge organise une rencontre de la Fédération des radios libres à Toulouse. L'ALO s'agite. Après l'explosion de mai-juin, puis l'écroulement de la *période des vacances* — suivi d'un temps d'accalmie mais non d'arrêt, — il semble qu'un mouvement se redessine lentement, des recyclages. Passe-t-on à une seconde période ?

CATHERINE HUMBLOT.

Prochain article :

VERS QUELLES STRATÉGIES ?

SONDAGES : une lettre de Mme Baudrier

Nous avons reçu de Mme Jacqueline Baudrier, président-directeur général de Radio-France, la lettre suivante en réponse à notre article « Les leçons d'un sondage » publié dans le Monde *daté 7-8 janvier :*

Il eût sans doute mieux valu, pour annuler le phénomène bien connu des variations saisonnières, comparer ce qui est comparable : la dernière vague C.E.S.P. du 9 octobre au 15 novembre 1978 à la vague 1977 correspondante : 10 octobre - 15 novembre 1977. Ainsi, pour les exemples cités par votre collaborateur, les écarts doivent se lire : 9 h. - 10 h. : — 0,5 (et non 0,9) ; 11 h. - 12 h. : — 0,4 (et non 0,7) ; l'émission de Jean-Michel Damien gagne 0,3 et celle de Jacques Chancel est stable (+ 0,1).

Il reste que le dernier sondage du C.E.S.P. a commencé le 9 octobre 1978, soit trois semaines après le lancement de nouveaux programmes sur France-Inter. Or, chacun sait que tout changement dans les habitudes d'écoute des auditeurs se traduit inévitablement par une perte d'audience dans les premières semaines.

Actuellement, France-Inter semble sorti de cette phase si l'on se réfère aux derniers sondages à notre disposition, ceux du C.E.O., qui donnent à notre station depuis la fin novembre un auditoire — jour moyen du lundi au vendredi — en accroissement régulier : 19 - 20,6 - 21,1.

D'autre part, il me paraît équitable de ne pas oublier que pendant la vague d'enquête du C.E.S.P., Radio-France a subi deux jours de grève. Le « programme minimum » ne peut avoir sur le public qu'un effet démobilisateur qui se prolonge dans les esprits.

En fait, le problème de l'audience de France-Inter est posé depuis près de dix ans. L'augmentation massive de la puissance des émetteurs de toutes les radios concurrentes s'est naturellement traduite par une poussée des postes commerciaux au détriment de France-Inter. Les chiffres du C.E.S.P. sont particulièrement éloquents. Au printemps 1974, pour une écoute globale de la radio de 64,9, France-Inter était en tête avec 26 % d'audience. A l'automne de la même année, après la mise en service de l'émetteur de R.M.-C. à Roumoules — et les perturbations de programme qui ont marqué la fin de l'O.R.T.F. — France-Inter n'obtenait plus que 21,2 pour une écoute globale de la radio de 64,3.

Mais pour France-Inter l'ambition doit-elle être de gagner à tout prix la course aux sondages ? N'oublie-t-on pas que Radio-France forme un tout et que la concurrence joue aussi entre Inter, FIP, Musique et Culture ?

A ce propos, sait-on que les deux premières vagues 1978 du même C.E.S.P. établissent ainsi l'audience globale hebdomadaire de Radio-France — auditeurs différents ayant écouté dans la semaine — : France-Inter, 14 800 000 ; France-Musique, 3 510 000 ; France-Culture, 2 210 000 ; FIP, 3 350 000.

La question majeure reste celle-ci : comment une radio de service public peut-elle espérer conserver un large auditoire dans une situation de concurrence à dominante commerciale ?

RADIO-TELEVISION

Samedi 13 janvier

CHAINE I : TF 1

11 h. 55, Philatélie club ; 12 h. 30, Cuisine légère ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Toujours le samedi ; 14 h. 10, Série Matt Helm : Les trafiquants d'armes ; 18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Alain Souchon).

21 h. 35, Série : Le riche et le pauvre : les héritiers (1er épisode).

La première série, diffusée en septembre 1977, racontait l'histoire de deux frères, de la fin de la guerre aux années 60. L'un des deux est mort. L'autre, Rudy, élève son neveu et le fils de sa femme, qui semblent destinés à répéter les fautes de leurs pères.

22 h. 40, Sports : Spécial basket-ball.

CHAINE II : A 2

20 h. 40, Dramatique : Les procès témoins de leur temps (Le jour où on me trouvera morte), de P. Dumayet, réal. R. Kahane. Avec O. Versois, P. Le Person, H. Labussière.

Au milieu du siècle dernier, la servante du curé, morte subitement la veille de Noël, aurait été empoisonnée par son maître, le prêtre. Le procureur du roi enquête. Une dramatique à la Maupassant, chronique villageoise en un siècle parfois sombre.

22 h. 5, Sur la sellette ; 23 h., Musique nocturne.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Comédie musicale : *Fédé de Broadway*, de J. Poiret, mise en scène P. Mondy. Musique : M. Emer et P. Porte, réal. J. Hubert. Avec : J. Maillan, M. Roux, etc.

Maria Bremont, parvenue au faîte de sa carrière, décide de produire une comédie musicale, Fédé de Broadway ; Fédé, c'est Phèdre, mariée à un bon à rien et amoureuse de son beau-fils Hippo. Maria interprète Phèdre, mais se retrouve pour la mise en scène face à un de ses anciens amants licenciés.

FRANCE-CULTURE

20 h., Carte blanche par Lily Siou : « L'étrangère », de C. Aubin, réal. : E. Cramer ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 23 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 20, Echanges internationaux... Festival d'Edimbourg : « Ouverture de Candide » (Bernstein) ; « Concerto pour piano en mi mineur » (Chopin) ; « Symphonie en ré mineur » (Chostakovitch), par l'Orchestre symphonique de Londres, dir. E. Svetlanov ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit, par l'ARC 2 et l'Itinéraire.

Dimanche 14 janvier

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, Source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, Le jour du Seigneur ; 11 h., Messe célébrée en l'église Saint-Paul de Massy (Essonne), préd. Père Pierre Benoit.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux.

14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche.

Avec E. Mitchell, C. Ribeiro, M. Trudeau, J. Rochefort, D. Darrieux.

15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 10) ; 18 h. 25, Sports première.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 35, FILM : MAJOR DUNDEE, de S. Peckinpah (1964), avec C. Heston, R. Harris, J. Hutton, C. Coburn, S. Berger. (Rediffusion.)

A la fin de la guerre de Sécession, un major nordiste poursuit au Mexique une tribu d'Apaches, avec des volontaires recrutés parmi les prisonniers sudistes. L'un d'eux le hait.

22 h. 48, Musique : Aix 78.

Concert par le Scottish Chamber Orchestra, direction : R. Benzi.

CHAINE II : A 2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, *Cinémalices* ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre du dimanche ; 16 h. 55, *Monsieur Cinéma* ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; 18 h. 55, Stade 2.

20 h. 35, Téléfilm : la Chatte sur un toit brûlant, d'après la pièce de T. Williams, réal. R. Moore. Avec L. Olivier, R. Wagner, N. Wood.

La troisième pièce de Tennessee Williams fut un immense succès justifié. Reconstitué pour la télévision, le drame familial est une bonne coproduction anglo-américaine. Dans le Mississipi des couples se brisent.

22 h. 20, La grande parade du jazz : Clarence Gatemouth Brown, réal. J.-C. Averty.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images de Tunisie ; 10 h. 30, Mosaïque : cinéma du tiers-monde.

16 h. 30, Prélude à l'après-midi : Portrait de D. Chostakovitch ; 17 h. 30, un comédien : Jean-Paul Zehnacker lit Albert Schweitzer. (Souvenirs de mon enfance.)

Cette nouvelle série d'émissions se propose d'enregistrer chaque semaine la lecture par un grand comédien d'une nouvelle ou d'un conte écrit par un auteur originaire de la région qui la produira.

18 h. 30, L'invité de FR 3 : J.-L. Dabadie.

19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : Alex Welsh Band.

20 h. 20, Emission d'art : Haute curiosité (1. L'art et l'argent).

Lire nos « Ecouter-Voir »

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : Dada, surréalisme et cinéma.

22 h., Ciné-regards : Festival du court métrage à Lille.

22 h. 30, Cinéma de minuit (cycle aspects du cinéma italien) : DILLINGER EST MORT, de M. Ferreri (1968), avec M. Piccoli, A. Pallenberg, A. Girardot (v.o. sous-titrée, Rediff.).

En une nuit, un homme, excédé du vide de son existence, cherche à se libérer de ses aliénations.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : P. Lacoue-Labarthe (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la libre pensée française ; 10 h., Messe chez les bénédictines de Vanves ; 11 h., Regards sur la musique : « Histoire du soldat », de Stravinski ; 12 h. 5, *Allegro* ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, Inédits du disque ;

14 h. 5, « Le Navigateur et le Capitaine de négoce : Magellan » (glose pour un héros), de L. Kobrinski. Réalisation G. Godebert ; 16 h. 5, Libre parcours récital : au Ranelagh à Paris (Haydn, Poulenc) ; 17 h. 30, Rencontre avec... Philippe Boucher ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie : P. Lacoue-Labarthe ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique : Jean Lesbille, dit Barbetti, mineur de fond à Monceau-les-Mines ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Ipoustéguy.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 5, Concert ; 11 h., En direct du Théâtre d'Orsay : Bartok, Fauré, par E. Krivine, violon, et C. Ivaldi, piano ; 12 h., Musiques chorales : Vittoria, Palestrina, Lotti, Lassus ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Scarlatti ; 14 h., La tribune des critiques de disques : « Premier concerto pour violon » (Max Bruch) ; 17 h., Concert-lecture : Morales ;

18 h., Opéra bouffon : « les Saltimbanques » (Ganne) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences ; 20 h. 30, Concerts publics de W. Furtwaengler... « Ouverture Léonore II » (Beethoven) ; « Mort et Transfiguration » (R. Strauss), par l'Orchestre philharmonique de Hambourg ; « Variations sur un thème de Haydn » (Brahms) ; « Symphonie numéro 1 » (Brahms), par l'Orchestre de Radio-Hambourg ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons ; 0 h. 5, Filiations.

Lundi 15 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Les après-midi d'hier et d'aujourd'hui ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, C'est arrivé un jour.

20 h. 35, FILM : COLERE NOIRE, de F. Tuttle (1955), avec A. Ladd, E.G. Robinson, J. Dru, W. De marest, P. Stewat, P. Lopez.

A sa sortie de prison, un ancien policier recherche et démasque le véritable auteur du crime pour lequel il avait été condamné.

22 h. 5, Magazine : Pleins feux, de J. Artur.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui madame (la musique tzigane) ; 15 h., FILM : LA VALSE DE PARIS, de M. Achard (1949), avec P. Fresney, Y. Printemps, J. Charon, C. Sainval, J. Castelot, P. Dux (N. Rediffusion).

Le compositeur Jacques Offenbach tombe amoureux de la chanteuse Hortense Schneider, dont il a fait la reine de l'opérette, et souffre de sa frivolité.

17 h. 25, Fenêtre sur... parlons de médecine ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dalida).

20 h. 35, Variétés : Avec les premiers.

Avec C. Nougaro, C. Trenet, E. Mitchell, Sheila, Dalida, G. Béart et le Grand orchestre du Splendid.

21 h. 40, Magazine : Cartes sur table (Michel Rocard).

22 h. 40, Série : Par elles-mêmes (Simone Rozès, président du tribunal de grande instance de Paris).

Lire notre article page 10.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Claire Salomon-Courdry ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma public) : TRIPLE CROSS, de T. Young (1966), avec C. Plummer, Y. Brynner, R. Schneider, C. Auger, T. Howard, G. Froebe. (Rediffusion.)

Pendant la guerre, un truand anglais se met au service de l'espionnage allemand et apporte, en même temps, son concours aux services secrets britanniques.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les dieux de l'Egypte (les hiéroglyphes) ; à 8 h. 32, Les niveaux de vigilance (vigilance et conscience) ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Les lundis de l'Histoire : « Philippe le Bel », de J. Favier ; 10 h. 45, Le texte et la marge : « la Grande Barrière », de W. de Roos ; 11 h. 2, Evénement-musique ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Atelier de recherche vocale ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Miracle en Bohême », de J. Svorecky ; 14 h. 47, Centre de gravité : pénurie et crise de l'énergie pour 1985 ? ; 16 h. 50, Libre appel à... N. Niminer et P. Tambourin : l'expérimentation animale au service de la médecine ; 17 h. 32, Libre pacours récital : le quatuor à cordes J.-N. Molard ;

18 h. 30, Feuilleton : « les Aventures de Tchitchikov », d'après Gogol ; 19 h. 25, Présence des arts : Aglaé Liberaki, sculpteur ;

20 h., Radio-Canada : « les Aventures de Christine » de J.-P. Bergeron. (Lire nos « Ecoutez-voir ».)

21 h., l'autre scène ou les vivants et les dieux sous le ciel d'Héraclite : l'esprit de la terre et les terres de l'esprit ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le « fantastique ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ; 14 h. 15, Musique en plume : Moroder, Benjamin, Kracht, Lussas ; 14 h. 35, « Concerto n° 1 pour violon » (Mendelssohn) ; 15 h., Musique-France-Plus : Titelouze, Bodin de Boismortier, Naderman, Schumann, Guezec, Devienne, Lalo, Wagner, Schmitt ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h., Les grandes voix ; 20 h. 30, Concert donné au Grand Auditorium de la Maison de Radio-France... « Toccata en ré mineur » (Muffat) ; « Toccata en sol mineur » (Swelinck) ; « Toccata en ré mineur » (Ritter) ; « Toccata Seconda en ré mineur » (Froberger) ; « Toccata en ré mineur » (J.-S. Bach) ; « Musica per organo » (Baaren) ; « Quand Elle l'entendit » pour orgue et synthétiseur (J.-E. Marie), avec J.-W. Jensen, orgue, et J.-E. Marie, synthétiseur ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Liepzig ; 1 h., Douces musiques : Bartok.

Mardi 16 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 45, Le regard des femmes ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : Les oiseaux de Meiji Jingu ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour.

20 h. 35, A la recherche des civilisations perdues (Le testament de l'île de Pâques).

L'équipe du commandant Cousteau raconte l'histoire de l'île de Pâques, dont la population s'accrut tant qu'elle épuisa les ressources du sol. Un avertissement « écologique ».

21 h. 35, Variétés : Arouapeka, réalisation P. Viallet.

22 h. 25, Documentaire : Archives du vingtième siècle : Roger Caillois.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui madame (Le cinéma des téléspectatrices) ; 15 h., Formation continue ; 17 h. 25, Fenêtre sur... vie de clowns ; 17 h. 55, Récré A2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dalida).

20 h. 35, Les dossiers de l'écran, FILM : LA CHASSE AUX DIPLOMES, de J. Bridges (1973), avec T. Bottoms, L. Wagner, J. Houseman, G. Beckel, E. Herrmann, B. Lyard.

Un étudiant en droit de Harvard, préoccupé de ses seuls examens, entre en conflit avec son prestigieux — et redouté — professeur.

Vers 22 h., Débat : Le diplôme, une clé pour quel avenir ?

Avec MM. S. Floirat, président d'Europe 1 ; P. Duharcourt, professeur à l'université de Reims ; C. Blondel, secrétaire général de la formation permanente ; B. Krief, consultant en marketing et recrutement ; D. Laurent, vice-recteur de l'académie de Paris.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : l'Ordre Rosicrucien ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (cinéma pour tous) : LA REVOLTE DES INDIENS APACHES, de H. Reinl (1963), avec L. Barker, P. Brice, M. Adorf, M. Versini, R. Walter.

Des aventuriers contraignent un ingénieur à faire passer, au travers d'un territoire apache, la ligne de chemin de fer qu'il construit. Intervention du trappeur Old Shatterhand.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les dieux de l'Egypte (le complexe humain) ; à 8 h. 32, Structures nerveuses et mécanismes biochimiques de la vigilance ; à 8 h. 50, La tour abolie ; 9 h. 7, La matinée des autres : le peuple du Caribou ; 10 h. 45, Un quart d'heure avec... F. de Montbrial ; 11 h. 2, Libre parcours récital : musiques slaves ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Libre parcours variétés ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Façons de perdre », de J. Cortazar ; 14 h. 47, Le carrefour des Français ; 16 h. 50, Libre appel... à D. Victoroff : la publicité et la communication par l'image ; 17 h. 32, Libre parcours récital : G. Fumet, flûte, et A. Dumont, guitare (Carulli, Diabelli, Dumond, Debussy, Villa-Lobos, Bartok) ;

18 h. 30, Feuilleton : « les Aventures de Tchitchikov », d'après Gogol ; 19 h. 25, Sciences : les réseaux pensants (l'intelligence artificielle) ;

20 h., Dialogues avec... J. Attali et R. Girard : crise sociale et sacrifice ; 21 h. 15, Musiques de notre temps : Y.-M. Pasquet ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : « le fantastique ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ; 14 h. 15, Musique en plume : Planquette, Feltz ; 14 h. 30, Radio-scolaire ; 15 h., Musique-France-Plus : Ventadour, Eloy, Dukas, Mahler ; 16 h. 30, Musiques rares ; 17 h., Musiques d'ailleurs ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Rideau de scène pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, En direct du Grand Auditorium de la Maison de Radio-France... « Prélude de Pénélope » (Fauré) ; « Concerto pour orgue et orchestre » (Charpentier) ; « Symphonie en si bémol » (Chausson), par l'Orchestre national de France. Direction S. Cambreling. Avec J. Charpentier, orgue ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Leipzig ; 1 h., Jazz pastel.

Mercredi 17 janvier

CHAINE I : TF 1

11 h. 30, Emission pédagogique ; 12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 35, Les visiteurs du mercredi ; 17 h. 50, Sur deux roues ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Brieure (1er épisode) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 15, Tirage de la loterie nationale ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour ; 19 h. 50, Tirage du Loto.

20 h. 35, Dramatique : La Souscription, de P.-G. Le Friec, réal. H. Basle, avec G. Desarthe, L. Bessières, N. Juvet, G. Mnich...

Lire notre article page 9.

22 h., Emission médicale : Le foie, avec le professeur Bismuth.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui madame ; 15 h. 15, Série : Les Robinsons suisses ; 16 h. 10, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dalida).

20 h. 35, Les Muppets ; 21 h. 10, Mi-fugue mi-raison (chansons et mythe-parade).

22 h. 25, *Musique* : Pierre Porte et l'orchestre philharmonique de Nice.

Extrait de « l'Arlésienne » (Bizet) ; « L'aria de la suite en ré » (Bach) ; « Rhapsodie in blue » (Gershwin) ; « Evocations » (P. Porte).

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Eurêka ; 18 h. 55, Tribune libre : Union des jeunes pour le progrès ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : JEUNES FILLES EN UNIFORME, de G. Radvanyi (1958), avec L. Palmer, R. Schneider, T. Giehse, S. Sinjen, C. Kaufmann, G. Pigeon, M. Mercadier.

En 1910, dans un pensionnat prussien, une adolescente trop sensible se prend d'une admiration passionnée pour son professeur (femme).

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... les dieux de l'Egypte (la Terre, image du ciel) ; à 8 h. 32, La vigilance et l'affectivité ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des sciences et des techniques ; 10 h. 45, Le livre, ouverture sur la vie : « Récits et Contes populaires », avec J. Cuisenier ; 11 h. 2, Libre parcours récital : H. Delavault, mezzo-soprano, J. Bona, baryton, et C. Lavoix, piano (Schumann, Brahms) ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Les tournois du royaume de la musique ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « Dernières Nouvelles de l'homme », d'A. Vialatte ; 14 h. 47, L'école des parents et des éducateurs : adolescence et politique de vie ; 15 h. 2, Points d'interrogation : la psychopathologie ; 16 h. 50, Libre appel : les chasseurs peuvent-ils protéger la nature ? ; 17 h. 32, Libre parcours récital : Le Gaillyard et J. Pontet, clavecin (W.-F. Bach, J.-S. Bach, J.-Ch. Bach et J. Mattheson) ;

18 h. 30, Feuilleton : « les Aventures de Tchitchikov », d'après Gogol ; 19 h. 25, La science en marche : les hormones de la grossesse ;

20 h., La musique et les hommes : à la recherche d'une voix oubliée : l'alto ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le « fantastique ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, *Jazz classique* : les étapes de Louis Armstrong ; 13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ;

14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Musique en plume : Boutry, Roger, Kermit ; 14 h. 35, « Concerto pour guitare, opus 67 » (Arnold) ; 15 h., Musique-France-Plus : Scarlatti, Berlioz, Daniel-Lesur, Bancquart ; 16 h. 30, La pause tartine ; 17 h., Musique d'ailleurs ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Ecran pour un kiosque ; *18 h. 50, Toboggan ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;*

20 h. 30, Concert donné au Palais des Arts de Paris... « Marginal Worlds » (Albright), « Amers » (Boucourechliev ; « Quodlibet » (Castiglioni) ; « Zuklus » (Fortner), par l'Ensemble intercontemporain, dir. M. Tabachnik ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Leipzig ; 1 h., Douces musiques : Campion, Roussel, Ravach, Liszt.

Petites ondes - Grandes ondes

Régulières

FRANCE - INTER, informations toutes les heures ; 7 h., P. Douglas (à 8 h 45, la chronique de P. Bouteiller) ; 9 h., La vie qui va, de J. Paugam ; 11 h., Les *cinglés du music-hall*, de J.-C. Averty et J. Crépineau ; 12 h., Louis Bozon ; 12 h. 45, Le jeu des 1 000 francs ; 13 h., Journal de G. Doyonan ; 13 h. 45, Micro-magazine, de P. Bouteiller ; 14 h., Le livre des contes ; 14 h. 20, Avec ou sans sucre, de J. Artur ; 15 h. 30, Tout finir par être vrai, de H. Gougaud et J. Pradel ; 16 h., Vous avez dit... classique ?, de J.-M. Damian ; 17 h., Radioscopie, de J. Chancel ; 18 h., *Les mordus, de D. Hamelin* ; 20 h., Loup-garou, de P. Blanc-Francard ; 21 h., Feed Back, de B. Lenoir ; 22 h., Comme on fait sa nuit on se couche, de C. Villers ; 0 h., Bain de minuit.

FRANCE - CULTURE, FRANCE-MUSIQUE, informations à 7 h. (cult. et mus.) ; 7 h. 30 (cult. et mus.) ; 8 h. 30 (cult.) ; 9 h. (cult. et mus.) ; 11 h. (cult.) ; 12 h. 30 (cult. et mus.) ; 14 h. 50 (cult.) ; 15 h. 30 (mus.) ; 17 h. 30 (cult.) ; 18 h. (mus.) ; 19 h. (cult.) ; 19 h. 30 (mus.) ; 23 h. 55 (cult.) ; 0 h. (mus.).

EUROPE 1 (informations toutes les heures) : 6 h., P. Gildas ; 8 h. 45, S. Collaro ; 11 h., La vie en or, de J. Martin ; 12 h., Sisco, de P. Bellemare ; 13 h., Journal d'A. Arnaud ; 13 h. 30, Interpol ; 14 h., Histoire d'un jour ; 15 h., R. Willar ; 17 h., Coca-Cola music story, de P. Lescure ; 17 h. 30, Hit-parade, de J.-L. Lafont ; 19 h., Le journal, de P. Lescure ; 19 h. 30, Disco 1000 ; 20 h. 30, Pick-up, de F. Diwo ; 22 h. 30, Europe panorama ; 22 h. 45, G. Saint-Bris.

R.T.L. (informations toutes les demi-heures) ; 5 h. 30, M. Favière, avec L. Zitrone ; 8 h 45, A.-M. Peysson ; 11 h., La grande parade, avec M. Drucker ; 13 h., Journal d'A. Baloud ; 13 h. 30, Histoires d'amour ; 14 h., Menie Grégoire ; 14 h. 30, Disque d'or ; 15 h. 30, Fabrice et Sophie ; 16 h. 30, *Les grosses têtes* ; 18 h. 30, Hit-parade ; 20 h. 30, Les routiers sont sympas ; 0 h., Station de nuit.

Radioscopie

FRANCE - INTER : 17 h., Jacques Chancel reçoit Paul de la Panouse (lundi), Mgr Etchegaray (mardi), Serge Lama (mercredi), Philippe Bouchet (jeudi), Jean-Michel Jarre (vendredi).

Tribunes et débats

EUROPE 1 : 19 h., Georges Marchais (le 14).

R.T.L. : 13 h. 15, René Monory (le 14).

RADIO-TELEVISION

Jeudi 18 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Les vingt-quatre jeudis ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Brieure (n° 2) ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 40, Emission réservée aux formations des partis politiques : La majorité.

20 h. 35, Série : Le vérificateur, de G. Sire (deuxième épisode : le P.-D. G. gelé). Réal. : P. Goutas, avec B. Allemane, J.-C. Balard, A. Boisseau, J. Brière.

Par suite d'une erreur, le « vérificateur » est amené à contrôler les impôts d'un P.-D.G. Il découvre quelques anomalies...

21 h. 30, Magazine : L'événement ; 22 h. 35, Ciné première (avec Alain Bosquet).

CHAINE II : A2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui madame (Les frontaliers) ; 15 h., Série : Les rues de San-Francisco ; 15 h. 55, L'invité du *jeudi* : Jean Elleinstein ; 17 h. 25, Fenêtre sur... les vacances ; 17 h. 55, Récré A2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dalida).

20 h. 40, Il était un musicien : Ravel.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

21 h. 10, FILM : MADO, de C. Sautet (1976), avec M. Piccoli, O. Piccolo, J. Dutronc, C. Denner, J. Guiomar, M. Aumont, B. Fresson.

Un promoteur immobilier s'efforce, par tous les moyens, de redresser sa situation compromise après le suicide de son associé. Il a, par ailleurs, des problèmes sentimentaux.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Centre national des jeunes cadres ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : HOLD-UP A LA MILANAISE, de N. Loy (1959), avec V. Gassman, R. Salvatori, C. Cardinale, T. Murga, N. Manfredi, R. Garrone (N.).

De petits truands d'occasion montent et exécutent un hold-up à Milan. Ils reviennent à Rome avec le produit de leur vol et c'est alors que rien ne va plus.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... les dieux de l'Egypte (le maître de la sagesse) ; à 8 h. 32, Vigilance et conduite compor- tementales ; à 8 h. 50, La tour abolie ; 9 h. 7, Matinée littéraire ; 10 h. 45, Questions en zigzag... à Brassaï : « Henry Miller, rocher heureux » ; 11 h. 2, Libre parcours récital : M. Takahaschi, flûte ; T. Indermuhle, hautbois ; A. Dumond, guitare ; E. Maserati, clavecin ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

13 h. 30, Renaissance des orgues de France : à Toulouse ; 14 h. 5, Un livre, des voix : « l'Escalier en colimaçon », de D. du Maurier ; 14 h. 47, Départementales : Jean Arp à Strasbourg ; 16 h. 50, Libre appel... à N. Nimier : l'expérimentation animale au service de la médecine ; 17 h. 32, Libre parcours récital : l'ensemble Pro Musica de Paris ;

18 h. 30, Feuilleton : « les Aventures de Tchitchikov » ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la médecine : la chirurgie cardiaque ;

20 h., « Les Trois Cases blanches », d'A. Didier-Weil, réalisation J.-P. Colas. Avec A. Reybaz, D. Emilfork, C. George, etc. ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le « fantastique ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table : musique de charme ; 12 h. 35, Jazz classique : les étapes de Louis Armstrong ;

13 h., Les anniversaires du jour ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ; 14 h., Radio-scolaire ; 14 h. 15, Musique en plume ; 14 h. 35, « Theodora » (Haendel) ; 16 h. 30, Musiques rares ; 17 h., Musiques ailleurs ;

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz pour un kiosque ;

20 h. 30, Concert donné le 12 novembre dernier à la Salle Gaveau... Ragas (Kalyan, Pilou, Bhairavi). Musique de l'Inde avec R. Narayan, sarangi accompagné aux tablas par S. Tawalkar ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Leipzig ; 1 h., Douces musiques.

Vendredi 19 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 14 h. 5, Emission pédagogique ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, Feuilleton : L'étang de la Brieure ; 19 h. 10, Une minute *pour les femmes* ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : Brocéliande, de H. de Montherlant, mise en scène J. Meyer, réal. P. Sabbagh ; avec J. Meyer, T. Chelton, J. Maury, F. Blot.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

22 h. 5, A bout portant : Eddy Mitchell.

CHAINE II : A2

11 h., Sports : Ski (slalom géant dames, en différé de Grindelwald).

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Magazine : Page spéciale ; 13 h. 35, Télévision régionale ; 13 h. 50, Feuilleton : Le pèlerinage ; 14 h., Aujourd'hui madame (la sexualité des adolescents).

15 h., Feuilleton : Les diamants du président ; 16 h., Magazine : Delta ; 17 h. 25, Fenêtre sur... la musique traditionnelle du Japon ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Dalida).

20 h. 35, Feuilleton : Sam et Sally.

21 h. 30, Magazine littéraire : Apostrophes (Les insurgés).

Avec MM. J. Cau (Une passion pour Che Guevara) ; *J.-L. Curtis* (l'Horizon dérobé) ; *R. Jean* (les Deux Printemps) ; *S. Kopacm* (Au nom de la classe ouvrière) ; *R. Vrigny* (Un ange passe).

22 h. 55, Ciné-club, FILM : LA GRANDE VILLE, de S. Ray (1963), avec A. Chatterji, M. Mukherjee, H. Banerjee, H. Chatterjee, V. Pedwood (v.o. sous-titrée, N.).

La femme d'un comptable au salaire insuffisant se met à travailler et découvre l'indépendance.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Parti socialiste démocrate ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Magazine : V 3 — Le nouveau vendredi (L'année de l'enfance).

Un montage de documents français et étrangers organisé autour de deux axes : l'enfant dans un monde bouleversé (des images du Liban, du Vietnam, du Pakistan) et l'enfant dans un monde « civilisé » (la drogue, la prostitution, la délinquance...).

21 h. 30, Dramatique : Hugues Le Loup, d'après Erckmann-Chatrian ; adapt. M. Sarfati et P. Planchon, réal. P. Planchon. Avec : A. Pomarat, M. Lefèvre, M. Sarfati, etc. (Production Strasbourg.)

(Lire nos « Ecoutez-voir ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance... Les dieux de l'Egypte (l'usage de la mort) ; à 8 h. 32, L'attention, la discrétion et les états de vigilance atypiques ; 8 h. 50, Echec au hasard ; 9 h. 7, Matinée des spectacles ; 10 h. 45, Le texte et la marge ; 11 h. 2, Libre parcours récital : C. Bernard et R. des Graviers, violons ; 12 h. 5, Agora ; 12 h. 45, Panorama ;

14 h. 5, Un livre, des voix : « Pour Geneviève », de P. Drevet ; 14 h. 47, Un homme, une ville : Claude Debussy à Paris ; 16 h., Pouvoirs de la musique ;

18 h., Feuilleton : « les Aventures de Tchitchikov », d'après Gogol ; 19 h. 25, Les grandes avenues de la science moderne : l'observation de la terre ;

20 h., Médicale : le foie ; 21 h. 30, Musique de chambre : Haydn, Mather, Sculpthurpe ; 22 h. 30, Nuits magnétiques : le « fantastique ».

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Quotidien musique ; 9 h. 2, Le matin des musiciens ; 12 h., Musique de table ; 12 h. 35, Jazz classique : Louis Armstrong ;

13 h., Les anniversaires du jour : Mozart, Bartok ; 13 h. 30, Les auditeurs ont la parole ; 14 h. 15, Musique *en plume ; 14 h. 35, « Concerto pour orgue et orchestre* à cordes en do majeur » (Haydn) ; « Romance » (Beethoven) ; 15 h., Musique-France : Roussel, Marais, Caplet, Chartrain, Alain, Schumann ; 17 h., Musica hispanica ;

18 h. 2, Kiosque ; 18 h. 30, Café-théâtre pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 20, Orchestre de Baden-Baden. Direction C. Halffter. Avec C. Zacharias, piano : « Ouverture du Freischutz » (Weber) ; « Deuxième concerto pour piano en si bémol majeur » (Beethoven) ; « le Tricorne, suite » (de Falla) ; « Rhapsodie espagnole » (Ravel) ; 22 h. 15, Des notes sur la guitare ; 22 h. 55, Opéra de Monte-Carlo ; 1 h., Douces musiques.

Samedi 20 janvier

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeune pratique ; 13 h. 30, Les musiciens du soir ; 14 h. 5, Toujours le samedi : à 14 h. 5, Feuilleton : La dame de Monsoreau ; 15 h. 15, Dessin animé : Maya ; 15 h. 40, Tournoi des Cinq nations : retransmission en direct de Dublin du match France-Irlande (en liaison avec A2) ; 17 h. 15, Reportage : Les derniers cavaliers, de M. Lamour (1. Au pays des cow-boys).

Lire notre article page 9.

18 h. 5, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 40, C'est arrivé un jour.

20 h. 35, Variétés : Numéro un (Petula Clark).

21 h. 35, Série : Les héritiers (n° 2), réal. A. Segal, avec P. Strauss, G. Henry, C. Jordan, S. Sullivan...

22 h. 30, Spécial sports : Tennis.

CHAINE II : A2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Poigne de fer et séduction ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 25, Salle des fêtes ; 15 h., Les jeux du stade ; 15 h. 40, Tournoi des Cinq nations : *retransmission en direct du match* France-Irlande ; 17 h. 55, La course autour du monde ;

20 h. 40, Dramatique : Les cinq dernières minutes (Mort à la criée), de C. Loursais, réal. C. Jortner. Avec H. Marteau, R. Lefevre, A. Weber.

A La Rochelle, dans le milieu fermé de la grosse pêche industrielle, un important mareyeur est trouvé mort dans la salle de congélation de son magasin...

22 h. 20, Sur la sellette ; 23 h. 5, Terminus les étoiles.

CHAINE III : FR 3

12 h. 30, Magazine sécurité de la Mutualité sociale agricole : Un tracteur les quatre roues en l'air.

18 h. 30, Pour les jeunes ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, Retransmission lyrique : Adrienne Lecouvreur, de E. Scribe et E. Legouve. Livret d'A. Colautti, musique F. Cilea, chorégraphie T. Pardina. Avec les chœurs et ballets de l'Opéra de Nice. Orchestre philharmonique de Nice sous la direction de E. Muller. Avec : Montserrat Caballé.

Lire nos « Ecouter-Voir ».

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h., 19 h. 55 et 23 h. 50) ; 7 h. 5, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'U.R.S.S., puissance ou fragilité ? ; 9 h. 7, Le monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches... avec G. Saint-Bris ; 11 h. 2, La musique prend la parole : le voyage d'hiver (Schubert) ; 12 h. 5, *Le pont des arts ;*

14 h. 5, Le samedi de France-Culture ; 16 h. 20, Vingtième anniversaire du livre d'or : Trio Rouvier et Kantorow Muller ; 17 h. 30, Pour mémoire : dialogues avec A. Gauvenet et J.-L. Gergorin : le nucléaire maintenant ou jamais (rediff.) ; 18 h. 45, Dites-le avec des cartes postales ;

20 h., Carte blanche par Lily Siou : « l'Homme-dieu n'est pas pour ce monde », de J. Menetrier, musique d'I. Komives, réal. : B. Horowicz, avec S. Flon, M. Schiltz, R. Murzeau, etc. ; 21 h. 20, Disques ; 21 h. 55, Ad lib., avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h., Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain ; 9 h. 2, Eveil à la musique (et à 14 h.) ; 9 h. 17, Et pourtant ils tournent ; 11 h., Vocalises ; 12 h. 40, Critiques auditeurs ;

14 h. 15, Matinée lyrique ; 16 h. 45, Groupe de recherches musicales de l'INA : « Qui dit quoi à qui ? » ; 17 h. 30, Grands crus ; 19 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Concours international de guitare ; 20 h. 30, Echanges internationaux... Festival de La Rochelle, récital M. Rostropovitch : « Suite en ré mineur », « Suite en ut majeur », « Suite en ut mineur », « Fugue en ré majeur » (Bach) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Jazz vivant ; 0 h. 5, Concert de minuit.

Dimanche 21 janvier

CHAINE I : TF 1

9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : *A Bible ouverte ;* 9 h. 30, *Foi et traditions des chrétiens orientaux ;* 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, *Le jour du Seigneur ;* 11 h., Messe célébrée en l'église Saint-Justin de Levallois-Perret, prédicateur : pasteur Michel Caumont.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h. 20, C'est pas sérieux ; 14 h. 15, Les rendez-vous du dimanche.

Avec N. Peyrac, P. Perret, V. Samson, Patachou et A. Dickinson.

15 h. 35, Série : L'escadron volant (n° 11) ; 16 h. 25, Sports première (Rugby).

17 h. 40, FILM : NOBLESSE OBLIGE, de *R. Hamer (1949), avec D. Price, V. Hobson,* J. Greenwood, A. Guinness, M. Malleson, J. Penrose. (N. Rediffusion.)

Pour venger sa mère méprisée et reprendre ses droits à un héritage, un jeune homme assassine méthodiquement tous les membres de son aristocratique famille.

19 h. 25, Les animaux du monde.

20 h. 35, FILM : LE LIMIER, de J.-L. Mankiewicz (1972), avec L. Olivier, M. Caine, A. Cawthorne, J. Matthew, T. Matin.

Un gentleman anglais, auteur de romans policiers, propose à l'amant de sa femme, un coiffeur d'origine italienne, un marché qui a pour but de l'humilier et de le mettre en son pouvoir.

22 h. 58, Ballet-jazz.

CHAINE II : A2

11 h., Quatre saisons ; 11 h. 30, La vérité est au fond de la marmite ; 12 h., Chorus ; 12 h. 40, Cinémalices ; 13 h., Top-club (et à 13 h. 40) ; 14 h. 30, Feuilleton : Heidi ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre ; 16 h. 55, Monsieur Cinéma ; 17 h. 35, Chocolat du dimanche ; 18 h. 5, Le monde merveilleux de Walt Disney ; *18 h. 55, Stade 2.*

20 h. 35, Téléfilm : Les nouvelles filles de Joshua Cabe, réal. B. Bilson.

Dans le Wyoming, à la fin du siècle dernier, les trois filles adoptives de Joshua Cabe, injustement accusé de meurtre, décident de faire évader leur père, cependant qu'un de ses amis s'attache à découvrir le vrai coupable.

22 h. 25, Document de création : L'affaire Peiper, de G. Arnaud, réal. R. Kahane.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque : Un message du président Ramalho Eanes aux Portugais de Paris.

16 h. 30, Espace musical : Symphonie n° 7, de Schubert ; 17 h. 30, Un comédien lit un auteur : Charles Vanel lit Jules Verne ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Annie Duperey.

19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., La grande parade du jazz : Stéphane Grappelli quartette.

20 h. 30, Emission d'art : Haute curiosité (2. L'art et la mode).

Lire nos « Ecouter-Voir ».

21 h. 30, Encyclopédie audiovisuelle du cinéma : La naissance du cinéma parlant ; 22 h., Ciné-regards (Nosferatu, de Murnau à Werner Herzog ; portrait de Jacques Perrin ; Yves Robert parle du Cavaleur, de Ph. de Broca).

22 h. 30, Cinéma de minuit (cycle aspects du cinéma italien) : LA FILLE A LA VALISE, de V. Zurlini (1960), avec C. Cardinale, J. Perrin, C. Pani, L. Angelillo, G.M. Volonte, R. Garrone. (V.o. sous-titrée, N.)

La liaison sentimentale éphémère d'un adolescent de bonne famille et d'une chanteuse de cabaret entrée par hasard dans sa vie.

FRANCE-CULTURE

7 h. 2, Poésie : Ipoustéguy (et à 14 h.) ; 7 h. 7, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; *9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la* pensée contemporaine : la Grande Loge de France ; 10 h., Messe à Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, à Paris ; 11 h., Regard sur la musique : histoire du soldat (Stravinski) ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 13 h. 45, Récital : F. Soon-kin Wong, piano (J.-S. Bach, Prokofiev, Schumann) ;

14 h. 5, La Comédie-Française présente : « le Chevalier à la mode », *de Dancourt, réal. G. Gravier ;* 16 h. 5, Concert ; 17 h. 30, Rencontre avec... Han Suyin ; 18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Poésie : Ipoustéguy ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 23 h., Black and Blue ; 23 h. 50, Poésie : Jean-Michel Michalena.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 3, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; 9 h. 5, Concert ; 11 h., En direct du Théâtre d'Orsay : « Sonate en fa majeur » (Beethoven) ; « Sonate en la mineur » (Grieg), par M. Maisky, violoncelle, et M. Frager, piano ; 12 h., Musiques chorales : Penderecki, Ligeti, Petrassi ; 12 h. 35, Chasseurs de son ;

13 h., Portrait en petites touches : Chopin ; 14 h., La *tribune des critiques de disques : « Louise »* (G. Charpentier) ; 17 h., Concert-lecture : « Lamentations » (Morales), par l'Ensemble vocal A. Selvoci ;

18 h., Opéra bouffon : « Sang viennois » (J. Strauss) ; 19 h. 35, Jazz, s'il vous plaît ;

20 h., Equivalences : Jean-Sébastien Bach ; 20 h. 30, Les concerts publics « inédits » de Furtwaengler... au Titania Palast de Berlin, le 14 avril 1953, par l'Orchestre philharmonique de Berlin : « Symphonie n° 8 » *(Beethoven), « Till l'Espiègle »* (R. Strauss), « *Symphonie n° 7* » (Beethoven) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit ; à 23 h., Nouveaux talents, premiers sillons : J.-E. Dahler interprète Schubert, Galuppi, Purcell ; 0 h. 5, Filiations.

Les écrans francophones

Lundi 15 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La vie de Marianne ; 21 h., « Devenez speakerine à Télé-Luxembourg ».

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mission impossible ; 21 h., *Sur les quais*, film d'E. Kazan.

TELEVISION BELGE : 20 h., Pierrot mon ami ; 21 h. 45, Styles. — *R.T. bis* : 20 h., Eurovision ; 21 h., Un juge, un flic.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Hors cadres ; 21 h. 10, Cracked Actor - David Bowie ; 21 h. 50, Dans le miroir des autres.

Mardi 16 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La petite maison dans la prairie ; 21 h., *La ville dont le prince est un enfant*, film de Jean Meyer.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Boney ; 21 h., *Ni vu ni connu*, film d'Y. Robert.

TELEVISION BELGE : 20 h., Variétés ; 20 h. 45, Comptes à rendre. — *R.T. bis* : 20 h., Seniorama (Jeux).

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 25, Tell Quel ; 21 h. 10, *Soudain, l'été dernier*, film de J. Mankiewicz.

Mercredi 17 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Hit-Parade ; 21 h., *Etes-vous fiancée à un marin grec ou à un pilote de ligne ?* film de Jean Aurel.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Maîtres et valets ; 21 h., *Inspecteur de service*, film de J. Ford.

TELEVISION BELGE : 20 h., *les Jeunes Filles*, film de L. Iglesis ; 21 h. 30, Histoire de la médecine. — *R.T. bis* : 19 h. 55, *Mr Smith au Sénat*, film de F. Capra.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 25, *le Bal des adieux*, film de C. Vidor ; 22 h. 15, Fragile.

Jeudi 18 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Pot-Bouille ; 21 h., *Maigret en meublé*, film de C. Boissol.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Mannix ; 21 h., *Photos de famille*, film de J. Buñuel.

TELEVISION BELGE : 20 h., Autant savoir ; 20 h. 20, *L'homme qui voulait être roi*, film de J. Huston.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Passe et gagne ; 20 h. 20, Temps présent ; 21 h. 20, Un juge, un flic.

Vendredi 19 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., La course autour du monde ; 21 h., *l'Esprit de la mort*, film de P. Newbrook.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., La Juive du château Trompette ; 21 h., *le Baron rouge*, film de R. Corman.

TELEVISION BELGE : 20 h., A suivre ; 22 h., Comix and musix. — *R.T. bis* : 20 h., Los Angeles, les années 30.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 10, Passe et gagne ; 20 h. 30, *les Jeunes Filles*, film de L. Pauwels ; 22 h., Festival Folk Nyon.

Samedi 20 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Baretta ; 21 h., *Tokyo Joe*, film de S. Heisler.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Chrono ; 20 h. 30, Le redoutable ; 21 h., *Galia*, film de G. Lautner.

TELEVISION BELGE : 20 h., Le jardin extraordinaire ; 20 h. 25, *le Dernier Baiser*, film de D. Grassian.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h. 25, *la Lumière des justes* (huitième épisode).

Dimanche 21 janvier

TELE-LUXEMBOURG : 20 h., Les brigades du Tigre ; 21 h., *l'Agression*, film de G. Pirès.

TELE-MONTE-CARLO : 20 h., Dan August ; 21 h. 10, *le Retour de Sabata*, film de F. Kramer.

TELEVISION BELGE : 20 h., Variétés (chansons à la carte) ; 21 h., Caméra sports.

TELEVISION SUISSE ROMANDE : 20 h., Les cinq dernières minutes : Régis ; 21 h. 35, La voix au chapitre, avec Alexandre Zinoviev.

MOTS D'ENFANT

Je l'appellerais « Raymonbarre »

CONVERSATION autour du prénom d'un enfant à naître, à une grande table familiale.

« Je voudrais lui donner un nom d'élément, dit la future mère. Pierre si c'est un garçon. Si c'est une fille, Marine... » Commentaires et suggestions fusent : « Marine !... Encore un enfant sans fête ! Mauvaise mère ! » Dans le genre liquide, n'oublie pas O... » « La semaine dernière, j'ai rencontré une Fleur... »

Un temps. Et, dans le silence, une toute petite voix, celle de la toute petite fille du bout de la table : « Je sais, moi. Je sais comment je l'appellerais : Raymonbarre. »

L'éclat de rire est général, formidable le fard de l'enfant, qui pique du nez. On souffre pour elle, de la bouchée bloquée dans sa gorge, de son ventre devenu tout entier crampe, de ses pieds certainement noués sous la table...

Mots d'enfant : chutes de conversations tenues à ras de terre, attrapées au vol avant qu'elles n'aient touché le sol et gardées comme des trésors. Attention, les enfants glanent ! Les enfants-pies, qui savent faire d'un bout de verre un brillant. Mots des enfants : emprunts à la galaxie adulte, à laquelle, bien vite, ils ne doivent plus rien. Mots saisis, non compris, mais pas moins riches de sens innombrables. Mots à transformation, au fur et à mesure des manducations. Mots-élixirs, distillés des heures. Mots-philtres, mots-magies, talismans. Mots-musiques, renfermant des orchestres.

Raymond Barre imaginera-t-il jamais tout ce qu'évoque son nom dans cette chambre aux miroirs, ce cabinet des sortilèges [illegible] st une tête de quatre ans [illegible] tère personnage ap[illegible] de savoir que, aux [illegible] ns, il a des paillettes ;

Il ne fallait pas rétrocéder Raymonbarre. Les grandes bêtes ont ri. L'enfant n'expliquera pas tout ce qu'enserre ce vocable qui lui appartenait en propre. Elle ne saurait. Elle ne pourrait. Et maintenant elle a perdu son jouet. Raymonbarre est devenu un fer rouge.

Mais, à un quart de table d'elle, quelqu'un a compris, et lui sourit. C'est la vieille dame de l'assistance, qui la console : « Comme c'est beau Raymonbarre ! Tu as raison. Je vais te raconter une histoire. C'était pendant la guerre d'Ethiopie. Ta maman, qui avait ton âge, a eu, pour Noël, une poupée. Elle l'a appelée Addisabéba. Et quand on lui a demandé pourquoi, elle a dit : « Ça doit » être une dame que papa aime » beaucoup, parce qu'il en parle » tout le temps. »

LAURENCE COSSÉ.

RACISME

Les mots ne sont jamais innocents

BOUGNOULES ! Le mot n'aura pas attendu un incident de l'an passé pour figurer en bonne place dans le vocabulaire raciste. A la lettre B, on pourrait trouver aussi « bicot ». Mais I bicot » est d'un usage quelque peu vieilli, tandis que « bougnoule » porte encore le témoignage profond de la guerre d'Algérie et de l'ampleur de la domination coloniale. Tant il est vrai que le vocabulaire raciste suit les fluctuations de l'histoire.

Qui pense aujourd'hui à utiliser le mot « salopard » pour désigner les arabes, alors que comme le précise le *Petit Robert* ce vocable servait à désigner les « *combattants marocains aux ordres d'Abd-El-Krim* » ? La bourse du racisme ne retient que les valeurs fortes, les mots qui ont cours. « Raton », « ratonnade » ont ainsi encore quelques chances. Mais « crouïa » ou « crouillat », qui semble être par dérision péjorative une traduction de « Khouia » (mon frère) a une circulation plus restreinte, sans doute plus familière à ceux qui ont vécu en Afrique du Nord. « Tronc de figuier » paraît moins agressif, moins avilissant sans doute parce que l'on pourrait le rapprocher de « pied-noir », souvent revendiqué par les Français de souche algérienne.

Le vocabulaire raciste survit à la colonisation et trouve dans l'immigration une source de renouvellement. Tahar Ben Jelloun a noté qu'à Nice on pouvait lire sur les murs le slogan suivant : « *Dehors les melons !* » Aucune difficulté pour les habitants de la ville : tous comprenaient de quoi il s'agissait. Le slogan ramasse en une graphie inattendue le *meu* du beuglement et sans doute le museau noté par l'adjectif long. Il y a peut-être une autre explication, mais l'intention péjorative ne fait aucun doute et témoigne de l'agressivité raciste.

Amed et Fatima

Ce n'est là qu'un aperçu du vocabulaire raciste qui, hélas ! continue de s'enrichir. Un vocabulaire, mais aussi une grammaire qui, si elle n'est pas écrite, a quand même la force de l'usage. Au chapitre de la conjugaison, on pourrait noter, par exemple, la suppression de la deuxième personne du pluriel, le *tu* étant la seule forme racistement correcte. Pour les noms il n'y en a qu'un seul : *Amed*, au masculin (supprimer le h de Ahmed), *Fatima* au féminin. Les noms sont, si l'on ose dire, si peu propres qu'ils sont devenus une désignation anonyme générale. Ainsi, au Maroc, une *fatma*, c'est à la fois une femme de ménage et n'importe quelle femme arabe.

Les mots ne sont jamais innocents. Dans le racisme moins que partout ailleurs. Sous le banal, l'habituel, la parole machinalement répétée, se cache la charge de la haine prête à exploser. Des mots aux balles, l'alternance meurtrière est la règle.

E. A. EL MALEH.

Vive le vent d'hiver !

(Suite de la page 7.)

Il arrive que des alpinistes coincés dans une crevasse, ou des personnes égarées dans la montagne, meurent rapidement de froid. Quand le mécanisme d'hibernation de l'ours sera compris, il est permis de supposer que des médicaments déclenchant la combustion des réserves de graisse seront mis au point ; systématiquement emportés par les alpinistes, ils permettront de sauver des vies en cas d'accident. Lorsque notre pays sera devenu un immense glacier, les accidents risquent d'être fréquents ! La marmotte est un modèle encore plus intéressant que l'ours. Si la température de notre corps était abaissée à 34 degrés, non seulement nous résisterions mieux au froid, mais certains biologistes pensent que nous pourrions vivre deux fois plus longtemps...

Il ne reste qu'à découvrir le centre de contrôle de la thermo-régulation des marmottes, des ours, et des mammifères en général. Ce centre est-il dans l'hypothalamus ? (Il existe aussi des partisans du thymus et de la glande pituitaire ; n'oublions surtout pas le thymus et la glande pituitaire.)

Mais peut-être certains êtres humains savent-ils déjà imiter l'ours et la marmotte. Dans son Voyage d'une Parisienne à Lhassa, *Alexandra David-Neel raconte que les moines tibétains lui ont enseigné une technique secrète de résistance au froid. Cette technique suppose un long apprentissage, fait de bains glacés et de promenades en tenue d'Adam (ou d'Eve) dans la neige, et permet à l'exploratrice de passer des nuits dans l'Himalaya loin de tout abri sans mourir de froid.*

Alexandra David-Neel a vécu centenaire. La technique secrète des Tibétains abaisse-t-elle la température du corps à 34 degrés ?

Nous espérons que l'Agence pour les économies d'énergie et la prospective glaciaire ont déjà recensé tous les moines tibétains résidant en France, et que des cours de yoga tibétain, patronnés par cet organisme officiel, seront bientôt proposés dans toutes les grandes villes.

JEAN-JACQUES GREIF.

SOLIDARITÉ

Le tiercé de Mme Veil

U salon de coiffure dans une petite rue de Boulogne-Billancourt, jeudi en fin d'après-midi.

— « *Brrr ! Un temps à grippe avec ce vent* », lance un client qui, en entrant fait s'éparpiller les feuilles roses de *Marius* et qui se passe deux fois le mouchoir sous les narines.

Le coiffeur : « *C'est pas tous ces rhumes et ces grippes qui arrangeront les affaires de la Sécurité sociale. Un trou de 17 milliards, c'est bien ça n'est-ce pas ?* »

— *Oui, je crois, et des nouveaux francs*, opine le client qui se cale sur le fauteuil.

Un autre client, un habitué qui attend : « *La tiercé aujourd'hui, c'est le 14, le 15 et le 10, et il y avait un cheval à 30 contre 1 !*

— *C'est vrai, on est jeudi aujourd'hui. Tenez*, dit le coiffeur, *si l'Etat prenait pour lui, par exemple, au-dessus de 1 million de francs, tout ce que les gens gagnent au tiercé, ça renflouerait la Sécurité sociale. Je serais à la place du ministre, j'organiserais tous les dimanches un grand prix. Il paraît qu'un jour, pour l'Arc de Triomphe, les mises ont dépassé 9 milliards de francs. Moi, j'aimerais bien payer mes impôts comme ça. Ce serait chouette, même qu'on risquerait de gagner quelquefois !*

— *Oui, mais c'est de 9 milliards anciens dont vous parlez. Ça ne suffit pas pour éponger un déficit de 17 milliards nouveaux, réplique le client sur le fauteuil.*

— *Oh là là, avec « leurs » millions de francs nouveaux et « leurs » milliards de centimes, il nous faudrait partout des ordinateurs.* »

Le client, qui, tout à l'heure, parlait du tiercé, s'anime : « *Je voudrais bien qu'on me dise ce que c'est que la solidarité collective dont parle Mme Veil. Je n'ai pas d'enfant, alors pourquoi irai-je payer pour les accouchements ? Je ne suis pas cultivateur, alors pourquoi aller payer pour les paysans ? Je ne suis pas fonctionnaire et pourtant, eux, ils ne cotisent pas à l'ASSEDIC.* » Et goguenard : « *Dimanche, je ferai un tiercé avec la date de naissance de Mme Veil.* »

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CONFESSION

Comment je suis devenu un « casseur »

UN jour de semaine gare Montparnasse ; à un bout de la galerie des pas perdus, une « batterie » de cabines téléphoniques. L'une est vide d'appareil, l'autre vide de tout usager (de toute évidence, elle est hors d'usage), dans la troisième quelqu'un téléphone, dans la quatrième une jeune personne remplit la machine pièce à pièce avec des signes évidents de lassitude. Elle ressort de la cabine après avoir épuisé son stock de monnaie. Je tente ma chance avec une pièce de cinq francs aussitôt absorbée, sans retour ni tonalité.

Cette fois c'en est trop. Je vais à un guichet demander comment récupérer la mise. On m'envoie au bureau des voyageurs, côté opposé. De là, on me dit d'aller... aux objets trouvés (« Vous savez, au bout du couloir circulaire... »). J'y suis bientôt, après quelques détours, mais, bien sûr, on n'est pas compétent ; il suffit de descendre au rez-de-chaussée de la gare, de sortir, de traverser le boulevard de Vaugirard pour déposer la réclamation au bureau de postes. Au bureau de postes, la téléphoniste, elle non plus, n'est pas compétente : « Retournez à la cabine pour relever le numéro du poste défectueux, puis, après, vous allez à l'Agence commerciale, pas loin d'ici, sur le même trottoir, pour déposer votre réclamation. »

Je reviens donc sur mes pas pour constater que ladite cabine ne porte plus de numéro. J'amorce une tentative désespérée : quelques bons coups de pied dans l'engin. Hourra ! C'est par dizaines que les pièces tombent. J'ai gagné de quoi me payer le Monde *pendant quinze jours.*

Conclusions et conseils d'usager à usager de cabine téléphonique :

— Vous êtes un « gentil chômeur » ou du troisième âge. Prenez alors le temps de vivre et faites comme moi : suivez le percours du combattant, pimentez le tout par une lettre au Monde *pour vous défouler.*

— Vous êtes un karatéiste expérimenté : donnez quelques bons directs de la lambe ; le poste téléphonique encaisse correctement la réclamation ; il décaisse aussitôt.

— Vous n'êtes ni l'un ni l'autre : munissez-vous alors d'un marteau de poche et procédez à coups répétés de bas en haut ; vous pouvez espérer récupérer la mise de tous les « paumés » que les télécommunications, arnaquent à longueur de journée et en connaissance de cause.

GILBERT CATY.

N.B. — *Si vous êtes altruiste, en partant, n'oubliez pas de briser le récepteur.*

UNE VIE

Mère d'un infirme moteur cérébral

« UN nouveau-né privé d'hémisphères cérébraux — malformation congénitale — est aveugle, sourd, ne manifeste aucune émotion, ne sort jamais d'une profonde somnolence. Rassurez-vous. Votre fils, madame, est très loin de tout ça. Il n'est victime que d'une anoxie accidentelle. Son cerveau n'a pas été oxygéné d'emblée. Il n'a donc pu commencer à respirer que dans les trente secondes qui ont suivi sa naissance. C'est tout. »

Ce diagnostic, Mme R... le connaît par cœur. Elle se plaît à le répéter quand elle me voit. Son petit Philippe n'est pas privé d'hémisphères cérébraux, lui Handicapé, inadapté, I.M.C. (infirme moteur cérébral), elle vous l'accorde. Mais rien de plus. Qu'on eût plutôt dit jadis : idiot, gâteux ou imbécile ne l'effleure pas. Pas plus que sous l'euphémisme la société ne cherche qu'à se persuader que son problème n'est pas si horrible. Elle n'en sait pas moins à quoi s'en tenir. Désespérément, elle a espéré, d'examen en pneumo-encéphalographe. L'espoi. luisait « *comme un brin de paille dans l'étable* », soupire-t-elle, le visage rayonnant de tristesse.

Puis, plus ou moins adroitement, on a fini par lui faire comprendre que Philippe avait le cerveau comme une éponge, et qui s'effritait. Irréversible. Alors, à ce qu'elle dit, a commencé un drôle de « jeu ». Sa vie, qui n'était déjà pas une pastorale, a changé. Toute espérance retombée, ça n'a plus guère été qu'une lutte sans fin contre toutes les lois de la probabilité.

« *Et mon mari est parti. Mais oui. Il a osé me quitter quand tout craquait.* »

Je n'ai jamais su démêler ce qui l'a le plus affectée : de ce départ ou de cette naissance. Une chose est sûre : c'était la femme la plus fière que j'avais jamais vue. Tour à tour, mari et enfant lui ont enlevé son orgueil et l'ont broyée.

Bon an, mal an, Philippe a grandi. Déjà quinze ans qu'elle le traîne. Elle a vieilli beaucoup plus vite. Il fallait le garder chez soi. Impossible de travailler. Pas de sorties Plus rien que le tête-à-tête infernal Au mieux, dans l'autobus, si elle l'emmène, les visages fermés, quelquefois hostiles, toujours gênés devant l'être bizarre C'est triste un infirme. C'est laid. C'est un peu sale C'est physiologiquement pénible à voir

« *Les gens ne l'aiment pas Ils ne savent pas que dans ce pauvre corps réside une âme absolument blanche. A part moi, personne ne réussira jamais à l'approcher intimement parce qu'en lui tout à l'air mort, tout à l'air vide.* »

Philippe, en effet, alors qu'il me connaît bien, a déjà beaucoup de mal à sortir de sa torpeur quand il me voit. Etendu sur l'éternel divan, il me fixe de ses yeux creux. Ce qui couvre son visage comme une toile d'araignée ressemble au désespoir. Je crois distinguer une mer de tristesse derrière ses pupilles. Mais est-il capable de tristesse ?

Sa mère l'affirme : « *Il est tellement plus autre que les autres qu'on s'y laisse prendre. Quand nous sommes seuls, il se rapproche de moi pour, sans un mot, échanger toutes sortes de pensées. Avez-vous remarqué comme il sourit facilement ?* » Trop, ne puis-je m'empêcher de penser à mon tour.

« *Il est très sensible*, insiste-t-elle. *C'est à ne pas croire. Pour lui gâcher sa soirée, il suffit qu'on cesse de le regarder avec des yeux amis. Moi-même, au début, je n'aurais pas imaginé qu'il pût exister à ce point. Le plus dur, c'est la nuit. Il me réveille. Toujours à la même heure. Et c'est toujours le même cri Je me lève. Je le câline. Je le secoue. Parfois, il ricane. Parfois, il pleure. Je ne sais pas pourquoi. Peut-être lui non plus D'autres fois, il parle. Il dit qu'il sent une main invisible qui lui passe sur la figure.* »

A trente-cinq ans...

Condamnée à vivre dans l'épouvante, le sourire aux lèvres, si madame R. supporte le présent, elle est terrorisée par le futur. Elle disparue, que deviendra le pauvre Philippe ? Son avenir est indéfendable. Elle sait qu'ils sont trois millions de handicapés, dont 200 000 I.M.C. comme lui, dans toute la France. A supposer qu'il ait le curieux avantage d'être parmi les élus que les rares centres médico-pédagogiques recueillent, il ne supporterait pas trois mois leur univers. Elle l'imagine jeté à trente cinq ans à l'asile, parqué dans la fosse aux fous, oublié dans un entrepôt humain. L'idée que la société puisse le dresser, à faire des brosses par exemple, lui soulève le cœur. Qu'on puisse, pour récupérer quelques centaines de francs, faire de ce pauvre être un robot apte aux seules tâches que les travailleurs refusent la met hors d'elle. Elle en est si malheureuse que ça en devient indécent. Elle est persuadée que, dans le monde entier, il ne peut compter sur personne. Elle pense que, égaré dans le *no man's land* de l'humanité, Philippe ne doit ni ne peut en sortir, sous peine du pire. Ce n'est plus le doute mais la certitude qui la rend folle.

« *Vous comprenez ? Il aura toujours trois ans. Et toujours besoin de moi. De moi seule. Les médecins ? Ces gens-là me font horreur. Ils savent tout mais ne comprennent rien. Ils ont mesuré son Q.I. comme ils disent Ils ne se doutent pas que Philippe a la même affectivité que les autres. Rien à voir avec l'intellect. A un an, il pleurait comme tous les bébés A quatre ans, il voulait être dorloté. Comme les autres. A douze ans, il s'est un peu refermé. Comme les autres J'ai peur du jour où il voudra être aimé par les autres. Comme les autres.* »

Il y a quinze ans, Mme R. c'était une personne très comme il faut, très bien-pensante Jadis, m'a-t-elle confié, elle disait, comme sainte Thérèse de Lisieux, tout bas : « *Mon Dieu, je choisis tout ce que vous voulez.* » Mais, dans cette catastrophe, elle a tout perdu, même la foi. La conscience trop nette d'être une parcelle de l'humanité en marche, mais en marche arrière, la soulève. Insensiblement devenue « mal-pensante », elle se révolte... De temps en temps. Son âme exaspérée et lasse l'encombre : « *Dieu m'a roulée. Je n'aime pas cela* »

Au lieu de faire de son chagrin une force, fatiguée de l'infirme qui mugit, monotone, ces soirs-là, elle s'insurge : « *Il faut l'avouer Philippe, parfois, c'est tout juste s'il existe. On croit qu'il n'est pas mort. Et moi-même j'ai longtemps cru qu'il était vivant. Mais regardez-le Qu'est-ce pour lui ce monde où il ne vit pas, ces gens qui ne l'aiment pas, ces livres qu'il ne lit pas ? Moi-même, quelle est ma place dans son cerveau enténébré, sans sa petite âme tourmentée ? Je suis fatiguée Pendant des années, vous savez, j'ai lutté contre une idée fixe : à quoi bon continuer ? Pourquoi ne pas en finir tout de suite ? Je ne comprends pas. Je ne m'attendais pas à avoir cette vie Mieux vaut peut-être une fin effroyable qu'un effroi sans fin ?* »

La semaine suivante, elle peut, tout aussi bien m accueillir avec le sourire, armée du stoïcisme spontané de ceux qui ne se posent pas la question du bonheur Et pour peu que Philippe veuille bien rire un peu, de son curieux rire qui me glace et me fait baisser les yeux de honte, l'odeur de désespoir toujours latente dans son appartement se dissipe.

PIERRE LEULLIETTE.

GÉNÉALOGIE

Quels documents peut-on consulter ?

ARRIVÉ dans un dépôt qui possède les archives souhaitées, le chercheur ne peut pas toujours les consulter. Différents motifs de refus sont alors donnés. L'un d'eux — il est bon de le savoir — est non avenu s'il s'agit d'archives publiques : c'est l'âge du requérant. Nulle loi, aucun décret, n'ont jamais exigé que le consultant ait atteint sa majorité (1) et, dans le même esprit, la nouvelle loi sur les archives (n° 79-18 du 3 janvier 1979) qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires à elle n'indique aucune limitation dans ce domaine.

Les autres motifs de non communication d'archives correspondent parfois à des conditions strictement matérielles : trop grande fragilité des documents ; impossibilité de les retrouver rapidement, leur classement n'ayant pas encore été réalisé... mais, dans la plupart des cas, c'est l'application des articles 6, 7 et 8 du titre II de cette nouvelle loi (2) qui réglera désormais la réservation des documents, dès que les décrets d'application auront été publiés (le décret 70-1066 du 19 novembre 1970 (3) étant toujours en vigueur jusqu'à cette date) :

Art. 6. — *Les documents dont la communication était libre avant leur dépôt aux archives publiques continueront d'être communiqués sans restriction d'aucune sorte à toute personne qui en fera la demande.*

Les documents visés à l'article 1er de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal demeurent communicables dans les conditions fixées par cette loi.

Tous les autres documents d'archives publiques pourront être librement consultés à l'expiration d'un délai de trente ans ou des délais spéciaux prévus à l'article 7 ci-dessous.

Art. 7. — *Le délai au-delà duquel les documents d'archives publiques peuvent être librement consultés est porté à :*

1° Cent cinquante ans à compter de la date de naissance pour les documents comportant des renseignements individuels de caractère médical ;

2° Cent vingt ans à compter de la date de naissance pour les dossiers de personnel ;

3° Cent ans à compter de la date de l'acte ou de la clôture du dossier pour les documents relatifs aux affaires portées devant les juridictions, y compris les décisions de grâce, pour les minutes et répertoires des notaires ainsi que pour les registres de l'état civil et de l'enregistrement ;

4° Cent ans à compter de la date du recensement ou de l'enquête pour les documents contenant des renseignements individuels ayant trait à la vie personnelle et familiale et, d'une manière générale, aux faits et comportements d'ordre privé, collectés dans le cadre des enquêtes statistiques des services publics ;

5° Soixante ans à compter de la date de l'acte pour les documents qui contiennent des informations mettant en cause la vie privée ou intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale, et dont la liste est fixée par décret en Conseil d'Etat.

Art. 8. — *Sous réserve, en ce qui concerne les minutes des notaires, des dispositions de l'article 23 de la loi du 25 ventôse an XI, l'administration des archives peut autoriser la consultation des documents d'archives publiques avant l'expiration des délais prévus aux articles 6, alinéa 3, et 7 de la présente loi.*

Cette consultation n'est assortie d'aucune restriction, sauf disposition expresse de la décision administrative portant autorisation

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa du présent article, aucune autorisation ne peut être accordée aux fins de permettre la communication, avant l'expiration du délai légal de cent ans, des renseignements visés au 4° de l'article 7 de la présente loi.

Mais que faut-il comprendre sous le terme d'« archives publiques ? » Cette même loi nous le dit au commencement de l'article 3 du titre II :

Art. 3. — *Les archives publiques sont :*

1° Les documents qui procèdent de l'activité de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics ;

2° Les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public ;

3° Les minutes et répertoires des officiers publics ou ministériels.

Cependant que l'article 9 du titre III nous explique que les archives privées sont l'ensemble des autres documents et que l'article 10 indique que les conditions de consultation dépendent des décisions de leurs propriétaires :

Art. 10. — *Lorsque l'Etat et les collectivités locales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation au sens de la loi n° 68-1251 du 31 décembre 1968 tendant à favoriser la conservation du patrimoine artistique national, les administrations dépositaires sont tenues de respecter les conditions de conservation et de communication qui peuvent être mises par les propriétaires.*

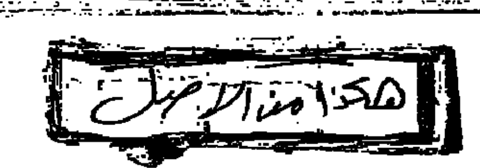
Les décrets d'application sont maintenant attendus. Il semble qu'ils seront surtout discutés pour tous les autres domaines de la loi, l'article 8 (cité plus haut) laissant déjà la porte ouverte aux plus légitimes souhaits de libéralisation de la consultation. Cependant, tout est toujours possible, il faut attendre.

PIERRE CALLERY.

(1) Voir *le Monde* daté 28-29 juillet 1974 : « *Il n'y a pas d'âge pour les chercheurs.* »

(2) Loi n° 79-18 du 3 janvier 1979 (*Journal officiel* du 5 janvier 1979, p. 43).

(3) Voir *le Monde* daté 16-17 mars 1975 : « *Quels documents peuvent être obtenus ou consultés ?* »



BONNES FEUILLES

« L'Homme sauvage », d'Alain HERVÉ

ALAIN HERVÉ, quarante-six ans, est journaliste, rédacteur en chef du mensuel *le Sauvage*. Écologiste, il a fondé les Amis de la Terre. Il publie un recueil de courtes réflexions sur des aspects très divers de l'écologie et de la vie d'aujourd'hui, réunies sous le titre *l'Homme sauvage*, à paraître dans quelques jours (Stock 2, collection « Vivre », 200 p., 27 F). On lira ci-dessous, en « bonnes feuilles », quelques-uns de ces textes.

« *Tandis que j'écrivais ce livre*, note Alain Hervé dans une post-face, *j'ai lu ou relu beaucoup d'autres ouvrages. Peut-être une centaine d'auteurs m'ont accompagné. Je n'en citerai que trois, ce sont des romanciers, Wladimir Nabokov pour* Ada ou l'Ardeur, *Michel Tournier pour* Vendredi ou les Limbes du Pacifique, *Virginia Woolf pour* Orlando, *parce qu'ils sont parmi les rares dont la réflexion me semble contribuer à un progrès réel de l'humanité. Tandis que le progrès qui se prétend tel correspond presque toujours à une plongée aveugle dans la barbarie technicienne.* »

« Laissons tomber les mots quand ils tendent à remplacer ce qu'ils prétendent exprimer »

MA télévision est habitée d'un bourdonnement qui couvre la voix de nos sympathiques formateurs culturels et politiques. Ma radio fonctionne à nouveau depuis que j'ai fait dégripper les touches-poussoirs, il y a quinze jours. Le tabulateur de ma machine à écrire fonctionne à nouveau depuis une semaine mais j'ai oublié de vérifier la marche d'ensemble de l'instrument lorsqu'on me l'a rendu. C'est désormais le renvoi du chariot qui reste bloqué. Mon réfrigérateur se comporte de temps en temps en congélateur bien au-delà du compartiment réservé à cet usage mais j'ai pris l'habitude de ramasser les morceaux des bouteilles éclatées et de ralentir son ardeur d'un coup discret sur le thermostat. La machine à laver couverte d'une cretonne moderne fait un effet incongru dans l'entrée. Elle produisait un bruit inquiétant, le spécialiste « S.O.S. » appelé d'urgence a rendu un verdict simple : « Irréparable ». « *Faites-la tourner encore une fois et le tambour risque de voler à travers la cuisine en tuant tout sur son passage.* » Coût du diagnostic : 100 francs.

Quels appareils je possède encore ? Un téléphone, rien à ajouter aux doléances des possesseurs de cet engin, sinon une imputation de 1 700 francs lourds de communications pour le mois pendant lequel j'étais en vacances et mon appartement vide. Mon magnétophone, au cours de la dernière interview pour laquelle ma mémoire lui demandait assistance, a parfaitement enregistré mes questions mais gommé les réponses de Bertrand de Jouvenel. Pour le reste, l'allume-gaz incorporé de ma cuisinière s'est arrêté hier. On en revient aux allumettes. Les tubulures du chauffe-eau à gaz sont complètement entartrées. En attendant de changer le tout, comme le conseille le spécialiste, on prend des bains tièdes. C'est bon pour la santé. L'aspirateur, quatrième représentant de l'espèce en quatre ans, vient de rentrer de l'atelier, il était encore couvert par la garantie. Nous n'avons eu qu'à le porter en banlieue et à aller le rechercher. La chasse d'eau déborde depuis deux jours, mais ce n'est rien, je vais y remédier tout seul, je suis bricoleur. Mais moins que je ne le prétends, car j'ai voulu débloquer seul le mandrin de ma perçeuse électrique et le tout est désormais à jeter. Dans ce cas précis, je suis seul responsable, simple maladresse.

Ma voiture est en panne au bord du trottoir. Mais je ne veux pas vous ennuyer avec l'histoire de ma batterie que j'ai déjà portée deux fois à recharger. L'agrément des batteries modernes, c'est qu'elles pèsent moins lourd qu'autrefois (contiennent-elles moins de plomb ?) et elles sont habillées de pimpant plastique bleu pâle, ce qui rend leur transport à bras beaucoup plus agréable.

Je n'ai ni rasoir électrique, je porte une barbe que je traite aux ciseaux, ni toaster, ni mixer, ni cafetière électrique. Ah, j'ai un instrument hybride entre l'électrophone et la chaîne hi-fi. Il est en panne, c'est un simple problème de soudure sur les fils qui alimentent les haut-parleurs. Mal reconnu, déjà à moitié guéri. Ma bicyclette tient le coup mais je l'utilise peu, de peur de respirer à pleins poumons l'air parisien. Je n'ai pas de brosse à dents électrique, objet honni à juste titre des écologistes du monde entier, qui y voient l'origine d'un gaspillage énergétique extravagant, le symbole d'une amélioration technologique absurde et l'économie d'une énergie musculaire dérisoire. J'ai un appareil photo Leica assez ancien, 1963, qui fonctionne encore, bien que je l'aie trimbalé pendant trois ans sous les tropiques. Je cite la marque, car il s'agit du seul instrument tout à la fois robuste et intelligent que je possède, mais je tiens à la disposition des curieux les marques de tous les objets cités ci-dessus.

Si j'ai longuement énuméré ces ennuis strictement personnels, c'est dans une intention édifiante. Je travaille pour acheter ces objets, les entretenir. Je crains, d'après ce dernier examen, qu'ils ne me le rendent ni en aide ni en satisfaction. Aussi, je vous propose cet apologue : la société moderne, industrielle, technologique, est presque entièrement consacrée à la conception, la production et la commercialisation de ces produits. La critique radicale de ces objets n'atteint-elle pas la structure qui les autorise ? A mon avis : oui. Mes machines se sont révoltées (et voilà les grands mots) cet octobre dernier.

Le souffle tiède de la pierre

TU vois, mon idée du bonheur est assez simple.

D'abord le soleil en toute saison. Une maison petite ou grande, peu importe, d'où l'on voit la mer parce qu'elle me rappelle une partie de ma vie et m'appelle pour une autre. Une table devant la fenêtre pour écrire ou décortiquer des pistaches sans penser à rien d'autre qu'au goût de sel dans la bouche. Une terrasse sur le toit où l'on peut dormir avec les étoiles. On ouvre un œil la nuit au milieu du sommeil pour regarder Cassiopée.

Je voulais te parler de bonheur et voilà que je te parle de maison.

La cuisine par exemple, j'en avais une minuscule dans une maison que je louais en Italie et qui était un ancien fortin. On ne pouvait pas tenir à deux ni fermer la porte. Elle ne communiquait pas avec la maison, il fallait sortir pour y accéder. Le matin au sortir du lit, on titubait sur le sentier de galets, aveuglé par le soleil, pour aller préparer le petit déjeuner.

On s'y ramassait comme dans un placard. Il fallait s'y reprendre à trois fois pour allumer le vieux réchaud et éviter que les courants d'air ne le soufflent. On bricolait du café et du pain grillé au risque de s'ébouillanter.

Le soir, toujours à cause des courants d'air, il fallait s'y enfermer avec une lanterne à pression et la température montait comme dans une chaudière de locomotive.

On dégoulinait de transpiration dans les odeurs d'ail, de basilic, de petites tomates et cette vapeur fade des pâtes qui cuisent.

Il fallait pomper l'eau à la main et en utiliser très peu pour que le contenu de la citerne dure tout l'été.

Par la porte on voyait une crique limitée par une falaise de roches bistre auxquelles s'accrochaient des palmiers nains *doum*.

Un cap dont le dessin se modifiait sans cesse avec la progression de la lumière donnait une idée de l'heure.

Il fallait commencer à éplucher les légumes de la soupe lorsque le soleil se colorait en rose uniforme. A ce moment, la chaleur qui ressortait de la terre prévalait sur celle du soleil couchant. On passait devant un mur et on sentait sur sa peau le souffle tiède de la pierre.

Et l'autogestion de votre vie ?

NOS hommes politiques fréquentent des professeurs d'élocution. Vous avez remarqué que Valéry Giscard d'Estaing ne parle pas comme votre crémier. Vous imaginez votre crémier prononçant le mot beurre en le faisant suivre d'un long silence destiné à apprécier l'efficacité de son charisme ? Pas seulement V.G.E. mais tous nos hommes politiques disent : « La France... », puis ils vous regardent dans le fond des yeux comme des hypnotiseurs de foire. Ils disent aussi ces temps-ci : le Concorde..., la relance économique..., la sortie du tunnel..., le surrégénérateur Super-Phénix..., la crédibilité de notre force de frappe..., notre balance commerciale..., la garantie de l'emploi... Ces mêmes formules sont remarquablement absentes de la conversation des Français, qui semblent avoir délégué par leur vote le privilège de les utiliser à leurs élus.

On pense pour vous, on décide pour vous, on cause pour vous. Et l'autogestion (ah ! le beau mot pour se gargariser !) de votre vie, ça commence quand ?

« La reprise économique est indiscutable. » On la mesure au baromètre de la production automobile. Celle-ci est en augmentation de 20 % dans le monde entier depuis le début de l'année par rapport à la même période de l'année précédente. Statistique valable tous les ans. Les économistes se congratulent. Il reste bien une ombre à leur tableau, ce qu'ils appellent l'« inflation galopante ». Leurs écoles se querellent pour savoir quelle peut en être la cause. Ils n'établissent bien entendu aucun rapport avec la production massive d'objets inutiles, la prédation accélérée des ressources terrestres, la pollution croissante des milieux de vie : eau, air, humus.

Le temps de réflexion suscité par les conclusions du Club de Rome est bien terminé. Qui se souvient du colloque sur les finalités de la croissance organisé par Giscard d'Estaing, alors ministre des finances ?

La ligne de chemin de fer qui relie la France à l'Italie traverse les Alpes, et il ne manque pas de ponts d'où l'on peut regarder les trains passer.

Invitez un économiste martien à s'asseoir à votre côté, il s'étonnera de voir se croiser à vos pieds des trains chargés de Fiat 125 à destination de la France et des trains de Renault 5 à destination de l'Italie. Il ne manquera pas de vous faire remarquer que cet échange d'objets lourds et identiques sur d'aussi grandes distances représente un gaspillage d'énergie colossal.

Vous n'auriez qu'un seul argument à lui opposer : certains Italiens préfèrent les poignées de portière des R5 et certains Français les poignées de portière des Fiat. L'économie moderne qui s'enseigne avec sérieux dans les universités, c'est cela. On pense pour vous, on décide pour vous, on cause pour vous. Et l'autogestion de votre vie, ça commence quand ?

Le Concorde permet aux hommes d'affaires d'aller de Washington à Paris en trois heures cinquante-cinq. Ça leur permet de gagner du temps.

Les affaires de ces hommes d'affaires n'étant pas vos affaires, le temps qu'ils gagnent n'est pas gagné par vous.

Mais c'est vous qui leur avez offert le Concorde avec l'argent de vos impôts. Un statisticien sympathique a calculé qu'avec le budget Concorde on aurait pu offrir une superbe bicylette avec cinq vitesses à chaque Français. Cinquante millions de bicyclettes. Oui, je sais, le Concorde c'est de l'emploi. Les usines d'armement aussi c'est de l'emploi. Plus malins, les ouvriers de l'industrie aéronautique anglaise (Lucas-Aerospace), qui voient bien que les techniques de pointe sentent le moisi, ont demandé à être reconvertis dans les techniques de pointe douce — le solaire, par exemple.

On pense pour vous, on décide pour vous, on cause pour vous. Et l'autogestion de votre vie, vous la commencez quand ?

L'analyse écologique implique trop de remises en question fondamentales. Réfléchissons :

— La politique écologique de la recherche scientifique n'est pas orientée vers la production de puissance militaire, vers la suprématie du marché économique...

... Mais vers l'étude raffinée de tous les systèmes vivants et de leur protection. A l'ère industrielle, succède l'ère scientifique.

— La politique écologique n'a pas pour objectif prioritaire d'exporter davantage que le voisin et n'importe quoi : des armes, des automobiles, des techniques agricoles inadaptées vers le tiers-monde...

... Mais le développement d'une bio-économie adaptée aux ressources minérales et aux besoins du pays, le commerce extérieur se réduisant progressivement à l'échange de produits rares ;

— La politique écologique démographique ne consiste pas à saturer le territoire pour décourager le voisin d'y venir...

... Mais à le peupler intelligemment en répartissant la population, en vidant progressivement les conurbations et en repeuplant les campagnes ;

— La politique écologique énergétique ne consiste pas à susciter artificiellement la consommation et à augmenter la production d'énergie...

... Mais à développer de nouveaux modes de production et de consommation d'énergie — décentralisés et adaptés aux besoins ;

— La politique écologique agricole ne consiste pas à produire à grands frais énormément de produits standardisés sur des sols banalisés, saturés d'engrais chimiques...

... Mais à promouvoir une agriculture scientifique, c'est-à-dire finement adaptée au biotope et aux hommes ;

— La politique écologique d'équipement ne consiste pas à construire davantage de routes, d'autoroutes, d'aéroports, de centrales nucélaires...

... Mais à doter les collectivités des équipements indispensables : terrains de sport, crèches, dispensaires, fermes expérimentales, centres d'enseignement de techniques douces, quartiers piétonniers...

... Mais à démonter les centrales nucléaires déjà construites ;

— La politique écologique sociale ne consiste pas à prétendre sauvegarder à n'importe quel prix le plein emploi, à faire courir le prolétariat derrière la carotte de l'augmentation de salaire (régulièrement rattrapée par l'inflation)...

... Mais à donner à chacun la possibilité de savoir quels sont les problèmes auxquels la collectivité est confrontée et de prendre personnellement ses responsabilités pour qu'ils soient résolus ;

— La politique tout court ne consiste plus à déléguer à quelques individus qui en disposent le pouvoir de penser, décider, causer, qu'ils soient de droite ou de gauche. Le bulletin de vote ne consiste plus en un récépissé de non-responsabilité...

... Mais elle devient l'objet d'une pratique collective permanente. Chacun conservant l'entière responsabilité de tous les gestes de la collectivité...

Et cætera.

Ecologie et autogestion se conjuguent harmonieusement lorsqu'il ne s'agit pas de l'autogestion d'une usine d'armement.

L'écologie, c'est la politique de gestion de la biosphère, prioritaire à toute autre décision politique, économique ou sociale.

L'autogestion, c'est une prise de responsabilité dans tous les domaines, pas seulement dans l'entreprise.

C'est l'autogestion de votre vie.

Et puis, laissons tomber les mots quand ils tendent à remplacer ce qu'ils prétendent exprimer. Que reste-t-il de vivant dans ces mots : socialisme, autogestion mais aussi écologie ?

Le train de Buster Keaton

NOUS sommes tous des écologistes, c'est-à-dire des êtres vivants concernés par la sauvegarde du milieu vivant en dehors duquel aucune poursuite de la vie n'est envisageable.

Tous les êtres vivants sont des écologistes, y compris ceux qui ne connaissent pas le mot, et les animaux aussi sont des écologistes qui savent régler leurs besoins sur la capacité de restauration du milieu auquel ils empruntent leurs moyens de vie.

On peut être chrétien ou pas chrétien, musulman ou pas musulman, français ou pas français, marxiste ou pas. On ne peut pas ne pas être écologiste, parce que tous usagers de la maison *Terra*. On peut être un bon écologiste ou un mauvais.

Le bon espère éviter de casser les portes et les fenêtres, le mauvais fait du feu avec, c'est joli, ça pétille et ça tient chaud un moment.

Les sarcasmes à destination des écologistes peuvent s'adresser à leurs comportements ridicules, excessifs, sectaires ou bornés et il y en a, mais ne concernent pas l'écologie.

L'écologie est aussi peu discutable que la théorie de la pesanteur.

Les opposants à la théorie de la pesanteur ont disparu très rapidement en tant qu'école philosophique. Pour prouver leur opposition, ils couraient se placer sur les parcours d'avalanche. Les anti-écologistes risquent de recueillir ainsi quelque temps les lauriers factices d'un système de pensée paradoxal, mais ils ne dureront pas.

Le seul problème est qu'ils n'entraînent pas les autres dans leur démonstration.

On comprend ce qui inspire la colère des anti-écologistes. C'est l'infantilisme des écologistes.

Les anti-écologistes sont en général des adultes responsables. Ils gouvernent des nations et les défendent contre des agressions éventuelles. Ils conçoivent des plans énergétiques, des systèmes monétaires. Ils orientent les activités de la portion d'humanité dont ils ont accaparé le leadership pour qu'elle survive, pour qu'elle utilise rationnellement son territoire, éventuellement pour qu'elle conquière de nouveaux territoires.

Ils jouissent en contrepartie des délices du pouvoir, quelle que soit l'idéologie qui les inspire.

Ce qui limite le jeu de leurs initiatives, ce sont les contraintes internes et externes. Ce que les membres de la tribu ou les citoyens sont prêts à accepter et ce que les groupes ou nations voisines veulent bien échanger.

Dans la société moderne, ces contraintes s'expriment sous forme de lois économiques que l'on présente comme intangibles. En voici quelques-unes :

Il faut soutenir une croissance économique minimale de 4 %. Il faut assurer le plein emploi. Il faut consommer de plus en plus d'énergie, il faut industrialiser l'agriculture, il faut concentrer la population dans les villes, il faut garantir les individus avec un système de sécurité sociale, de retraites, d'allocations logement. Il faut établir davantage de réseaux de tout-à-l'égoût.

L'expression individuelle ou familiale de ces postulats, c'est : il faut payer davantage, il faut consommer davantage, il faut s'équiper d'une machine à laver la vaisselle, d'une T.V. couleur, d'une voiture plus puissante, il faut obtenir le remboursement à 100 % des rhumes et des entorses. Il faut obte[illegible] la retraite à cinquante ans.

L'ensemble f[illegible] comme un système en progression, en [illegible] les contradictions déclenchent des n[illegible]to-régulation qui renforcent le syst[illegible]

Exemple : l'ou[illegible] de « *propo*[illegible] haut salaire déclenche [illegible]*lementaires et financières* [illegible] *tant aux entreprises de spec*[illegible] [illegible]vité chez son pa[illegible] *e de cirque de surmonter les* La progression [illegible]*icultés qu'elles rencontrent* indéfinie. Lorsqu'el[illegible]*ellement et d'assurer la pour*- tants, l'épuisement [illegible] *de leur art* ». M. Lecat a le « génie humain », [illegible] le vendredi 12 janvier, suppléer, à trouver une [illegible]rincipe des mesures sui- [illegible]ait été retenu :

Il n'y a plus de pétrol[illegible]orer les conditions éco-

La difficulté, le risq[illegible] comp[illegible]otam- accroissent l'inventivité, le goût du risqu[illegible]fonds compétitivité. [illegible]qui

L'ensemble du système a remarquablement fonctionné jusqu'à présent, ou tout au moins a semblé remarquablement fonctionner pour la simple raison que l'on n'a jamais considéré sa compatibilité avec l'équilibre de la biosphère. Comme dans le film de Buster Keaton, pour faire avancer le train, lorsqu'il n'y a plus de charbon on brûle les wagons, et le train, c'est vrai, va toujours plus vite. Ce même système est celui selon lequel fonctionne l'économie américaine ou russe, ou cubaine, ou algérienne ou abou-dhabienne ou française. Rien ne les distingue pour le fond.

L'évidence, la logique, la justesse de ce système se nourrissent aussi aux yeux des « responsables » du principe qu'il n'y a pas d'autre solution, que les contraintes sont trop fortes pour qu'on puisse même imaginer pouvoir leur échapper.

Tout ce qui ne participe pas au système est anarchie et désordre, et dans le cas des écologistes, enfantillage ou hypocrisie. On ne peut pas imaginer que les accords économiques internationaux fonctionnent autrement, que la régulation démographique fonctionne autrement. On ne saurait faire progresser la justice sociale autrement.

En un mot, ce sont des conservateurs. Ils considèrent que l'humanité a mis des millions d'années à trouver les règles de son fonctionnement et jamais elles n'ont été aussi bonnes, sanctionnées par la réussite.

Face à eux, qui sont ces écologistes qui manifestent ou qui votent, ou qui fuient les villes, ou qui infléchissent leur mode de vie, ou qui se contentent d'en parler ?

Ce sont des jeunes, des vieux, des femmes, des chômeurs, des étudiants, des professeurs, des retraités, des débiles, des fous, des malades, des assistés, des parasites...

Qui sont les anti-écologistes, ceux qui s'énervent des mouvements d'opinion qui les empêchent d'endiguer une partie du littoral, de construire une centrale nucléaire, ceux qui pensent que la biosphère est plus solide qu'on ne le pense, qu'on peut encore tirer sur la ficelle, ceux qui déposent en douce des containers de cyanure sur les bords du Rhin, ceux qui veulent augmenter la charge par essieu des poids lourds ?

Ce sont des hommes. Des hommes actifs, ambitieux, entreprenants, gagneurs, logiques, pondérés. Ils ont de vingt-cinq à soixante-cinq ans, mais plutôt quarante ou cinquante, la force de l'âge. Ils gagnent de l'argent, ils font de l'argent. Ils prennent des responsabilités. Ils commandent, décident, prévoient. Ils détruisent pour reconstruire. Ils voient grand. Ils érigent les valeurs relatives de leur époque en valeurs absolues. Ils projettent dans l'avenir les formes agrandies de ce qu'ils pratiquent aujourd'hui. Ils n'envisagent jamais ni de s'arrêter, ni de ralentir, ni de réfléchir à d'autres modes d'action. Ils avancent à pas fermes sur ce qu'ils considèrent un terrain solide. Ils se considèrent comme des justes parce qu'ils ont pris la responsobilité de mener leurs semblables, de les nourrir, de les loger, de les occuper, de leur assurer la paix (même au prix de la guerre et de leur mort). Ils sont de droite ou de gauche, et plus souvent de droite, même lorsqu'ils prétendent être de gauche.

Ce sont eux qui, apparemment, ont le pouvoir d'infléchir le fonctionnement de la société humaine, à moins que ce pouvoir ne commence à leur échapper, mais ils feront tout pour le conserver.



RELIGION

DANS SON DISCOURS AUX DIPLOMATES

Jean Paul II souhaite développer l'action diplomatique du Saint-Siège et venir en aide aux Églises maltraitées

De notre correspondant

Cité du Vatican. — Le pontificat de Paul VI avait été marqué par une intense activité diplomatique. Jean Paul II entend bien rester sur cette lancée. Depuis son élection, il a reçu les représentants de nombreux Etats, dépêché des émissaires dans des régions « chaudes » du globe et envisagé de voyager lui-même le plus souvent possible.

Le discours que le pape a prononcé, vendredi 12 janvier, devant le corps diplomatique venu lui présenter les vœux traditionnels au Vatican *(nos dernières éditions)* confirme ce souci.

Jean Paul II ne se satisfait ni de l'actuelle situation internationale ni des rapports existant entre le Saint-Siège et les Etats. Il n'a aucune intention de revenir en arrière — pour l'ouverture à l'Est, par exemple, — mais au contraire de développer cette politique et de la compléter par une défense intransigeante de la liberté religieuse.

Le pape est persuadé que l'Eglise a un rôle important à jouer dans le monde. Elle peut contribuer à la naissance d'un nouvel ordre international, *« basé sur la justice et la paix »*, mais à sa manière, qui ne peut être que *« pauvre »*, alors que les institutions civiles, politiques et économiques disposent de *« moyens riches »*.

Pour favoriser la paix et le rapprochement entre les peuples, l'Eglise ne fait pas de politique, rappelle Jean Paul II. Elle sert les valeurs et les principes qui conditionnent cette paix et ce rapprochement. C'est dire que si sa mission est *« strictement religieuse »*, les principes de la morale lui sont *« liés de façon indissoluble »*.

Le pape constate que la plupart des Etats ont saisi l'importance d'une telle mission. A ... le nombre de délégations ... gères qui sont venues à Rome à l'occasion des deux conclaves. A preuve, aussi, la quantité de pays qui entretiennent des relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Jean Paul II souhaite explicitement que d'autres Etats se joignent à eux. Il pense surtout *« aux nations qu'on peut considérer comme catholiques »* (c'est une allusion à des pays comme la Pologne, la Hongrie ou le Mexique), *« mais aussi à d'autres »* (et sans doute l'U.R.S.S. et la Chine font-elles partie de celles-là).

Le Saint-Siège veut donc entrer en relation avec tous les Etats, quel que soit le régime politique qu'ils se sont donné. Mieux : il est *« toujours prêt »* à tenir compte des changements de mentalité et de situation intervenus, pour modifier en conséquence des pactes conclus avec eux à d'autres époques.

Un voyage en Pologne ?

Au passage, Jean Paul II précise que les diplomates accrédités auprès du Saint-Siège ne représentent pas seulement des gouvernements mais *« des peuples et des nations qui, à travers ces structures politiques, manifestent leur souveraineté, leur indépendance politique et la possibilité de décider de leur destinée de façon autonome »*. L'allusion concerne surtout les pays communistes. C'est à eux aussi que semble penser le pape quand, après un passage sur le Cambodge, il dénonce toute forme d'impérialisme.

Le passage le plus net du discours concerne la liberté religieuse, et l'U.R.S.S. y apparaît en filigrane. *« Le siège apostolique se sent poussé à entreprendre des démarches en faveur de toutes les Eglises rattachées à lui, en pleine communion. »* Jean Paul II ne pense donc pas seulement aux catholiques ukrainiens mais aux orthodoxes russes, lorsqu'il mentionne certaines communautés *« dont la situation laisse tant à désirer quand elle n'est pas tout à fait déplorable »*. Le pape cite même *« des cris poignants demandant aide et secours que le siège apostolique ne peut pas ne pas entendre »*. Son intention est de *« les présenter en toute clarté à la conscience des Etats, des régimes, de toute l'humanité »*.

Jean Paul II se rendra-t-il en Pologne au mois de mai ? On le pense généralement et il en a lui-même exprimé le désir une nouvelle fois, en recevant, vendredi, des pèlerins de ce pays. Dans son discours aux diplomates, le pape s'est contenté de dire qu'après le Mexique, il espérait visiter *« d'autres nations »*. On notera sa satisfaction pour la médiation — réussie — du Saint-Siège dans le conflit frontalier qui opposait le Chili et l'Argentine et aussi cette déclaration sur le Liban dans laquelle chaque mot compte : *« Dans un pays bouleversé par des haines et des destructions, avec des victimes innombrables, quelles possibilités reste-t-il de renouer encore des rapports de vie commune entre chrétiens de diverses tendances et musulmans, entre Libanais et Palestiniens, sinon dans un effort loyal et généreux qui respecte l'identité et les exigences vitales de tous, sans vexation de l'un ou de l'autre ? »*

Enfin, le pape encourage implicitement les efforts de paix de MM. Carter, Begin et Sadate, *« tandis que certains hommes d'Etat essaient avec ténacité d'arriver à un accord et que d'autres hésitent à s'y engager, qui ne voit que le problème de fond est, tout autant que la sécurité militaire ou territoriale, une confiance réciproque effective, celle-ci pouvant seule aider à harmoniser les droits de tous »*.

ROBERT SOLÉ.

Reçu au Vatican pour la troisième fois

Mgr MARCEL LEFEBVRE SEMBLE PLUS SATISFAIT QUE SES INTERLOCUTEURS

Rome *(A.F.P., A.P.)*. — Reçu pour la troisième fois vendredi 12 janvier au siège de la congrégation pour la doctrine de la foi, Mgr Marcel Lefebvre s'est entretenu avec six interlocuteurs qui, a-t-il précisé, *« m'ont traité avec beaucoup de respect. Tout va bien. Les désirs des catholiques traditionalistes semblent acceptés »*.

Le Saint-Siège s'est abstenu jusqu'à présent de tout commentaire officiel. On estime pourtant dans les milieux informés du Vatican que les auditions de Mgr Lefebvre n'auraient pas apporté de *« résultats entièrement satisfaisants »*.

Mgr Lefebvre ne quittera pas Albano, près ed Rome, avant le 15 janvier et espère rencontrer à nouveau le pape. Dans l'entourage du supérieur d'Écône on estime que les « désirs » des traditionalistes sont au nombre de trois : autorisation de célébrer la messe de Saint Pie V, maintien de la tradition en dépit de Vatican II, reconnaissance par le Saint-Siège du séminaire d'Écône.

SPORTS

...pique pour la France ?

... devant en ...ncipe prod... les mêmes ...ffets, il serait logique que la tournée que doit effectuer l'équipe de rugby sud-africaine, les Springboks, en France cette année, soit accueillie par le continent africain de la même manière que l'avait été la tournée de l'équipe de rugby néo-zélandaise en Afrique du Sud, peu avant les Jeux olympiques de Montréal en 1976. On sait ce qu'il en advint. Les pays africains, faute d'obtenir la condamnation et l'exclusion de la Nouvelle-Zélande des Jeux, décidèrent le boycottage des compétitions olympiques, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Sénégal.

Concrètement, la première manifestation politique d'hostilité à la tournée en France des Springboks a eu lieu à Londres, jeudi 12 janvier. M. Peter Hain, président du mouvement *« Halt all racial tours »* (HART) (1) a fait savoir que les associations anti-apartheid ne négligeraient rien pour faire exclure la France des Jeux olympiques de Moscou en 1980, si la tournée des Springboks était maintenue.

Ce coup de semonce, s'il était mal compris, pourrait être suivi de prises de position des organismes qui définissent la politique sportive de l'Afrique par rapport au problème de l'apartheid, et notamment du Conseil supérieur du sport africain (C.S.S.A.) lequel passe pour répercuter fidèlement le point de vue de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.). La tournée des Springboks, si elle avait vraiment lieu comme prévu en novembre prochain, à quelques mois des Jeux de Moscou, empoisonnerait à coup sûr le climat olympique, encore que l'Afrique, pour beaucoup de raisons, serait certainement plus embarrassée d'être aussi intransigeante à l'égard de la France qu'elle l'avait été pour la Nouvelle-Zélande, pays des antipodes, auquel elle n'est rattachée par aucun lien. Il est probable que la demande d'exclusion de la France, si elle devait être officiellement formulée, rencontrerait en Afrique de plus nombreuses et plus énergiques oppositions que celle de la Nouvelle-Zélande à Montréal. En outre, en 1976, le comité international olympique aurait la même tentation d'opposer une fin de non-recevoir aux menaces des pays africains, tout en connaissant, eu égard au précédent canadien, le risque encouru de boycottage général.

Il reste à savoir, dans cette perspective, si le C.I.O. recevrait de l'Union soviétique l'appui qu'il avait trouvé auprès du gouvernement fédéral canadien, la fermeté de pat et d'autre étant nécessaire pour rejeter ce genre de menaces. Rien n'interdit non plus de penser que certains pays de l'Est pourraient s'aligner sur la position africaine.

En 1976, à propos de la tournée en Afrique du Sud, le gouvernement néo-zélandais n'avait rien voulu faire qui aille à l'encontre de la *« libre circulation des personnes »*. Le rugby n'étant pas une discipline olympique, aucune pression n'avait pu être exercée sur la fédération néo-zélandaise, qui avait d'ailleurs fait savoir qu'*« elle était libre d'aller où elle voulait »*.

Aujourd'hui, la situation est à peu de chose près la même en France, où le rugby vit complètement à l'écart du mouvement olympique, encore que deux arguments nouveaux puissent être pris en considération. Une résolution de l'ONU a interdit d'entretenir des rapports avec des pays appliquant la ségrégation raciale — donc l'Afrique du Sud — et le gouvernement français pourrait ainsi trouver un biais pour obtenir de la Fédération française de rugby qu'elle renonce à son projet. De son côté, la Fédération française est à même de faire éventuellement valoir qu'elle a insisté pour que l'équipe sud-africaine soit réellement composée d'éléments multiraciaux, manifestant ainsi une réprobation théorique à l'égard de l'« apartheid ».

FRANÇOIS JANIN.

(1) *« Halte à toutes les tournées raciales. »*

OUVERTURE DU SALON NAUTIQUE DE PARIS

Les « micros » de 5 m 50 en vedette

Ouvert du 13 au 22 janvier au palais du CNIT, au rond-point de la Défense, le dix-huitième Salon international de la plaisance (1) est riche de plus de quatre-vingts nouveautés. Cette floraison ne peut être considérée comme un signe de prospérité exceptionnelle. Dans les bonnes comme dans les mauvaises années — et celle qui commence s'annonce moyenne — les chantiers ont pris l'habitude de présenter des modèles inédits

Les nouveautés, qu'on ne peut naturellement toutes citer, vont de la planche à voile comme la Dufour Wing de Tabur, affichée 2 500 F, au Mango de Amel, qui mesure 15,80 m, abrite dix couchettes et coûte 823 200 F. Parmi les unités plutôt étoffées on remarque chez Yachting France le Jouet 1300 de 12,80 m, chez Wauquiez le Hood 38 de 11,60 m à dérive, de réalisation soignée, et chez Gibert le Gib Sea 38 de 11,40 m dû à Michel Joubert. La plupart des modèles inédits mesurent toutefois entre 5,50 m et 9 m de long.

Yachting France expose son nouveau 9,20 m, dessiné comme le 1300 par Daniel Tortarolo, mais le 6 mètres de Jean Berret, très attendu, ne figure pas sur le même stand, n'ayant pu être terminé à temps. Le jeune architecte rochelais prépare aussi toujours pour Yachting France un micro de 5,50 m et un voilier de croisière familial de 8 mètres.

Chez Jeanneau, la plus importante entreprise française de la plaisance, on note le Symphonie de 9,80 m, dessiné par Philippe Briand, à côté du Brio de 6,60 m

Les Constructions nautiques du Sud-Ouest lancent le Qyudo de 8,20 mètres. Dufour propose le 1800 de 7,65 mètres de long dû à Laurent Cordelle. C'est la première fois que ce grand chantier fait appel à un architecte extérieur pour concevoir un bateau. Mallard a ajouté au Start-7 de 7,20 mètres un Start-6 de 6,20 mètres, dessiné également par Philippe Harlé. Edel propose son nouveau 600 de 6 mètre de long à quille ou à dérive.

C'est dans le domaine du « micro » de 5,50 mètres, petit voilier habitable à trois ou quatre couchettes, qu'apparaissent les nouveautés les plus nombreuses, et en tout cas les plus accessibles. Citons le First-18 de Jean-Marie Finot du grand chantier vendéen Beneteau, le Microkelt de Gilles Ollier chez Kelt, le Neptune-550 de Fanon ; l'Ultra-55 de Tertarolo chez Ultramar, le Quibell, le Michallenger chez Gaubert, l'Edel-II qui a remporté la dernière Micro Cup.

Dans le domaine du moteur marin British Leyland et B.M.W. font une entrée remarquée. Renault Marine Couach lance le nouveau quatre cylindres Diesel développant 30 CV, qui est le plus petit groupe européen de cette catégorie. Son poids limité à 180 kilos, sa souplesse, très supérieure à celle des bi-cylindres, devraient lui assurer une place de choix. Le même constructeur propose, d'autre part, une nouvelle hélice repliable bec de canard.

YVES ANDRÉ.

(1) Ouvert de 10 h. à 20 h. et les 16 et 19 janvier, jusqu'à 23 h.

● *Après les très nombreux accidents* survenus au cours du rallye Paris-Dakar, M. Jean-Marie Balestre, président de la Fédération française du sport automobile (F.F.S.A.) et président de la nouvelle Fédération mondiale du sport automobile (F.M.S.A.), nous a apporté, vendredi 12 janvier, les précisions suivantes : *« Le rallye Paris-Dakar ne relevait en aucune manière de l'autorité de la F.F.S.A. Il a été inscrit par la Fédération sénégalaise auprès de l'ancienne commission sportive internationale en 1978. Je trouve absurde et dangereux, et les faits sont là pour le prouver, de mélanger les genres*

« Le problème de cette forme de compétition sera d'ailleurs inscrit au prochain comité exécutif de la Fédération mondiale du sport automobile, et nous ferons en sorte de l'interdire à l'avenir, du moins pour ce qui concerne les voitures, a ajouté M. Balestre. *Nous demanderons aussi qu'aucun licencié auprès d'une fédération automobile nationale n'ait le droit de prendre part à un rallye comme Paris-Dakar. »*

ÉDUCATION

AU COLLÈGE ÉDOUARD-VAILLANT DE GENNEVILLIERS

Vingt-sept classes prises dans les glaces

Le collège Edouard-Vaillant de Gennevilliers (Hauts-de-Seine) n'a pas résisté au froid. Une construction des années 60, hâtive, légère. Dix ans après, une sorte d'épave.

Le 4 janvier, jour de la rentrée du deuxième trimestre pour les huit cent quatre-vingt seize élèves et les soixante professeurs du collège, les intempéries ont tout de même porté au bâtiment un coup plus dur et plus inattendu que d'habitude : cent cinquante radiateurs ont éclaté les uns après les autres. Vingt-sept salles de cours ont été littéralement prises dans les glaces et les tables sont devenues des miroirs à cause de l'eau qui tombait des plafonds.

Depuis les cours n'ont par repris. Le collège, comme un col de haute montagne, est désormais impraticable. On attend le réparateur. *« C'est une catastrophe »* avoue le principal, M. Quilichini. *« Les travaux dureront au moins deux mois et il faut rapidement scolariser les enfants »*. L'inspecteur d'académie et la mairie proposent une répartition des élèves dans divers établissements de la ville, les enseignants, de leur côté, préféreraient des constructions préfabriquées sur le terrain du groupe scolaire. Les parents d'élèves ont décidé, en signe de protestation, le vendredi 12 janvier, de ne pas envoyer leurs enfants en classe.

CHRISTIAN COLOMBANI.

● *Le maire de Noyon (Oise), M. Pierre Dubois, vient de demander la fermeture du collège Paul-Eluard*, qui accueille neuf cents élèves. En l'espace d'une semaine, deux débuts d'incendie ont eu lieu dans une même classe à cause d'un poêle à mazout défectueux. En demandant la fermeture du collège, le maire espère surtout obtenir de l'Etat les crédits suffisants pour engager les travaux de mise en conformité avec les normes actuelles de sécurité.

● *Grève scolaire dans le Val-de-Marne.* — Les parents d'élèves des fédérations Cornec et Lagarde, du collège Edmond-Nocard de Saint-Maurice (Val-de-Marne), fermé du 4 au 8 janvier à cause de l'insuffisance du système du chauffage, refusent d'envoyer leurs enfants dans les classes préfabriquées qui menacent de s'effondrer.

M. JACQUES VILAINE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

M. Jacques Vilaine a été élu, vendredi 12 janvier, président de l'université de Nantes. M. Vilaine remplace M. Loïc Sparfel, nommé le 19 décembre, recteur de l'académie d'Amien.

[Né le 22 décembre 1937 à Rezé (Loire-Atlantique), M. Jacques Vilaine est un ancien élève de l'Ecole nationale supérieure de mécanique de Nantes (E.N.S.M.). Il dirige cette école depuis octobre 1971. Diplômé ingénieur en 1963, docteur ès sciences en 1967, chargé d'enseignement à l'E.N.S.M. de 1967 à 1969, puis maître de conférences, il est professeur titulaire depuis octobre 1975. M. Vilaine a créé en 1963 le laboratoire de génie civil de l'E.N.S.M. Il était vice-président de l'université de Nantes depuis 1976.]

CARNET

Fiançailles

— On nous prie d'annoncer les fiançailles de

Mlle Annik FRIDERICH

avec

M. Michel BENEZECH

le 7 janvier 1979.

06 Saint-Laurent-du-Var.

Mariages

Patricia LEBOULENGER

et **Serge MATESCO**

sont heureux d'annoncer leur mariage, célébré le 29 décembre 1978, à Paris.

13, rue Poliveau, Paris (5e).

Décès

— Nous apprenons le décès de

M. XAVIER BOUVIER,

ancien député,

survenu le 8 janvier.

[Né le 25 avril 1899, à Laval (Mayenne), Xavier Bouvier, docteur en droit, conseiller juridique, qui, prisonnier de guerre, avait été libéré en 1942, avait combattu en 1944 dans la première armée française. Il avait participé à la campagne Rhin-Danube, comme capitaine au 4e régiment de tirailleurs marocains. Chargé de la propagande du P.R.L. (parti républicain de la liberté) en octobre 1946, pour le département de l'Ille-et-Vilaine, Xavier Bouvier avait été élu député de ce département quelques semaines plus tard. Siégeant à l'Assemblée nationale au groupe du P.R.L., il s'était représenté sans succès en 1951, sur la liste patronnée par le M.R.P.]

— Le conseil d'administration, les collaborateurs et anciens collaborateurs de l'Œuvre de secours aux enfants (OSE) ont le grand regret de faire part du décès subit de

M. Georges GAREL,

chevalier de la Légion d'honneur,
rosette de la Résistance,
officier
de l'ordre national du Mérite,

leur ancien président et membre du bureau de l'association.

— Mme Raymond Harari,
M. et Mme Robert Harari,
M. et Mme André Harari et leurs enfants,
M. Daniel Harari,
M. et Mme Edgard Harari,
Mme Isaac Setton,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Raymond HARARI,

survenu le 11 janvier 1979, à Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière parisien de Bagneux, dans le caveau de famille, le lundi 15 janvier 1979, à 14 h. 30.

129, rue de la Pompe, 75116 Paris.

— Nous vous prions de bien vouloir noter que le décès de

M. Jean HUON

est survenu le 28 décembre et non pas le 18 comme indiqué par erreur.

— La section de physique et chimie de l'Institut Curie a le regret de faire part du décès du

professeur Marcel LAPORTE,

de la faculté des sciences
de l'Université de Paris,
directeur
du laboratoire d'électronique
de l'Institut du radium,
croix de guerre 1914-1918,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 8 janvier 1979, à Paris, et convie ses anciens élèves et amis à ses obsèques, qui auront lieu le lundi 15 janvier, à 10 h. 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris (6e).

(*Le Monde* du 12 janvier.)

— Mme Erik d'Ornhjelm, née Monique Leblanc,
Alarik et Alix,
Et toute la famille,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 11 janvier, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 16 janvier, à 13 h. 45, en la nouvelle église de Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e), où l'on se réunira.

Les sommes que vous auriez consacrées aux fleurs peuvent être adressées à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif, en faveur de la recherche pour le cancer.

1, avenue Saint-Honoré-d'Eylau,
75116 Paris.

(*Le Monde* du 12 et du 13 janvier.)

— Le conseil d'administration et les collaborateurs de la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles et de l'Association auxiliaire de l'automobile ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

— Le conseil d'administration et les collaborateurs du Bureau permanent international des constructeurs d'automobiles ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

— Le conseil d'administration et les collaborateurs de l'Union technique de l'automobile, du motocycle et du cycle ont la tristesse de faire part du décès de leur président,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

— Le conseil d'administration et les collaborateurs de l'Union routière de France ont la tristesse de faire part du décès de leur trésorier,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

— Le conseil d'administration et la direction de l'Union des assurances de Paris ont la tristesse de faire part du décès de leur administrateur,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

— L'équipe de la Vie des transports a le chagrin de faire part du décès de son directeur et ami,

M. Erik d'ORNHJELM,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945,

La cérémonie religieuse aura lieu à la nouvelle église Saint-Honoré-d'Eylau, 66, avenue Raymond-Poincaré, à Paris (16e), le mardi 16 janvier, à 13 h. 45.

Ni fleurs ni couronnes, mais des dons peuvent être adressés en faveur de la recherche contre le cancer à l'Institut de cancérologie et d'immunogénétique, Association Claude-Bernard, hôpital Paul-Brousse, 16, avenue Paul-Vaillant-Couturier, 94800 Villejuif.

Communications diverses

— La réunion des anciennes élèves de Notre-Dame de Sion, des Maisons de France et de tous pays aura lieu de 15 heures à 20 heures, le samedi 20 janvier 1979, 61, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris. Messe à 17 heures.

Le Monde

culture

Expositions

LES SILENCES DE BRIAND

Il y a peut-être un certain masochisme à risquer quelques lignes du Monde sur le travail d'Alain Briand. Elles pourraient bien se retrouver un jour truffées de noir, désincarnées ou dévorées par la main de l'artiste, puisque ses interventions sont à verser au douloureux dossier de la profanation : le Monde, austère porteur d'informations, rigoureux ordonnateur de signes, se désagrège ici pour émettre, au cours de sa métamorphose, d'autres signes imprévisibles, d'autres informations. Et tandis que le quotidien du soir perd (ou trouve) son âme, le travail de Briand se construit.

Les ancêtres de cet individu sont nombreux, cubistes ou dadas, qui plièrent, froissèrent, collèrent le papier journal. Il a quelques parents aussi qui ont tenté, comme lui, d'occuper l'espace de la presse et quelques cousins amoureux, comme lui, des méandres de la typographie. Mais Briand a ceci de particulier qu'il rassemble les démarches des uns et des autres pour inventer la sienne propre. Il exècre et ennoblit simultanément ce qui est, à la fois, son support et sa « pâte ». L'utilisation du journal donne ainsi à son travail une multitude de sens possibles — critiques, politiques éventuellement contradictoires, sans exclure enfin le plaisir de l'artiste : une poésie manifeste.

Voici donc une page du Monde où tous les interlignes sont occupés par des taches et des traits noirs. Le texte reste lisible, et disparaît pourtant derrière le « texte » plus lourd de l'artiste. Ailleurs, les interlignes sont voués au vert, et les lignes au bleu : le journal a disparu, mais survit par sa mise en page, comme un souvenir désuet. Ailleurs encore, subsistent quelques mots rares, c'est-à-dire qu'ils surgissent : « Eloge », « Antihéros » ; ils re-« composent » un journal qui ne serait qu'un cri. C'est peut-être une des voies du silence de figer ainsi l'éphémère du quotidien pour en faire une éternelle inquiétude.

FREDERIC EDELMANN.

★ Galerie Bellechasse, 10, rue de Bellechasse, 75007 Paris. Jusqu'au 20 janvier.

Musique

SYMPHONIES FÉLINES

Les symphonies sont comme les chats : certains soirs, elles font le gros dos et ronronnent voluptueusement, ou bien elles viennent se mettre dans les jambes comme si elles voulaient qu'on les bouscule un peu. Mais si elles se laissent faire par les uns, d'autres ne réussiront jamais à les apprivoiser... La Cinquième Symphonie *de Schubert fait partie de ces œuvres félines et capricieuses dont on se demande toujours si le chef parviendra à les attraper. Annoncée, salle Gaveau, au début de la semaine, elle y a tout juste glissé un bout d'oreille avant de s'en retourner et courrait encore si Emmanuel Krivine ne l'avait mise au programme, jeudi soir, au grand auditorium de la Maison de Radio-France.*

Un peu timide au début — les notes étaient à leur place, c'était léger, violent, tour à tour, — elle hésitait à se montrer et pourtant on sentait bien qu'elle était là. Elle attendait seulement d'être tout à fait en confiance : le deuxième mouvement par exemple, andante con moto, *qu'on joue toujours un peu trop lentement et auquel Krivine, justement, a su communiquer un caractère « allant » par de légères impulsions toujours en avance sur la mesure, gommant les points d'appui qui retardent le déroulement des lignes mélodiques pour aller de l'avant. Mais s'il donnait l'impression de presser le mouvement, c'était pour mieux se permettre un léger ralenti sur une inflexion expressive ou sur une cadence ; pour mettre en évidence également ces deux épisodes rêveurs où Schubert, s'évadant de la tonalité principale, se perd en do bémol majeur ou en sol bémol et pendant lesquels le temps doit sembler suspendu.*

*Tout cela, bien entendu, resterait une vue de l'esprit sans la complicité des musiciens du Nouvel Orchestre Philharmonique avec un chef qu'ils semblent avoir adopté : le mordant des cordes, la souplesse des bois, les basses qui n'appuient pas les temps forts, cela se travaille sans doute, mais on ne l'obtient pas sans une confiance réciproque. Les deux derniers mouvements ont si bien renouvelé la réussite de l'*andante, *qu'il a fallu redonner le finale en bis. Passant d'un pupitre à l'autre, la musique de Schubert dodelinait de la tête, comme un gros chat frileux qui cherche les caresses — les symphonies sont comme les chats, certains soirs...*

GÉRARD CONDÉ.

« GAKU NO MICHI », de Jean-Claude Éloy

Gaku no michi, *l'œuvre concrète et électronique de Jean-Claude Eloy, durait deux heures lors de la création mondiale aux Rencontres de La Rochelle (le* Monde *du 11 juillet 1978) ; elle a duré trois heures et quarante et une minutes pour la nouvelle audition, jeudi, salle Wagram.*

Le titre japonais signifie « les voies de la musique ». A partir d'un paysage concret, des bruits de Tokyo déjà assez brouillés (« la voie des sons quotidiens »), *on s'enfonce* « du concret à l'abstrait », *puis* « vers ce qui n'est pas connaissable » *(« la voie des sons de méditation »), dans* « le flot incessant de toutes les choses », *c'est ensuite* « la voie des métamorphoses du sens ». *qui aboutit à* « la voie du sens au-delà des métamorphoses » *et à* « un son de prolongation » *immobile, éternisé pendant un quart d'heure.*

Ces indications ne sont que des points de repère, d'ailleurs assez flous, à travers un voyage sonore au cœur de l'abstrait qui voudrait être une expérience spirituelle de type oriental, moins explicite cependant que Shanti, *qui était une situation contemplative de la paix intérieure. Il s'agit ici* « d'accéder par le pouvoir des sons à des expériences de la perception situées hors du commun, nous invitant *à élargir la conscience* que nous avons des choses comme de nous-mêmes ».

Jean-Claude Eloy est parvenu à une sorte de dilatation du temps : on écoute ces quelque quatre heures de musique sans éprouver plus de difficultés d'attention et d'inconfort physique que pour les deux heures de la version précédente, comme un espace sonore sans limite, ouvert, mais aussi sans nécessité absolue. Passées les dix premières minutes du « film » sur Tokyo, les sons n'ont plus guère d'origine identifiable, et l'on suit très bien ces vastes textures électroniques qui se déploient à loisir, s'engendrent les unes les autres, mélodies et polyphonies, comme des ronflements de moteur aux vibrations, aux ampleurs, aux intensités, aux spectres harmoniques souvent très différents, qui s'entrecroisent dans des phases de tension et de détente rarement dramatiques, le plus souvent contemplatives et majestueuses.

Des voix d'enfants et de femmes, une brève évocation d'Hiroshima, quelques psalmodies de moines bouddhiques et le bruit de leurs sandales de bois, des volées de cloches fantômes viennent parfois décorer ou ponctuer le temps, lui donner une signification religieuse.

Eloy, comme Stockhausen, Pierre Henry ou François Bayle, a certainement inventé une forme de grande variation capable de quadriller le champ illimité de la musique électronique. Mais à la fois on est captivé et on reste à demi incrédule.

JACQUES LONCHAMPT.

Notes

Théâtre

« Les Loups » de Romain Rolland

En 1793, les soldats de la Révolution se battent à Mayence contre les Prussiens. Un officier, aristocrate d'origine, est accusé de trahison et condamné à mort. Il *apparaît alors* que les preuves de son innocence ont été « kidnappées » par un autre officier, le commandant Verrat, de souche populaire, qui haïssait l'aristocrate. Comme Verrat est très bon tacticien, comme il est suivi au doigt et à l'œil par la troupe, le commissaire de la Convention refuse de le compromettre : l'aristocrate innocent est fusillé. L'intérêt de la nation, de la victoire, est passé avant la justice.

Romain Rolland a écrit cette pièce, au thème intéressant, vers 1898, en pleine affaire Dreyfus. Il avait donc des raisons d'être très clair, même très gros, puisqu'il *s'agissait de frapper l'opinion.*

Ce n'est pas qu'aujourd'hui le racisme ait entièrement disparu, mais il y a eu une évolution du théâtre, des esprits, et « les Loups » sont devenus une œuvre trop marteau-pilon : le public risque de décrocher.

La mise en scène de Robert Hossein réchauffe donc, humanise, autant que ce peut, cette démonstration implacable. Les acteurs, Jacques Dacqmine, Jacques Alric, Jacques Dannoville, Pierre Le Rumeur, Henri Attal, jouent juste et bien. Et la conclusion si abrupte et sauvage de la pièce nous laisse sur le sentiment d'une œuvre forte.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de Boulogne-Billancourt, 20 h. 30.

« Le jour où Mary Shelley rencontra Charlotte Brontë » de Eduardo Manet

Dans son salon anglais, Mary Shelley (Annie Ducaux) bavarde avec le monstre de Frankenstein (Patrice Kerbrat), qui, se trouvant mal dans *sa peau, rêve d'en changer, de changer* l'homme, la vie, etc. On sonne. Le monstre va ouvrir. Restée seule, Mary Shelley confie les amertumes de son existence étouffée à l'ombre *des grands hommes.* Arrive Charlotte Brontë (Catherine Samie), suivie par une Jane Eyre (Fanny Delbkice) en *fureur.*

Les créatrices discutent création en vidant une bouteille de whisky et, profitant de leur état, les créatures se révoltent. Elles sont les plus fortes *puisqu'elles sont immortelles* et veulent *prendre* en main leur destin. Jane Eyre se voit en Heathcliff et le monstre en lord Byron. Ce n'est pas si simple de s'inventer, de *se créer.* Les Brontë s'en vont, Mary Shelley s'endort, meurt. Nous avons assisté aux divagations de son esprit fatigué, à une pièce d'Eduardo Manet dont l'humour a des semelles de pomb. Il aborde des quantités de thèmes et accumule les idées simples dans le moule d'un *théâtre daté. Les comédiens sont* trop à l'étroit au Petit Odéon pour se déployer et s'assimiler vraiment.

COLETTE GODARD.

★ Petit Odéon, 18 h. 30.



Formes

Les routes montantes

Ce qui me passionne, c'est de mesurer, *en toute subjectivité,* la courbe ascendante (quand elle l'est, sinon...) suivie par un artiste, de chercher périodiquement à savoir dans quel sens il s'oriente. Ainsi Lafoucrière, ainsi Fachart.

Pierre Lafoucrière ouvre ses toiles à l'air libre, à la luminosité transparente naguère annoncée par ses aquarelles (1). *La blancheur y règne, qui mange peu* à peu les traînées des couleurs persis*tantes, en leur ménageant* tout de même un beau rôle à jouer. On a beaucoup parlé déjà, à propos de Lafoucrière, de rêve, de poésie. Sans doute parce que sa propre vie intérieure le prédispose à refléter cette ambiance. Rêve, poésie, soit. Qu'on regarde plutôt comment il s'y prend pour les rendre visibles à l'œil nu, comment sont bâtis (les grands formats au moins autant que les autres) ces panoramas sans lien de proche parenté avec ceux que nous offre la nature, comment ils s'organisent *« dans les glaciers de la mémoire ».*

Deux ans de travail, ça compte dans la quête d'un constant allégement. Et les dessins en administrent une autre preuve, les dessins de l'été dernier, au graphisme épuré, de plus en plus allu*sif.* Presque des signes.

De son côté Robert Fachart semble abandonner les formes ouvertes (il en *reste) pour revenir aux formes pleines,* ou qui se replient sur elles-mêmes, tels les pétales des fleurs guettées par le sommeil. Pareillement à l'aise dans l'élégance de ses (relativement) petites pièces métalliques ici visibles (2) qu'ailleurs, lorsque la possibilité lui en est donnée, dans la puissance massive ou aérienne des œuvres monumentales, *il les façonne de l'intérieur, autour du* vide central. L'espace y est recréé, il y circule, il y pénètre et en ressort librement, afin d'en assurer la respiration. Car elles vivent, on dirait prêtes à l'envol, ces feuilles de laiton courbées, ajustées, soudées, brillantes ou vêtues d'une chaude patine au sulfure d'ammonium.

Cet ancien technicien de l'Aéronautique présente en outre une sculpture de plus grandes dimensions, résolument fermée, en « ferraille » (en attendant l'inox ?) qu'elle aussi paraît impatiente de décoller de son socle.

Connaissez-vous Jean Fournier ? *Il* expose rarement et préfère, après sept ans de contacts exaltants avec la pensée, les langues et l'art de l'Inde, sa solitude d'Ouessant — coupée de pas mal d'évasion, toujours à la recherche du silence. Ce silence, ses toiles (3) le respectent, qu'elles évoquent l'Italie, la Provence, la Drôme ou la Bretagne. Ou l'intimité de son foyer. Peinture peu révolutionnaire, l'objet n'étant pas déformé, seulement abordé en douceur et réduit à l'essentiel, amis peinture authentiquement *peinture. Beaucoup de* bleu peut-être dont on aurait mauvaise grâce à déplorer l'abondance, tant il est allégé, aérien. De rares taches blanches sur l'immensité marine, voilà *les Voiliers en été.*

La Venise de Fournier m'attire davantage encore, tant elle est présente. Il n'en a pourtant retenu que des maisons sans aucun « caractère » touristique, l'entrée au port d'un paquebot. Quoi encore ? Le port de Brest, aux volumes plus nettement construits (jamais d'ailleurs les structures ne font défaut dans ses tableaux, même évanescents), *la Route montante* dans l'azur, et *la Baie en septembre,* bras de mer pénétrant comme un coin dans une terre riche de toute la gamme des verts. Et des bourgs et des villages. Et des *natures mortes d'un raffinement* extrême. Comme le reste.

JEAN-MARIE DUNOYER.

(1) Nane Stern, 25, avenue de Tourville.
(2) Galerie Regards, 40, rue de l'Université.
(3) Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers, ou 16, rue Dauphine.

Rock

Le cri de Siouxsie and the Banshees

Siouxsie était une fan des Sex Pistols, c'était au début de l'année 1976, le groupe venait de se former et commençait à investir les petits *clubs londoniens. Ils étaient jeunes,* très, savaient à peine jouer, simple*ment ils prodiguaient une énergie* foudroyante. Mais le plus surprenant c'était leur image, leurs attitudes, qui rompaient totalement avec ce que le rock avait inventé dans le passé. A cette époque, il y avait peu de monde aux concerts des Sex Pistols, une trentaine de personnes tout au plus, mais il y avait Siouxsie.

Siouxsie n'était pas une fan comme les autres, passives, anonymes, elle faisait partie du décor, un élément (extérieur) du groupe, vêtue de noir, *bas résilles,* porte-*jarretelles, cuissardes* et corset. Et Johnny Rotten se servait d'elle, *descendait dans* la salle *pour* la fouetter de son micro, la bousculer, recevoir ses coups de pieds et se rouler à terre avec elle. Elle avait l'image punk, peut-être plus encore que les Pistols, elle était le mépris personnifié pour le monde entier, violente et hautaine, et tellement jeune.

Une cacophonie criante

C'était aussi l'époque où, pour la première fois, le public prenait cons*cience de sa force, du rôle* qu'il *avait* à jouer, et Siouxsie ne s'en privait pas, les héros se partageaient la salle, les uns sur la scène, les autres devant. Autour de Siouxsie *s'était* formé un groupe de filles et de garçons, les uns plus inattendus que les autres, des pun*ks, ils s'étaient donnés le* nom de Bromley Contingent. Le Bromley *Contingent suivait* les Pistols *partout,* jouait avec eux un jeu explosif, et il est d'ailleurs probable que sans eux l'explosion punk n'aurait jamais eu lieu. Le Bromley Contingent était le faire-valoir des Sex Pistols, la cible des photographes de presse, et de fait le modèle des nouveaux fans, qui commençaient à s'habiller, se maquiller comme eux, comme *Siouxsie.*

Puis d'autres groupes se sont formés, beaucoup, et Siouxsie a jugé qu'il était temps pour elle de grimper sur la scène, qu'elle regardait d'en bas depuis si longtemps. Et là était sa place. C'était à l'occasion d'un festival punk, dans un club londonien, autour d'elle des musiciens qui n'avaient jamais touché un instrument auparavant, un *guitariste* et un batteur (Sid Vicious, qui allait devenir le bassiste des Sex Pistols). Bien sûr, cela donna lieu à une cacophonie criante, mais l'idée du groupe était née, ils s'appelleraient Siouxsie and the Banshees et apprendraient à jouer comme les autres, sur le tas, vite.

Les mois ont passé, la plupart des groupes ont signé avec des grosses compagnies *discographiques,* et certains ont disparu. Siouxsie and the Banshees a continué, jouer dans les petits clubs, apprendre, construire une musique personnelle, manigancer un concept, trouver un dénominateur commun aux compositions, aux textes et à l'image, un son et un style. Siouxsie and the Banshees était le seul groupe à l'ori*gine du mouvement punk qui* n'avait pas encore signé un contrat discographique, il attendait son heure. Siouxsie disait : *« Tant que nous n'aurons pas signé, le punk-rock ne sera pas mort. Nous sommes sa conscience, son dernier témoin. »* Et puis le moment est venu, le mouvement punk était fait pour mourir, le groupe a signé chez *Polydor. Mais il était* prêt pour cela, ce n'était pas dans le but d'enregistrer à tout prix et n'importe *comment,* comme beaucoup d'autres groupes. Siouxsie n'a pas réalisé un disque improvisé, *The Scream* (le cri) est un disque pensé, équilibré, inquiétant, tant musicalement que lyriquement, un disque en noir et blanc, froid comme *l'attente,* chaud comme *l'ivresse* des actions urgentes.

A l'Empire, le 6 janvier, pour l'enregistrement de l'émission Chorus, qui sera diffusée le dimanche 14 sur Antenne 2, Siouxsie était captivante, *violait son public,* bougeait comme une reine, les mouvements secs et électriques, meublait la *scène, tandis* que les musiciens restaient immobiles, tranchaient les spasmes d'un rock crispé, catégoriquement, dépouillé. La voix de Siouxsie, incantatoire, sensuelle, *s'élevait* et *retombait,* lâchant les textes comme des crachats venimeux et sans compassion. *Siouxsie and* the Banshees attaquait l'année 1979 comme s'il devait la vivre sans en perdre une seconde.

ALAIN WAIS.

★ *The Scream,* Polydor 2442 157. Chorus sur Antenne 2, à midi, le 14 janvier.

Variétés

MESURES EN FAVEUR DU CIRQUE

Par lettre du 8 août 1978, le président de la République avait demandé à M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, [illegible] *-er des mesures ré-* [illegible] *per-m-* [illegible] *spec-tac-* [illegible] *les dif-* [illegible] *rent actu-* [illegible] *pour-suite* [illegible] *t a* indiqué [illegible] vier, que le p[illegible] sui-vantes a[illegible]

● Amél[illegible] éco-nomiques de [illegible] profession, n[illegible]ment par la création d'un [illegible] de modernisation du cirque, qui aura pour objet d'accorder des aides à l'équipement, financées par des subventions de l'Etat et des cotisations des membres, constituer un fonds de garantie et suivre l'évolution qualitative des spectacles.

Le droit de timbre sur les places sera supprimé. Des mesures éco*nomiques seront prises* prochainement en faveur de certains établissements dont la situation financière est très critique.

● Faciliter la vie quotidienne des gens du cirque, en particulier avec les collectivités locales.

Enfin, à l'occasion des « grands prix des arts », le ministre de la culture et de la commission attribuera chaque année un prix spécial en faveur du meilleur spectacle de cirque. Un magazine télévisé régulier sera créé sur TF 1.

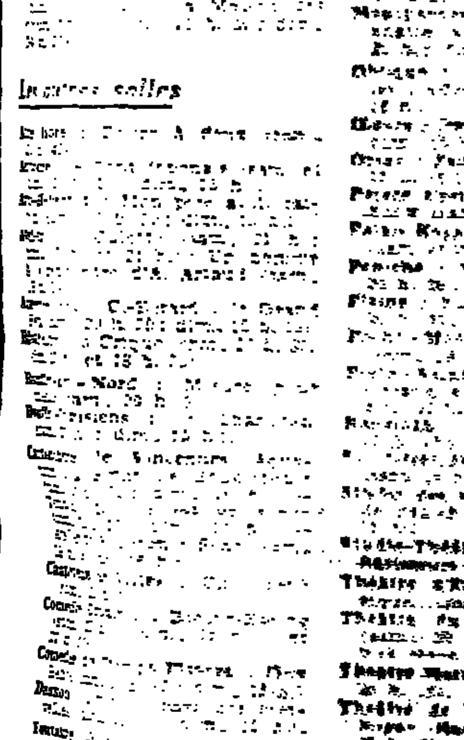
Julio Cortazar à Poitiers

Décloisonner les arts, c'est un peu le rêve qui a poussé M. Alain Sicard et ses amis du centre de recherches latino-américaines de Poitiers à organiser, avec le concours de la muni*cipalité et de l'université,* un cycle de quatre soirées consacrées à l'Argentine. La première de ces manifestations a eu lieu le 12 janvier au musée de Sainte-Croix. Elle groupait, *autour d'une exposition de* Julio Silva, un orchestre de tango dirigé par Edgardo Canton et un orchestre de jazz, Sknas.

Au cours de cette soirée, qu'animait Julio Cortazar, ont alterné la lecture de poèmes et de textes argentins et les prestations des deux orchestres. L'écrivain a expliqué son amour pour ces musiques. « Le tango *est ma musique, a-t-il dit. Il est* notre héritage et notre fatalité. Mais le jazz est tombé sur nous comme un orage. Il est venu vers nous comme une musique de Noirs mal connue de nous, mais comme une musique qui avait le privilège de ne pas avoir été écrite. C'était l'improvisation. Le jazz est *sorti* de l'ombre en même temps que le surréalisme en France. Pour moi, ce n'est pas une coïncidence. L'un et l'autre bondissent hors de l'inconscient et ne passent pas par la raison des soi-disants intellectuels. »

BERNARD HILBERT.

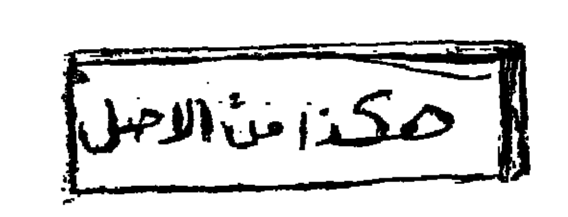




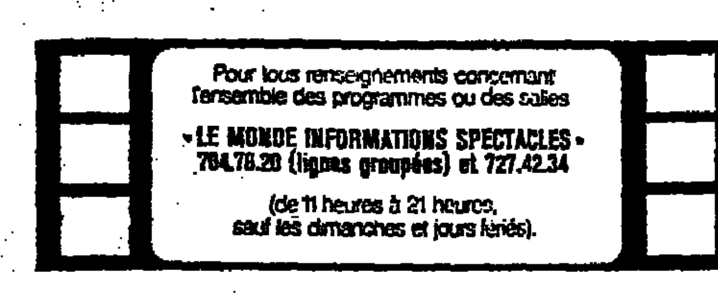








SPECTACLES



Samedi 13 - Dimanche 14 janvier

théâtres

Les salles subventionnées

Salle Favart : *Carolyn Carlson et le G. R. T. O. P.* (sam., 19 h. 30).
Comédie-Française : la Puce à l'oreille (sam., 20 h. 30) ; Six personnages en quête d'auteur (dim., 14 h. 30 et 20 h. 30).
Chaillot, Grand Théâtre : Bernard Haller (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.). Gémier : le Belvédère (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Odéon : la Trilogie de la villégiature (sam., 19 h. 30 ; dim., 15 h.).
Petit Odéon : Le jour où Mary Shelley rencontra Charlotte Brontë (sam. et dim., 18 h. 30).
TEP : Jules César (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; Films (sam., 14 h. 30).
Centre Pompidou : *Diatope de Xénakis* (sam. et dim., 15 h. et 16 h. 30) ; *l'Embranchement de Mugby* (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).

Les salles municipales

Châtelet : Rose de Noël (sam. et dim., 20 h. 30) ; Concert Colonne, dir. M. Constant (Stravinski, Prokofiev, Tchaïkovski) (dim., 18 h. 30).
Carré Silvia Monfort : Cirque Gruss à l'ancienne (sam. et dim., 15 h. et 18 h. 30) ; Film Calder (dim., 15 h., 15 h. 30 et 16 h.).
Théâtre de la Ville : Soledad Bravo (sam., 18 h. 30) ; la Maison des cœurs brisés (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).

Les autres salles

Aire libre : *Délire à deux* (sam., 20 h. 45).
Antoine : le Pont japonais (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Arts-Hébertot : Mon père avait raison (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Atelier : la Culotte (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 21 h.) ; *Un homme à la rencontre d'A. Artaud* (sam., 18 h. 30).
Athénée, salle C.-Bérard : le Grand Feu (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Biothéâtre : la Crique (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Bouffes-du-Nord : Mesure pour mesure (sam., 20 h. 30).
Bouffes-Parisiens : le *Charlatan* (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Cartoucherie de Vincennes, Aquarium : la Sœur de Shakespeare (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Tempête : La vie est un songe (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.). — Atelier du Chaudron : Sens (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Chapiteau des Halles : *Omajakeno* (sam., 22 h. 30).
Comédie Caumartin : Boeing-Boeing (sam., 21 h. 10 ; dim., 15 h. 10 et 21 h. 10).
Comédie des Champs-Elysées : Guy Bedos (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.)
Daunou : *Ulysse au pays des merveilles* (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Fontaine : Je te le dis, Jeanne, *c'est pas une vie la vie qu'on vit* (sam., 21 h.).
Gaîté-Montparnasse : le Gros Oiseau (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.) ; les Etoiles (sam., 22 h.).
Galerie 55 : B. Dimey (sam. et dim., 20 h. 30).
Gymnase : Coluche (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Huchette : la Cantatrice chauve ; la Leçon (sam., 20 h. 30).
Il Teatrino : la *Vénitienne* (sam., 20 h. 30) ; Louise la Pétroleuse (sam., 22 h.).
La Bruyère : les Folles du samedi soir (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Le Lucernaire, Théâtre noir : Chair chaude (sam., 18 h. 30) ; J. Di Giacomo (sam., 20 h. 30) ; la Shaga (sam., 22 h.). — Théâtre rouge : Une heure avec Rainer Maria Rilke (sam., 18 h. 30) ; *Acteurs en détresse* (sam., 20 h. 30).
Madeleine : le Préféré (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Marigny : le Cauchemar de Bella Manningham (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Mathurins : Changement à vue (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Michel : Duos sur canapé (sam., 21 h. 15 ; dim., 15 h. 15).
Michodière : Les papas naissent dans les armoires (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Moderne : A condition de vivre (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h., dernière).
Mogador : le Pays du sourire (sam., 20 h. 30 ; dim., 14 h. 30).
Montparnasse : Peines de cœur d'une chatte anglaise (sam., 17 h. et 21 h. ; dim., 15 h.).
Oblique : Des petits cailloux dans les poches (sam., 20 h. 30 ; dim., 16 h.).
Œuvre : les Aiguilleurs (sam., 21 h. ; dim., 15 h.).
Orsay : Zadig (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 18 h. 30).
Palace Croix-Nivert : Rocky Horror Show (sam. et dim., 20 h.).
Palais-Royal : le Tout pour le tout (sam. et dim., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Péniche : Naïves hirondelles (sam., 20 h. 30).
Plaine : Sur la grand' route (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Poche-Montparnasse : le Premier (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Porte-Saint-Martin : le Cri des oiseaux, Anne Sieco (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h.).
Ranelagh : *Feuilles de route* (sam., 20 h. 15 ; dim., 15 h. et 20 h. 15).
Saint-Georges : Attention ! fragile (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Studio des Champs-Elysées : Fleurs de papier (sam., 20 h. 45 ; dim., 15 h.).
Studio-Théâtre 14 : *Hypnos ou les Bâtisseurs d'empire* (sam., 20 h. 30).
Théâtre d'Edgar : Il était la Belgique... une fois (sam., 20 h. 45).
Théâtre du Marais : les Chaises (sam., 20 h. 30) ; le Pompier de mes rêves (sam., 22 h.).
Théâtre Marie-Stuart : Phèdre (sam., 20 h. 15).
Théâtre de Paris : Bubbing Brown Sugar Harlem années 30 (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Tristan-Bernard : Crime à la clef (sam., 21 h. ; dim., 15 h. et 18 h.).
Variétés : la Cage aux folles (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. et 20 h. 30).
Le 28-Rue-Dunois : les Morosophes (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).

Les chansonniers

Deux-Anes : A.-M. Carrière, M. Horgues (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).
Caveau de la République : Et voilà l' travail (sam., 21 h. ; dim., 15 h. 30 et 21 h.).

Les théâtres de banlieue

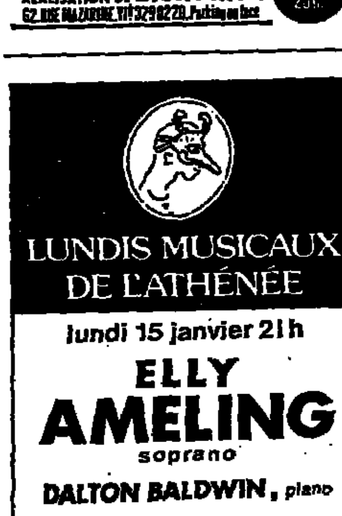
Boulogne, T. B. B. : les Loups (sam., 20 h. 30 ; dim., 15 h. 30).
Champigny, Salle J.-Vilar : la Bamboche (sam., 21 h.).
Choisy, Théâtre Paul-Eluard : J.-F. Homo (sam., 21 h.).
Courbevoie, Maison pour tous : Oberkampf Contingent, punk (sam., 20 h. 30).
La Courneuve, C.C. Houdremont : *Alexandre Lagoya* (sam., 20 h. 45).
Créteil, Maison André-Malraux : Sonate pour deux femmes seules et une H L.M. (sam., 20 h. 30).
Elancourt, APASC : Orchestre philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus (Rossini, Bach, Ravel, Debussy) (sam., 21 h.).
Evry, Agora : Compagnie D. Bagouet (dim., 16 h.).
Fontenay-le-Fleuri, Centre Pablo-Neruda : Cuarteto Cedron (sam., 21 h.).
Garges-lès-Gonesse, salle Rencontres : *Récital Golden Gate Quartet* (sam., 20 h. 30).
Gennevilliers, **Théâtre** : *Rêves et erreurs du manœuvre Paul Bauch...* (sam., 20 h. 30 ; dim., 17 h.).
Goussainville, Théâtre P.-Neruda : la Liquidation de Monsieur Joseph K. (sam., 21 h.).
Juvisy-sur-Orge, Salle des fêtes : Ensemble instrumental de France, dir. J.-P. Wallez (Bach) (dim., 17 h. 30).
Meudon, C.C. : Aurélio Perel et B. Vandome (sam., 21 h.).
Montreuil, Salle des fêtes : Francis Lemarque (dim., 14 h. 30).
Nanterre, Théâtre des Amandiers : Kahina ; Djurdjura (dim., 15 h. 30).
Poissy, Théâtre Molière : *Orchestre de l'Ile-de-France* (Brahms).
Saint-Maur, Théâtre du Val-de-Marne : les Pauvres Gens (sam., 20 h. 45 ; dim., 16 h.).
Sartrouville, Théâtre : le Four solaire (sam., 21 h.).
Sceaux, les Gémeaux : Caix d'Hervelois (sam., 18 h. et 21 h.).
Ville-d'Avray, château : M. Graucher, B. Revert (Brahms, Schumann, Debussy) (dim., 17 h.).
Villepreux, Théâtre du Val-de-Gally : *Noces de sang* (sam., 21 h.).
Vincennes, Théâtre D.-Sorano : Proust ou la Passion d'être (sam., 21 h. ; dim., 18 h.).
Yerres, C. E. C. : Archie Shepp (sam., 21 h.).

Les concerts

Conciergerie : Quatuor Via Nova (Schumann, Schubert) (sam. et dim., 17 h. 30).
Eglise Saint-Merri : B. Mathieu, orgue ; *J. Loup, flûte* ; *F. Chicoisneau* (Lalo, Schubert, Langlais) (sam., 21 h.).
Ranelagh : Ensemble Pro Musica de Paris (Telemann, Vivaldi, Bach, Hotteterre) (sam., 18 h. 30).
Lucernaire : S. Bricard, flûte ; *M.-F. Viot, violon* ; M.-C. Chevallier, piano (Beethoven, Migot, *Martinu*) *(sam. et dim., 21 h.)* ; Ensemble instrumental Franz Danzl (Ricard, Haydn, Ibert) (dim., 17 h.).
Salle Gaveau : C. Onzay, violoncelle (Bach, Koday) (sam., 17 h. 15).
Galerie Nane Stern : Quintette à vent Nielsen (Singer, Kanach...) (sam., 19 h. 30 ; dim., 15 h.).
Théâtre d'Orsay : *E. Krivine, violon* ; C. Ivaldi, piano (Mozart, Bartok, Brahms) (dim., 10 h. 45).
Eglise Saint-Thomas-d'Aquin : J.-F. Laffay, R. Terrade, orgue (Brahms, Pachelbel) (dim., 17 h. 45).
Eglise des Billettes : Ensemble Caix d'Hervelois (Frescobaldi, Couperin, Bach, Geminiani) (dim., 17 h.).
Eglise américaine : R. Tepfer, soprano ; L. Michelmore, piano (Brahms, Fauré, de Falla, Britten, Ives) (dim., 18 h.).
Salle Pleyel : Orchestre Lamoureux, dir. E. Inbal, sol. B. Rigutto (Rachmaninov, Tchaïkovski) (dim., 17 h. 45).
Notre-Dame de Paris : R. Hebble, orgue (dim., 17 h. 45).
Eglise Saint-Louis des Invalides : J.-M. Cozzolino, trompette ; P. Caire, orgue (dim., 16 h.).
Conservatoire national de musique : Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, sol. I. Stern (Cherubini, Chausson, Beethoven) (dim., 20 h. 30).

Jazz, pop', rock, folk

Golf Drouot : Mark Robson (sam., 21 h. 30).
Caveau de la Huchette : Frick Guin, Benny Vasseur (sam., 21 h. 30) ; M. de Villers, Dany Doriz (dim., 21 h. 30).
Théâtre Campagne-Première : Mama Surya (sam. et dim., 20 h.).
Olympia : Jean-Loup Lognon Big Band (sam., 24 h.).
Stadium : Big Band Jazz de pique (sam., 21 h.).
Chapelle des Lombards : Hamsa Music (sam., 20 h. 30) ; la Velle (sam., 22 h. 30).



cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, sam., 15 h. : les Trois Lumières, de F. Lang ; 18 h. : l'Horloger de Saint-Paul, de B. Tavernier ; 20 h. : les Ensorcelés, de V. Minnelli ; 22 h. : Tout va bien, de J.-L. Godard. — Dim., 16 h. et 18 h. : Intolérance, de D. W. Griffith ; 20 h. les Soleils de l'île de Pâques, de P. Kast ; 22 h. : Touche pas la femme blanche, de M. Ferreri.
Beaubourg, sam., 15 h. : le Voyage de noces, de N. Marquand-Trintignant ; 17 h. : la Vieille Fille, de J.-P. Blanc ; 19 h., Le cinéma et le chemin de fer : la Madone des sleepings, de H. Diamant-Berger ; 21 h. : la Habanera, de D. Sirk. — Dim., 15 h. : la Veuve Couderc, de P. Granier-Deferre ; 17 h. : Liza, de M. Ferreri ; 19 h., Le cinéma et le chemin de fer : Shanghai Express, de J. von Sternberg ; 21 h. : Captain Lightfoot, de D. Sirk.

Les exclusivités

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
AVALANCHE (A., v.o.) : Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
BELFAGOR LE MAGNIFIQUE (It., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LES BRONZES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse 15e (544-25-02).
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA CARAPATE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE CIEL PEUT ATTENDRE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Paris, 8e (359-53-99) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; v.f. : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am., v.a.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).
LA CLEF SUR LA PORTE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
CONFIDENCES POUR CONFIDENCES (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE CRI DU SORCIER (A., v.o.) (*) : Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LES DENTS DE LA MER (2e partie) (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Helder, 9e (770-11-24) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
DOSSIER 51 (Fr.) : Calypso, 17e (754-10-68).
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82)
L'EMPIRE DE LA TERREUR (A., v.o.) (*) : Brady, 10e (770-08-86).
L'ESCLAVE DE L'AMOUR (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25) (sf mer., S., Dim. a.-m.).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : la Clef, 5e (337-90-90).
Saint-André-des-Arts, 6e (326-
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86).
LES FILLES DU REGIMENT (Fr.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C Gobelins, 13e (331-06-19) ; Images, 18e (522-47-94).
LE GOUT DU SAKE (Jap., v.o.) : 48-18) ; Olympic, 14e (542-67-42).
LA GRANDE CUISINE (A., v.o.) : *U.G.C. Danton*, 6e (329-42-62) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : Opéra, 2e (261-50-32) ; Ternes, 17e (380-10-41).
LA GRANDE MENACE (Ang., v.o.) : *U.G.C. Marbeuf*, 8e (225-18-45) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Balzac, 8e (359-52-70).
GREASE (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; *14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00)*
INSIANG (Phil., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse 14e (326-22-17) ; Passy, 16e (288-62-34)
JUKE-BOX (*) (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90). Capri, 2e (508-11-69).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLA (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
KOUNAR, LE LYNX FIDELE (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25) H Sp
LA MALEDICTION DE LA PAN-
THERE ROSE (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; George V, 8e (225-41-46) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o., **) : Châtelet-Victoria, 1er (508-94-14), H. Sp ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
MOLIERE (Fr., 2 époques) : Grands Augustins, 6e (633-22-13) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36).
MODULATION DE FREQUENCE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées Point Show, 8e (225-67-29).
MORT SUR LE NIL (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

Les films nouveaux

LA FEMME QUI PLEURE (*) film français de Jacques Doillon : *Saint-Germain-Village*, 5e (633-87-59) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; P.L.M.-St-Jacques, 14e (589-68-42) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ADOPTION, film français de *Marc Grunebaum* : Impérial 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
L'ANGE GARDIEN, film français de Jacques Fournier : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LE CYCLE, film iranien de Dariush Merhjui v.o. : la Clef, 5e (337-90-90) ; St-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; *Olympic*, 14e (542-67-42) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
LA FIEVRE AMERICAINE, film italien de Claudio de Molinis (v.f.) : Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-City-Triomphe, 8e (225-45-76) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
CAP HORN, film français d'Yves Hussenot : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Espace-Gaîté, 14e (328-99-34) ; (ex-Paramount-Gaîté).
C'EST DINGUE MAIS ON Y VA, film français de Michel Gérard : Rex, 2e (236-83-93) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
BAKO, L'AUTRE RIVE, film français de Jacques Champreux (en français) : Styx, 5e (633-08-40) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) jusqu'au 14.
POT DE VIN, film italien de Sergio Corbucci (v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 2e (633-08-22) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Secrétan, 19e (206-71-33)
L'ETE DE MES QUINZE ANS (*), *film suédois de Knut Andersen* (v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36) ; J.-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

ON EFFACE TOUT (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; *Colisée*, 8e (359-29-46) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
L'OURAGAN VIENT DE NAVARONE (A., v.o.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : ABC, 2e (236-55-54) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Wepler, 18e (387-50-70).
PAIR ET IMPAIR (It., v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Mercury, 8e (225-75-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
PETER ET *ELLIOTT* LE DRAGON (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66).
PLEIN LES POCHES POUR PAS UN ROND (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
POINT OF ORDER (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), H. sp.
REMEMBER MY NAME (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
LES RENDEZ-VOUS D'ANNA (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37)
LE ROUGE DE CHINE (Fr.) : La Seine, 5e (325-95-99), h. sp. ; *Olympic*, 14e (542-67-42), h. sp.
RUE DE LA JOIE (Jap., v.o.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).
SANS FAMILLE (It., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
SCENIC ROUTE (A., v.o.) : La Seine, 5e (325-95-99).
SIMONE DE BEAUVOIR (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont *Champs-Elysées*, 8e (359-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
LA SORCELLERIE A TRAVERS LES AGES (Suéd., v.o.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE SUCRE (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
UNE HISTOIRE SIMPLE (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70), Impérial, 2e (742-72-52), Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43), Colisée, 8e (359-29-46), Athéna, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
UN MARIAGE (v.o., A.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marignan, 8e (359-92-82), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Français, 9e (770-33-88), *Cambronne*, 15e (734-42-96), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES YEUX DE LAURA MARS (A., v.o.) (*) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62), Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), *Rio-Opéra*, 2e (742-82-54), Mistral, 14e (539-52-43), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Murat, 16e (651-99-75).

Les grandes reprises

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE BAL DES VAMPIRES (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).
BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : Studio de l'Etoile 17e (380-19-93).
L'te BAR DE LA FOURCHE (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
CASANOVA DE FELLINI (It., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
CENDRILLON (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Murat, 16e (651-99-75), Napoléon, 17e (380-41-46), Les Tourelles, 20e (636-51-98).
CET OBSCUR OBJET DU DESIR (Fr.) : A.-Bazin, 13e (337-74-39).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
LES CONTES IMMORAUX (Pol.) (** v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LE CUIRASSE POTEMKINE (Sov., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
2001, Odyssée de l'espace (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
DOCTEUR JIVAGO (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
FRANKENSTEIN Jr (A., v.f.) : Haussmann, 9e.
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Cinoche-Saint-Germain, 6e.
FRITZ THE CAT (A., v.o.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25), *Palais des Arts*, 3e (272-62-98), Haussmann, 9e (707-47-55), Olympic, 14e (542-67-42).
LA GRANDE BOUFFE (Fr., **) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf mar.).
LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
HAROLD LLYOD (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (325-72-07).
IRMA LA DOUCE (A., v.o.) : Broadway 16e (527-41-16).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
JESUS DE NAZARETH (It. v.f.) (première partie) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
LENNY (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf mar.).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LOVE STORY (A., v.f.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
NUIT ET BROUILLARD (Fr.) : Cinoche Saint-Germain, 6e H. Sp.
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LA PLANETE SAUVAGE (Fr.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
PORTE DES LILAS (Fr.) : Palace Croix-Nivert, 15e.
RÊVE DE SINGE (A., It., v.f.) : Calypso, 17e (754-10-68).
TEX AVERY FOLLIES (D., A.) A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16).
LE TOUR DU MONDE EN 80 JOURS (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.) : Les Templiers, 3e.

Le Monde

régions

Alsace

Existe-t-il vraiment un plan Orsec-Rad en cas d'accident à la centrale de Fessenheim ?

De notre correspondant

Mulhouse. — « *Il serait totalement inexact de considérer qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de dispositif de protection en cas d'incendie ou d'accident à la centrale de Fessenheim.* » C'est ce que vient d'affirmer le préfet du Haut-Rhin, M. Gilbert Masson, dans une mise au point communiquée aux organes de presse alsaciens. Cette intervention a été rendue nécessaire par les réactions enregistrées en Alsace après la diffusion d'un « document-cadre » sur les plans Orsec-Rad.

Des élus locaux et les associations écologiques alsaciennes ont été en effet déçus. Les uns et les autres avaient multiplié les démarches auprès des instances ministérielles les plus diverses pour obtenir la publication du plan Orsec-Rad de Fessenheim. Publication d'autant plus nécessaire, selon eux, que la centrale est la démarrer en France, qu'elle a subi des attentats pensant sa construction, puis des incidents techniques durant sa montée en puissance. La dernière demande adressée au président de la République constituait un véritable ultimatum. Elle émanait de la commission de surveillance de la centrale nucléaire, commission présidée par le président du conseil général du Haut-Rhin, le docteur Henri Goetschy. Cette démarche n'a eu pour effet, semble-t-il, que de provoquer la diffusion aux conseillers généraux du département d'un document de trente-huit pages. Dans l'avant-propos, ils ont pu apprendre que le plan Orsec-Rad était « *un document définissant les principes généraux de l'organisation à mettre en place en cas d'accident grave pouvant entraîner des risques radiologiques pour la population, valable aussi bien pour les risques militaires que civils* ». Mais, déception, ce plan « *est classifié et ne peut être diffusé* ». La réponse est donc claire : le plan Orsec-Rad ne sera pas rendu public.

« *C'est une mauvaise plaisanterie* », lança M. Wemaere (P.S.), il y a quelques jours, lors de la séance d'ouverture du conseil général du Haut-Rhin. La remarque semble s'adresser autant au fond du document qu'à sa diffusion tardive.

Le document est destiné à servir de cadre aux plans particuliers d'intervention et de secours de chaque centrale. Il répertorie, dans leurs grandes lignes, les moyens disponibles (locaux et nationaux) ainsi que les structures de commandement. Il présente, tout aussi succinctement, les niveaux d'alerte, les risques spécifiques et les contre-mesures envisagées.

Le chapitre concernant la protection des populations — celui qui intéresse au premier chef les voisins de la centrale de Fessenheim et leurs élus — n'est guère plus détaillé. Il note que si des mesures peuvent être prises en cas d'émissions de produits radioactifs à l'extérieur de la centrale, « *l'évacuation de la population ne serait justifiée que dans un nombre très restreint d'hypothèses* ». Comme, par exemple, dans celle « *de données météorologiques pouvant conduire à prévoir une concentration de matières radioactives sur un secteur déterminé* ». A cette mesure — ultime, — on préférera, dans la majorité des cas, le « *confinement à domicile* », jugé comme « *une solution plus efficace, plus rapide et plus fiable dans son exécution* ».

Alors, plan ou pas plan pour Fessenheim ? « *Il reste à établir* », reconnaît le préfet.

BERNARD LEDERER.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

● *Les Alpes-de-Haute-Provence : Non au Mercantour.* — Le conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, dont trois communes doivent appartenir au futur parc national du Mercantour, a émis un avis défavorable à la création de ce parc. Les conseillers estiment que des « contraintes insupportables » pèseraient sur les droits de pêche et de chasse et que les communes seraient soumises à une « *administration policière* ».

Ile-de-France

Une voie réservée aux piétons dans le seizième arrondissement de Paris

L'expérience de la rue de Passy divise les élus de la majorité

M. Gilbert Gantier, député (U.D.F.) de Paris et adjoint au maire, vient d'écrire à M. Jacques Chirac pour lui demander de mettre fin à l'expérience (tentée par les services de la Ville, à la demande de la commission du 16e arrondissement), qui consiste à réserver aux piétons de la rue de Passy, entre l'avenue Paul-Doumer et la rue Jean-Bologne, la rue Guichard et la rue de l'Annonciation (*le Monde* du 5 décembre).

« *La commission d'arrondissement s'étant prononcée à deux reprises en faveur de la transformation provisoire de la rue de Passy en voie piétonne je comprends très bien que vous ayez accepté de répondre favorablement à sa demande* », écrit M. Gantier au maire de la capitale. Il ajoute : « *Il apparaît désormais que cette expérience ne correspond nullement aux désirs des habitants du quartier ; c'est pourquoi je fais appel à vous pour qu'il y soit mis fin dans les meilleurs délais.* »

A l'appui de cette lettre, M. Gantier joint un sondage qui doit paraître dans les prochains jours dans le journal de quartier *le Courrier de Paris-XVI*. La rédaction de ce mensuel a interrogé ses lecteurs sur l'expérience tentée rue de Passy. Cinq cent vingt-six personnes ont répondu, et leur courrier a été dépouillé sous contrôle d'huissier. Deux cent vingt-neuf lecteurs se déclarent favorables à la voie piétonne mais avec des réserves, alors que deux cent quatre-vingt-onze y sont violemment hostiles. Six n'ont pas d'opinion.

Ce qui est le plus frappant dans ces résultats, c'est la faible participation à ce mini-référendum des commerçants pourtant très défavorables dans leur grande majorité à l'expérience. En revanche, sur les 20 % de riverains qui ont répondu aux questions du journal, 69 % se déclarent opposés à la voie de Passy réservée aux piétons.

Les embouteillages provoqués par le détournement de la circulation dans les artères adjacentes sont mis en accusation. « *Entre 18 heures et 19 heures, il faut bien souvent vingt minutes pour aller à la Muette* », écrit un « sondé » alors qu'un autre affirme que l'avenue Paul-Doumer est transformée en « *périphérique* ».

Même parmi les opinions favorables on rencontre des critiques. Ainsi certains riverains, séduits par l'expérience, regrettent que la rue de *Passy soit transformée en « semi voie piétonne puisque les autobus et les taxis, eux, peuvent l'emprunter »*.

Pour M. Gantier, « *ce n'est pas le principe de la rue piétonne qui est remis en cause mais simplement une opération mal préparée.* »

La querelle dans le quartier de Passy rebondit. D'ailleurs, les élus de l'arrondissement sont divisés. M. Georges Mesmin, autre député U.D.F. du seizième, et son suppléant, M. Guy Flesseles, membres de la commission d'arrondissement, font eux campagne pour réserver la rue de Passy aux piétons. Ils estiment que partout où de telles expériences ont été tenté « *cela a constitué un succès* ». A leur tour, ils ont commencé à interroger les riverains. Lors du vote de la commission d'arrondissement, donnant le feu vert au projet contesté, seuls MM. Pierre Lépine, centriste, adjoint au maire, et Gilbert Gantier, ont voté contre.

M. Chirac tranchera

Face à cette situation, M. Jacques Chirac a décidé de prendre personnellement en main cette affaire. L'expérience engagée à la mi-novembre sera prolongée jusqu'à la fin janvier précisément pour permettre une consultation approfondie des commerçants et riverains concernés. Ainsi, par exemple, tous les commerçants, un par un, seront interrogés par les services municipaux sur le maintien définitif ou l'abandon de *l'expérience. C'est au vu du résultat* de cette consultation, précise-t-on à la mairie de Paris, que M. Chirac prendra, avant le 31 janvier, sa décision.

JEAN PERRIN.

Languedoc-Roussillon

Priorité à l'irrigation dans le programme triennal

De notre correspondant

Montpellier. — Au cours de la prochaine session de l'établissement public régional qui se réunira dans quelques jours à Montpellier, les membres du comité économique et social et les élus du conseil régional examineront les résultats, au 31 décembre 1978, de la première année du programme d'action pour le Languedoc-Roussillon, qui a été défini en novembre 1977 et qui s'étend sur trois années. *M. Maurice Lambert*, préfet de région, vient de remettre son rapport sur ce sujet aux membres des assemblées. Ce plan constitue évidemment, au même titre que le plan Aquitaine, présenté le 8 janvier à Bordeaux, une contribution au plan décennal du Sud-Ouest, en cours de préparation.

Dans le domaine agricole, le programme d'équipement concerne la modernisation des caves et l'irrigation. Sur les 30 millions de francs prévus (qui doivent être doublés par les aides de la C.E.E.), une dotation de 26,1 millions est consacrée, pour l'essentiel, aux caves coopératives. Les crédits pour l'irrigation ont dépassé 58 millions dont 21 pour le secteur Lauragais-Audois.

Les opérations financées en commun par l'Etat, la région et les départements portent sur la centrale solaire de Cerdagne dont la construction doit commencer cet été ; sur le canal du Rhône à Sète dont les travaux doivent être achevés courant 1979 et sur les routes, en particulier la nationale 9, qui traverse le Massif Central. Une étude d'impact écologique a été lancée pour étudier la mise au grand gabarit du canal Rhône-Sète.

A propos de l'extension du port de Sète, la construction de la nouvelle darse doit commencer dès le *premier trimestre 1979*.

Trois organismes publics sont *installés* ou en cours d'installation à Montpellier. Le Service national de la formation professionnelle des *télécommunications* emploie actuellement cent quarante-cinq agents. Les travaux pour l'installation de l'Institut d'information, filiale du Conservatoire national des arts et métiers, doivent commencer cette année. L'installation du C.N.E.E.M.A. (Centre national d'étude et d'expérimentation du machinisme agricole), dont certains services sont actuellement à Nîmes, s'est heurtée à de nombreuses difficultés tenant en particulier aux réticences du personnel. Une « antenne » sera installée à Montpellier en liaison avec une autre « antenne » de l'Ecole nationale du génie rural, des eaux et forêts, spécialisée dans la production méditerranéenne. — R. B.

La création de quelques centaines d'emplois est annoncée pour les régions du Sud-Ouest

Plusieurs créations d'emplois industriels viennent d'être annoncées à Bordeaux par M. André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, en faveur du Languedoc-Roussillon et du Midi-Pyrénées.

Développant ses activités de sous-traitance dans la région de Montpellier, la société Intertechniques devrait proposer la création de 200 emplois d'ici à 1980. Pour sa part, Bahlsen Production a acquis, à Nîmes, un terrain où sera construite une usine de fabrication de produits pour apéritifs, opérationnelle en 1980. La première tranche de l'usine devrait fournir 50 à 100 emplois.

De son côté, la société Matra, développant ses activités spatiales, devrait accroître ses effectifs de quelque 200 personnes d'ici à 1981 à Toulouse, avec une forte proportion d'ingénieurs et de techniciens.

D'autre part, la DATAR annonce que des entreprises espagnoles, liées au groupe fabricant de meubles Caja Laboral Popular de Mondragon, vont créer, dans une première étape, 40 emplois (80 d'ici à cinq ans) à Saint-Martin d'Arrossa (Pyrénées-Atlantiques). Pour sa part, la société Chupa-Chups, entreprise espagnole de confiserie industrielle, installée à Bayonne, annonce la création, dans deux ans, de 50 emplois nouveaux.

[Même si elles ne portent que sur une « poignée » d'emplois, ces annonces sont à ranger parmi les bonnes nouvelles. Mais la DATAR, service du premier ministre, fait preuve de quelque imprudence en rendant publics des chiffres précis à deux ou à cinq ans, alors que, dans le passé récent, plusieurs exemples ont montré qu'il y avait souvent des différences sensibles entre les créations d'emplois promises et les réalisations effectives. Il y a aussi quelque faiblesse de la part de la DATAR à ne pas révéler le montant des diverses aides publiques versées aux propriétaires des entreprises qui construisent des usines. On trouvera enfin quelque peu dérisoire d'entendre annoncer solennellement la création de quelques centaines d'emplois dans des régions où le nombre des demandeurs d'emploi atteint, par exemple, 57 784 pour le Midi-Pyrénées et 57 572 pour le Languedoc-Roussillon. — F. Gr.]

Centre

M. SUDREAU RÉCLAME « LE DROIT A L'EFFICACITÉ »

(De notre correspondant.)

Tours. — C'est pour faire reconnaître à la région le « *droit à l'efficacité* » que M. Pierre Sudreau, député (app. U.D.F.) du Loir-et-Cher, maire de Blois, ne se représente pas au poste de président du conseil régional du Centre. Dans une interview publiée ce samedi matin 13 janvier par *la Nouvelle République du Centre-Ouest*, M. Sudreau, qui a tenu à rappeler qu'il était « *en harmonie avec le président de la République sur la politique générale* » et que son geste n'était pas « *une décision politique* », a déploré ce qu'il qualifie de contradiction dans l'attitude du pouvoir, qui annonce « *des plans de redressement pour les régions économiquement les plus touchées et omet, par ailleurs, de proposer un dispositif général susceptible d'aider les régions qui le veulent à prendre des initiatives et à « foncer. »*

« *Nous avons eu le sentiment que nous aurions pu aller beaucoup plus loin*, a ajouté M. Sudreau, *et sans jamais réclamer « un pouvoir régional » dont nous ne voulons pas.* »

M. Sudreau, qui veut que son attitude « *serve à son successeur et ses collègues pour qu'ils puissent disposer de moyens conséquents* », a conclu ses déclarations en affirmant que selon lui « *le véritable exercice du pouvoir passe par des régions mieux organisées* ».

INFORMATIONS PRATIQUES

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 281

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II		■			■	■			
III								■	
IV		■			■				
V									
VI					■	■		■	■
VII		■					■		
VIII									
IX							■		
X		■		■		■			
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Bien frappées et secouées. — II. Fait souvent un pli ; Utile pour faire l'ouverture. — III. Regarder de travers. — IV. Agrément étranger ; Peut s'opposer au noir. — V. Faire la conversation. — VI. Manifesta sa satiété. — VII. Souvent heureuse quand elle est riche ; Article espagnol. — VIII. Bien attrapé. — IX. Sorte de boucherie ; Bout de maïs. — X. Peut blesser quand il est piquant. — XI. Note ; Est toute excitée quand il y a du soleil.

VERTICALEMENT

1. Qui risquent de tout casser. — 2. Fut envoyée paître ; Pas décoré. — 3. Pleines de fleurs. — 4. Etre sur les dents, par exemple. — 5. Coupe la tête. — 6. Un petit effort ; Donne souvent de bons mois. — 7. Sont appelés papillons quand ils ont des oreilles ; Note. — 8. Le bout du ciel ; Pronom ; Descend toujours avant l'arrêt. — 9. Faire la planche, par exemple ; Qualifie une main redoutable.

Solution du problème n° 2 280

Horizontalement

I. Dépoussiérées. — II. Luisant. — III. Commandement. — IV. Maniérés ; Isis. — V. Ecu ; Ru ; Muse. — VI. Rasés ; Edulcorés. — VII. An ; Asinien. — VIII. Gérant ; Ténus ; Te. — IX. Et ; Tu ; Six ; Gel. — X. Aspirant ; E.R. — XI. Ro ; Arrogant. — XII. Inédite ; Pose. — XIII. Ers ; Ténébreuses. — XIV. Sueurs ; Rue ; Té. — XV. Erse ; Rasés ; Sac.

Verticalement

1. Décourageantes. — 2. Ane ; Rue. — 3. Pommes ; Repriser. — 4. Macération ; Us. — 5. Uranus ; Etre. — 6. Ni ; Attardés. — 7. Sidérés ; Un ; In. — 8. Erudit ; Tâtera. — 9. Elme ; Unes ; Rébus. — 10. Rues ; Linier ; Rée. — 11. Ein ; Ceux ; Ope. — 12. Estimons ; Egout. — 13. Sa ; Sur ; Grasses. — 14. Noisette ; Née. — 15. Ut ; Ses ; Elit ; Sec.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 13 janvier :

DES DECRETS

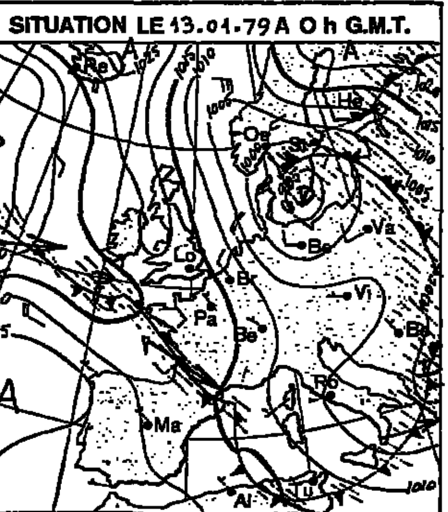
● Modifiant le décret no 73-901 du 14 septembre 1973 créant un conseil supérieur des professions paramédicales ;

● Assimilant les remboursements des dépenses de pensions civiles et d'allocations temporaires d'invalidité effectués par le budget annexe des postes et télécommunications au budget général à des fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.

UNE LISTE

● Des candidats admis en qualité d'élève à l'Ecole nationale d'administration à la suite des épreuves des concours de 1978.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 14 JAN 79 DÉBUT DE MATINÉE

≡ Brouillard ∼ Verglas
∴ dans la région

Evolution probable du temps en France entre le samedi 13 janvier, à 0 heure, et le dimanche 14 janvier, à 24 heures.

Le courant frais et instable de nord-ouest, très atténué, qui concernait la moitié est de notre pays, perdra peu à peu de son activité. Cependant, les nouvelles perturbations Atlantiques se déplaçant très lentement aborderont les régions occidentales de la France.

Dimanche 14 janvier, les précipitations pluvio-neigeuses associées à la perturbation abordant notre pays en début de matinée pénétreront très lentement sur les régions occidentales de la France. Les chutes de neige intermittentes, parfois associées à du verglas seront surtout observées dans la partie la plus septentrionale de cette perturbation. Un léger *redoux gagnera lentement* les régions proches de la Manche et de l'Atlantique en début d'après-midi.

A l'avant de cette perturbation, et sur les régions de l'Est et du Centre, après une nuit froide (— 4 °C, — 9 °C) sur l'intérieur, de nombreux brouillards givrants persisteront parfois longtemps, cependant que des éclaircies seront localement observées dans l'après-midi. Les températures, légèrement positives l'après-midi, resteront basses dans les zones où les brouillards auront persisté.

Samedi 13 janvier, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1019,9 millibars, soit 765 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 janvier ; le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 11 et 0 degrés ; Biarritz, 11 et 4 ; Bordeaux, 7 et 3 ; Brest, 9 et 3 ; Caen, 5 et — 2 ; Cherbourg, 5 et — 2 ; Clermont-Ferrand, 4 et — 5 ; Dijon, 2 et — 2 ; Grenoble, 4 et — 1 ; Lille, 2 et — 2 ; Lyon 2 et — 2 ; Marseille, 8 et 1 ; Nancy, 2 et — 2 ; Nantes, 8 et 0 ; Nice, 13 et 4 ; Paris-Le Bourget, 2 et — 5 ; Pau, 9 et 1 ; Perpignan, 10 et 4 ; Rennes, 7 et — 3 ; Strasbourg, 5 et — 1 ; Tours, 6 et — 3 ; Toulouse, 7 et 1 ; Pointe-à-Pitre, 28 et 19.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 18 et 9 degrés ; Amsterdam, 3 et 1 ; Athènes, 17 et 10 ; Berlin, 1 et — 1 ; Bonn, 2 et 0 ; Bruxelles, 4 et 0 ; Copenhague, 0 et — 4 ; Genève, 2 et — 5 ; Lisbonne, 16 et 10 ; Londres, 3 et — 6 ; Madrid, 16 et 3 ; Moscou, 1 et — 4 ; New-York, 0 et — 7 ; Rome, 10 et 0 ; Stockholm, 0 et 0.

Visites et conférences

DIMANCHE 14 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — *10 h. 30, 93, rue de Rivoli*, Mme Bouquet des Chaux : « Les salons du ministère des finances ».

14 h. 30, 72, rue de Varenne, Mme Lamy-Lassalle : « Hôtel de Castries ».

15 h., 23, quai Conti : « Sous la célèbre coupole Académie française. Palais de l'Institut » (Mme Barbier).

15 h., place du Palais-Royal, Mme Ferrand : « Les salles du Conseil d'Etat » (entrées limitées).

15 h., 93, rue de Rivoli, Mme Hager : « Les salons du ministère des finances ».

15 h., 20, rue de Tournon : « Le Sénat » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFERENCES. — *15 h.*, musée Guimet, 6, place d'Iéna, docteur B. Rodelle : « Les fresques du Ramakien » (entrée libre).

15 h., 9 bis, avenue d'Iéna, M. Roger Orange : « Népal » ; 17 h. : « L'Inde des Grands Moghols » (projection).

15 h., 9 bis, avenue d'Iéna : « Les îles du Soleil de la mer des Caraïbes » (Autour du monde), projection.

15 h. 30, 15, rue de la Bûcherie, M. Jacques d'Arès : « Saint-Jacques de Compostelle, pèlerinage initiatique » (Les artisans de l'esprit).

15 h. 30, 13, rue de la Tour-des-Dames : « Etats de conscience supérieurs » (entrée libre).

LUNDI 15 JANVIER

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 10 h. 30, métro Chambre-des-Députés, Mme Lamy-Lassalle : « Connaissance de Boifrand ».

15 h., rue Saint-Jacques, Mme Bouquet des Chaux : « Saint-Jacques du Haut-Pas ».

15 h., Musée des monuments français, place du Trocadéro, Mme Garnier-Ahlberg : « La sculpture gothique ».

CONFERENCES. — 14 . 30, 9 bis, avenue d'Iéna, docteur Jacques Michel Robert : « L'évolution de l'espèce humaine ».

14 h. 45, Institut de France, 23, quai Conti, M. Pierre Pichot : « Les essais thérapeutiques ».

15 h., 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme C. Thibaut : « Rome, mère des arts : la ville conquérante ».

15 h., salle Albert-le-Grand, M. Kurt Kruby : « Le Talmud, son utilité pour les hommes d'aujourd'hui » (Amitié judéo-chrétienne de France).

15 h., 107, rue de Rivoli, Mme A. Fochier-Henrion : « Céramique ».

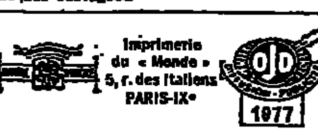
18 h. 30, Centre Rachi - C.U.E.J., 30, boulevard de Port-Royal, M. Joël Askénazi : « Kafka, Borges et la Kabbale » (Centre universitaire d'études juives).

18 h. 30, 27, avenue de Ségur, MM. J. Porte et S. Kacmann : « Sonorité des profondeurs » (Centre Siloé).

Documentation

● *La seizième édition de l'annuaire général de l'immobilier* vient de paraître. L'ouvrage se compose de deux parties : un memento pratique rappelant, notamment les textes législatifs essentiels ; l'annuaire proprement dit, donnant la liste des professionnels classés par départements et localités avec mention de leur spécialité. En vente chez l'éditeur : R.N.P.O., 22, rue Saint-Augustin, 75002 Paris, tél : 742-04-48. 162 F franco de port et d'emballage.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication,
Jacques Sauvageot.



Le Monde

économie

Le rapport sur les grosses fortunes propose de bouleverser les droits de succession

Le rapport de la commission d'étude d'un prélèvement sur les fortunes qui a été rendu public vendredi après-midi 12 janvier, propose une réforme très profonde des droits de succession (« le Monde » du 13 janvier). Ecartant, à la lumière d'expériences étrangères décevantes, l'idée d'un impôt annuel sur la fortune — difficile à mettre en place, très lourd à gérer, dangereux sur le plan économique, incapable de réduire les inégalités — MM. Ventejol, Blot et Méraud, les « trois sages » auteurs du rapport, n'en suggèrent pas moins un véritable bouleversement de la fiscalité sur les patrimoines.

Qu'on ne s'y trompe pas : s'il est des révolutions dont on se contente de parler parce que leur irréalisme les rend inapplicables, il est des réformes qui sont presque des révolutions. Ce que propose MM. Ventejol, Blot et Méraud ferait faire — si le Parlement les suit dans cette voie — un progrès considérable à la justice sociale : exonération totale des petits héritages, création d'un barème véritablement progressif, surtaxe quand l'héritage échoit à une personne déjà très fortunée, meilleure prise en compte des charges familiales.

L'intelligence du projet est de ne pas gêner le fonctionnement de l'économie par un alourdissement des charges des entreprises. Reste à savoir si les dix mille gros héritiers qui chaque année auraient — seuls — à supporter le poids de la réforme ne parviendront pas à jeter assez de trouble dans les esprits pour faire avorter la réforme. Il suffirait pour cela de faire circuler au bon moment quelques « rumeurs » en Bourse ou sur les marchés des changes...

Cela dit, le rapport des « trois sages » n'a pas le même contenu que la réforme proposée par M. Ortoli en octobre 1968 qui, elle — pour des raisons de rendement fiscal — prévoyait « grosso modo » de doubler tous les taux du barème en même temps que de réduire de moitié l'abattement à la base. Tout le monde était touché, mais bien évidemment surtout les petits héritages. Telle n'est pas du tout la philosophie du rapport Ventejol-Blot-Méraud dont la faiblesse est peut-être justement qu'elle risque d'être coûteuse pour l'Etat.

Quel accueil fera le Parlement à l'excellent rapport qui vient d'être rendu public ? Il est difficile de le savoir, puisque jusqu'à présent les différentes formations politiques favorables à un impôt sur la fortune avaient plutôt choisi l'imposition annuelle. Voilà en tous les cas mis au pied du mur bien des réformateurs qui depuis longtemps multiplient sans risque les propositions.

Le gouvernement se voit lui aussi mis au pied du mur car le rapport Ventejol-Blot-Méraud soulève des questions fort épineuses : réforme du régime des donations — partages, suppression de l'anonymat dont bénéficient un certain nombre de valeurs mobilières... Il faudra un réel courage politique — beaucoup d'imprudence disent déjà certains — pour répondre favorablement aux « trois sages » qui écrivent que l'efficacité des réformes envisagées serait battue en brèche s'il n'était pas mis fin à de telles pratiques qui légalisent des fraudes énormes.

ALAIN VERNHOLES.

Voici les principaux passages du rapport qui vient d'être remis au premier ministre :

« La commission a cru bon de s'interroger pour savoir s'il serait opportun d'appliquer l'éventuel impôt non seulement aux biens des particuliers, mais aussi au capital des sociétés, écrivent les auteurs du rapport. *A l'étranger, parmi les pays qui ont une taxe annuelle sur la fortune, environ un sur deux impose les sociétés en même temps que les particuliers, mais la tendance actuelle ne va pas dans ce sens. Faudrait-il au contraire introduire aujourd'hui en France une telle taxation ? Cela ne semble pas souhaitable.*

» En effet, avoir à payer un impôt sur leur capital entraînerait nécessairement pour ces entreprises une charge financière supplémentaire. Ou bien elles pourraient répercuter cette charge sur leurs prix, et c'est en définitive le consommateur qui paierait, même si un instant il avait cru que ce serait « les autres ». Ou bien, les entreprises, pressées par la concurrence, seraient contraintes de renoncer à « répercuter » leur nouveau fardeau. Mais payant alors l'impôt sur leurs propres deniers, elles disposeraient de moyens financiers amoindris, ce qui risquerait fort de freiner leurs investissements et d'entraîner peut-être plus tard des difficultés d'emploi.

» D'autre part, si l'on créait demain un impôt frappant à la fois la fortune des particuliers et le capital des sociétés, on taxerait deux fois la valeur des « actions » de ces sociétés : une fois comme élément du capital des entreprises en question, et une fois comme faisant partie de la fortune des actionnaires. Ce « double emploi » serait injuste. Il faut donc choisir. Il semblerait plus sain économiquement de taxer l'actionnaire plutôt que la société. »

Après avoir rappelé que les inégalités des patrimoines sont beaucoup plus importantes que les inégalités des revenus, ce qui justifie un impôt sur la fortune, le rapport note que le patrimoine global des ménages français en 1976 atteignait 6 600 milliards de francs, droits à la retraite et assurances compris. *« Le patrimoine « net », correspondant à ce que possédaient les Français après déduction de leurs dettes (500 milliards) se situait aux alentours de 5 000 milliards en 1976. »*

Le rapport indique ensuite que la moitié des pays de l'O.C.D.E. possède un impôt annuel sur la fortune des particuliers, et notamment l'Allemagne de l'Ouest, l'Autriche, la Suisse, la Norvège, la Suède. Mais cet impôt est en fait assez illusoire : *« La relative faiblesse du taux, l'importance des exonérations, des sous-évaluations et de l'« évasion » fiscale font que la place de l'impôt annuel sur la fortune des particuliers dans la fiscalité des pays qui ont institué une telle taxe est toujours très modeste : son rendement est, dans la plupart des cas, voisin de 0,20 % du produit national brut (P.N.B.). Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, qu'il ne joue qu'un rôle relativement restreint comme réducteur des inégalités de patrimoine. Le plus paradoxal est que les pays où la pression fiscale globale qui s'exerce sur les patrimoines est la plus forte sont ceux qui n'ont pas d'impôt* annuel *sur la fortune. Les statistiques dressées par la commission sont sur ce point frappantes : parmi les vingt et un pays de l'O.C.D.E., aucun des neuf premiers classés comme ayant la plus forte pression fiscale* globale *sur les patrimoines n'a institué d'impôt annuel sur la fortune. »*

Effets économiques nuisibles

MM. Ventejol, Blot et Méraud se posent ensuite la question de savoir si un impôt annuel sur la fortune réduirait les inégalités sociales : *« Pour que l'effet « réducteur » de cette taxe soit suffisamment sensible sur une période qui ne soit pas trop longue, il faudrait que le taux annuel d'imposition soit relativement élevé. Alors, compte tenu de la rentabilité des différentes catégories de biens qui composent les patrimoines, il serait impossible à beaucoup de contribuables de payer cet impôt avec le revenu annuel que leur rapporterait leur capital. Aucun pays étranger n'a jamais adopté un tel taux, qu'on pourrait qualifier de « confiscatoire ». La commission a estimé qu'il ne devrait pas être question de choisir un taux de ce genre en France.*

» Créer en France un impôt annuel sur la fortune, même à taux modéré, aurait des effets économiques nuisibles. Or, avec un tel taux on ne réduirait que faiblement les inégalités de patrimoine. Enfin, le rendement financier de la taxe serait modeste, alors que le coût de sa gestion administrative serait relativement élevé, sans parler du coût psychologique qu'auraient pour les Français — au moins une fois pour tous, régulièrement ensuite pour certains — le recensement et l'évaluation des biens composant leur patrimoine.

» Ce n'est donc pas sans raisons qu'à l'étranger les partisans d'une plus grande justice fiscale se tournent plutôt vers d'autres moyens qu'un prélèvement annuel sur les fortunes : amélioration du rendement de l'impôt sur le revenu par une diminution de l'« évasion » et de la fraude fiscales, taxation des plus-values « réalisées », réforme des droits de succession.

Rejetant l'impôt annuel sur la fortune, la commission propose une réforme des droits de succession, *« solution à la fois plus efficace sur le plan social, sans effets économiques néfastes et ayant un meilleur rendement financier ».*

« Les études les plus récentes sur l'origine des inégalités de fortune ont montré que l'héritage tend à accroître ces inégalités, est-il écrit. *Imposer les successions, c'est donc agir sur les inégalités à leur racine.*

» Sur le plan financier, un héritage apporte avec lui les moyens de faire face aux obligations qu'il entraîne. C'est pourquoi le paiement de droits de succession risque beaucoup moins qu'un impôt annuel de pénaliser une entreprise industrielle ou commerciale ou une exploitation agricole.

» (...) Certains experts pensent même les changements ainsi provoqués seraient la plupart du temps favorables au dynamisme de l'économie française, car, selon eux, la transmission héréditaire du pouvoir dans l'entreprise est en France un obstacle à la compétitivité. »

Après avoir noté que la France est un des pays développés du monde où le rendement de l'impôt sur les successions est *« relativement élevé »* (septième rang parmi les vingt et un pays de l'O.C.D.E.), le rapport critique sévèrement l'état actuel de notre législation dans ce domaine.

« Cet impôt frappe en effet autant les catégories « moyennes » que les « riches », et il peut même toucher de véritables « pauvres » : un fils qui hérite de son père est taxé au taux maximum (20 %) sur la part de son héritage qui excède 275 000 francs, que cette part soit modeste ou qu'elle soit énorme ; s'il hérite de son oncle, il est imposé à un taux unique (55 %), quel que soit le montant de ce qu'il reçoit au-dessus de 10 000 francs.

» C'est d'abord parce que les « abattements à la base — à partir desquels on est imposé — sont extrêmement faibles quand on hérite d'une personne autre que son conjoint ou ses parents. D'autre part, même pour les héritages « en ligne directe », c'est-à-dire la transmission des parents à leurs enfants, ces abattements ont été insuffisamment revalorisés : en vingt ans, ils n'ont été relevés que de 75 %, alors que les prix ont augmenté de plus de 200 %.

» Enfin, le tarif d'imposition est relativement modéré, mais très peu progressif quand l'héritage augmente, lorsqu'il s'agit d'une succession « en ligne directe » ou entre époux. Il est beaucoup plus sévère, mais encore moins progressif, quand l'héritier est un frère ou une sœur du défunt. Et il devient très dur, et n'est plus progressif du tout, dès que la parenté est un peu moins étroite entre celui qui meurt et celui qui reçoit.

Un pauvre et un riche paient les mêmes droits

» Pour une part d'héritage d'un montant donné, l'impôt à payer est le même, quelle qu'ait été la fortune de l'héritier avant cet héritage : un « pauvre » ou un « riche » héritant de la même somme paient les mêmes droits, poursuit le rapport. *Comme les gros héritages échoient souvent à des gens déjà bien pourvus, on doit convenir que, selon le vieux dicton populaire à l'accent quelque peu désabusé*, « l'eau va tou» jours à la rivière ».

> **LES TROIS SAGES**
>
> **C'est en juillet dernier que, pour tenir compte des promesses du programme de Blois, une commission avait été créée avec pour mission l'étude d'un prélèvement sur les grosses fortunes, « compte tenu des modalités d'imposition du capital existant déjà dans la fiscalité française et des législations européennes en la matière ». Cette commission était composée de MM. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, Robert Blot, inspecteur général des finances, gouverneur du Crédit foncier de France, Jacques Méraud, inspecteur général de l'INSEE, membre du conseil du CERC (Centre d'étude des revenus et des coûts).**

» Alors que la dimension des familles est un facteur fondamental de division des patrimoines, donc d'inégalité des fortunes, le régime actuel d'imposition des successions est peu favorable aux familles. Certes, comme dans la plupart des pays, les droits sont calculés sur la part de la succession allant à chaque héritier et non sur le montant global de la fortune du défunt. Mais on ne tient presque pas compte du nombre des enfants de l'héritier : une réduction de droits est bien pratiquée pour chaque enfant à charge au-delà du deuxième, mais elle n'a pas été revalorisée depuis 1952. Elle est aujourd'hui très faible (2 000 francs).

» Une autre critique adressée au régime actuel d'imposition des successions est le privilège fiscal accordé à certaines donations : alors qu'un don devrait être essentiellement un moyen d'aider une personne en difficulté, par exemple des jeunes entrant dans la vie active ou fondant un foyer, il est devenu de plus en plus un procédé habile pour transmettre son patrimoine en permettant au destinataire de bénéficier d'un allégement et parfois même d'une suppression des droits de succession. Dans le même ordre d'idées, le nombre et l'importance des exonérations de droits de succession sont devenus trop grands, et la différence de traitement parfois considérable qu'elles créent entre les personnes ou entre les biens est souvent ressentie comme une injustice.

» Les graves défauts de ce régime d'imposition ont conduit la commission à proposer de le remplacer par un nouveau dispositif, comprenant deux éléments : une taxe, fondée comme aujourd'hui sur l'importance de l'héritage ou du don reçu, et une « surtaxe » dépendant de la fortune de l'héritier.

» Dans ce système, les petites et moyennes successions seraient exonérées, par le jeu d'un important abattement, calculé de telle sorte que la transmission de l'épargne populaire et de l'outil de travail quand il correspond à une modeste entreprise individuelle (petite ou moyenne exploitation agricole, commerciale ou artisanale) soit dispensée d'impôt. L'abattement prévu devrait être par ailleurs substantiellement majoré en faveur des héritiers atteints d'une incapacité physique ou mentale.

» Le taux de la taxe serait plus fortement progressif qu'aujourd'hui : pour donner une idée, les taux du barème en ligne directe — donc pour les enfants du défunt — pourraient s'échelonner de 5 à 40 %, ce dernier taux pouvant s'appliquer, par exemple, à une part d'héritage ou à une donation d'un montant supérieur à 2 millions de francs ; ce taux maximum serait encore nettement inférieur à ceux qui existent actuellement en Suède, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

» L'héritage en ligne directe ou allant au conjoint survivant serait, comme précédemment, largement favorisé par rapport aux héritages allant aux frères et sœurs ou à des parents moins proches, ou à plus forte raison à des « non-parents ». Mais ces divers héritages en ligne « indirecte » devraient être moins pénalisés qu'aujourd'hui, tout au moins lorsqu'il s'agirait de petits héritages.

» Les droits, une fois calculés, devraient faire, le cas échéant, l'objet d'une réduction beaucoup plus forte qu'actuellement en fonction du nombre des enfants de l'héritier. Ce serait une contribution à la lutte contre l'inégalité des chances dont souffrent — toutes choses égales d'ailleurs — les enfants de familles nombreuses.

» Lorsque le montant final de la taxe à payer au titre de l'héritage dépasserait un certain niveau, par exemple 10 000 F (il s'agit de la taxe à payer, et non de l'héritage), cette taxe serait affectée d'un coefficient multiplicateur en fonction de la fortune de l'héritier, quand cette fortune aurait déjà elle-même une certaine importance. Ce coefficient pourrait aller, selon le montant de cette fortune, de 1 (dans ce cas il n'y aurait pas en fait de « surtaxe ») à 1,5 (dans ce cas, la « taxe » serait accrue de 50 % par le jeu de la surtaxe). Un dispositif tenant compte sur ce point de la situation de famille de l'héritier serait à prévoir. Le nombre des personnes touchées par cette surtaxe devrait être d'une dizaine de milliers par an.

» Les avantages dont bénéficient aujourd'hui les donations devraient être atténués, et des dispositions devraient être prises pour que les donations retrouvent leur vrai sens et ne puissent plus servir de « paravent » à des successions sans impôt.

» Le nouveau système de taxation devrait s'appliquer à l'ensemble du patrimoine transmis, en évitant autant que possible toute exonération. De même, les dispositions juridiques qui sont utilisées par certains dans un but de fraude devraient être supprimées ou aménagées. En particulier, la commission en viendrait à douter de l'efficacité finale de la réforme qu'elle propose si l'anonymat de certains placements devait dans l'avenir subsister.

» Ces propositions, conclut la commission, *devraient permettre de donner à la question posée à la commission par le gouvernement une réponse allant dans le sens de la justice sociale et du progrès économique, tout en préservant les finances publiques. »*

Jusqu'à 60 %

Comment seraient calculés les droits de succession si les propositions Ventejol-Blot-Méraud étaient retenues ?

L'abattement à la base serait substantiellement relevé. Il est actuellement de 175 000 francs, par part d'héritage en ligne directe. Compte tenu de l'inflation, il passerait à environ 400 000 francs, c'est-à-dire qu'une personne héritant de 400 000 francs serait totalement exonérée.

A partir de 400 000 francs (chiffre théorique, mais vraisemblable) s'appliquerait un barème dont le taux minimum serait de 5 % et le taux maximum de 40 %. Ce taux maximum jouerait à partir de 2 millions de francs (ce chiffre ne comprenant pas l'abattement à la base de 400 000 francs).

Si le droit à payer résultant de l'application du barème était supérieur à 10 000 francs, l'héritier serait susceptible de payer une surtaxe. Mais il faudrait pour cela une seconde condition : que sa fortune personnelle soit déjà supérieure à 1 million de francs (un peu plus, s'il a des enfants). Tel est le point le plus original de la réforme proposée : la prise en compte dans le calcul de l'impôt de la fortune déjà possédée par l'héritier.

Un coefficient multiplicateur allant de 1 à 1,5 est appliqué en fonction de la fortune de l'héritier et du nombre de ses enfants, qu'ils soient à charge ou non. Le rapport des « trois sages » indique que le coefficient 1,5 (qui entraîne une majoration de 50 %) pourrait jouer quand la fortune de l'héritier dépasse 10 à 12 millions de francs et pour la fraction de la succession qui dépasse 2,4 millions de francs. Le taux marginal de l'impôt est alors voisin de 60 %. Mais de tels cas seront très rares : il n'est pas donné à tout le monde de posséder un patrimoine dépassant 10 millions de francs...

IMPOTS SUR LES PARTS D'HÉRITAGE

(Seuils et taux au 1er janvier 1976 en francs)

Pays	Catégories de bénéficiaires	Exonération (y compris tranches à taux nul)	Taux minimum %	Seuil d'application du taux maximum	Taux maximum %
ALLEMAGNE	Conjoint	480 500	3	192,5 millions de francs	35
	Enfants	173 000	3		35
	Petits-enfants	96 000	5		50 (*)
	Parents	18 750	11		65
	Frères et sœurs	18 750	11		65
	Neveux et nièces	18 750	11		70
	Non-parents	5 750	20		70
BELGIQUE	Conjoint	25 450	3 ou 7	1 270 000	17 ou 35
	Enfants	25 450	3		17
	Petits-enfants	aucune	3		17
	Parents	aucune	3		17
	Frères et sœurs	aucune	13		65
	Neveux et nièces	aucune	15		70
	Non-parents	aucune	20		75
FRANCE	Conjoint	175 000	5		20
	Enfants	175 000	5	100 000	20
	Petits-enfants	175 000	5		20
	Parents	175 000	5		20
	Frères et sœurs	10 000	35	150 000	45
	Neveux et nièces	10 000	55	taux uniforme	55
	Non-parents	10 000	60	taux uniforme	60
SUEDE	Conjoint	34 250	5		65
	Enfants	17 150	5	5 700 000	65
	Petits-enfants	17 150	5		65
	Parents	3 450	8	1 141 550	72
	Frères et sœurs	3 450	8		72
	Neveux et nièces	3 450	8		72
	Non-parents	3 450.	8		72
SUISSE (Zurich)	Conjoint	exonéré			
	Enfants	57 250	2	950 000	6
	Petits-enfants	57 250	2		8
	Parents	57 250	4		12
	Frères et sœurs	9 750	6		18
	Neveux et nièces		10		30
	Non-parents		12		36

(*) Taux moyen.

INDUSTRIE

Rhône-Poulenc et le C.E.A. s'associent pour fabriquer des matériaux destinés à l'électronique

Continuant la diversification de ses activités, le groupe C.E.A. (commissariat à l'énergie atomique) vient de créer avec Rhône-Poulenc une filiale commune, Crismatec, qui a pour objet la fabrication de monocristaux destinés à l'industrie électronique. La première fabrication devrait être celle des grenats de gallium et de gadolinium (G.G.G.), qui sont le support des mémoires à bulles magnétiques. Crismatec construira, sur un site non encore choisi, une usine de production de G.G.G. qui pourrait satisfaire à terme 10 % des besoins mondiaux.

L'usine sera commencée en 1980, elle nécessitera un investissement d'environ 60 millions de francs sur trois ans. Dans un premier temps, un atelier pilote sera mis en service au Centre d'études nucléaires de Grenoble ; il doit en quinze mois permettre de définir les conditions économiques et techniques de fonctionnement de la future usine.

Crismatec permet la mise en commun de deux compétences. Celles de la division « chimie fine » de Rhône-Poulenc, sur la purification des métaux de la famille des terres rares, avec lesquels le gallium a beaucoup d'analogies ; celles du Laboratoire d'électronique et de technique de l'informatique (LETI), qui dépend du C.E.A. et a une bonne expérience de fabrication des monocristaux. Il commercialise déjà quelques monocristaux pour les besoins d'autres laboratoires sous le nom de marque Cristaltec, qui pourrait être repris dans l'avenir par la nouvelle société.

Après les G.G.G., Crismatec pourrait éventuellement fabriquer des monocristaux de silicium destinés à la production des cellules photovoltaïques qui convertissent en électricité l'énergie solaire. Il n'est, en revanche, pas envisagé de fabriquer le silicium ultra-pur qu'utilisent les circuits intégrés.

Crismatec aura initialement un capital de 1 million de francs, fourni à parts égales par le C.E.A. et Rhône-Poulenc. Elle devrait, en 1983, employer une centaine de personnes, et avoir un chiffre d'affaires voisin de 100 millions de francs. — M. A.

● *Les prix des matières premières importées par la France* ont diminué de 2 % en décembre. Par rapport à 1977, ces prix ont augmenté de 4,2 %, l'indice passant de 298,0 à 310,6. Les matières premières alimentaires ont baissé de 3,6 % par rapport à novembre et de 1,9 % par rapport à décembre 1977. Quant aux matières premières industrielles, si elles ont diminué de 0,2 % en un mois, elles restent en hausse de 12,2 % sur un an.

SOCIAL

LA DÉFENSE DE L'EMPLOI EN LORRAINE

Toute la population s'est jointe à la manifestation de Metz

Metz. — Plusieurs dizaines de milliers de personnes — trente-cinq mille selon la police, quatre-vingt mille selon les organisateurs — venues de tous les coins de la Lorraine ont participé, dans le froid et sous la neige, au défilé de protestation prévu vendredi 12 janvier à Metz contre les licenciements dans la sidérurgie. Une mobilisation de cette ampleur est, dans l'est de la France, sans précédent depuis au moins quinze ans, époque des grandes grèves dans les mines de fer et de charbon. L'arrêt de travail de vingt-quatre heures décrété le même jour dans toute la région a été très suivi : 100 % dans les houillères, un peu moins dans les mines de fer, 60 % dans l'enseignement, 40 % à 55 % dans la sidérurgie, 40 % dans la métallurgie, 50 % à l'E.G.F., 100 % dans les transports urbains de Metz et Nancy, 20 à 45 % dans les P.T.T. (pourcentages de sources patronales, les syndicats citant des taux plus forts).

A Commercy (Meuse), des militants C.F.D.T. ont bloqué deux rapides pendant quarante-cinq minutes. Dans les Vosges, on n'a compté qu'un millier de grévistes.

Les « états généraux de la sidérurgie », regroupant les municipalités, partis politiques, syndicats et organisations socio-culturelles des centres lorrains de cette industrie, préconisent la « révolte du citoyen », soit un ensemble de mesures telles que refus du paiement du prochain tiers provisionnel et son versement à un compte bloqué, retraits de fonds sur les comptes bancaires, grèves du zèle des administrations. Une campagne sera lancée contre les heures supplémentaires.

De notre envoyé spécial

Evacuons tout de suite l'incident — le seul enregistré au cours de cette manifestation — qui s'est produit en fin d'après-midi. Alors que le service d'ordre de la C.G.T. faisait dévier le cortège dans une rue étroite, environ cinq cents militants C.F.D.T. des Fonderies de Gorcy forçaient facilement ce barrage, pour se rendre directement devant la préfecture de la Moselle. Le nombre des cédétistes grossit jusqu'à atteindre environ vingt mille personnes quand la délégation intersyndicale se présentait, après la dispersion du défilé, pour être reçue, comme prévu, par M. Jean Brénas, préfet de région.

Les militants de la C.F.D.T. tentaient alors de s'engouffrer sur les pas des délégués. Intervention des forces de l'ordre stationnées à l'intérieur de la préfecture, bousculade, coups de poing et coups de matraque, refoulement des « intrus ». Bilan : deux manifestants et un policier légèrement blessés à la tête et de nombreuses inscriptions vengeresses faites à la peinture sur les murs de la préfecture. La délégation intersyndicale pouvait remettre une motion à M. Brénas et l'incident était clos vers 19 heures.

Six heures auparavant, le cortège s'était ébranlé de la place Mazelle. La banderole de tête, qui déclarait sobrement : « *Par notre lutte unie la Lorraine vivra* », était signée, dans l'ordre, par F.O., la C.G.T., la C.F.D.T., la FEN, la C.F.T.C. et la C.G.C. C'était une demi-surprise.

En effet, si dès le 29 décembre la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN avaient pris en commun l'initiative de cette action, F.O. ne s'y était ralliée que bien plus tard. La C.F.T.C. et la C.G.C. sautaient, elles aussi, dans le wagon de queue. Devant l'engouement populaire, suscité *crescendo* à l'approche du jour J et bien relayé par les médias, ne pas participer à cette journée du 12 janvier aurait équivalu à un suicide syndical.

Cette unité de dernière heure ne s'est pas faite sans mal : le matin même, la C.G.T., majoritaire au sein du défilé, réunissait, seule, une conférence de presse. Outre l'incident relaté plus haut, les six syndicats avaient un mal fou à « doser » la composition du cortège, car la plus grande partie des Lorrains ont manifesté pour défendre avant tout la cause de l'emploi régional, sans autre considération majeure.

« *Giscard, Barre, Labbé* (1), *vendus à l'étranger !* » : c'est un slogan qui a dominé durant les trois heures de défilé sur un trajet particulièrement tortueux de près de 5 kilomètres. Le service d'ordre étant un peu surpris par cette ampleur, le serpent humain a failli plusieurs fois se mordre la queue.

Des centaines de délégations représentaient la quasi-totalité des activités professionnelles avec un fort contingent d'enseignants et d'élèves. Parmi les slogans classiques, on a plus particulièrement remarqué les sidérurgistes de Longwy, qui, à propos de leur aciérie à oxygène, prédisaient « *le Waterloo d'Echegaray* » ; les sapeurs-pompiers de Toul, Metz, Nancy, qui actionnaient leurs sirènes au cri de : « *Alerte, l'emploi est en danger !* », ou des métallurgistes qui chantaient sur l'air populaire bien connu : « *C'est le plan Davignon qui détruit, c'est le plan Davignon qui détruit nos régions* ».

C'est pourtant la moins pittoresque des clameurs qui a été reprise avec le plus de conviction par des milliers de poitrines : « *Les Lorrains sont Français !* ».

MICHEL CASTAING.

(1) M. Bernard Labbé, président de l'Union de la métallurgie de Longwy.

M. MITTERRAND : ce n'était pas prévu...

Metz. — Même s'il s'est montré fort discret en marchant au milieu du cortège, au sein d'une obscure délégation socialiste, M. François Mitterrand, qui a intégré et quitté le défilé en cours de route, a obtenu l'effet recherché : que son nom soit associé à cette journée lorraine. En l'absence d'autres personnalités politiques d'envergure nationale, et en la présence de tant de journalistes, la mise en valeur de sa participation était facilement assurée. Après tout, pourquoi pas ? On se serait contenté de dire : bien joué.

Mais le premier secrétaire du parti socialiste ne s'est pas contenté de dire que sa présence avait avant tout « une valeur symbolique », ou qu'il n'était à Metz « qu'un militant socialiste comme les autres ». Il nous a déclaré en effet : « J'étais, hier soir, à Bruxelles. C'est sur l'insistance expresse des fédérations socialistes de Moselle et de Meurthe-et-Moselle que je suis venu ici. Ce n'était pas prévu à mon programme. » — M. C.

La situation dans le Nord-Pas-de-Calais

DEUX SECRÉTAIRES D'ÉTAT (élus de la région) SERONT REÇUS A L'ÉLYSÉE

Après avoir reçu M. Pierre Mauroy, président du conseil régional, le 8 janvier, le président de la République s'entretiendra dans les jours qui viennent avec des élus de la majorité. Déjà, M. Poudonson (C.D.S.), sénateur du Pas-de-Calais, s'est-il rendu à l'Elysée le 12 janvier. Quant à M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat aux P.T.T., et M. Jacques Legendre, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, maire de Cambrai, ils s'y rendront lundi 15 janvier en compagnie de M. Raymond Barre.

De son côté, le bureau du conseil régional rencontrera le premier ministre le 25 janvier à l'hôtel Matignon.

Arrêt de travail au centre de tri de Limoges

L'UNION PATRONALE CORRÉZIENNE MET EN PLACE UN SERVICE PRIVÉ DE DISTRIBUTION DU COURRIER

(De notre correspondant.)

Limoges. — Le président de l'Union patronale corrézienne, M. Roborel de Climens, a annoncé la mise en place d'un service privé de transport et de distribution du courrier. Cette décision est prise à la suite de la grève du personnel du centre de tri de Limoges, commencée le 8 janvier. Près de trois cent mille plis sont en souffrance.

Ce mouvement a commencé au début de la semaine et porte, selon M. Roborel de Climens, préjudice à la marche des entreprises, notamment dans la réception des commandes, des traites, virements financiers, l'expédition des factures, contrats, échantillons. « *Le service public n'est plus rempli* », constate-t-il.

[Au secrétariat d'Etat aux P.T.T., on indique que des mesures viennent d'être prises par les pouvoirs publics pour que le courrier en Haute-Vienne ou à destination de ce département « soit acheminé par tous les moyens disponibles » pour desservir les villes importantes. Ce courrier sera donc trié par les P.T.T. en dehors du centre de Limoges.]

Dix ans après le licenciement de M. Fleurence

Le P.-D.G. des Aciéries du Forez condamné en appel à quinze jours de prison

De notre correspondant

Saint-Etienne. — La cour d'appel de Lyon, présidée par M. Jacques More, a condamné, vendredi 12 janvier, pour entrave à l'exercice de la fonction de délégué syndical, M. Raymond Bosc, gérant de la SARL Loire-Métallurgie, ancien directeur des Aciéries du Forez, à Saint-Etienne, à quinze jours d'emprisonnement ferme et 10 000 francs d'amende.

Cette condamnation réduit une peine prononcée, en juillet 1978, par le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. L'arrêt va peut-être mettre un point final — encore que M. Bosc peut se pourvoir en cassation — à dix ans de procédure dans l'affaire Fleurence (voir notamment *le Monde* des 19 juillet et 25 octobre 1978).

M. Pierre Fleurence, actuellement conseiller municipal (P.S.) de Saint-Etienne, comptable à la S.A. des Aciéries du Forez, depuis 1964, et représentant syndical C.F.D.T. au comité d'entreprise, avait été licencié, le 14 mai 1969, avec l'accord de l'inspection du travail. Après les événements de mai 1968, M. Fleurence s'était vu confier des tâches répétitives consistant à faire — manuellement et à longueur de journée — des opérations inutiles.

Le ministre du travail annula la décision de licenciement le 28 septembre 1969. Trois ans plus tard, le tribunal administratif de Lyon annula la décision ministérielle. Mais, le 21 janvier 1975, le Conseil d'Etat annulait le jugement du tribunal administratif de Lyon. Le 1er juillet de la même année, la cour d'appel de Lyon ordonnait la réintégration de M. Fleurence, qui eut lieu le 1er août. Mais sur-le-champ, le comptable fut mis en congé et reçut peu après une lettre de licenciement.

Une première fois, par arrêt de la cour d'appel de Lyon, du 19 mars 1970, entériné par la Cour de cassation le 10 décembre, puis une deuxième fois par arrêt de la cour de Lyon du 10 décembre 1976, M. Raymond Bosc, gérant de la société d'exploitation d'Usine Loire Métallurgie, fut condamné pour entrave au fonctionnement des comités d'entreprise. M. Pierre Fleurence n'ayant toujours pu reprendre son emploi par la suite, M. Raymond Bosc et sa sœur Camille, présidente du conseil d'administration de la société Aciéries du Forez, se retrouvèrent en correctionnelle devant le tribunal de Saint-Etienne, qui, le 13 juillet 1978, condamna M. Bosc à trois mois de prison ferme et 20 000 F d'amende, Mlle Bosc à un mois de prison avec sursis et 10 000 F d'amende.

Les magistrats de la cour d'appel ont confirmé le principe de culpabilité de M. Raymond Bosc et la recevabilité des constitutions de partie civile. La cour a toutefois réduit de trois mois à quinze jours la peine de prison et l'amende de 20 000 à 10 000 francs. Mlle Bosc a été relaxée. M. Bosc devra verser en outre, à titre de dommages et intérêts, 3 000 F à l'union départementale C.F.D.T. de la Loire et 3 000 F à la Fédération générale de la métallurgie C.F.D.T.

PAUL CHAPPEL.

« L'UNITÉ D'ACTION C.G.T. ET C.F.D.T. SE DÉVELOPPE DANS PLUSIEURS DÉPARTEMENTS

Tandis que le bureau de la C.F.D.T. faisait savoir, le 12 janvier, qu'il préconisait « *une bataille unitaire* » dans les entreprises et qu'il proposait une rencontre aux dirigeants cégétistes, dans plusieurs départements les organisations C.G.T. et C.F.D.T. ont déjà décidé de pratiquer l'unité d'action.

C'est le cas à Grenoble. Au-delà des accords conjoncturels, ont déclaré, le 11 janvier, les secrétaires des deux unions de l'Isère, MM. Lamy (C.G.T.) et Oudjaoudi (C.F.D.T., il s'agit de « *vivre ensemble* » et d'établir une charte revendicative pour le département. Ils ont lancé un appel aux autres syndicats et déclarent qu'il s'agit de réaliser la traduction concrète, à Grenoble, des approches en cours entre les deux centrales au niveau national.

Des initiatives du même ordre sont déjà opérées (ou sont en voie de l'être) dans le Rhône, la Loire, la Loire-Atlantique, en Lorraine, etc.

AFFAIRES

KLÉBER-SEMPERIT : le divorce est prononcé

Kléber Semperit, c'est fini. Après cinq ans de ménage à l'essai, les promis s'en retournent chez leurs parents respectifs, des parents qui se sont révélés incapables de tomber d'accord sur les clauses d'un mariage définitif.

Dans un communiqué commun publié le 11 janvier en fin d'après-midi, les actionnaires de Semkler AG, holding suisse dépositaire des intérêts autrefois détenus directement par ces derniers, à savoir la Compagnie financière Michelin, le Creditanstalt Bankverein de Vienne et le Crédit suisse, ont décidé de mettre un terme définitif à la coopération établie entre les deux firmes depuis 1973, et ce malgré « *l'incontestable complémentarité* » existant entre elles.

Les négociations entreprises depuis quelques semaines entre les différents partenaires (*le Monde* du 4 janvier) ont donc achoppé sur le choix d'un actionnaire majoritaire en vue de réaliser l'unité complète des deux entreprises (direction, marque et produits communs) rendue indispensable par le durcissement de la crise.

« *Les divergences de conception et d'opinion qui ont surgi à ce sujet entre les actionnaires n'ont pu être surmontées* », précise le communiqué.

Michelin n'a jamais fait vraiment mystère de son vif désir de prendre la direction du nouveau groupe, aidé en cela par le tout dévoué Crédit suisse. De son côté, le Creditanstalt Bankverein, émanation de l'Etat autrichien, s'est toujours opposé à une main-mise étrangère sur Semperit.

Et maintenant, que va devenir Kléber-Colombes ? Occupé à investir à l'étranger, maintenant au Brésil après les Etats-Unis, Michelin va se trouver bien embarrassé. Revendre Kléber ? Encore faudrait-il qu'il y ait un acquéreur disposé à reprendre une entreprise de plus en plus déficitaire. L'absorber ? Ce serait prendre en charge l'apurement d'un lourd passif. La fermer ? La rumeur en a couru, mais neuf mille emplois sont en cause, et le morceau paraît un peu gros. — A. D.

ÉDITION

Le Syndicat national s'inquiète

A la suite de la mesure gouvernementale interdisant les prix conseillés en librairie, le Syndicat national de l'édition, présidé par M. Yvon Chotard, précise, dans un communiqué, que « *cette décision ne correspond en aucune manière aux propositions qu'il avait adoptées en assemblée générale le 21 décembre 1976 (pour un « prix imposé ») ni même au compromis signé avec la Fédération française des syndicats de libraires* ». Ce compromis suggérait de distinguer un secteur libre et un secteur protégé pour les livres difficiles.

Le Syndicat national de l'édition estime que « *la situation créée désormais est particulièrement grave et complexe en ce qui concerne notamment les rapports des éditeurs avec les auteurs et le développement de la production* ». En effet, le calcul des droits d'auteur se faisait sur la base du prix conseillé, fixé par l'éditeur.

Mécomptes d'auteurs

La décision de M. Monory, ministre de l'économie, d'interdire les prix conseillés, en a surpris beaucoup dans la profession du livre (*le Monde* du 12 et du 13 janvier). La Fédération française des syndicats de libraires, curieusement, se montre *a priori* satisfaite, encore qu'elle se réserve de montrer son enthousiasme ou son dépit à la lecture des mesures d'accompagnement. Quant aux éditeurs, stupéfiés par des décisions qu'ils n'attendaient pas, ils ont réuni hier 13 janvier leur syndicat et publié un communiqué dont la brièveté ne cache pas la déception.

« *Les décisions,* déclare ce communiqué, *ne correspondent en aucune manière aux propositions adoptées par le Syndicat national de l'édition en assemblée générale, le 21 décembre 1976, ni même au compromis signé avec la Fédération française des syndicats de libraires (F.F.S.L.). La situation créée désormais est particulièrement grave et complexe, en particulier en ce qui concerne les rapports des éditeurs avec les auteurs et le développement de la production. Un comité directeur exceptionnel en examinera les implications le mercredi 17 janvier.* »

Apparemment, le Syndicat des éditeurs pensait que M. Monory retiendrait tout ou partie du compromis élaboré en juin dernier avec les libraires et qui créait un double secteur du prix du livre, l'un pour les livres de vente lente, l'autre pour les ouvrages à rotation rapide. L'éditeur fixait le prix de vente au public pour les ouvrages de recherches ou réputés d'accès difficile. Pour les *best-sellers*, au contraire, il établissait un prix conseillé : au libraire de calculer sa marge bénéficiaire. Ce système devait, en principe, introduire un peu plus d'égalité entre les différentes formes de distribution, maintenait des points de vente et, à long terme, permettait aux éditeurs de continuer à publier des textes de haute tenue.

Patatras ! La décision de M. Monory met à bas cette belle construction. En libérant les prix du livre, le ministre de l'économie soulève plus de problèmes qu'il n'en résout. La mesure suppose, en effet, que tous les petits libraires aient à leur disposition une comptabilité et sa pratique pour calculer et moduler leurs marges et donc leurs prix de vente. Surtout, elle bouscule tout un système de rapports laborieusement établis entre les éditeurs et leurs auteurs. Les droits d'auteurs, de 10 à 15 % selon le tirage, sont fixés par rapport au prix de vente au public, indépendamment des rabais consentis par les libraires ou les grandes surfaces. Désormais, l'auteur devra résoudre avec le concours plus ou moins amical de son éditeur ce casse-tête : sur quel prix calculer son pourcentage ? Sur le prix que l'éditeur aura fait aux grandes surfaces ?

A un important libraire ? Au petit libraire ? Aux simples points de vente ? Comment le vérifier dans la montagne de paperasses ? Comment obtiendra-t-il une avance puisque, avant les retours, on ne saura à quel prix a été vendu le livre ? etc.

Une fois de plus, l'auteur, ce mal-aimé, souvent rétribué au niveau du SMIC, parfois pas payé du tout et, s'il l'est, durement imposé, mais sans lequel il n'existerait ni industrie ni commerce du livre, a été oublié.

Une certaine effervescence monte dans le monde des lettres, une sorte d'union sacrée. La Société des gens de lettres a décidé de réunir, le 16 janvier, le Comité de liaison des associations d'écrivains et elle exposera ensuite ses doléances devant les journalistes. Le 18, le Syndicat national des éditeurs donnera une conférence de presse. On a dit maintes fois que le livre, à la différence de l'automobile, n'était « *pas un produit comme les autres* ». M. Didier Decoin, le jeune président de la République, gens de lettres, qui devrait rencontrer prochainement le président de la République aura d'intéressantes questions à poser au protecteur des arts et lettres.

BERNARD ALLIOT.

ÉNERGIE

Au cours des prochaines années

L'ÉNERGIE SOLAIRE ÉQUIVAUDRA A 7 MILLIONS DE TONNES DE PÉTROLE EN FRANCE

Le président du Commissariat à l'énergie solaire (Comes), M. Henry Durand, a été reçu, vendredi 12 janvier, par le président de la République. Selon M. Durand, les filières les plus immédiatement rentables de l'énergie solaire, devraient apporter à la France l'équivalent de 7 millions de tonnes de pétrole dans les années qui viennent, soit une économie de 3 milliards de francs sur les importations.

D'ici cinq à dix ans, la France devrait compter quelques dizaines de milliers de logements chauffés à l'énergie solaire et deux cent mille chauffe-eau solaires.

Les recherches vont s'accentuer en direction de la production d'énergie à partir de la biomasse (plantes, déchets agricoles), c'est-à-dire de l'énergie solaire convertie par photosynthèse. Les déchets végétaux fournissent déjà l'équivalent de 2 millions de tonnes de pétole. Un programme VEDA (Valorisation énergétique des déchets agricoles) a été lancé. 10 millions de francs vont lui être consacrés, fournis pour moitié par le Comes et par l'INRA (Institut national de la recherche agronomique).

L'électricité solaire ne sera que plus tardivement rentable. Dans les dernières semaines ont été lancés les appels d'offre pour la construction d'une première centrale solaire à Targassonne (Pyrénées-Orientales). Le soleil y produira de la vapeur qui actionnera un turbo-alternateur et fournira une puissance électrique de 2 mégawatts. En collaboration avec l'Allemagne fédérale et l'Italie, la France construira aussi une centrale solaire, d'une puissance de 20 mégawatts, au sud de Catane, en Sicile. 8 000 mètres carrés de miroirs concentreront les rayons du soleil sur la chaudière de cette centrale, qui sera financée pour une moitié par la Communauté économique européenne, pour l'autre par les trois pays constructeurs.

La fabrication française de cellules photovoltaïques, qui transforment directement la lumière en électricité, va fortement augmenter. La Radiotechnique va doubler sa production en la portant à 400 kilowatts (quantité de cellules pouvant produire 400 kilowatts électriques). La nouvelle usine Leroy-Sommer, près d'Angoulême, va commencer sa production avec 100 kilowatts cette année. Une partie des cellules sera exportée, précise M. Durand, qui fait aussi remarquer que la France a produit, en 1978, un cinquième des cellules fabriquées dans le monde occidental, Japon compris.

ÉTRANGER

En Grande-Bretagne

Le pays s'installe dans la grève

(Suite de la première page.)

Mais, dans la rue, ce sont les piquets de grève qui arrêtent les camions, examinent les papiers, demandent des explications...

De part et d'autre, on s'est ainsi installé dans la grève, tout en maintenant le contact, qu'on a jugé préférable à un affrontement. Le ministre des transports a négocié et établi avec les dirigeants du T.G.W.U. une liste de livraisons prioritaires (produits alimentaires pour les animaux, médicaments, mazout pour le chauffage des écoles, etc.), que les grévistes devront laisser passer. De même, le gouvernement a obtenu du T.G.W.U. l'abandon des piquets de grève dits « secondaires », particulièrement efficaces, affectant un nombre considérable d'entreprises qui ne sont nullement impliquées dans le conflit entre les camionneurs et leurs employeurs..

La solution du conflit des camionneurs dépend dans une large mesure, du gouvernement. Les employeurs semblent prêts à aller au-delà de leur offre de 15 % d'augmentation des salaires (les camionneurs demandent 25 %), si le gouvernement renonce à bloquer les prix du camionnage, ce qui leur permettra, pratiquement, de répercuter la nouvelle hausse sur les tarifs imposés à leur clientèle. Jusqu'à présent, le gouvernement ne s'est pas montré disposé à accepter un règlement contredisant si ouvertement sa politique anti-inflationniste.

HENRI PIERRE.

ETATS UNIS

● *Le taux de chômage* a légèrement augmenté pendant le mois de décembre aux Etats-Unis, passant à 5,9 % de la population active, contre 5,8 % en novembre. Le nombre de chômeurs recensés en décembre a été de 6 012 000 pour une population active de 101 867 000. En janvier 1977, lors de l'entrée du président Carter à la Maison Blanche, le taux de chômage s'établissait à 7,8 %, souligne le département du travail, et, pendant l'année 1978, 3,3 millions d'emplois ont été créés, dont 2,1 millions pour les femmes. Cependant, le produit national brut américain avait augmenté de 4 % en 1978, contre 5,5 % en 1977 (les chiffres officiels ne seront publiés que le 19 janvier) et le taux d'inflation pour l'année dernière a été estimé à 8,4 %, contre 6,1 % en 1977. — *(A.F.P.)*

● *Les petits raffineurs indépendants des Etats-Unis* sont inquiets des conséquences de la crise iranienne qui perturbe les importations de pétrole. Certains d'entre eux travaillent déjà à 50 % de leur capacité de production et éprouvent des difficultés à trouver du brut à n'importe quel prix, rapporte le porte-parole de leur association, qui regroupe soixante-cinq petits raffineurs installés dans vingt-trois Etats.

● *Les prix de gros américains* ont augmenté de 0,8 % en décembre comme en novembre. Pour toute l'année 1978, ces prix ont augmenté de 9,1 %, soit la plus forte hausse depuis 1974 (18,3 %). En 1977, l'indice avait augmenté de 6,6 %. La hausse de décembre a été provoquée par les produits alimentaires (0,9 %), l'essence et les machines-outils. — *(A.F.P.)*

LA SEMAINE FINANCIÈRE

SUR LES MARCHÉS DES CHANGES

« Petite » hausse du dollar

Encore faible en début de semaine, le DOLLAR s'est finalement raffermi à la veille du week-end, après l'annonce de l'émission de 1,2 milliard de dollars de « bons Carter » libellés en FRANCS SUISSES. Cette nouvelle, très attendue, a provoqué des dégagements de la part des opérateurs helvétiques et une baisse du FRANC SUISSE. Comme il est de règle en pareil cas, l'or a baissé.

Lundi et mardi, la monnaie américaines, qui s'était redressée en fin de semaine précédente, recommençait à fléchir. Puis l'annonce d'un discours du président Carter pour la semaine suivante, laissant espérer de nouvelles mesures de soutien, entraînait une reprise du DOLLAR, plus ou moins stoppée par la publication de l'indice du prix de gros aux Etats-Unis (+ 0,8 % en décembre, et + 9,1 % pour l'année 1978).

Jeudi après-midi, en revanche, le cours du « billet vert » s'orientait nettement à la hausse, lorsque le Trésor américain annonça l'émission prochaine de 1,2 milliard de dollars de « bons Carter » libellés en FRANCS SUISSES. Cette émission, qui s'inscrit dans une enveloppe de 10 milliards de dollars de bons prévus au titre du programme de soutien lancé le 1er novembre dernier par le président Carter, était impatiemment attendue. Alors qu'une émission en DEUTSCHEMARKS avait déjà eu lieu, celle libellée en FRANCS SUISSES se trouvait retardée par des détails techniques, ce qui inquiétait un peu les opérateurs. Certains d'entre eux étaient encore sceptiques sur la volonté réelle des autorités américaines en matière de soutien du DOLLAR, et, notamment, sur l'émission effective des « bons Carter » libellés en devises, première garantie de change jamais accordée par l' « oncle Sam » à des prêteurs étrangers.

Cette fois-ci, c'est donc fait, et le DOLLAR s'en est trouvé bien, momentanément du moins. Vendredi matin, il bondissait, à Zurich, de 1,66 FS à près de 1,70 FS, à Francfort, de 1,8450 DM à 1,8650 DM, et à Paris, de 4,25 F à 4,29 F, pour reperdre quelque peu de ses gains dans l'après-midi. Les échanges furent actifs, dans une atmosphère parfois un peu nerveuse. Rien n'est acquis pour le rétablissement du DOLLAR.

Ailleurs, la LIVRE STERLING a éprouvé un petit accès de faiblesse, en liaison avec l'aggravation du conflit des transports routiers, qui risque de paralyser progressivement un certain nombre d'industries, notamment dans les produits chimiques.

A Paris, on a noté une légère baisse du FRANC par rapport aux monnaies du futur système monétaire européen, en liaison avec la remontée de la monnaie américaine et une certaine détente des taux sur le marché de l'eurodollar.

En Iran, la Banque nationale Melli a annoncé une dévaluation de 9 % du RIAL IRANIEN par rapport au DOLLAR, mais pour les opérations courantes seulement, l'ancienne parité étant conservée pour les exportations nationales. Une telle mesure aurait pour objet, entre autres, de freiner l'évasion des capitaux, évaluée à 10 milliards de dollars depuis le début de la crise.

Sur le marché de l'or, le raffermissement du cours du « billet vert » a, très logiquement entraîné un fléchissement du cours de l'once de 31,1 grammes, qui est revenu de 225 dollars à 217 dollars environ.

FRANÇOIS RENARD.

Cours moyens de clôture comparés d'une semaine à l'autre

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ U.S.	Franc français	Franc suisse	Mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres..	—	199.00	8,5072	3,3631	3,6991	58,3468	3,9919	1674,58
	—	201.87	8,5491	3,3237	3,7325	58,7441	4,0313	1683,09
New-York	199,00	—	23,3918	59,1715	53,7923	3,4106	49,8501	0,1188
	201,87	—	23,6127	60,7348	54,0837	3,4364	50,0751	0,1199
Paris....	8,5072	4,2750	—	252,95	229,96	14,5804	213,11	5,0802
	8,5491	4,2350	—	257,21	229,04	14,5532	212,06	5,0794
Zurich...	3,3631	169,00	39,5321	—	90,9090	5,7639	84,2472	2,0083
	3,3237	164,65	38,8783	—	89,0481	5,6580	82,4486	1,9748
Francfort	3,6994	185,90	43,4853	110,0000	—	6,3403	92,6719	2,2091
	3,7325	184,90	43,6599	112,2988	—	6,3539	92,5884	2,2176
Bruxelles	58,3468	29,3206	6,8584	17,3491	15,7719	—	14,6161	3,4812
	58,7441	29,1000	6,8713	17,6738	15,7382	—	14,5718	3,4902
Amsterdam	3,9919	200,60	46,9239	118,6982	107,9074	6,8417	—	2,3838
	4,0313	199,70	47,1546	121,2875	108,0043	6,8625	—	2,3952
Milan....	1674,58	841,50	196,8421	497,92	452,66	28,7005	419,49	—
	1683,09	833,75	196,8710	506,37	450,91	28,6512	417,50	—

Nous reproduisons dans ce tableau les cours pratiqués sur les marchés officiels des changes. En conséquence, à Paris, les prix indiqués représentent la contre-valeur en francs de 1 dollar, de 1 livre, de 100 deutschemarks, de 100 florins, de 100 francs belges et de 1 000 lires.

VALEURS LES PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES A TERME

	Nbre de titres	Valeur en capitaux
Peugeot-Citr.	69 175	32 393 239
C.S.F.	49 690	26 084 007
Bull	297 200	17 158 315
Michelin	11 420	12 815 980 (1)
L'Air liquide	23 975	9 679 225 (1)
U.T.A.	40 980	8 968 000 (2)

(1) Quatre séances seulement.
(2) Séance de vendredi seulement.

N.D.L.R. : l'exigence de l'actualité, particulièrement fournie en cette fin de semaine, ne nous a pas permis de publier la revue hebdomadaire des valeurs. Nos lecteurs retrouveront leur rubrique habituelle dans l'édition du « Monde » datée 21-22 janvier.

ET ROULENT LES PETITES VOITURES...

Connaissez-vous Majorette ? Rien à voir avec les jeunes personnes qui défilent encore martialement pour le plus grand plaisir des populations. Mais beaucoup de relation avec ces petites voitures en réduction que nos charmants bambins vous ont extorquées quelque jour : la société lyonnaise Majorette est le premier producteur français de ces miniatures, avant les britanniques Match Box et Corgi, et les firmes métropolitaines Solido et Norev. Avec une expansion à tout crin, un chiffre d'affaires de 109,4 millions de francs, en augmentation de 39 % en 1978, des exportations dans 80 pays pour plus de la moitié de ce chiffre d'affaires, un bénéfice qui pourrait être « au minimum » de 50 F par action contre 36 F en 1977, M. Véron, le président de cette « moyenne » entreprise, entrevoit l'avenir avec optimisme. Il embauche du personnel, se désendette à court terme et crée une filiale aux Etats-Unis. Sa société constitue, enfin, l'ornement et la fierté de la Bourse de Lyon, qui en a bien besoin : introduites à 230 F le 3 décembre 1977, ses actions étaient cotées, vendredi, 556 F « demandées ». Sur les bords du Rhône, les esprits rassis souhaitent que la « locomotive » ne s'emballe pas pour pouvoir lui accrocher quelques wagons.

F. R.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en francs)

	8 janvier	9 janvier	10 janvier	11 janvier	12 janvier
Terme ...	58 218 632	58 977 695	90 564 142	130 590 480	178 916 822
Compt. ...					
R. et obl.	78 014 084	133 020 860	101 903 652	153 979 338	287 430 001
Actions	53 032 600	50 010 669	64 810 829	68 612 855	105 701 844
Total	189 265 316	242 008 224	257 278 613	353 182 673	572 048 667

INDICES QUOTIDIENS (I.N.S.E.E., base 100, 29 décembre 1978)

Franç.	100,7	100,7	101,3	102,7	104,7
Etrang.	103	103,4	104,2	103,8	104,8

COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE

(base 100, 29 décembre 1978)

Tendance.	101	100,9	101,6	102,7	104,2

(base 100, 29 décembre 1961)

Ind. gén.	87,9	87,9	88	88,7	89,9

Bourse de Paris

SEMAINE DU 8 AU 12 JANVIER 1979

SORTIE D'HIBERNATION ?

LE marché s'est réveillé. Personne ne sait combien de temps cela va durer, mais le fait est là : en cinq séances, les différents indices de valeurs françaises ont progressé de 4 % en moyenne. Il faut remonter plusieurs mois en arrière pour trouver une hausse hebdomadaire comparable. C'est dire combien le réveil a été brutal. Certes, les volumes quotidiens de transactions (voir tableau ci-dessous) n'ont pas encore atteint des niveaux très élevés. Mais, là aussi, le progrès est très net par rapport à la semaine précédente.

Oh ! Cela n'a pas été très facile. Lundi, le marché était encore passablement engourdi ; les cours restaient stables dans l'ensemble, les échanges faibles. Mardi, rien de nouveau, le désœuvrement était général. Mais, insensiblement, le climat se modifiait : « Après tout, les cours se tiennent plutôt bien », disait-on autour de la corbeille, bien que nul n'ignorât que l'équilibre était, pour l'essentiel, assuré par les investisseurs institutionnels. Le lendemain, les professionnels procédèrent à quelques petites « touches ». Le marché réagit au-delà de leurs espérances (+ 0,8 % à l'indicateur instantané). Les investisseurs étrangers, eux aussi, étaient revenus. Ils allaient d'ailleurs répondre présents jusqu'à la fin de la semaine assurant, par leurs achats, une partie de la hausse. Mais une partie seulement. Car après les « gendarmes », et les professionnels vinrent les gérants de portefeuilles privés et quelques particuliers eux-mêmes. Jeudi et vendredi, le marché s'offrit deux remarquables bouffées de hausse (+ 1,2 et + 1,5 %).

La Bourse de Paris vient-elle de retrouver, en quelques jours toute sa clientèle traditionnelle ? Il est bien sûr trop tôt pour le dire. Deux choses sont, pour le moment, certaines. D'abord, en dépit de la loi taxant les plus-values, qui les vise plus particulièrement, des professionnels se sont engagés sur le marché à terme, ce qui semble indiquer que leurs espoirs de gains restent entiers. A l'inverse, les « nouveaux actionnaires » entrés à la Bourse au cours du semestre dernier, eux, se montrent très réticents. Certes, pour l'essentiel, ils gardent les titres ou les parts de SICAV acquises, mais les nouveaux candidats ne se bousculent pas. C'est même le moins que l'on puisse dire puisque dans certaines banques, les remboursements de parts de SICAV dépassent quotidiennement les acquisitions qui, elles, ont pratiquement cessé. Le mouvement reste très marginal, pour ne pas dire insignifiant, mais le fait est là : ayant acquis des actions uniquement dans le but de profiter de déductions fiscales, des Français se pressent de les revendre tout en sachant qu'il leur faudra les racheter une nouvelle fois avant la date fatidique du 31 décembre 1979. Sous peine de réintégrer l'année suivante, dans leurs déclarations de revenus, les déductions abusivement faites cette année. A malin, malin et demi...

PATRICE CLAUDE.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Hausse du plomb et du cuivre

METAUX. — *Nouvelle et vive progression des cours du plomb à Londres qui atteignent de nouveaux niveaux records, en hausse de 10 %. La raréfaction des disponibilités de métal à court terme entraîne un afflux d'achats de couverture de la part des utilisateurs. Facteur supplémentaire de fermeté, la demande est appelée à s'accroître. Enfin, les stocks mondiaux sont revenus à des niveaux « critiques », estiment les professionnels. A Londres, par exemple, ils n'atteignent plus que 15 400 tonnes.*

La hausse s'est accentuée sur les cours du cuivre au Metal Exchange de Londres qui touchent à nouveau leur plus haut niveau depuis mai 1977. Plusieurs facteurs expliquent cette petite flambée des prix : diminution de 4 300 tonnes des stocks britanniques de métal qui fléchissent à 369 350 tonnes, soit leur niveau d'août 1975, grèves paralysant différentes installations tant au Pérou qu'au Canada, diminution prévue de plus de 80 000 tonnes de la production zambienne ramenée en 1979 à 650 000 tonnes, difficultés accrues d'acheminement du métal zambien, relèvement de 1,5 cent à 75 cents la livre du prix du métal raffiné par certains producteurs américains, enfin, perspectives d'achats de métal par la General Services Administration, organisme chargé de la gestion des stocks stratégiques américains. Toutefois, nombre de spécialistes ne prévoient pas de reprise sensible des cours cette année à moins d'une augmentation de la consommation, fonction d'une amélioration de la conjoncture dans différents pays industriels.

Avance des cours du zinc à Londres en corrélation avec l'amélioration persistante de la situation statistique.

Repli des cours de l'étain tant à Londres qu'à Penang dû à un gonflement des expéditions de métal vers l'Europe. Le Conseil international de l'étain se réunira prochainement pour examiner la situation du marché.

TEXTILES. — *Les cours de la laine ont fléchi sur les divers marchés à terme. Aux ventes aux enchères, les prix ont été plus soutenus en Australie qu'en Nouvelle-Zélande. Les achats de soutien effectués par la commission australienne ont représenté de 6 % à 17 % de l'offre totale. Des prix en hausse de 5 % environ sont prévus durant le second semestre de la saison 1978-1979.*

DENREES. — *Repli des cours du cacao sur les places commerciales, malgré l'accroissement de près de 15 % des broyages de fèves aux Etats-Unis durant le quatrième trimestre.*

Légère baisse des cours du café. La récolte brésilienne de la saison 1978-1979 est évaluée à 18 millions de sacs. En 1978, les exportations brésiliennes se sont élevées à 12,6 millions de sacs.

COURS DES PRINCIPAUX MARCHÉS

du 12 janvier 1979

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente.)

METAUX. — Londres (en sterling par tonne) : cuivre (Wirebars), comptant, 825 (780) ; à trois mois, 838,50 (792) ; étain, comptant, 6 775 (6 960) ; à trois mois, 6 715 (6 900) ; plomb, 507 (460) ; zinc, 360 (340).
— New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 71,45 (68,80) ; aluminium (lingots), inch. (57) ; ferraille, cours moyen (en dollars par tonne), inch. (85,17) ; mercure (par bouteille de 76 lbs), inch. (179-185).
— Penang (en dollars des Détroits par picul de 22 lbs) : 1 776 (1 810).
TEXTILES. — New-York (en cents par livre) : coton, mars, 66,37 (68,22) ; mai, 68,38 (70,24).
— Londres (en nouveaux pence par kilo) : laine (peignée à sec), mars, 218 (225) ; jute (en dollars par tonne), Pakistan, White grade C, inch. (491).
— Roubaix (en francs par kilo) : laine, mars, 21,80 (22,05).
— Calcutta (en roupies par maund de 82 lbs) : jute, inch. (640).
CAOUTCHOUC. — Londres (en nouveaux pence par kilo) : R.S.S., comptant, 57,60-58,60 (56-56,90).
— Penang (en cents des Détroits par kilo) : 240,75-241,25 (236,25-236,75).
DENREES. — New-York (en cents par lb) : cacao mars, 165,10 (172,30) ; mai, 166 (173,30) ; sucre mars, 8,21 (8,42) ; mai, 8,27 (8,64) ; café mars, 129,50 (134,50) ; mai, 124,60 (131).
— Londres (en livres par tonne) : sucre mars, 103,20 (104,30) ; mai, 105,40 (107,50) ; café mars, 1 342 (1 363) ; mai, 1 235 (1 258) ; cacao mars, 1 876 (1 952) ; mai, 1 923 (1 990).
— Paris (en francs par quintal) : cacao mars, 1 558 (1 643) ; mai, 1 575 (1 669) ; café mars, 1 180 (1 170) ; mai, 1 090 (1 111) ; sucre (en francs par tonne) mars, 827 (815) ; mai, 848 (855).
CEREALES. — Chicago (en cents par boisseau) : blé mars, 353 (333 1/2) ; mai, 336 (324) ; maïs mars (228 3/4) ; mai, (242 1/4).

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	COURS 5 1	COURS 12 1
Or fin (kilo en barre)	28450	28150
— (kilo en lingot)	30500	30250
Pièce française (20 fr.)	269 25	268 80
Pièce française (10 fr.)	229	219 98
Pièce suisse (20 fr.)	265 ..	261 40
Union latine (20 fr.) ..	234	232 50
● Pièce tunis. (20 fr.)	200	192
Souverain	264 90	258 10
● Souverain Elizabeth II	265	257
● Demi-souverain ..	312	321
Pièce de 20 dollars ..	1253 60	1248 40
— 10 dollars ..	746	712
— 5 dollars ...	435	458
— 50 pesos	1215	1199
● — 20 marks	311	329
— 10 florins	240	242 50
● — 5 roubles ...	148 80	149 70

Bourses étrangères

NEW-YORK

Nouvelle avance

Malgré d'assez nombreuses ventes bénéficiaires consécutives au récent mouvement de hausse et à la nouvelle alerte enregistrée sur le front des prix, le marché s'est honorablement comporté et l'indice des industrielles a de nouveau progressé pour s'établir vendredi en clôture à 836,27, soit à 5,54 points au-dessus de son niveau du 5 janvier dernier.

La meilleure tenue du dollar, les bons résultats annoncés par plusieurs grandes sociétés, la stabilisation, enfin, de la masse monétaire ont été autant de facteurs qui ont fait passer au second plan des préoccupations la forte montée des prix de gros en 1978 (+ 9,1 %) et les événements d'Iran.

Assez faible la semaine précédente, l'activité a repris et 135,45 millions de titres ont changé de mains contre 109,70 millions.

	Cours 5 janv.	Cours 12 janv.
Alcoa	48 1/2	49 3/8
A.T.T.	61 1/8	61 1/2
Boeing	74 3/8	78
Chase Man. Bank	31	31
Du P. de Nemours	128	132 1/4
Eastman Kodak	61 3/4	62 3/4
Exxon	50 3/8	49 1/2
Ford	43 3/4	44 1/4
General Electric	49 1/8	49 1/4
General Foods	33 3/8	34 1/2
General Motors	55 7/8	56 1/4
Goodyear	17	17 3/8
I.B.M.	305 3/4	312
I.T.T.	28 1/4	30 3/8
Kennecott	20 3/4	21 3/8
Mobil Oil	70 1/4	69 3/8
Pfizer	34 1/8	34 1/4
Schlumberger	97 1/2	100
Texaco	24 1/2	24 3/8
U.A.L. Inc.	31 3/8	31 5/8
Union Carbide	36 1/2	35 5/8
U.S. Steel	24 5/8	24 1/8
Westinghouse	17 1/2	18 1/2
Xerox Corp.	56 1/2	60 7/8

LONDRES

Repli

L'aggravation des conflits sociaux dans les transports routiers a provoqué cette semaine un net repli des cours au London Stock Exchange. Le mouvement de baisse ne s'est pas cependant annoncé immédiatement. La décision des chauffeurs des compagnies Shell, B.P. et Esso d'accepter les relèvements de salaires proposés par leurs directions avait revigoré le marché et les cours avaient monté. Las ! L'espoir nourri par les opérateurs fut de courte durée et la brusque extension de la grève avec, à la clé, la menace d'une paralysie économique du pays, allait inciter ceux-ci à se dégager massivement. Toute l'avance acquise initialement fut reperdue et même largement au-delà. Les valeurs d'alimentation ont été pénalisées.

Indices « F.T. » du 12 janvier : industrielles, 474,7 (contre 479,5) ; mines d'or, 136,7 contre 139,5 (base dollars, 95,2 contre 97,9 (base sterling) ; fonds d'Etat, 68,09 (contre 68,42).

	Cours 5 janv.	Cours 12 janv.
Bowater	175	174
Brit. Petroleum	912	910
Charter	131	130
Courtaulds	120	117
De Beers	405	402
Free State Geduld	19 1/2	18
Gt. Univ. Stores	314	318
Imp. Chemical	365	359
Shell	573	562
Vickers	188	190
War Loan	30	29 3/4

FRANCFORT

La hausse reprend

Stoppé au milieu de la semaine précédente, le mouvement de hausse s'est poursuivi ces derniers jours. La demande, d'origine surtout étrangère, a porté sur le compartiment des machines et l'action Wolkswagen, de nouveau très entourée, a atteint un nouveau sommet à 252,60 DM.

Indice de la Commerzbank du 12 janvier : 837,5 (contre 826,4).

	Cours 5 janv.	Cours 12 janv.
A.E.G.	78	76,60
B.A.S.F.	135,70	136,50
Bayer	136,80	137,10
Commerzbank	255,80	224,80
Hoechst	135,60	134,80
Mannesman	179,20	180
Siemens	287,50	280,50
Volkswagen	245	252,60

TOKYO

Toujours plus haut

Malgré d'abondantes prises de bénéfices, le marché a lentement poursuivi sa progression pour dépasser de nouveau ses niveaux historiques.

Une intense activité a repris, notamment le mardi 9 janvier, où le record de transactions (640 millions de titres) a été approché avec 607 millions d'actions échangées. Le total hebdomadaire des titres traités a atteint 2 475 millions (contre 714 millions, mais pour deux séances seulement).

Indices du 12 janvier : Nikkei Dow Jones, 6 113,49 (contre 6 072,29) ; indice général, 459,57 (contre 458,34).

	Cours 5 janv.	Cours 12 janv.
Canon	408	515
Fuji Bank	365	336
Honda Motors	477	525
Matsushita Electric	707	729
Mitsubishi Heavy	134	134
Sony Corp.	1 710	1 760
Toyota Motors	881	891

M. Monory passe la main

« La balle est maintenant dans votre camp. » M. Monory n'a pas l'intention de faire plus pour la Bourse. Il l'a clairement affirmé mercredi soir devant un parterre de banquiers et d'agents de changes, tous anciens élèves de Sciences Po.

Le ministre a fourni quelques précisions :

La loi sur la détaxation de l'épargne investie en actions (plus connue sous le vocable « loi Monory ») ne sera pas reconduite au-delà de son échéance (fin 1981).

La loi créant les fonds communs de placement sera votée dès le mois d'avril prochain (« le Monde » du 1er janvier 1979). Ainsi pourra être assouplie la gestion des comptes particuliers dont le coût sera diminué.

La « loi Monory » ayant surtout profité aux grandes entreprises cotées à la Bourse, des mesures vont être prises pour favoriser les augmentations de capital des autres sociétés, dont la taille ne permet pas l'accès au marché financier.

Des explications ont ensuite été fournies aux intermédiaires financiers qui s'inquiétaient de savoir ce qu'allaient devenir, en 1982, les actions acquises au cours des quatre années précédentes. « Vous m'avez mal compris », a répondu le ministre, reprochant à son auditoire de ne pas poser le problème comme il se doit. « C'est à vous d'expliquer aux nouveaux actionnaires ce qu'est une action, ce qu'est une entreprise, et le rôle qu'ils peuvent jouer grâce à leurs investissements. » En clair, si l'expérience de réanimation de la Bourse échoue, les intermédiaires financiers (banquiers et agents de change) n'auront à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Mais, les chefs d'entreprise ont également, d'après M. Monory, une responsabilité en l'occurrence. Il s'est adressé à eux : « Si vous profitez de la liberté des prix et si vous êtes généreux avec vos actionnaires en matière de dividendes, le renouveau de la Bourse se confirmera. » Les chefs d'entreprise en question ont dû se poser des questions lorsque deux jours plus tard, un autre ministre, celui de l'industrie, leur lança : « Nous n'avons pas le droit de dissiper notre capacité d'expansion en distribuant aux actionnaires ou au personnel le surplus dégagé par le rétablissement de notre situation industrielle avant que la situation de l'emploi ne soit améliorée. »

Comprenne qui pourra...

P. C.

MARCHÉ MONÉTAIRE

Léger flottement

Un léger flottement a été enregistré cette semaine sur le marché monétaire de Paris, où le loyer de l'argent au jour le jour s'est élevé de 6 3/4 % à 6 7/8 % tandis qu'à terme, une petite tension se manifestait. Tout se passe comme si la hausse observée également dans la détente des taux signifiait que la hausse était désormais inévitable. « Qui n'avance pas recule » disaient autrefois les théologiens en parlant de la morale : si on ne baisse plus, c'est que l'on va monter, interprètent les opérateurs.

C'est peut-être aller vite en besogne. Tout d'abord, les pouvoirs publics n'ont pas renoncé à obtenir une réduction supplémentaire du coût du crédit, et la Banque de France « sert » toujours le marché aux alentours de 6 3/8 %. Ensuite, certains emprunteurs structurels, banques d'affaires, établissements financiers, etc., ont attendu que la fin de l'année soit passée pour solliciter à nouveau le marché : il y a, en ce moment, un peu plus de demande que d'offre.

Pour revenir aux intentions des pouvoirs publics, les propos de M. Monory, qui a qualifié de « trop élevés » les taux du crédit à la consommation, ont jeté l'émoi chez les dirigeants des établissements spécialisés. Le ministre a même agité la menace d'une saisine de la commission de la concurrence. Il y a là de quoi ébranler des fonds de commerce bien établis, mais, heureusement pour ceux qui les tiennent, l'encadrement du crédit limite le braconnage dans cette chasse gardée : les établissements mutualistes en savent quelque chose.

Aux États-Unis, une pause est actuellement observée dans la montée du taux : la masse monétaire n'augmente plus, le rendement des bons du Trésor baisse, et la demande de prêts bancaires se contracte. De nombreux observateurs estiment néanmoins que l'accalmie sera de courte durée. — F. R.

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Un avion tunisien détourné sur Tripoli

Les pirates de l'air réclamaient des mesures en faveur de MM. Achour et Masmoudi

De notre correspondant

Tunis. — L'aventure du Boeing 727 de la compagnie Tunis-Air détourné vendredi 12 janvier en fin d'après-midi sur Tripoli, alors qu'il assurait la liaison Francfort-Tunis-Djerba, s'est bien terminée pour les soixante-quinze passagers, parmi lesquels des touristes, dont vingt-trois de nationalité allemande. Ils ont tous été libérés sains et saufs ce samedi à 4 heures, au terme de pourparlers, dont on ignore la teneur, entre les autorités libyennes en contact avec Tunis et les pirates, au nombre de quatre, dont l'identité n'a pas été révélée jusqu'ici.

Les pirates demandaient la libération de l'ancien secrétaire général de la centrale syndicale U.G.T.T., M. Habib Achour, condamné le 11 octobre dernier à dix ans de travaux forcés pour atteinte à la sûreté de l'État, après les émeutes du 26 janvier, et la liberté de voyager à l'étranger pour M. Mohamed Masmoudi.

Depuis qu'il est rentré à Tunis, il y a un peu plus d'un an, après s'être exilé en France au lendemain de l'échec de l'union tuniso-libyenne et son éviction du gouvernement, l'ancien ministre des affaires étrangères vit sous une surveillance policière assez stricte dans sa résidence de la banlieue nord de la capitale. Il peut circuler dans le pays, mais on croit savoir qu'il lui est interdit de quitter le territoire. Le magistrat chargé de l'instruction de l'affaire de M. Habib Achour l'avait longuement interrogé, l'été dernier, sur les contacts qu'il avait eus à Tripoli, en compagnie de l'ancien chef des syndicats, avec le colonel Kadhafi.

Coïncidence ? Ce détournement — le premier dont est l'objet un appareil de la compagnie tunisienne — est survenu le jour du cinquième anniversaire de la proclamation à Djerba de l'union manquée tuniso-lybienne, dont M. Masmoudi avait été le principal artisan, et au moment où la radio de Tripoli commémorait l'événement.

Dans les milieux officiels tunisiens, on s'est abstenu jusqu'ici de tout commentaire. Toutefois, cette affaire risque de jeter une nouvelle ombre sur les relations entre les deux pays. Placées depuis longtemps sous le signe de la suspicion, elles sont, en effet, un peu plus tendues depuis la découverte, l'été dernier, d'une cache d'armes libyennes dans le sud du pays et l'annonce par le ministre tunisien de la défense que de jeunes Tunisiens « *sont entraînés par les autorités libyennes au maniement des armes en vue de les pousser à des actes terroristes* ».

Refus d'atterrissage à Malte

Le détournement a eu lieu après l'escale de Tunis, dans des conditions qui n'ont pas été éclaircies, alors que l'appareil repartait pour Djerba. Avant de se poser à Tripoli, il s'était présenté à l'aéroport de La Valette où l'autorisation d'atterrir lui avait été refusée. Selon l'agence de presse libyenne Jarna, le « *comité populaire de l'aéroport* » avait donné le choix aux pirates : ou libérer tous les passagers ou faire le plein de carburant et repartir. Vers minuit, ceux-ci optaient pour la seconde solution. Le Boeing se dirigeait à nouveau vers Malte, puis retournait atterrir à Tripoli, peu avant 3 heures. Une heure plus tard, les pirates libéraient leurs otages, à l'exception des huit membres de l'équipage, qu'ils détenaient encore ce samedi matin à bord de l'appareil. Ils menaceraient de les exécuter si leurs exigences n'étaient pas satisfaites, mais après de longs et serrés pourparlers avec le chargé d'affaires tunisien en Libye, vers 11 heures, les pirates acceptaient finalement de libérer l'équipage et de quitter l'appareil.

MICHEL DEURÉ.

En Israël

ÉCHEC D'UNE NOUVELLE TENTATIVE DE PRISE D'OTAGES A MAALOT

Trois fedayin tués

Maalot (frontière israélo-libanaise) (*A.F.P.*). — Trois fedayin et une femme israélienne ont été tués, et trois autres Israéliens — un soldat et deux civils — blessés, samedi matin, au cours d'une tentative de prise d'otages, à Maalot, au centre de la frontière israélo-libanaise, a annoncé, ce samedi 13 janvier, le porte-parole militaire israélien.

Selon le porte-parole, l'incident s'est produit vers 7 h. 30, heure locale, au moment où un groupe, qui s'était infiltré à partir du Liban fut découvert par les forces israéliennes. Au cours de l'échange de tirs, deux fedayin ont été tués, et le troisième est parvenu à s'introduire dans une maison de repos pour personnes âgées se trouvant à quelques centaines de mètres avant l'entrée de Maalot. Les forces de sécurité ont aussitôt cerné le secteur et, au cours du nouvel échange de coups de feu, le troisième fedayin a été tué en sautant, dans l'affrontement, du troisième étage.

Le groupe de fedayin, précise-t-on, se trouvait depuis trois jours dans le secteur, où toutse les forces de sécurité avaient été mises en état d'alerte, après qu'une effraction dans la barrière frontalière de sécurité eut été constatée près du kibboutz Zarith. Vendredi soir, les traces des trois fedayin ont été relevées aux environs de Maalot, où les recherches étaient aussitôt circonscrites. Les trois hommes devaient être découverts samedi, à l'aube. Les forces de sécurité, ajoute-t-on, ont trouvé sur les trois fedayin une grande quantité d'explosifs, des grenades, des fusils mitrailleurs et un haut-parleur.

[Le 15 mai 1974 des fedayin palestiniens s'étaient emparés d'une école à Maalot, où se trouvaient une centaine d'enfants âgés de douze à quatorze ans. Après une vaine tentative de négociations, les fedayin avaient tiré sur les otages, tuant une trentaine d'entre eux et en blessant quatre-vingts, avant d'être eux-mêmes abattus.]

RÉUNIS EN CONGRÈS A BRUXELLES

Les partis socialistes et sociaux-démocrates de la C.E.E. ont adopté un appel commun aux électeurs européens

De notre correspondant

Bruxelles (Communautés européennes). — Le congrès de l'union des partis socialistes de la C.E.E. s'est terminé vendredi 12 janvier par l'adoption d'un « appel aux électeurs des États membres de la Communauté à l'occasion de la première élection au suffrage universel direct de l'Assemblée parlementaire européenne, du 7 au 10 juin 1979 ». Ce document énumère un certain nombre de points d'accord qui constituent les grands choix communs des partis socialistes de la C.E.E. (« le Monde » du 10 janvier). Il sera complété par le programme que présentera chaque parti sur le plan national.

Le congrès a décidé que le parti socialiste ouvrier espagnol et le parti socialiste portugais, jusque-là membres observateurs, participeraient désormais pleinement à l'union des partis de la C.E.E. Celle-ci a réélu président M. Robert Pontillon, membre du secrétariat du *P.S. français*.

Des exposés trop académiques pour susciter de vrais débats, et, pourtant, des participants satisfaits. Pourquoi ? C'est que le congrès, qui s'est surtout tenu dans les couloirs, a été un lieu de rencontres : en témoigne la grande curiosité manifestée à l'égard des socialistes français et de leurs controverses.

« *Le congrès*, devait observer M. Claude Estier, membre du secrétariat du P.S., *a été important pour les Portugais et pour les Espagnols ; ces derniers, en particulier, avaient besoin d'être confortés avant leurs élections. Mais leur pleine participation à l'union des partis ne change rien sur les conditions de fond que nous, socialistes français, posons à l'élargissement de la Communauté* ».

En outre, les socialistes semblent plutôt satisfaits de l'« *appel aux électeurs* », de cette esquisse de plate-forme commune qu'ils ont approuvée. « *C'est un papier d'une qualité inespérée il y a un an, même s'il n'est pas tout à fait bon. So tonalité anti-capitaliste a été renforcée par rapport aux projets initiaux* », a commenté M. Jean-Pierre Cot, député de la Savoie. De fait, il n'est sans doute pas indifférent que l'ensemble des partis, y compris le S.P.D. du chancelier Schmidt, affirment que « *l'économie de marché ne conduit pas spontanément à la justice sociale* ».

Certes, les points de divergences et de tensions parfois sérieux subsistent entre les partis socialistes et sociaux-démocrates. L'« Europe verte » en est un : le paragraphe agricole de l'appel aux électeurs est ambigu, et plutôt inspiré par les thèses anglaises. M. Mitterrand a rappelé, à cette occasion, les principaux aspects de la position du parti socialiste français : suppression des montants compensatoires monétaires, dévaluation du « franc vert », garanties données aux producteurs de fruits et légumes et de vin avant tout accord sur l'élargissement.

Sur les institutions aussi, et surtout sur l'évolution des pouvoirs de l'Assemblée, on constate plus que des nuances entre les positions des différents partis. Dans ce cas, le texte de l'appel aux électeurs coïncide avec la thèse du parti français : « *L'Assemblée élue au suffrage universel direct évoluera dans le cadre des traités existants. Tout nouveau transfert de pouvoir des gouvernements nationaux aux institutions communautaires, ou des Parlements nationaux à l'Assemblée, ne peut se faire qu'avec l'accord clair et net des gouvernements et Parlements nationaux* ». Ce qui devait faire dire à M. Mitterrand : « *Les partis comme les pays sont liés par le traité. L'élection est prévue par le traité. Il faut l'appliquer. Si un parti ou un pays peut profiter de l'occasion pour tenter d'élargir les compétences de l'Assemblée, il suffira à la France, si elle y est hostile, de dire non, puisque, selon le traité, une tele décision requiert l'unanimité* ».

PHILIPPE LEMAITRE.

QUATRE MORTS

Dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 janvier un père de famille a tué, à coups de carabine, un malfaiteur venu avec trois complices, extorquer une rançon sous peine de prendre en otage une petite fille de deux ans. La scène s'est produite au domicile d'un ferrailleur, M. Eugène Spengler, à Prisches (Nord). Au moment où les malfaiteurs acceptaient de rendre leur otage en échange de 40 000 F, le père de l'enfant, M. Daniel Spengler, âgé de trente-deux ans, a tué Edouard Haerter, trente-quatre ans.

Dans l'après-midi du même jour, au bord de la Marne, à Montceaux-lès-Meaux (Seine-et-Marne), un adolescent de dix-sept ans a tué le propriétaire d'une caravane dans laquelle il s'était réfugié. Deux jours plus tôt, il avait blessé grièvement un jeune homme de vingt-quatre ans, habitant à Meaux le même quartier que lui. Le propriétaire de la caravane, M. Georges Kerdrouan, ayant surpris le garçon, le gardait en attendant l'arrivée de la police, prévenue par sa femme.

A Brétigny-sur-Orge (Essonne), le gérant d'une succursale des magasins Leclerc, M. Roger Pétré, quarante-trois ans, a été tué, toujours vendredi soir, de cinq balles tirées dans le dos par l'un des cinq malfaiteurs qui venaient d'attaquer le magasin à l'heure de la fermeture.

Au Mans, M. Michel Tulard, âgé de trente-trois ans, a été écroué vendredi. Sa fillette, âgée de deux mois et demi, était morte la veille des coups qu'il lui avait donnés.

LE NIGÉRIA DEVIENT LE SEPTIÈME CLIENT DE L'AVION ALPHA-JET FRANCO-ALLEMAND

En commandant douze avions Alpha-Jet (nos dernières éditions datées 13 janvier), le Nigéria est devenu le septième client de l'avion d'entraînement et d'appui tactique conçu, en coopération, par la France et la République fédérale d'Allemagne.

C'est, plus précisément, la version d'appui tactique, équipée d'un canon, de missiles et de roquettes, de l'Alpha-Jet que le Nigéria a commandée à la fin de l'année dernière. Mais le contrat, négocié principalement, par les Allemands, vient seulement d'être rendu public, de source bien informée à Paris.

Le Nigéria était jusqu'à présent un client de la Grande-Bretagne et de l'Union soviétique, qui étaient en mesure de proposer des concurrents du biréacteur franco-allemand. Auprès de la France, le Nigéria avait acquis précédemment des hélicoptères Alouette III et Puma, ainsi que trois vedettes rapides équipées de missiles surface-surface Exocet.

C'est le premier pays de l'Afrique anglophone à acheter l'Alpha-Jet, mais le quatrième État appartenant au continent africain, après le Togo (5 exemplaires), la Côte-d'Ivoire (12) et le Maroc (24).

Au total, le biréacteur Alpha-Jet a été commandé à ce jour à 486 exemplaires, y compris les acquisitions françaises (200 exemplaires), celles de l'Allemagne fédérale (200) et de la Belgique (33).

LES ÉTATS-UNIS RENONCENT A ACHETER TROIS CENT CINQUANTE AVIONS HARRIER BRITANNIQUES

Washington. (*Reuter*). — Les États-Unis n'achèteront pas le chasseur britannique Harrier à décollage et atterrissage verticaux. M. Harold Brown, secrétaire à la défense, a annulé un projet de contrat de 4 700 millions de dollars (environ 20 milliards de francs) portant sur l'achat de trois cent soixante de ces appareils destinés à l'aéronavale américaine.

Les parlementaires américains s'étaient opposés l'an dernier à une décision semblable du secrétaire à la défense. Plus d'un d'entre eux, convaincus de la nécessité de réduire les dimensions des porte-avions, ont estimé que le Harrier serait bien adapté à des navires devenus plus petits.

Cependant, le taux élevé d'accidents enregistrés par le Harrier, dans ses premières versions, pourrait modifier l'attitude du Congrès. Trente-deux des cent dix appareils acquis par le corps des « Marines » au début des années 70 se sont écrasés, provoquant la mort de onze pilotes. Les « Marines » américains, l'équivalent des fusiliers-marins ou des commandos-marine français dépendent de l'armée de terre ou de la marine de guerre américaine.

Deux cent cinquante Harrier ont déjà été vendus à l'armée de l'air britannique et à la marine espagnole. La Chine s'est montrée intéressée par l'achat de quatre-vingt-dix de ces appareils, ainsi que la marine indienne. La marine française s'est enquis récemment des conditions dans lesquelles elle pourrait acquérir des Harrier pour ses prochains porte-avions en cours de finition.

En Argentine

LA PRESSE CONSERVATRICE RÉCLAME LE RESPECT TOTAL DES DROITS DE L'HOMME

Buenos-Aires (*A.F.P.*). — Une quarantaine de femmes, mères ou proches de personnes disparues ou détenues qui manifestent chaque jeudi sur la place de Mai, ont été arrêtées le 11 janvier, apprend-on de bonne source.

Selon le *Buenos-Aires Herald*, la police a averti que désormais « *aucune réunion publique ne sera tolérée* » sur cette place, qui fait face au palais de la présidence.

D'autre part, le quotidien conservateur *La Prensa* dénonce des cas de violation des droits de l'homme. Il cite en particulier celui de Mme Elena Holmberg, dont le cadavre a été retrouvé jeudi dans un fleuve, près de la capitale, réclamant des éclaircissements sur la fin tragique de cette fonctionnaire du ministère des affaires étrangères. Il évoque également la disparition de deux journalistes, MM. Jorge Fontevecchia et Jacobo Timmerman, ajoutant que le nombre de journalistes victimes d'assassinats ou de disparitions mystérieuses ne cesse de s'accroître. Le journal réclame un « *retour au respect total du droit dans tout le pays* ».

● *Un Chilien, M. Ruben Gomez Quesada*, journaliste en Argentine, enlevé le 29 décembre dernier à Salta, a regagné son domicile le jeudi 11 janvier. La police s'est bornée à faire état de la « réapparition » de M. Gomez Quesada. Elle n'a fourni aucun détail sur son enlèvement ni sur la façon dont celui-ci a pris fin. M. Gomez Quesada est secrétaire de rédaction à *El Intransigente*. — (*A.F.P.*)

Le numéro du « Monde » du 13 janvier 1979 a été tiré à 570 338 exemplaires.

M. Carter est en colère

Deux personnalités dont les excentricités ont souvent défrayé la chronique ont fait l'expérience, vendredi 12 janvier, d'un aspect inattendu du caractère, réputé égal, de l'actuel président des États-Unis : la colère. Son frère, M. Billy Carter, qui se définit volontiers lui-même comme un « péquenot » buveur de bière et insouciant, a reçu une lettre du ministère de la justice, lui demandant quelques éclaircissements sur ses relations, notamment financières, avec le gouvernement libyen. Mme Bella Abzug, qui fut un des éléments les plus voyants et les plus libéraux de la Chambre des représentants, et qui était jusqu'à vendredi co-président du comité consultatif présidentiel sur les problèmes féminins, a été révoquée par M. Carter.

M. Billy Carter avait accueilli récemment une délégation libyenne en Georgie. Il a eu le tort, à cette occasion, d'affirmer qu'« il y avait bien plus d'Arabes que des juifs », sans préciser, comme il fut contraint de le faire par la suite devant la colère de nombreux juifs américains, qu'il ne faisait que constater une évidence statistique. Il aggrava son cas, en urinant publiquement contre le mur du bâtiment de l'aéroport géorgien où étaient attendus les Libyens. Le Washington Post estima que le frère du président avait réussi à cette occasion à se transformer en « gêneur actif »

La loi fait obligation à tout citoyen américain qui travaille pour des intérêts étrangers à en faire la déclaration préalable. M. Billy Carter a-t-il reçu des Libyens une rémunération pour sa « prestation » ? La lettre du ministère de la justice, dont le contenu n'a pas été rendu public, ne serait qu'un « acte de routine ». Il est douteux cependant que le président n'en ait pas été informé. Il n'a visiblement rien fait pour éviter à son cadet encombrant cette humiliation, s'il ne l'a pas inspirée lui-même.

En ce qui concerne Mme Abzug, ele a eu le courage (ou la témérité) de critiquer publiquement le programme anti-inflation de la Maison Blanche, estimant qu'il imposerait « un fardeau additionnel » aux femmes américaines, par le biais du chômage, des restrictions à l'aide sociale, et du rejet aux calendes grecques du système national d'assurance-maladie pour tous les citoyens.

Elle a laisssé passer un communiqué sur ce thème au moment même où le comité consultatif sur les problèmes féminins était reçu par le président. A la fin de cette séance, M. Hamilton Jordan, qui joue, sans en avoir le titre officiel, le rôle de secrétaire général de la Maison Blanche, informa Mme Abzug qu'on lui cherchait une remplaçante...

D. Dh.

NOUVELLES BRÈVES

● *M. Raymond Barre* sera, mardi 16 janvier à 13 heures, l'invité de « TF 1-Actualités ». Le premier ministre sera interviewé en direct depuis l'hôtel Matignon.

● *M. André Bergeron chez M. Boulin*. — Le ministre du travail et de la participation, a reçu le 12 janvier, M. Bergeron, secrétaire général de F.O. Il ouvre ainsi une *série* d'entretiens avec les organisations syndicales et professionnelles sur les modalités d'application de la loi sur l'indemnisation du chômage.

● *Le conflit à « Elle »*. — L'Union nationale des Syndicats de journalistes (S.N.J., C.F.D.T., C.G.T., F.O.) exprime son soutien à la rédaction de *Elle* dans un communiqué, déclarant notamment : « *Une fois de plus, la direction liée à un grand groupe de presse manifeste un total mépris des travailleurs et bafoue les règles les plus élémentaires du droit du travail.* »

● *La majorité des deux cents ouvriers de production de chez Nina Ricci* se sont mis en grève, jeudi 11 janvier, à l'appel de la C.G.T., pour obtenir une augmentation de leur revalorisation de 6 % en janvier, et de 5 % en juillet.

● *A la « Franco-Belge » de Raismes* (Nord), près de mille cinq cents salariés ont cessé le travail pour réclamer le paiement intégral des heures perdues à cause du mauvais temps.

● *Un incendie a détruit, le 11 janvier*, l'usine CEMREP (constructions électriques et mécaniques) de La Bresse (Vosges). Les dégâts approchent 100 millions de francs. Les quatre cents salariés ont été placés en chômage technique. Les vapeurs d'acide chlorhydrique, poussées par un vent violent, ont nécessité l'évacuation de la population située dans un rayon de deux kilomètres autour de l'usine. — (Corr.)

PAS DE GRÈVE A LA COMÉDIE-FRANÇAISE ET AU THÉATRE NATIONAL DE STRASBOURG LE 17 JANVIER

Malgré le préavis de grève déposé dans les théâtres nationaux pour le 17 janvier, par solidarité avec les machinistes en grève de l'Opéra de Paris, les représentations de la Comédie-Française et du Théâtre national de Strasbourg seront assurées normalement.

D'autre part, le comité d'entreprise de l'Opéra, réuni le 12 janvier, a rejeté à l'unanimité la demande de licenciement formulée par la direction à l'égard d'un délégué du personnel qui figure dans l'effectif de l'équipe sanctionnée. De leur côté, les machinistes ont décidé d'assurer gratuitement, « *dans le cadre de leur grève* », le spectacle du 19 janvier consacré à la soirée d'adieux de la danseuse étoile Claire Motte.

MORT DE M. GIOVANNI BUITONI

M. Giovanni Buitoni, qui fut pendant soixante ans l'élément moteur de l'expansion, tant en Italie qu'à l'étranger, du groupe Buitoni, est décédé à Rome, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 12 janvier.

Il était le représentant de la quatrième génération des célèbres fabricants de pâtes. La première usine fut en effet créée à San-Sepolcro, près de Florence, par Giulia Buitoni en 1827. M. Giovanni Buitoni avait amorcé en 1923 l'élargissement du champ d'activité du groupe en l'étendant à la chocolaterie, avec la création de la société Perugina. L'implantation en France remonte à 1935 et aux États-Unis à 1939. Les deux sociétés Buitoni et Perugina ont fusionné en 1968 pour donner naissance au groupe I.B.P. (Industrie Buitoni-Perugina), qui a réalisé en 1977 un chiffre d'affaires de 500 millions de dollars. L'I.B.P., une multinationale qui reste familiale, est actuellement dirigé par MM. Bruno Buitoni, cinquante-cinq ans, et Marco Buitoni, quarante-sept ans.

En France, Buitoni emploie mille trois cents salariés et exploite cinq usines : plats alimentaires à Saint-Maur (Val-de-Marne), plats cuisinés à Camaret-sur-Aygues (Vaucluse) et à Caudry (Nord), conserves de spécialités françaises à Bailleul (Nièvre), conserves de poissons à Pont-Croix (Finistère).

A B C D E F G